

ANNEXE N° 1 DE LA DELIBERATION N°2026.00049



Rapport du Budget primitif 2026

Session du 9 avril 2026

SOMMAIRE

Préambule	5
PARTIE 1 : RECETTES	8
En fonctionnement :	9
<i>La fiscalité directe (impositions directes).....</i>	<i>10</i>
<i>La fiscalité indirecte (autres impôts et taxes).....</i>	<i>11</i>
<i>Les dotations de l'Etat (dotations et participations).....</i>	<i>17</i>
En investissement :	20
<i>Gestion des instruments financiers</i>	<i>21</i>
<i>La reprise sur provision pour risques et charges</i>	<i>21</i>
<i>Le produit des cessions d'immobilisation</i>	<i>22</i>
PARTIE 2 : DEPENSES	44
Synthèse du budget.....	45
En fonctionnement.....	45
En investissement.....	47
Monsieur Xavier BERTRAND	49
FINANCES, EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE LA SECURITE	49
1ERE VICE-PRESIDENCE	57
Madame Brigitte FOURE.....	57
ADMINISTRATION GENERALE, AFFAIRES JURIDIQUES, SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, PERSONNEL ET DIALOGUE AVEC LES SYNDICATS	57
2EME VICE-PRESIDENCE	76
Monsieur Christophe COULON	76
MOBILITES, INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET PORTS	76
3EME VICE-PRESIDENCE	92
Madame Florence BARISEAU.....	92
RURALITE, PROXIMITE, SOLIDARITES ET POLITIQUE DE L'EAU.....	92
4EME VICE-PRESIDENCE	105
Monsieur Daniel LECA.....	105
EUROPE, STRATEGIE TERRITORIALE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES	105
5EME VICE-PRESIDENCE	116
Madame Manoëlle MARTIN	116

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, VIE ETUDIANTE, RECHERCHE, ORIENTATION	116
6^{EME} VICE-PRESIDENCE	129
Monsieur Laurent RIGAUD.....	129
EDUCATION ET LYCEE	129
7^{EME} VICE-PRESIDENCE	148
Madame Marie-Sophie LESNE	148
AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE, ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET PECHE	148
8^{EME} VICE-PRESIDENCE	160
Monsieur Philippe BEAUCHAMPS	160
RELATIONS AUX ENTREPRISES ET EMPLOI	160
9^{EME} VICE-PRESIDENCE	174
Madame Anne PINON	174
SANTE, FORMATION SANITAIRES ET SOCIALES	174
10^{EME} VICE-PRESIDENCE	187
Monsieur François DECOSTER.....	187
CULTURE, PATRIMOINE, LANGUES REGIONALES ET RELATIONS INTERNATIONALES.....	187
11^{EME} VICE-PRESIDENCE	199
Madame Marie-Noëlle DELAIRE	199
ARTISANAT, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	199
12^{EME} VICE-PRESIDENCE	205
Monsieur Arnaud DECAGNY	205
POLITIQUE DE LA VILLE, LOGEMENT, RENOVATION URBAINE ET APPRENTISSAGE	205
13^{EME} VICE-PRESIDENCE	214
Madame Faustine MALIAR.....	214
COORDINATION DES POLITIQUES DU LITTORAL, DE LA STRATEGIE DUNKERQUE 2030, ANIMATION DES DYNAMIQUES TERRITORIALES DE L'ESPACE LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE AU SERVICE DES HABITANTS, STRATEGIE D'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE, TOURISTIQUE, SPORTIVE ET CULTURELLE DU LITTORAL DES HAUTS DE FRANCE	214
14^{EME} VICE-PRESIDENCE	218
Madame Véronique TEINTENIER	218
BIODIVERSITE	218
15^{EME} VICE-PRESIDENCE	224
Monsieur Antoine SILLANI.....	224
SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE	224
PRESIDENT DE LA MISSION REV3	233

Monsieur Frédéric MOTTE	233
CONSEILLER REGIONAL DELEGUE.....	237
Monsieur Daniel FASQUELLE	237
TOURISME.....	237
PARTIE 3 : FONDS EUROPEENS.....	242
<i>Rappel des maquettes financières par fonds pour la période 2014-2020</i>	<i>243</i>
<i>Rappel des maquettes financières par fonds pour la période 2021-2027</i>	<i>244</i>
<i>Prévisions 2026 présentation croisée (dépenses/recettes)</i>	<i>246</i>
<i>Prévisions de dépenses pour l'année 2026.....</i>	<i>247</i>
<i>Prévisions de recettes pour l'année 2026.....</i>	<i>249</i>
PARTIE 4 : EQUILIBRE DU BP	251

Préambule

Le Budget Primitif 2026 s'inscrit dans un contexte national profondément marqué par les orientations fixées par la loi de finances pour 2026. Celle-ci, adoptée dans un objectif de redressement des comptes publics et de maîtrise de la dépense, impose un cadre budgétaire plus contraint aux collectivités territoriales. Les principales mesures (amplification du dispositif DILICO, baisse des variables d'ajustement, hausses de cotisations CNRACL...) contribuent à un effort financier supplémentaire supporté par la Région.

Dans ce contexte, le Budget Primitif 2026 traduit ainsi un équilibre exigeant entre prudence financière et ambition territoriale. Il vise à absorber les effets des mesures nationales tout en poursuivant les priorités fixées par l'Assemblée régionale : soutien à l'activité économique, accompagnement des filières stratégiques, renforcement de la cohésion territoriale et amélioration concrète du quotidien des habitants.

Pour l'exercice 2026, la Région Hauts-de-France présente un budget de 5,2 milliards d'euros tenant compte de la reprise en pleine propriété des recettes relatives au transport ferroviaire et à l'assujettissement à la TVA de l'activité de transports publics de voyageurs, rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2025. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant de 3,6 milliards d'euros en fonctionnement et 1,3 milliards d'euros en investissement (hors dette).

Il s'organise autour de priorités stratégiques qui traduisent l'action de la Région au service des habitants et des territoires.

1. Une Région offensive sur l'emploi

La Région confirme l'emploi comme priorité centrale de son action. Dans un contexte économique incertain, le budget 2026 consolide ses investissements dans les transports du quotidien, le développement économique, la formation professionnelle et l'apprentissage. En facilitant les mobilités, en soutenant l'implantation et la croissance des entreprises, en adaptant les compétences aux besoins des filières stratégiques, la Région agit directement pour l'accès à l'emploi et la compétitivité de ses territoires.

2. Une Région pionnière en matière d'intelligence artificielle

Le budget 2026 accompagne la structuration d'un écosystème régional autour de l'intelligence artificielle (IA), au service de la compétitivité économique, de la facilitation des usages par les habitants et de l'amélioration des services publics. Le soutien aux formations aux métiers du numérique, le soutien à l'innovation et à la recherche et la facilitation de l'implantation d'infrastructures numériques participent de la volonté de faire de l'IA un levier d'attractivité et de transformation du territoire.

3. Une Région résiliente face aux crises

Face aux chocs économiques, énergétiques et climatiques, la Région renforce sa capacité d'anticipation et d'adaptation. Elle se traduit par la sécurisation des infrastructures, le soutien aux secteurs stratégiques, des investissements dans la recherche et l'innovation, l'accompagnement des filières agricoles et industrielles.

4. Une Région aménagée et transformée durablement

Le Budget Primitif 2026 soutient les grands projets structurants qui transforment durablement les Hauts-de-France : amplification de la dynamique REV3, développement des infrastructures de mobilité, accompagnement du canal Seine-Nord Europe, structuration d'une vallée européenne de la batterie et ses gigafactories, ou encore développement massif des infrastructures numériques. Ces investissements majeurs façonnent le territoire de demain, créent des emplois durables, accélèrent la transition écologique et renforcent l'attractivité régionale.

5. Une Région stratégique pour les territoires, ancrée dans le quotidien des habitants

La cohésion territoriale demeure un axe majeur. Le budget 2026 consolide l'accompagnement des communes et intercommunalités, le soutien à la ruralité et l'attention portée aux territoires confrontés aux mutations urbaines. L'action régionale vise à réduire les fractures territoriales et à améliorer concrètement le cadre de vie des habitants. Elle met l'accent sur la jeunesse à travers ses politiques à destination des lycéens, des apprentis, des jeunes en formation, étudiants, etc qui construisent l'avenir du territoire.

6. Une Région vigilante sur la maîtrise et l'efficacité de son action

Dans un contexte de contraintes financières accrues, la responsabilité budgétaire est un impératif. Chaque euro engagé doit produire un impact concret et mesurable. La rationalisation des dépenses de fonctionnement, l'évaluation systématique des politiques publiques, la priorisation des investissements et la recherche de cofinancements traduisent cette exigence. Cette gestion rigoureuse garantit la soutenabilité de nos finances, préserve notre capacité d'investissement et assure aux habitants que l'action régionale demeure performante, transparente et orientée vers les résultats.

À travers ce budget 2026, la Région affirme une ligne claire : investir pour préparer l'avenir, protéger pour garantir la cohésion, innover pour rester compétitive et gérer avec rigueur pour durer. Offensive, pionnière, résiliente et responsable, elle poursuit son engagement au service de l'emploi, des territoires et de tous ses habitants.

Dans ce cadre, les principaux équilibres du Budget Primitif 2026 sont les suivants :

en millions d'euros	BP 2026 soumis au vote	BP 2026 retraité *
FONCTIONNEMENT		
Recettes	3 985,5	2 940,3
Dont écritures neutres de rétroactivité 2025 Transports	740,0	
Dont écritures neutres de rétroactivité 2025 TIS	78,3	
dont reprise en propriété propre des recettes SNCF 2026	226,9	
Dépenses	3 644,3	2 599,0
dont dépenses sectorielles	2 228,7	2 228,7
dont Pacte	108,6	108,6
dont charges financières	115,6	115,6
dont fonds européens	99,7	99,7
dont DILICO	31,9	31,9
dont ANV ARC	14,5	14,5
Dont écritures neutres de rétroactivité 2025 Transports	740,0	
Dont écritures neutres de rétroactivité 2025 TIS	78,3	
dont reprise en propriété propre des recettes SNCF 2026	226,9	
Epargne brute	341,3	341,3
Taux d'épargne brute	8,6%	11,6%
INVESTISSEMENT		
Remboursement capital dette	250,5	250,5
Epargne nette	90,7	90,7
Taux d'épargne nette	2,3%	3,1%
Recettes hors dette	708,7	664,4
Dont écritures neutres de rétroactivité 2025 Transports	44,0	
Dont écritures neutres de rétroactivité 2025 TIS	0,3	
Dépenses hors dette	1 349,9	1 305,6
dont dépenses sectorielles	813,7	813,7
dont dépenses SPL GAAM	203,3	203,3
dont Pacte	0,7	0,7
dont fonds européens	287,9	287,9
Dont écritures neutres de rétroactivité 2025 Transports	44,0	
Dont écritures neutres de rétroactivité 2025 TIS	0,3	
Emprunt	550,5	550,5
Capacité de désendettement*	11,6	11,6

*sans reprise en propriété des recettes SNCF 2026 (226,89 M€), avec gain de la rétroactivité TVA 2025 sur les transports (17,76 M€) mais sans les écritures neutres de cette rétroactivité (862,65 M€).

PARTIE 1 : RECETTES

PRESENTATION DES RECETTES 2026 HORS DETTE

Recettes Budget Primitif 2026	Recettes réelles d'Investissement		Recettes réelles de Fonctionnement	
	Chapitre	Montant RRI	Chapitre	Montant RRF
Fiscalité Directe - imposition directes		- €	940	62 782 100,00 €
Fiscalité Indirecte - Autres impôts et taxes		- €	941	2 352 310 121,81 €
Dotations et participations	922	28 005 912,00 €	942	131 901 350,30 €
Opérations Financières		- €	943	5 867 822,07 €
Provisions et autres opérations mixtes		- €	945	9 457 299,46 €
Produit des cessions d'immobilisation	954	758 000,00 €		- €
Recettes non ventilées		28 763 912,00 €		2 562 318 693,64 €
Services généraux	900	4 353 431,35 €	930	21 896 049,84 €
Gestion des fonds européens	9005	284 988 086,51 €	9305	99 109 561,55 €
Sécurité	901	- €	931	- €
Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	902	120 142 157,18 €	932	149 649 209,50 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	903	2 886 000,00 €	933	323 254,87 €
Santé et action sociale	904	- €	934	- €
Aménagement des territoires et habitat	905	- €	935	- €
Action économique	906	14 628 231,58 €	936	5 129 441,44 €
Environnement	907	1 500 000,00 €	937	- €
Transports	908	251 444 814,19 €	938	1 147 086 850,04 €
recettes ventilées		679 942 720,81 €		1 423 194 367,24 €
Total des recettes		708 706 632,81 €		3 985 513 060,88 €

En fonctionnement :

LES RECETTES NON VENTILEES

Fonction 01
Opérations non ventilables

La fiscalité directe (impositions directes)

Chapitre 940	Impositions directes	BP 2026
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	62 782 100,00 €
	IFER - imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	62 782 100,00 €
	TOTAL	62 782 100,00 €

Les recettes de fiscalité directe pour 2026 s'élèvent à **62 782 100,00 €**.

Ce montant progresse de + **0,13 %** par rapport au BP 2025 (62 698 033,22 €) et de + **0,94 %** par rapport au montant total voté 2025 (62 199 866 €).

- IFER - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux**

Le produit des IFER est notifié en mars chaque année. La projection 2026 se base sur le montant encaissé en 2025.

Le produit 2026 s'établit donc à **62 782 100,00 €**, soit + 0,13 % par rapport au BP 2025 (62 698 033,22 €).

Il en résulte un montant de recettes fiscales directes évalué à **62 782 100,00 €**.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes de fiscalité directe		62 782 100,00 €

La fiscalité indirecte (autres impôts et taxes)

Chapitre 941	Autres impôts et taxes	BP 2026
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	2 352 310 121,81 €
Frais gestion de fiscalité directe locale compensation suppression DGD Form Pro		0,00 €
Taxe certificats Immatriculation des véhicules		188 800 000,00 €
Prélèvements divers (Dilico...)		7 693 856,00 €
Sous-total Fractions de TVA		1 502 273 110,00 €
Fraction de TVA suppression DGF		553 173 455,00 €
Fraction de TVA suppression FNGIR/CVAE/Péréquation		949 099 655,00 €
Sous-total Fractions TICPE		653 543 155,81 €
TICPE régionale- accise sur les produits énergétiques		466 262 842,00 €
TICPE Grenelle- accise sur les produits énergétiques		0,00 €
TICPE compensation suppression DGD Formation professionnelle		178 098 120,00 €
TICPE Réforme de l'apprentissage		2 820 443,00 €
TICPE Maptam/Notré		5 451 536,82 €
TICPE DRONISEP		774 908,00 €
TICPE NATURA 2000		135 305,99 €
	TOTAL	2 352 310 121,81 €

Les recettes de fiscalité indirecte pour 2026 s'élèvent à **2 352 310 121,81 €**.

Ce montant progresse de + **2,31 %** par rapport au BP 2025 (2 299 179 333,04 €) et de + **2,23 %** par rapport aux crédits votés 2025 (2 300 974 600,04 €).

La fraction de TVA constitue la principale recette de fiscalité indirecte dans le panier des recettes institutionnelles. La fraction de TVA, historiquement transférée aux Régions en substitution de la DGF (forfaitaire et péréquée) pour financer leur mission de développement économique, vient également, conformément à l'accord de partenariat Etat-Régions du 28 septembre 2020, en substitution du produit de CVAE, du FNGIR et de la Péréquation CVAE.

Elle est donc désormais composée de deux parts (ex-DGF, ex-CVAE/ex-FNGIR/ex-Péréquation CVAE) dont le montant global pour 2026 s'élève à **1 502 273 110 €**, soit une diminution de - 0,21 % par rapport au BP 2025 (1 505 451 423,00 €) et de - 0,16 % par rapport aux crédits votés 2025 (1 504 629 465,00 €).

Les prévisions budgétaires 2025 tenaient compte du gel du dynamisme inscrit dans la Loi de Finances Initiale pour 2025 ainsi que d'une régularisation au titre de l'année de 2024 sur la part ex-CVAE (2 541 789 €). **Le projet de BP 2026 repose sur une hypothèse de progression nulle par rapport à l'atterrissage CFU 2025, déduction faite de la régularisation au titre de 2024 mentionnée plus**

haut, compte tenu des incertitudes pesant sur les estimations du dynamisme de la TVA nette encaissée par les services du Ministère des Finances¹.

- **Fraction de TVA - Suppression DGF (article 149 de la LFI pour 2017)**

Le produit de TVA affecté aux Régions est réparti entre chaque collectivité proportionnellement à la somme de la DGF forfaitaire et péréquée notifiée en 2017 soit 430 465 859 euros.

NOTA : un montant-plancher est également garanti pour ce produit. Si le produit de TVA affecté est inférieur à la DGF 2017, la différence fait l'objet d'une attribution à due concurrence d'une part du produit de la TVA revenant à l'Etat comme cela semble avoir été le cas en 2020.

Pour rappel, comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires pour 2026, le PLF 2026 proposait initialement de supprimer cette fraction de TVA et en la réintégrant dans la DGF. Cependant, cette disposition a été supprimée par le Sénat et confirmée dans la LFI pour 2026.

Toutefois, aucun dynamisme n'est intégré sur ce produit de fraction de TVA, compte tenu des incertitudes d'évolution de la TVA pour 2026.

Pour autant, les douzièmes de fiscalité versés mensuellement le seront sur la base de la TVA nette encaissée au niveau national le mois précédent. Le produit 2026 est estimé à **553 173 455 €**, soit le montant déjà inscrit au BP 2025, et qui évolue de + 0,03 % au regard du montant voté 2025 (552 988 021 €).

- **Fraction de TVA - ex-CVAE (article 8 de la LFI pour 2021), ex-FNGIR (article 8 de la LFI pour 2022) et ex-Péréquation CVAE (article 8 de la LFI pour 2022)**

Issue de l'accord de partenariat Etat-Région repris dans le PLF 2021, cette part de TVA résulte de la suppression de la part régionale de CVAE dans la volonté du Gouvernement de baisser les impôts de production. Rappelons qu'en 2021, les Régions ont perçu une fraction de TVA équivalente au produit de CVAE 2020 (soit 669 890 823 euros pour notre Région). Toutefois, depuis 2022, cette recette a évolué au rythme du dynamisme de la TVA nette nationale.

Les modalités de la péréquation régionale ont été revues à compter de 2022 : le fonds national de péréquation des ressources perçues par les Régions (FPRR) est remplacé par un nouveau fonds de solidarité (FSR) dont le montant est assis sur la dynamique de la fiscalité régionale. Ce fonds, dirigé vers les Régions dont les ressources issues de la réforme de la taxe professionnelle sont les plus faibles, complète la fraction de TVA attribuée à chaque Région en compensation de la suppression de la CVAE et dont le montant intègre les montants attribués précédemment au titre du FPRR et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

La compensation de TVA qui est attribuée aux Régions au titre d'une année N est basée initialement sur la prévision de TVA inscrite dans le PLF pour l'année N. Elle fait ensuite l'objet d'une actualisation correspondant à l'évaluation révisée des recettes nettes de TVA pour l'année N inscrites dans l'annexe au PLF de l'année N+1. Un second ajustement est

¹ Cf. Rapport de l'Inspection générale des finances du 12 février 2026 « Dynamique des recettes de TVA et écarts de prévision »

<https://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/Rapports%20de%20mission/2026/Rapport%20de%20synth%c3%a8se%20TVA.pdf>

ensuite opéré pour tenir compte du montant définitif en exécution, au cours des premiers mois de l'année N+1.

Pour l'année 2025, la Loi de Finances Initiale avait prévu que la fraction ex-CVAE soit désormais indexée sur le produit perçu par l'État l'année précédente conduisant au principe d'un gel l'année de mise en place (2025). Il avait donc été inscrit au BP 2025 un montant prévisionnel à hauteur du montant perçu définitif au titre de 2024, soit 949,10 M€, auquel s'était ajoutée la régularisation de 2,54 M€ au titre de l'exercice 2024 et versée au printemps 2025.

Comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires pour 2026, le Projet de Loi de Finances pour 2026 prévoyait un écrêtement pérenne à compter de 2026. Le taux d'évolution de la TVA rétrocédé aux collectivités locales aurait alors été minoré de l'inflation constatée sur l'année considérée sans pouvoir être inférieur à 0. Ainsi, le taux de dynamisme appliqué l'année N aurait correspondu au taux d'évolution de la TVA nette nationale déduction faite de l'inflation de l'année N-1.

Cependant, la LFI pour 2026 ne retient pas ce mécanisme d'écrêtement des fractions de TVA.

Pour 2026, compte tenu des incertitudes liées à l'évolution de la TVA nette encaissée au niveau national, il est proposé de ne pas faire évoluer le produit régional, s'établissant ainsi à **949 099 655 €**, - 0,33 % par rapport au BP 2025 (952 277 968 €) et + 0,03 % par rapport aux crédits budgétaires inscrits pour 2025 (951 641 444 €).

Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules

Depuis plusieurs années, il est constaté une décroissance continue et significative du produit de fiscalité cartes grises, à tarification constante. Cette diminution résulte du niveau de l'exonération, du poids grandissant des véhicules propres (exonérés partiellement sur option par la Région) et de la diminution importante de la part des véhicules polluants, qui restent toutefois majoritaires dans la composition du parc immatriculé.

Compte tenu de l'engagement régional fort sur l'électromobilité et les transitions REV3, et dans l'objectif de maintenir le niveau de ressources lié à cette taxe (pour laquelle les projections font apparaître une baisse tendancielle du fait du verdissement du parc automobile), il a été proposé pour 2026 de revaloriser le tarif régional de 1 € par cheval vapeur et de réduire de moitié le taux d'exonération de la taxe (désormais à hauteur de 50%) au profit des véhicules électriques et/ou à hydrogène par la délibération n°2026.00001 en date du 5 février 2026.

Cette proposition permet de conserver le tarif régional le plus bas de France métropolitaine afin notamment de conserver la place de Région métropolitaine parmi les plus attractives.

Le produit 2026 est ainsi estimé à hauteur de **188 800 000 €**. Ce montant progresse de + 0,96 % par rapport au BP 2025 et aux crédits votés 2025 (187 000 000 €).

L'ensemble des **fractions de TICPE** représente dans le budget régional pour 2026 un montant global de **653 543 155,81 €**, soit une progression de **+ 7,72 %** par rapport au BP 2025 (606 727 910,04 €) et de **+ 7,25 %** au regard des crédits votés 2025 (609 345 135,04 €), du fait de l'intégration d'une revalorisation de certains droits à compensation.

Ces fractions concernent la TICPE Régionale, Grenelle, Maptam/Notré, Dronisep, ex-DGD Formation Professionnelle, au titre de la réforme de l'apprentissage, DRONISEP et Natura 2000.

• TICPE Régionale - Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques

Les modalités de calcul de la quote-part de TICPE revenant aux collectivités sont déterminées par diverses dispositions législatives contenues dans plusieurs lois de finances. Rappelons également que, historiquement, le produit de la TICPE régionale et Grenelle était déterminé à partir des quantités de carburants vendues sur le territoire des Hauts-de-France tandis que le produit des fractions de TICPE transférée est calculé à partir des quantités de carburants vendues sur le territoire national puis réparti entre les régions. Dans le cadre de l'article 60 de la LFI pour 2020, la TICPE régionale (part compensée et majorée) n'est plus désormais affectée au réel mais sur la base des quantités nationales de l'année en cours réparties entre chaque Région à hauteur de la proportion de la consommation régionale au sein de la consommation nationale au cours de l'année 2019.

Depuis la Loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025, la fraction Grenelle de TICPE a été intégrée dans l'accise nationale de la TICPE régionale, à son taux plafond.

Compte tenu de l'actualisation du droit à compensation mentionnée dans la LFI 2026, le produit 2025 de la TICPE Régionale (y compris l'ex-TICPE Grenelle) s'établit à **466 262 842 €**.

Ce montant est en augmentation de + 4,35 % par rapport au BP 2025 et de + 3,96 % par rapport aux crédits votés en 2025 (446 831 585 €, la TICPE Grenelle étant retraitée pour être intégrée à la TICPE Régionale).

Ce montant intègre notamment à la fois un droit à compensation pérenne pour un montant de **340,69 M€**, auquel s'ajoutent un produit correspondant antérieurement à un pouvoir de modulation des Régions pour un montant de **53,07 M€** ainsi qu'une fraction au titre de la loi Grenelle pour un montant de **46,92 M€**. Sont également intégrées des ajustements des droits à compensation suivants :

- Bourses / droits à compensation (DAC) : **26,54 M€** répartis à hauteur de **2,37 M€** pour la compensation pérenne (effet de la réforme de 2023 portant sur 13 formations sanitaires) et de **24,17 M€** pour la compensation non pérenne (rattrapage 2017-2025 de dépenses déjà supportées par la Région au titre des revalorisations ministérielles de bourses et compensées à la suite d'un long travail des régions avec la Commission consultative d'évaluation des charges) ;
- Aides covid (régularisation définitive) : - **0,27 M€** ;
- Aides inflation (régularisation définitive) : - **0,69 M€**.

• TICPE MAPTAM/NOTRÉ

La fraction de TICPE au titre de la loi MAPTAM/ NOTRÉ (LFI 2016) est versée au titre des compensations financières pour le transfert aux régions de la gestion des fonds européens, la gestion des CREPS et le nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE).

Le produit à percevoir est évalué pour 2026 à hauteur de **5 451 536,82 €** (+ 20,73 % par rapport au BP 2025 et identique aux crédits votés 2025).

- **TICPE Grenelle**

Ce produit résulte d'une 2^{ème} modulation dédiée au financement des infrastructures de transport et aux grands projets (LFI 2011). La Région délibérait chaque année sur les tarifs applicables. La délibération 2024.01930 du 21 novembre 2024 avait reconduit pour 2025, le montant de la majoration du taux TICPE prévu par la Loi Grenelle (à savoir 0,0073 €/litre pour le supercarburant sans plomb et le carburant E10 et 0,0135 €/litre pour le gazole). La Loi de Finances Initiale pour 2025 a prévu l'intégration dans l'accise nationale de la TICPE grenelle à son taux plafond, entraînant ainsi la perte du pouvoir de taux pour les Régions.

Le montant correspondant à la TICPE Grenelle est désormais intégré à la TICPE Régionale (cf. supra).

Pour mémoire, le produit inscrit au BP 2025 était de 46 915 764 € (montant identique en crédits votés 2025).

- **TICPE compensation suppression DGD Formation Professionnelle**

Cette fraction de TICPE est versée en substitution de la DGD formation professionnelle (LFI 2014).

La LFI 2024 ayant entraîné la fusion de toutes les recettes institutionnelles dédiées à la formation professionnelle (compensation de la perte de frais de gestion de la fiscalité directe locale et Dotation de compensation de la perte des frais de gestion) dans une fraction unique de TICPE, le produit 2026 s'établit à **178 098 120 €, décomposés ainsi :**

- **39,15 M€** sur la base du montant notifié en 2021 ;
- **17,67 M€** en compensation de la perte enregistrée sur les frais de gestion de fiscalité directe et la revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle en application des décrets n°2021-521 et 522 du 29 avril 2021 et de l'article L.1614-2 du CGCT ;
- **30,98 M€** provenant des frais de gestion de fiscalité locale versés en substitution de la Dotation Générale de décentralisation dédiée à la formation professionnelle (chapitre 941) désormais intégrés dans une fraction unique de TICPE ;
- **63,88 M€** provenant de la dotation pour la perte des frais de gestion perçus par l'Etat dans le cadre de la collecte de la taxe d'habitation, la cotisation foncière des entreprises et la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (chapitre 942) désormais intégrés dans une fraction unique de TICPE ;
- **26,42 M€** correspondant pour **19,81 M€** au droit à compensation pérenne (tel qu'inscrit en LFI 2026) pour la revalorisation de la rémunération des stagiaires intervenue en 2021 et 2022 au regard des dépenses supportées et pour **6,61 M€** au droit à compensation non pérenne pour le rattrapage de revalorisation de la rémunération des stagiaires constaté depuis 2022. Cet ajustement résulte d'un long travail des régions avec l'Etat en Commission consultative d'évaluation des charges.

Ce montant progresse de **+ 17,42 %** par rapport au BP 2025 et aux crédits votés pour 2025 (151 675 841 €).

- **TICPE – Réforme de l'Apprentissage**

Concernant la fraction de TICPE au titre de la réforme de l'apprentissage, l'article 76 de la LFI pour 2020 a attribué aux régions à partir de 2020 une recette fiscale pour compenser

l'évolution des compétences et des missions sur l'apprentissage, suite à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 05/09/2018.

Cette recette pérenne est fixée à **2 820 443 €** pour 2026.

Ce montant reste stable par rapport au BP 2025 et aux crédits votés 2025 (2 820 443 €).

- **TICPE – DRONISEP**

Versée en compensation du transfert des missions des délégations régionales de l'offre nationale d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) en application de la loi du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, cette recette pérenne est fixée à **774 908 €** pour 2026.

Ce montant reste stable par rapport au BP 2025 et aux crédits votés 2025 (774 908 €).

- **TICPE – NATURA 2000**

Versée en compensation des charges induites par le transfert de services (articles 150 et 151 de la loi 3DS), cette recette est fixée à **135 305,99 €** pour 2026, sur la base du montant notifié pour 2025.

Ce montant progresse de + 23,55 % par rapport au BP 2025 et aux crédits votés 2025 (109 515 €).

- **Dispositif de lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO):**

L'article 186 de la loi de finances pour 2025 a créé le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO).

Ce dispositif permet de prélever un certain nombre de collectivités sur leurs douzièmes de fiscalité jusqu'à atteindre une contribution totale d'un milliard d'euros.

Cependant, le DILICO n'a pas été conçu comme un prélèvement définitif des collectivités concernées. En effet, le dispositif prévoit que les montants prélevés soient mis en réserve pour être redistribués les trois années suivantes aux collectivités contributrices, déduction faite de 10% du total destiné à alimenter les fonds de péréquation (Fonds de Solidarité Régional [FDR] pour le bloc régional).

En 2026, le montant de DILICO restitué à la Région Hauts-de-France est évalué à **7 693 856 €** (soit 90 % du prélèvement 2025 [25,65 M€], divisé par 3).

Il en résulte un montant de recettes fiscales indirectes évalué à **2 352 310 121,81 €**.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes de fiscalité indirecte		2 352 310 121,81 €

Les dotations de l'Etat (dotations et participations)

Les dotations de l'Etat pour 2026 s'élèvent à **131 901 350,30 €** en fonctionnement et **28 005 912 €** en investissement.

En fonctionnement, l'inscription 2026 diminue de - 23,69 % de BP à BP (172 851 397,32 € en 2025) et de - 23,20 % par rapport aux crédits votés 2025 (171 755 607 €).

Chapitre 942	Dotations et participations	BP 2026
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	131 901 350,30 €
Finances de l'institution		100 000,00 €
DGD résiduelle et ports		93 385 777,00 €
DCRTP Dotation de Compensation de la Réforme de la taxe Professionnelle		27 895 482,30 €
DTCE Dotation Perte de Compensation d'Exonération de Fiscalité Directe Locale		1 640 000,00 €
Fonds de Compensation de la TVA		500 000,00 €
Dotation Réforme de l'apprentissage		4 064 636,00 €
Compensation Perte Frais de Gestion FDL		0,00 €
Dotation gestion FEADER		4 002 345,00 €
Dotation sites NATURA 2000		313 110,00 €
	TOTAL	131 901 350,30 €

- Finances de l'institution : DGF permanents syndicaux**

Le montant de **100 000 €** inscrit sur ce programme correspond aux concours particuliers versés au titre des permanents syndicaux. Il est en progression de 42,86 % par rapport au BP 2025 et aux crédits votés en 2025.

- Dotation Générale de Décentralisation Résiduelle et ports**

Il est rappelé que depuis 2014, la DGD prend en compte la compensation consentie aux régions de métropole en contrepartie de la création de la redevance « quai » (décret n°2012-70 du 20 janvier 2012) ainsi que la compensation au titre de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 confiant aux régions la coordination des initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle exercée antérieurement par l'opérateur national Universcience.

La DGD résiduelle représente un montant de près de **76 442 967 €** montant figé depuis 2018. Cette dotation a toutefois connu en 2024 une progression de **+ 1 849 647 €**, du fait de la mise en œuvre d'un droit à compensation pour compenser la perte financière liée à la

réduction appliquée sur les tarifs des services de transport ferroviaire de voyageurs accordées aux militaires, à leurs familles et à leurs ayants-cause. La DGD a été actualisée en 2025 (+ 1 983 €, transfert de services FEADER), portant la DGD résiduelle à **78 294 597 €** en 2025, montant reconduit pour 2026.

La dotation au titre du transfert des ports de près de **15 091 180 €** reste stable par rapport à 2025.

Le produit 2026 s'établit donc à **93 385 777 €**.

Ce montant est en légère progression (+ 1 630 €) par rapport au BP 2025 et aux crédits votés en 2025 (93 384 147 €).

- **DCRTP Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle**

Ce dispositif de péréquation verticale est intégré, depuis 2017, dans les variables d'ajustement impliquant l'application d'un taux de minoration sur la base des recettes réelles de fonctionnement. Il est rappelé que l'application de ces baisses est particulièrement injuste parce qu'elle concerne des dotations qui se sont substituées à des recettes fiscales dynamiques et qui ont pénalisé les Régions les plus « perdantes » lors de la suppression de la taxe professionnelle.

Pour 2026, la Loi de Finances Initiale pour 2026 prévoit d'appliquer une nouvelle minoration de la DCRTP des Régions de 181 M€ (soit – 65 % par rapport à 2025, après une baisse de 189 M€ l'an dernier) répartis au prorata des recettes réelles de fonctionnement, soit une baisse estimée à - 58 % en ce qui concerne la Région Hauts-de-France (-39,62 M€). Cette mesure s'avère contre péréquatrice car elle se concentre sur un nombre de régions de plus en plus restreint et sur celles qui étaient les plus perdantes à la suppression de la taxe professionnelle.

En effet, il est rappelé que cette dotation versée par l'Etat depuis 2011 vise à compenser l'écart résiduel entre les ressources fiscales perçues avant la réforme de la taxe professionnelle et les ressources de substitution (CVAE, IFR). Equilibrée à l'origine, la réforme s'est révélée profondément inégalitaire. Certaines régions comme les Hauts-de-France ont bénéficié d'une importante dotation mais a donné lieu à une inertie des recettes préalablement à une baisse massive depuis 2025. A contrario, d'autres régions n'ont pas subi les baisses de cette dotation car elles ont bénéficié dès l'origine d'un produit de fiscalité plus dynamique (CVAE transformée en TVA).

Le produit 2026 s'établit donc à **27 895 482,30 €**. Ce montant diminue de - 58,68 % par rapport au BP 2025 (67 513 605,32 €) et de – 58 % par rapport aux crédits votés 2025 (66 417 815,00 €).

- **DTCE - Dotation pour Transferts de Compensations d'Exonérations de fiscalité directe locale**

Cette dotation fait également partie des variables d'ajustement. Le mécanisme consiste, pour l'Etat, à opérer une minoration égale à la différence entre l'ensemble de ces variables en valeur 2024 et le montant disponible pour le même ensemble dans le périmètre 2025, après progression de tous les autres concours financiers aux collectivités.

Entre 2017 et 2022, la DTCE des Régions a enregistré une baisse de 108 M€ pour financer des mesures qui ne les concernaient pas (principalement à destination du bloc communal).

La LFI 2026 prévoit une baisse sur le prélèvement sur les variables d'ajustement, ce qui laisse envisager une forte diminution de la DTCE des Régions

Le produit 2026 est estimé à **1 640 000 €** et est en diminution de – 49,40 % par rapport au BP 2025 et crédits votés 2025.

- **Fonds de compensation de la TVA**

La LFI 2016 a permis un élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie enregistrées en section de fonctionnement.

La LFI 2020, dans son article 80 a prévu également une extension du FCTVA aux dépenses d'entretien de réseaux.

La loi rectificative du 30 juillet 2020 élargit également l'assiette du FCTVA à compter du 1^{er} janvier 2021 aux dépenses de fournitures, de prestations, de solutions relevant de l'informatique en nuage ou cloud mentionnées à l'article L.1615-1 du CGCT mais à un taux plus faible à hauteur de 5,6% au lieu des 16,404% appliqués sur l'ensemble des autres dépenses.

Il est également rappelé que l'article 251 de la LFI pour 2020 a mis en œuvre l'automatisation de la gestion du FCTVA (procédure d'instruction, de contrôle et de paiement). Cette nouvelle procédure dématérialisée a également entraîné une redéfinition de l'assiette des dépenses éligibles.

L'estimation de la recette 2026 a été réalisée sur la base des dépenses éligibles constatées sur l'exercice 2025. La perception du produit en 2025 a été constatée à hauteur de 572 K€.

Le montant 2026 s'établit ainsi à **500 000 €**, soit une reconduction du BP 2025 et des crédits votés 2025.

- **Dotation Réforme de l'Apprentissage**

L'article 76 de la LFI pour 2020 a attribué aux régions à partir de 2020 une dotation (prélèvement sur recettes de l'Etat) pour compenser l'évolution des compétences et des missions sur l'apprentissage, suite à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 05/09/2018.

Le soutien financier au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage se matérialise par une recette pérenne qui s'élève à **4 064 636 €** pour 2026, soit une stabilité de BP à BP et au regard des crédits votés 2025.

- **Dotation gestion FEADER**

Pour la période de programmation du Fonds européen agricole pour le développement rural commençant en 2023 et jusqu'à son terme, il a été institué, conformément aux dispositions de l'article 172 de la LFI pour 2023 une dotation d'un montant de 100 millions d'euros par

an au profit des Régions, de la collectivité de Corse et des départements ou Régions d'outre-mer compétents afin de les accompagner dans l'exercice de la compétence de gestion des aides énumérées au VI de l'article 78 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Par gestion des mesures non surfaciques, il est fait référence au montant de l'aide qui n'est pas lié à la surface telles que les investissements dans les exploitations agricoles, la forêt, l'aide à l'installation pour les jeunes agriculteurs. Ainsi, pour permettre aux régions d'assurer ces missions, l'Etat a prévu de transférer les moyens correspondant aussi bien aux ressources humaines qu'aux crédits d'intervention à partir des programmes 149 et 113 du budget de l'Etat.

Pour 2026, il est attendu un ajustement pérenne de + 187 500€ ainsi qu'un ajustement non pérenne de 49 894 € de cette dotation.

Le montant 2026 s'établit ainsi à **4 002 345 €**, soit une progression de +6,31 % par rapport au BP 2025 et aux crédits votés 2025 (3 764 951 €).

- **Dotation sites NATURA 2000**

Dans le cadre de l'article 61 de la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS), l'Etat a prévu de transférer aux régions la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres, soit près de 88% des sites. Cette évolution s'inscrit en cohérence avec le rôle d'autorité de gestion des fonds européens assuré par les Régions et vise à conforter leur rôle de chef de file dans le domaine de la biodiversité.

Ainsi, en application de l'article 172 de la LFI pour 2023, il a été institué, à compter de 2023 et jusqu'en 2027 une dotation annuelle d'un montant global de 13 219 064 € au profit des régions et de la collectivité de Corse afin de les accompagner dans l'exercice de cette compétence mentionnée au IV ter de l'article L.414-2 du code de l'environnement.

Le montant 2026 s'établit ainsi à **313 110 €**, soit un montant identique au BP 2025 et aux crédits votés 2025.

En investissement :

Chapitre 922	Dotations et participations	BP 2026
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	28 005 912,00 €
	Fonds de Compensation de la TVA	28 005 912,00 €
	TOTAL	28 005 912,00 €

- **Programme 01000038 - Fonds de compensation de la TVA**

Le montant de FCTVA à percevoir au titre de l'année N est estimé sur la base du CFU de l'année N-1, tenant compte des bases de dépenses éligibles.

Le montant 2026 s'établit ainsi à **28 005 912 €**, soit une diminution de **- 6,48 %** par rapport au BP et aux crédits votés en 2025 (29 948 000 €).

Attention : Depuis 2018, la DRES (93 565 885 euros) est comptabilisée sur le chapitre 902. Elle apparaît donc désormais dans la rubrique relative aux recettes opérationnelles.

Le total des dotations 2026 s'élève à **28 005 912 €** en investissement et à **131 901 350,30 €** en fonctionnement.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes de dotations	28 005 912 €	131 901 350,30 €

Gestion des instruments financiers

Chapitre 943	Opérations financières	BP 2026
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	5 867 822,07 €
	Finances de l'institution	100 000,00 €
	Gestion des instruments financiers	5 767 822,07 €
	TOTAL	5 867 822,07 €

Les recettes de fonctionnement relatives aux opérations financières s'élèvent à **5 867 822,07 €**.

Ce montant est en diminution de **- 40,48 %** par rapport au BP 2025 (9 858 129,89 €).

- Finances de l'institution**

Ces recettes d'un montant de **100 000 €** correspondent aux annulations de mandats sur exercices clos et à diverses opérations de gestion courante enregistrées en cours d'année.

- Gestion des instruments financiers**

Ces recettes estimées pour 2026 à hauteur de **5 767 822,07 €** sont liées à la gestion des SWAP (produits de couverture de la dette).

La reprise sur provision pour risques et charges

Chapitre 945	Provisions et autres opérations mixtes	BP 2026
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	9 457 299,46 €
Provisions		9 457 299,46 €
	TOTAL	9 457 299,46 €

• Provisions et reprises sur provisions

Le montant prévisionnel des reprises sur provision 2026 est proposé à **9 457 299,46 €** et progresse de 278,29 % par rapport au BP 2025 (2 500 000 €) et de 153,54 % aux crédits votés 2025 (3 730 069,13 €).

La reprise sur provision est réalisée lorsque la perte latente diminue ou disparaît s'agissant :

- du risque de condamnation pour la Région concernant les litiges en cours en matière de subvention, marchés publics, ressources humaines et autres ;
- des montants restant à rembourser à la collectivité de la part de structures ayant bénéficié de prêts et pour lesquelles des procédures collectives (plan de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées.

Ce montant correspond à une première évaluation des créances éteintes qui s'enregistreront en 2026, suite aux procédures de liquidation judiciaire en cours de finalisation. Il intègre notamment 6,96 M€ de reprise de provisions constituées dans le cadre du dossier ARC Holding, compte tenu de l'ouverture du redressement judiciaire de la société ARC France en janvier 2026 et la reprise d'activité de cette société, conditionnée par l'écrasement des créances des collectivités locales sur ARC Holding. Il est précisé que le Tribunal de Commerce de Lille dans son jugement en date du 20 mars 2026 a validé le projet de reprise des actifs de la société Arc France.

Un ajustement pourra être réalisé courant 2026 sur la base d'un suivi de l'évolution des contentieux en cours et des risques d'irrecouvrabilité en lien avec les services de la Paierie Régionale.

Le produit des cessions d'immobilisation

Chapitre 954	Produit des cessions d'immobilisation	BP 2026
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	758 000,00
Produits des cessions d'immobilisation		758 000,00 €
	TOTAL	758 000,00 €

Le produit prévisionnel des cessions d'immobilisation s'établit à **758 000,00 €**.

Pour **2026**, il s'agit à titre prévisionnel des cessions d'immeubles suivantes :

- **Calais, 45 rue de la Meuse : 230 000 € ;**
- **Amiens, 37 Boulevard Baraban : 528 000 €.**

Il en résulte un montant d'autres recettes non ventilées évalué à **758 000 €** en investissement et **15 325 121,53 €** en fonctionnement.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des autres recettes non ventilées	758 000,00 €	15 325 121,53 €

LES RECETTES VENTILEES

Le total des recettes ventilées en **fonctionnement** s'élève à **1 423 194 367,24 €** et progresse de + 305,77 % de BP à BP (350 738 242,24 €) et de + 289,22 % par rapport aux crédits votés 2025 (365 650 081,92 €).

Le total des recettes ventilées en **investissement** s'élève à **679 942 720,81 €** et sont en augmentation de + 6,81 % de BP à BP (636 616 523,86 €) et de + 4,06 % par rapport aux crédits votés 2025 (653 397 953,95 €).

Fonction 0
Services généraux

Les **recettes de fonctionnement liées aux services généraux** s'élèvent à **21 896 049,84 €** en 2026, soit une progression de + 47,52 % de BP à BP (14 842 735,30 €) et de + 16,49 % au regard des crédits votés 2025 (18 796 555,42 €).

- Les recettes relatives à **l'administration générale** sont estimées à **18 875 678,90 €**, soit en progression de + 53,98 % de BP à BP (12 258 256 €) et de + 33,66 % au regard des crédits votés 2025 (14 122 076,12 €).
- Les recettes relatives à la **coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales** sont estimées à **3 020 370,94 €**, en progression de + 16,87 % de BP à BP (2 584 479,30 €) et sont en diminution de – 35,39 % au regard des crédits votés 2025 (4 674 479,30 €).

Chapitre 930 Services généraux		BP 2026
Sous-Fonction	02 Administration générale	18 875 678,90 €
Rubrique	020 Administration générale de la collectivité	6 870 367,00 €
Frais de contentieux		200 000,00 €
Assurances hors lycées		100 000,00 €
SIG et appui à la connaissance		1 000 000,00 €
Projets Européens AHDF		771 964,00 €
Déplacements Services centraux		30 000,00 €
Logistique - services centraux		15 000,00 €
Accueil et gestion des manifestations-Services centraux		70 000,00 €
Exploitation de la crèche		532 000,00 €
Exploitation du Palais du Nouveau Siècle		250 000,00 €
Presta action sociale-Services		0,00 €
Dataification		1 195 480,00 €
Charges d'exploitation - bâtiments administratifs		2 263 423,00 €
CEE bâtiments administratifs		400 000,00 €
Fonds Insertion des Personnes Handicapées		42 500,00 €
Rubrique	021 Personnel non ventilé	12 005 311,90 €
Rémunération du personnel des services		2 549 000,00 €
Assistance Technique PSN FEADER 2023-27		800 000,00 €
Assistance technique FEAMPA 2021-2027		181 867,50 €
PR 21-27 Assistance technique		8 474 444,40 €
Rubrique	022 Information, communication, publicité	0,00 €
Communication institutionnelle		0,00 €
Sous-Fonction	04 Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales	3 020 370,94 €
Rubrique	041 Actions relevant de la subvention globale	633 870,34 €
FEAMPA		633 870,34 €
Rubrique	042 Actions interrégionales	0,00 €
Soutien aux projets européens - réalisation		0,00 €
Rubrique	043 Actions européennes	1 497 899,00 €
Accompagnement des programmes Interreg		1 497 899,00 €
Sensibilisation et communication prog et dispositifs europeens		0,00 €
Rubrique	048 Autres actions	888 601,60 €
Mobilité européenne et internationale		868 601,60 €
Diplomatie économique		20 000,00 €
TOTAL		21 896 049,84 €

Les recettes d'investissement liées aux services généraux s'élèvent à **4 353 431,35 €** en 2026, soit une progression de + 39,88 % de BP à BP (3 112 312,69 €) et de + 0,73 % au regard des crédits votés 2025 (4 322 082,21 €).

Chapitre 900 Services généraux		BP 2026
Sous-Fonction	02 Administration générale	1 443 000,00 €
Rubrique	020 Administration générale de la collectivité	1 443 000,00 €
DSI Projets, appli, urbani		0,00 €
SIG et appui à la connaissance		1 421 000,00 €
DSI Environnement de travail		0,00 €
Prestations d'action sociale et autres - Services		22 000,00 €
Sous-Fonction	04 Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales	2 910 431,35 €
Rubrique	041 Actions relevant de la subvention globale	2 910 431,35 €
FEAMPA		2 910 431,35 €
TOTAL		4 353 431,35 €

Fonction 05

Gestion des Fonds Européens

(Les éléments présentés ci-dessous sont également repris et détaillés dans la Partie 3 – Fonds Européens du présent rapport)

Les recettes de fonctionnement liées à la gestion des fonds européens s'élèvent à **99 109 561,55 €** en 2026, soit une progression de + 9,31 % de BP à BP (90 670 073,80 €) et une baisse de -0,06 % au regard des crédits votés 2025 (99 170 073,80 €).

Les recettes inscrites pour 2026 à ce titre sont réparties comme suit :

- FSE/IEJ : **27 183 514,84 €** (+ 12 183 514,84 € par rapport au BP 2025) ;
- FEDER : **63 926 046,71 €** (- 3 244 027,09 € au regard BP 2025) ;
- FEADER : **8 000 000 €** (- 500 000 € par rapport au BP 2025).

Chapitre 9305 Gestion des fonds européens	BP 2026
Rubrique 051 FSE	27 183 514,84 €
Initiative pour l'Emploi des Jeunes (NORD)	0,00 €
FSE (NORD)	0,00 €
FSE PO 2021-2027	27 183 514,84 €
ESS (SUD)	0,00 €
Initiative pour l'Emploi des Jeunes FSE (SUD)	0,00 €
Rubrique 052 FEDER	63 926 046,71 €
FEDER (NORD)	0,00 €
FEDER (SUD)	0,00 €
FEDER PO 2021-2027	45 382 052,02 €
Fond de transition Juste	18 543 994,69 €
REACT-UE SUD	0,00 €
Rubrique 0580 FEADER	8 000 000,00 €
FEADER NORD	1 500 000,00 €
FEADER SUD	1 500 000,00 €
Plan stratégique national	5 000 000,00 €
Rubrique 0581 FEAMP	0,00 €
FEAMP	0,00 €
TOTAL	99 109 561,55 €

Les recettes d'investissement liées à la gestion des fonds européens s'élèvent à 284 988 086,51 € en 2026, soit une progression de + 58,13 % de BP à BP (180 229 379,44 €) et de + 65,47 % au regard des crédits votés 2025 (172 229 379,44 €).

Les recettes inscrites pour 2026 à ce titre sont réparties comme suit :

- FSE : **15 794 013,58 €** (0 € au regard des crédits inscrits au BP 2025) ;
- FEDER : **237 194 072,93 €**, dont 105 891 454,71 € au titre du PO 2021-2027 (- 8 938 717,49 € au regard des crédits votés 2025) ;
- FEADER : **32 000 000 €** (- 28 000 000 € par rapport au BP 2025).

Chapitre 9005	Gestion des fonds européens	BP 2026
Rubrique	051 FSE	15 794 013,58 €
	Initiative pour l'Emploi des Jeunes (NORD)	7 122 070,72 €
	FSE (NORD)	4 330 037,37 €
	Initiative pour l'Emploi des Jeunes FSE	4 341 905,49 €
Rubrique	052 FEDER	237 194 072,93 €
	REACT-UE NORD	21 291 219,00 €
	REACT-UE SUD	10 644 863,25 €
	PO 21-27 FEDER	105 891 454,71 €
	Fond de transition Juste	74 175 978,74 €
	FEDER (NORD)	18 994 920,99 €
	FEDER (SUD)	6 195 636,24 €
Rubrique	0580 FEADER	32 000 000,00 €
	FEADER NORD	2 000 000,00 €
	FEADER SUD	2 000 000,00 €
	Plan stratégique national	28 000 000,00 €
Rubrique	0581 FEAMP	0,00 €
	FEAMP	0,00 €
	TOTAL	284 988 086,51 €

NOTA : ces inscriptions de recettes en section de fonctionnement et d'investissement sont identiques aux inscriptions budgétaires relatives aux dépenses.

Fonction 1
Sécurité

Aucune inscription

Fonction 2

**Enseignement, Formation professionnelle,
Apprentissage**

Les **recettes de fonctionnement liées à l'enseignement, la formation professionnelle, et l'apprentissage** s'élèvent à **149 649 209,50 €** en 2026, soit une diminution de - 12,22 % de BP à BP (170 490 228,68 €) et de - 12,96 % au regard des crédits votés 2025 (171 937 770,75 €).

Chapitre 932	Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	BP 2026
Sous-Fonction	22 Enseignement du second degré	15 933 944,27 €
Rubrique	222 Lycées publics	15 933 944,27 €
	Dotation Globale de Fonctionnement	179 500,00 €
	Contrats et marchés région pour le fonct	16 432,27 €
	Participer au service de restauration (je mange local, petit déj,FPSHR)	14 680 000,00 €
	Assurance des Lycées Publics	500 000,00 €
	Rémunération du personnel des lycées	500 000,00 €
	Opé immob HDF - Lycées publics	0,00 €
	Maintenance programmée - Lycées publics	8 012,00 €
	CEE Lycées	50 000,00 €
Sous-Fonction	23 Enseignement supérieur	0,00 €
	Bourse MERMOZ	0,00 €
Sous-Fonction	25 Formation professionnelle	115 200 000,00 €
Rubrique	251 Insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi	92 200 000,00 €
	PACTE	92 200 000,00 €
	Compétences Clés	0,00 €
Rubrique	252 Formation professionnalisante des personnes en recherche d'emploi	23 000 000,00 €
	Se former pour un métier (FSE + AGEFIPH)	23 000 000,00 €
	Se spécialiser pour un métier	0,00 €
	Se former pour entreprendre	0,00 €
Rubrique	253 Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi	0,00 €
	Se former pour un métier (FSE + AGEFIPH)	0,00 €
Rubrique	255 Rémunération des stagiaires	0,00 €
	Rémunération couverture sociale des stagiaires	0,00 €
Rubrique	256 Autres	0,00 €
	Plateforme WindLab	0,00 €
Sous-Fonction	26 Apprentissage	3 500 000,00 €
	Manifestation information métiers et orientation	0,00 €
	Contribution au titre de l'aménagement du territoire et du dev éco	3 500 000,00 €

Chapitre 932	Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	BP 2026
Sous-Fonction	27 Formation sanitaire et sociale	14 194 722,41 €
	Financement des établissements sanitaires publics	13 588 335,73 €
	Financement des établissements sanitaires privés-	264 496,83 €
	Finance étabs filière sociale	341 889,85 €
	Bourses étudiants filières sanitaire et social BESS	0,00 €
Sous-Fonction	28 Autres services périscolaires et annexes	820 542,82 €
Rubrique	288 Autres services annexes de l'enseignement	820 542,82 €
	Décrochage Appel à projet Proch Orientation	300 211,48 €
	Worldskills	76 431,34 €
	Soutien aux projets d'éducation	80 900,00 €
	Espace Numérique de Travail	363 000,00 €
	Evènements Information et Orientation	0,00 €
	TOTAL	149 649 209,50 €

L'évolution des recettes de fonctionnement de BP à BP se décompose de la manière suivante :

- + 124 752,59 € sur la sous-fonction « enseignement du second degré » ;
- - 31 350 000 € sur la sous-fonction « formation professionnelle » sous l'effet du PACTE (-39 M€ au regard des échéanciers de versement des conventions historiques préalables à 2026)
- - 4 346 737 € sur la sous-fonction « apprentissage », concernant le versement des financements par France Compétences. En effet, l'Etat a fait le choix, dans le cadre de la LFI 2026, de diviser par deux les dotations versées aux Régions en application de la loi du 05 septembre 2018 ;
- + 14 194 722,41 € sur la sous-fonction « Formation sanitaire et sociale », liés à la réintégration dans cette sous-fonction de la recette relative au protocole Etat-Région dans le cadre du Ségur de la santé ;
- + 536 242,82 € sur la sous-fonction « autres services périscolaires et annexes ».

Les **recettes d'investissement liées à l'enseignement, la formation professionnelle, et l'apprentissage** s'élèvent à **120 142 157,18 €** en 2026, soit une régression de - 0,76% de BP à BP (121 060 503,39 €) et de - 0,80 % au regard des crédits votés 2025 (121 109 591,18 €).

Chapitre 902	Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	BP 2026
Sous-Fonction	22 Enseignement du second degré	96 459 664,86 €
Rubrique	222 Lycées publics	95 781 766,82 €
	Dotation Régionale d'équipement Scolaire	93 565 885,00 €
	Plan de relance - DRI dotation régionale d'investissement	0,00 €
	Equipements pédagogiques des EPLE	0,00 €
	Prestations d'action sociale et autres - lycées	30 000,00 €
	Opé immob HDF - Lycées pub	2 185 881,82 €
	Sureté - Lycées publics	0,00 €
Rubrique	223 Lycées privés	677 898,04 €
	Aide à la construction réhabilitation privé	677 898,04 €
Sous-Fonction	23 Enseignement supérieur	639 000,00 €
	Constructions universitaires	639 000,00 €
	LC Archéologie - GPR90205-1	0,00 €
	LC Inno Pôle compét GPR90206-1	0,00 €
	Biblio IEP ds MEP - GPR90207-1	0,00 €
Sous-Fonction	24 Cités scolaires	11 343 492,32 €
	Opérations immobilières HDF - Cités Mixtes	11 343 492,32 €
Sous-Fonction	26 Apprentissage	11 700 000,00 €
	COM - FNDA - APP90102-1	0,00 €
	Contribution au titre de l'aménagement du territoire et du dev éco	11 700 000,00 €
Sous-Fonction	27 Formation sanitaire et sociale	0,00 €
	Equipt formations sanitaires	0,00 €
Sous-Fonction	28 Autres services périscolaires et annexes	0,00 €
Rubrique	288 Autres services annexes de l'enseignement	0,00 €
	Evènements Information et Orientation	0,00 €
TOTAL		120 142 157,18 €

L'évolution des recettes d'investissement de BP à BP se décompose de la manière suivante :

- + 914 875,47 € sur la sous-fonction « enseignement du second degré » dû à une progression des recettes liées aux opérations immobilières des lycées publics (+0,94 M€) ;
- - 861 000 € sur la sous-fonction « enseignement supérieur » lié à la fin des travaux relatifs au Plateau Technique Santé ;
- + 9 681 978,32 € sur la sous-fonction « cités scolaires » (dont 9 564 013,55 € liés à la réémission de titres à corriger suite à une décision de justice qui impose une inscription obligatoire de crédits budgétaires en dépense et en recette) ;
- - 10 454 200 € sur la sous-fonction « Apprentissage », concernant le versement des financements par France Compétences ;
- - 200 000 € sur la sous-fonction « autres services périscolaires et annexes ».

Les recettes d'investissement hors DRES (dotation régionale d'équipement scolaire) s'élèvent à 26 576 272,18 €.

Fonction 3

Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Les recettes de fonctionnement relatives à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs s'élèvent à **323 254,87 €** en 2026. Elles sont en baisse de - 25,82 % de BP à BP (435 754,87 €) et - 27,77 % au regard des crédits votés 2025 (447 557,94 €).

Chapitre 933 TOTAL		BP 2026
Sous-Fonction	31 Culture	216 750,00 €
Rubrique	311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	206 750,00 €
Secteur artistique professionnel - opérateurs structurants		99 250,00 €
Habitants et leurs espaces de vie		50 000,00 €
Aides ciblées pour les habitants dans leurs espaces de vie		57 500,00 €
Opérateurs labellisés - Novaction		0,00 €
PEPS		0,00 €
Opérateurs labellisés - Accompagnement circulation en région de la création		0,00 €
Rubrique	312 Patrimoine	10 000,00 €
Inventaire		10 000,00 €
Sous-Fonction	32 Sports (autres que scolaires)	106 504,87 €
Rubrique	321 Salles de sport, gymnases	106 504,87 €
Participation au fonctionnement des équipements sportifs régionaux		106 504,87 €
Rubrique	325 Autres équipements sportifs ou de loisirs	0,00 €
Ligues et comités régionaux		0,00 €
Rubrique	326 Manifestations sportives	0,00 €
Jeux olympiques		0,00 €
Sous-Fonction	34 Vie sociale et citoyenne	0,00 €
Rubrique	348 Autres	0,00 €
Accueil et gestion des manifestations - PMSE		0,00 €
Actions illettrisme handicap		0,00 €
Soutien initiatives asso innov		0,00 €
TOTAL		323 254,87 €

Les **recettes d'investissement liées à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs** s'élèvent à **2 886 000 €** en 2026, soit une progression de + 49,26 % de BP à BP (1 933 501 €) et une baisse de – 57,04 % au regard des crédits votés 2025 (6 718 546,97 €).

Chapitre 903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	BP 2026
Sous-Fonction	31 Culture	2 226 000,00 €
Rubrique	311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	1 271 000,00 €
	Secteur artistique professionnel	100 000,00 €
	Aides ciblées Secteur artistique professionnel	1 171 000,00 €
	Opérateurs labellisés - Accompagnement circulation en région de la création	0,00 €
Rubrique	312 Patrimoine	755 000,00 €
	Restauration du patrimoine non protégé	50 000,00 €
	Opérations immobilières HDF - Culture	705 000,00 €
Rubrique	314 Musées	200 000,00 €
	Opérations immobilières HDF-Culture	200 000,00 €
Sous-Fonction	32 Sports (autres que scolaires)	660 000,00 €
Rubrique	322 Stades	660 000,00 €
	Rénovation et modernisation Stade Bollaert - GPR90305-1	660 000,00 €
Rubrique	324 Centres de formation des sportifs	0,00 €
	CREPS	0,00 €
	TOTAL	2 886 000,00 €

Fonction 4

Santé et Action Sociale

Aucune inscription

Fonction 5

Aménagement des territoires et Habitat

Les **recettes de fonctionnement liées à l'aménagement des territoires et l'habitat** ne font pas l'objet d'inscription pour 2026. Elles s'élevaient à **350 000 €** en 2025 au BP et à 413 201 € en crédits votés.

Aucune recette d'investissement liées à l'aménagement des territoires et l'habitat n'est proposée pour 2026 en raison de la fin du programme dédié au service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE). Elles s'élevaient à 3 036 715,49 € en 2025 au titre des crédits votés.

Chapitre 905	Aménagement des territoires et habitat	BP 2026
Sous-Fonction	501 Services communs	0,00 €
	Aménagement des territoires OP exceptionnelles	0,00 €
Sous-Fonction	52 Politique de la ville	0,00 €
	PROGRAMME REPRISE	0,00 €
	TOTAL	0,00 €

Fonction 6

Action économique

Les **recettes de fonctionnement liées à l'action économique** s'élèvent à **5 129 441,44 €** en 2026, soit une progression de + 52,80 % de BP à BP (3 356 987,37 €) et + 25,69 % au regard des crédits votés 2025 (4 080 967,49 €).

Chapitre 936 Action économique		BP 2026
Sous-Fonction	61 Interventions économiques transversales	601 000,00 €
Picardie Investissement		600 000,00 €
PRAD IS		0,00 €
Aide au transport au particulier (ATP)		1 000,00 €
Sous-Fonction	63 Actions sectorielles	4 528 441,44 €
Rubrique	6312 Autres actions sectorielles	0,00 €
Anim et acc filières élevages		0,00 €
Rubrique	632 Industrie, commerce et artisanat	4 528 441,44 €
Aide au développement des PME industrielles et des services à haute valeur ajoutée		0,00 €
Aide à l'implantation des entreprises		3 172,14 €
Aide aux entreprises en consolidation financière		3 147 079,09 €
Pôles de compétitivité		905 120,00 €
Accompagnement collectif des entreprises en missions et salons		0,00 €
Booster financement-Garantie		0,00 €
Hauts de France Prévention		154 825,90 €
Fonds premier secours F1PS		74 354,31 €
Espace Information Formation		0,00 €
Promotion et qualification projets TRI		243 890,00 €
Financement régional des entreprises - DAE 90910-1		0,00 €
Sous-Fonction	65 Insertion économique et économie sociale et solidaire	0,00 €
Accompagnement territorialisé		0,00 €
TOTAL		5 129 441,44 €

L'évolution des recettes de fonctionnement de BP à BP se décompose de la manière suivante :

- - 1 000 € sur la sous-fonction « interventions économiques transversales » ;
- + 1 773 454,07 € sur la sous-fonction « actions sectorielles ».

Les **recettes d'investissement liées à l'action économique** s'élèvent à **14 628 231,58 €** en 2026, soit une baisse de – 5,63 % de BP à BP (15 500 505,65 €) et une régression de – 58,80 % au regard des crédits votés 2025 (30 992 913,08 €).

Chapitre 906	Action économique	BP 2026
Sous-Fonction	61 Interventions économiques transversales	0,00 €
	Avances Remboursables Regionales	0,00 €
	PRAD IS	0,00 €
	PRAD AT ESS	0,00 €
	Finant R ets-DAE909/939 10-1	0,00 €
Sous-Fonction	63 Actions sectorielles	14 562 761,58 €
Rubrique	6312 Autres	374 496,19 €
	Investissement agricole	374 496,19 €
	PRAD IAA	0,00 €
Rubrique	632 Industrie, commerce et artisanat	14 188 265,39 €
	Aide au développement des TPE artisanale s commerciales et de services	3 750,00 €
	Aide création ets innov indust	0,00 €
	Aide dvpt grandes entreprises	0,00 €
	Aide au développement des PME indus et d e services à haute valeur ajoutée	898 219,41 €
	Aide à l'implantation d'entreprises	673 742,82 €
	Aide aux entreprises en consolidation financière	4 204 034,85 €
	Booster financement-Garantie	0,00 €
	Booster financement-Capital	1 900 000,00 €
	Plans	66 037,12 €
	Hauts de France Prévention	2 834 382,54 €
	Fonds premier secours F1PS	1 496 263,31 €
	Sout Com Artisan Mobilité	0,00 €
	Fonds premier secours F1PS covid 19	1 418 639,34 €
	HdF Prévention COVID19	0,00 €
	Soutien aux entreprises impactées par les violences urbaines	693 196,00 €
	Financement régional des entreprises - DAE90910-1 - DAE93910-1	0,00 €
Sous-Fonction	633 Développement touristique	0,00 €
	FRIT - Destinat touristiques	0,00 €
Sous-Fonction	65 Insertion Economique et économie sociale et solidaire	65 470,00 €
	Accompagnement territorialisé Starter ESS	65 470,00 €
Sous-Fonction	67 Recherche et Innovation	0,00 €
	Opérations immo (hors CPER)	0,00 €
TOTAL		14 628 231,58 €

L'évolution des recettes d'investissement de BP à BP se décompose comme suit :

- - 70 000,00 € sur la sous-fonction « interventions économiques transversales » ;
- - 802 274,07 € sur la sous-fonction « actions sectorielles ».

Fonction 7
Environnement

Aucune **recette de fonctionnement liée à l'environnement** n'est inscrite pour 2026, contre 29 424 € en 2025.

Les **recettes d'investissement liées à l'environnement** s'élèvent à **1 500 000 €** en 2026, soit une baisse de – 51,01 % de BP à BP et au regard des crédits votés 2025 (3 061 804 €).

Chapitre 907	Environnement	BP 2026
Sous-Fonction	71 Actions transversales	1 500 000,00 €
	Instrument financier FEDER	1 500 000,00 €
Sous-Fonction	76 Préservation du patrimoine naturel	0,00 €
	Plan Arbres	0,00 €
Sous-Fonction	77 Environnement des infrastructures de transports	0,00 €
	Aide à la conversion au Bioéthanol (ACB)	0,00 €
	TOTAL	1 500 000,00

Fonction 8
Transports

Les **recettes de fonctionnement liées aux transports** s'élèvent à **1 147 086 850,04 €** en 2026, soit une progression de + 1 525,62 % de BP à BP (70 563 038,22 €) et une augmentation de + 1 520,76 % au regard des crédits votés 2025 (70 774 531,52 €), suite à la reprise en pleine propriété des recettes relatives aux transports ferroviaires et à l'assujettissement à la TVA de l'activité de transports publics de voyageurs, à compter du 1^{er} janvier 2025 (les chiffres présentés ici tiennent compte de la rétroactivité

de cette activité accordée par l'administration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2025 et, intègrent donc notamment les recettes commerciales 2025 et 2026 ainsi que les crédits destinés à la régularisation des écritures 2025).

Chapitre 938	Transports	BP 2026
Sous-Fonction	81 Transports scolaires	30 767 260,16 €
Exploitation du réseau de transport scolaire		29 684 488,00 €
Transports Spécialisés		1 082 772,16 €
Sous-Fonction	82 Transports publics de voyageurs	1 115 246 839,84 €
Rubrique	820 Services communs	873 405,39 €
Assistance juridique contrats		176 148,60 €
Prestations de service pour le contrôle		85 706,40 €
Prestations de service information		611 550,39 €
Rubrique	821 Transport sur route	100 033 218,54 €
Réseau Interurbain Exploitation		18 712 551,11 €
Exploitation du réseau interurbain et scolaire		44 092 615,89 €
AOM Autorités Orga Mobilité		6 379 992,54 €
Transports mixtes - Compensation de charges du transfert au département		30 848 059,00 €
Lignes Routières Régionales		0,00 €
Rubrique	822 Transport ferroviaire	1 014 240 944,87 €
Convention TER		891 907 118,08 €
SVEA recette commerciale billettique		9 830 909,09 €
SNCF voyageurs Etoile d'Amiens		112 502 917,70 €
Rubrique	828 Autres transports	99 271,04 €
Mobilité inclusive		99 271,04 €
Sous-Fonction	84 Infrastructures	46 789,90 €
Rubrique	847 Equipements de voirie	46 789,90 €
Voies férées d'intérêt local		46 789,90 €
Sous-Fonction	85 Infrastructures	1 025 960,14 €
Rubrique	852 Gares et autres infrastructures ferroviaires	255 500,00 €
Voies férées d'intérêt local		255 500,00 €
Rubrique	854 Ports et autres infrastructures portuaires	770 460,14 €
Exploitation maintenance des ports		220 000,00 €
Développement des ports - Domaine		540 960,14 €
Aménagement des ports		9 500,00 €
Sous-Fonction	87 Circulation douce	0,00 €
Véloroutes Voies vertes		0,00 €
TOTAL		1 147 086 850,04 €

L'évolution des recettes de fonctionnement de BP à BP se décompose de la manière suivante :

- + 29 763 990,16 € sur la sous-fonction « transports scolaires » (annulation des écritures de dépenses 2025 et leur réémission sur l'exercice 2026 avec assujettissement à la TVA) ;
- + 873 405,39 € sur la sous-fonction « Transports publics de voyageurs – services communs » ;
- + 61 185 858,54 € sur la rubrique « transports sur route » (annulation des écritures de dépenses et recettes 2025 et leur réémission sur l'exercice 2026 avec assujettissement à la TVA) ;
- + 985 140 328,87 € sur la rubrique « transport ferroviaire », du fait de la reprise en pleine propriété des recettes ferroviaires par la Région et de l'annulation des écritures de dépenses 2025 et leur réémission sur l'exercice 2026 avec assujettissement à la TVA ;
- + 99 271,04 € sur la sous-fonction « Autres transports » ;
- + 46 789,90 € sur la sous-fonction « Equipement de voirie » ;
- - 2 000 € sur la rubrique « gares et autres infrastructures ferroviaires » ;
- - 570 832,08 € sur la rubrique « ports et autres infrastructures portuaires » ;
- - 13 000 € sur la rubrique « Circulation douce ».

Les **recettes d'investissement liées aux transports** s'élèvent à **251 444 814,19 €** en 2026, soit une diminution de - 19,34 % de BP à BP (311 718 517,69 €) et -19,39 % au regard des crédits votés 2025 (311 926 921,58 €).

Chapitre 908 Transports		BP 2026
Sous-Fonction	82 Transports publics de voyageurs	247 414 842,54 €
Rubrique	820 Services communs	128 566,54 €
Outils information voyageur		128 566,54 €
Rubrique	822 Transport ferroviaire	247 286 276,00 €
Convention TER		44 017 565,00 €
Acquisition, rénovation matériel TER et ateliers		0,00 €
SPL mobilités		203 268 711,00 €
Acquisition, rénovation matériel TET et ateliers		0,00 €
Volet ferroviaire - TRP90805-1		0,00 €
Sous-Fonction	84 Voiries	226 692,71 €
Rubrique	847 Equipements de voirie	226 692,71 €
Points Arrêt (GPS, Poteaux IV)		226 692,71 €
Sous-Fonction	85 Infrastructures	3 803 278,94 €
Rubrique	852 Gares et Autres Infrastructures ferroviaires	1 097 712,00 €
Plan de relance - DRI dotation régionale d'investissement		1 097 712,00 €
Rubrique	853 Haltes fluviales et autres infrastructures fluviales	0,00 €
Aménagement infrastructures fluviales		0,00 €
Rubrique	854 Ports et autres infrastructures portuaires	2 705 566,94 €
Développement des ports - Domaine		1 180 000,00 €
Aménagement des ports		1 131 034,34 €
Exploitation maintenance des ports		394 532,60 €
Sous-Fonction	87- Circulation douce	0,00 €
Plan de relance - DRI dotation régionale d'investissement		0,00 €
TOTAL		251 444 814,19 €

L'évolution des recettes d'investissement de BP à BP se décompose comme suit :

- - 128 566,54 € sur la sous-fonction « Transports publics de voyageurs – services communs » ;
- - 62 743 677,69 € sur la rubrique « transport ferroviaire » en raison de la baisse du droit d'entrée 2026 associé aux transferts d'actifs au profit de la SPL Gestion des Actifs et Appui à la Mobilité Hauts-de-France et de la prise en compte de l'annulation des écritures de dépenses 2025 et leur réémission sur l'exercice 2026 avec assujettissement à la TVA;
- + 226 692,71 € sur la sous-fonction « Equipement de voirie » ;
- - + 1 097 712 € sur la rubrique « gares et infrastructures ferroviaires » ;
- - 241 900 € sur la rubrique « haltes fluviales et autres infrastructures fluviales » ;
- + 1 258 903,94 € sur la rubrique « ports et autres infrastructures portuaires ».

Il en résulte un montant de recettes ventilées évalué à **1 423 194 367,24 € en fonctionnement** et à **679 942 720,81 € en investissement**.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes ventilées	679 942 720,81 €	1 423 194 367,24 €

PARTIE 2 : DEPENSES

Synthèse du budget

La synthèse du budget en dépenses réelles par chapitres et par politiques sectorielles est la suivante :

En fonctionnement

BP 2025 - Dépenses réelles	
Chapitres / Politiques sectorielles	Montant €
930 - SERVICES GENERAUX	251 503 850,13
Administration générale	12 494 885,50
Affaires Juridiques	591 789,43
Assemblées et CESER	11 718 021,17
Communication	4 140 000,00
Contrôle de gestion et évaluation	330 000,00
Europe	1 313 319,31
Finances	388 000,00
Fonds Européens	633 870,34
Prospective	2 388 756,21
Relations internationales	1 411 164,17
Ressources humaines	211 590 049,00
Sécurité et sureté	150 000,00
Solidarité	40 000,00
Systèmes d'information	4 313 995,00
9305 - GESTION DES FONDS EUROPEENS	99 109 561,55
Fonds Européens	99 109 561,55
932 - ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	873 683 616,16
Administration générale	236 835,00
Affaires Juridiques	2 566 722,89
Apprentissage	20 194 379,53
Développement économique	25 000,00
Enseignement supérieur	6 520 000,00
Formation professionnelle	269 459 144,93
Formations sanitaires et sociales	135 520 000,00
Lycées	190 759 999,81
Ressources humaines	247 189 534,00
Sécurité et sureté	1 212 000,00
933 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	108 705 686,00
Communication sportive	3 367 200,00
Culture	82 706 326,00
Jeunesse	1 670 000,00
Parc de matériel	10 000,00
Solidarité	2 490 000,00
Sports	14 350 000,00
Vie associative	4 112 160,00

BP 2025 - Dépenses réelles	
Chapitres / Politiques sectorielles	Montant €
934 - SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS APA ET RSA/REGUL. RMI)	3 255 987,53
Santé	3 255 987,53
935 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	5 618 497,14
Aménagement du territoire	154 158,28
Aménagement numérique du territoire	3 204 306,00
Assemblées et CESER	10 000,00
Mer et littoral	490 000,00
Politique de la ville et logement	1 760 032,86
936 - ACTION ECONOMIQUE	73 768 974,36
Agriculture et pêche	10 000 000,00
Artisanat, commerce et ESS	4 566 298,40
Culture	236 900,00
Développement économique	33 954 492,00
Industrilab	351 000,00
Recherche	9 600 000,00
Solidarité	6 300 000,00
Tourisme	8 190 731,39
Troisième révolution industrielle	569 552,57
937 - ENVIRONNEMENT	14 070 958,16
Aménagement du territoire	7 424 590,51
Biodiversité	4 089 773,83
Troisième révolution industrielle	2 556 593,82
938 - TRANSPORTS	2 041 284 346,45
Administration générale	558 321,00
Affaires Juridiques	90 000,00
Ports	11 150 000,00
Transports	1 553 159 630,28
Transports scolaires et interurbains	476 326 395,17
941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES	34 568 000,00
Finances	34 568 000,00
943 - OPERATIONS FINANCIERES	132 089 108,29
Finances	16 519 543,15
Finances (Frais financiers et dette)	115 569 565,14
944 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	1 703 990,00
Assemblées et CESER	1 703 990,00
945 - PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	4 900 000,00
Finances	4 900 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	3 644 262 575,77

En investissement

BP 2025 - Dépenses réelles	
Chapitres / Politiques sectorielles	Montant €
900 - SERVICES GENERAUX	17 832 994,59
Administration générale	4 970 000,00
Assemblées et CESER	185 000,00
Communication	70 000,00
Fonds Européens	2 910 431,35
Prospective	1 296 201,44
Relations internationales	87 875,80
Ressources humaines	92 000,00
Sécurité et sureté	380 000,00
Solidarité	10 000,00
Systèmes d'information	7 831 486,00
9005 - GESTION DES FONDS EUROPEENS	284 988 086,51
Fonds Européens	284 988 086,51
902 - ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	211 411 013,55
Administration générale	200 000,00
Apprentissage	16 812 000,00
Développement économique	50 000,00
Enseignement supérieur	17 320 000,00
Finances	9 564 013,55
Formation professionnelle	747 000,00
Formations sanitaires et sociales	2 010 000,00
Lycées	155 990 000,00
Ressources humaines	168 000,00
Sécurité et sureté	8 550 000,00
903 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	44 770 000,00
Culture	29 455 000,00
Sécurité et sureté	200 000,00
Solidarité	200 000,00
Sports	14 690 000,00
Vie associative	225 000,00
904 - SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS RSA)	4 031 000,00
Santé	4 031 000,00
905 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	75 661 262,16
Aménagement du territoire	51 313 369,04
Aménagement numérique du territoire	2 073 462,00
Mer et littoral	1 160 000,00
Politique de la ville et logement	21 114 431,12
906 - ACTION ECONOMIQUE	98 690 866,43
Agriculture et pêche	21 305 074,43
Artisanat, commerce et ESS	6 330 200,00

BP 2025 - Dépenses réelles	
Chapitres / Politiques sectorielles	Montant €
Culture	315 000,00
Développement économique	55 250 592,00
Industrilab	850 000,00
Recherche	9 810 000,00
Tourisme	4 830 000,00
907 - ENVIRONNEMENT	6 360 861,35
Aménagement du territoire	176 556,64
Biodiversité	3 340 094,62
Politique de la ville et logement	80 000,00
Troisième révolution industrielle	2 764 210,09
908 - TRANSPORTS	605 146 216,65
Administration générale	630 000,00
Ports	22 537 000,00
Transports	580 266 233,47
Transports scolaires et interurbains	1 712 983,18
923 - DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES DONT LES MOUVEMENTS NEUTRES DE GESTION ACTIVE DE LA DETTE	474 788 068,23
Finances	1 000 000,00
Finances (Frais financiers et dette)	473 788 068,23
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	1 823 680 369,47

BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur Xavier BERTRAND

**FINANCES, EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE LA SECURITE**

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	8 500 000	9 130 000		484 352 082	493 482 082
900 - Services généraux		380 000			380 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	8 500 000	8 550 000		9 564 014	18 114 014
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		200 000			200 000
923 - Dettes et autres opérations financières				474 788 068	474 788 068

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 243 000	1 187 000	25 000	172 425 108	173 637 108
930 - Services généraux				868 000	868 000
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	1 243 000	1 187 000	25 000		1 212 000
941 - Autres impôts et taxes				34 568 000	34 568 000
943 - Opérations financières				132 089 108	132 089 108
945 - Provisions et autres opérations mixtes				4 900 000	4 900 000

A) Sécurité / Sureté dans les lycées

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	8 500 000	8 500 000			8 500 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	8 500 000	8 500 000			8 500 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 243 000	1 187 000	25 000		1 212 000
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	1 243 000	1 187 000	25 000		1 212 000

Faire des lycées des lieux de vie sécurisés pour les élèves, les agents de la Région et les personnels de l'Education Nationale est une priorité institutionnelle.

1) Sûreté

Le Conseil Régional réuni en séance plénière le 18 mai 2017 a décidé d'adopter un Plan de sûreté au sein des EPLE (Délibération n° 20170468 du 18 mai 2017).

Une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement de 4 500 000 € sont proposés dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2026.

Après l'avoir expérimenté puis évalué, le Plan de sûreté correspondant est désormais généralisé à l'ensemble du patrimoine éducatif et permet ainsi d'apporter une réponse technique et économique adaptée à la situation de chaque établissement.

2) Sécurité incendie

S'agissant de la sécurité contre les risques d'incendie et de panique, le maintien auprès des Commissions de sécurité des « Avis favorables » à l'exploitation de nos lycées constitue également une priorité politique de l'Institution régionale.

Cela se traduit pour 2026 par l'inscription en investissement d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement à hauteur de 4 000 000 € ainsi qu'en fonctionnement d'une Autorisation d'Engagement de 1 243 000 € et des Crédits de Paiement de 1 212 000 €.

B) Sécurité / Sureté dans les bâtiments

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /		630 000			630 000
900 - Services généraux		380 000			380 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage		50 000			50 000
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		200 000			200 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				150 000	150 000
930 - Services généraux				150 000	150 000

Les dépenses en fonctionnement prises en charge pour les bâtiments autres que les EPLE s'élèvent à **150 000 €** pour les contrôles et vérifications périodiques dans les bâtiments hors lycée, et la maintenance des extincteurs.

630 000 € sont prévus en investissement, pour la réalisation d'opérations visant à sécuriser les bâtiments administratifs, sportifs, culturels et les CFA.

C) Contrôle de gestion et évaluation

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				330 000	330 000
930 - Services généraux				330 000	330 000

Le budget 2026 consacré au contrôle de gestion et à l'évaluation des politiques publiques ainsi qu'aux actions ou démarches expérimentales de transformation et d'innovation publiques, s'élève à **210 000 €**.

Il permet de lancer le nouveau programme d'évaluations obligatoires au titre des fonds européens sur le PO 2021-2027, d'engager quelques actions ou démarches expérimentales de transformation et d'innovation publiques, visant in fine l'amélioration du service délivré aux usagers.

Par ailleurs, en 2026, une quarantaine d'audit et une trentaine de contrôles FEADER devront être effectués. Compte-tenu de la volumétrie des audits et de la mobilisation interne des agents régionaux sur la mission de réexécution des audits d'opérations effectués au cours de la programmation 2014/2020 par la Commission Européenne, il est proposé de prévoir l'externalisation d'une dizaine d'audits. L'externalisation peut être réalisée via le contrat-cadre d'une centrale d'achat auprès de laquelle la Région Hauts-de-France est adhérente.

Il est donc proposé un budget de **120 000 €** de crédits de paiements afin de permettre cette prestation.

D) Finances (hors crédits d'Ordre)

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				484 352 082	484 352 082
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				9 564 014	9 564 014
923 - Dettes et autres opérations financières				474 788 068	474 788 068

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				171 945 108	171 945 108
930 - Services généraux				388 000	388 000
941 - Autres impôts et taxes				34 568 000	34 568 000
943 - Opérations financières				132 089 108	132 089 108
945 - Provisions et autres opérations mixtes				4 900 000	4 900 000

1) Les crédits liés à la dette et à la trésorerie

Frais financiers (section de fonctionnement) :

Il est prévu au BP 2026 un montant de 115,6 M€ de frais financiers en baisse de 7,1 M€ par rapport au BP 2025, soit - 5,8% en lien avec les hypothèses à date d'évolution des taux d'intérêt directeurs et la poursuite d'un pilotage resserré de trésorerie.

Amortissement du capital (section d'investissement) :

Les crédits prévus pour l'amortissement du capital de la dette s'élèvent à 250,5 M€ pour 2026, soit une hausse de 22,4 M€ par rapport au BP 2025, soit + 9,8%. La hausse de l'encours de dette explique l'augmentation du rythme de remboursement.

Crédits neutres de trésorerie :

Un montant de 223,2 M€ est inscrit en investissement (équilibré en dépenses et en recettes) pour les mouvements neutres sur les emprunts assortis d'une option de tirage sur lignes de trésorerie (revolving).

2) Les provisions et les dépréciations

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu. Il permet de constater une dépréciation ou un risque, ou bien encore d'étaler une charge. La nomenclature M57 prévoit une évaluation du montant des provisions au regard de l'estimation de la sortie probable de ressources. Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la charge ou le risque envisagé est certain mais n'est pas connu dans son montant exact et doit par conséquent faire l'objet d'une évaluation.

Les dépréciations des immobilisations procèdent de la constatation d'un amoindrissement de la valeur d'un élément de l'actif immobilisé résultant de causes dont les effets ne sont pas irréversibles. Des dépréciations d'immobilisations financières peuvent être constatées sur des prêts ou avances remboursables, lorsque la valeur probable du recouvrement est inférieure au remboursement attendu (lorsque le bénéficiaire fait l'objet d'une procédure collective par exemple). La dépréciation, qui permet de constater l'amoindrissement de la valeur des participations et des titres immobilisés, représente une perte probable, dont les effets ne sont pas jugés irréversibles. A ce titre, pour une bonne gestion et face aux risques de défaillance des entreprises soutenues, il est prévu un montant de provisions stable. Le montant total des dotations aux provisions et aux dépréciations s'élève en 2026 à 4 900 000 € et reste stable de BP à BP (4 900 000 €) et baisse de -3,44 % au regard des crédits votés 2025 (5 074 750 €), détaillés comme suit :

- Dotations aux provisions pour litiges et contentieux

S'agissant des provisions pour litiges et contentieux, elles doivent être constituées dès la naissance du risque et maintenues tant qu'il subsiste.

Pour 2026 et au regard de l'évolution des contentieux en cours, il est proposé de prévoir une provision complémentaire pour litiges et contentieux à hauteur de 500 000 €.

- Dotations aux dépréciations des immobilisations financières

La constatation des dépréciations des actifs répond également au principe de prudence. Comptablement, la constatation de dépréciations est obligatoire en cas de perte de valeur d'une immobilisation. La valeur de l'actif concerné s'apprécie au 31 décembre de l'année concernée. Afin de couvrir les risques liés à cette perte probable, il convient de prévoir en 2026 une dotation aux dépréciations à hauteur de 4 400 000 €.

Cette somme permettra de couvrir les montants restant à rembourser de la part de structures ayant bénéficié de prêts ou avances remboursables et pour lesquelles, dans la plupart des cas, des procédures collectives (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées au cours du remboursement. Elle permettra également de couvrir des cas plus marginaux pour lesquels un risque d'irrécouvrabilité existe.

L'évolution de ces risques d'irrécouvrabilité reste monitorée en lien avec les services de la Paierie Régionale et la direction des entreprises.

En recettes, une reprise sur provisions pour risques et charges et sur dépréciations d'immobilisations financières est également prévue.

Le montant prévisionnel inscrit au titre de la reprise sur provisions et dépréciations 2026 est proposé à 9 457 299 € en hausse par rapport au BP 2025. Il intègre notamment 6,96 M€ de reprise de provisions constituées dans le cadre du dossier ARC Holding, compte tenu de l'ouverture du redressement judiciaire de la société ARC France en janvier 2026.

La reprise sur provisions et dépréciations est réalisée lorsque la perte latente diminue ou disparaît s'agissant :

- du risque de condamnation pour la Région concernant les litiges en cours en matière de subvention, marchés publics, ressources humaines et autres ;
- des montants restants à rembourser à la collectivité de la part de structures ayant bénéficié de prêts et pour lesquelles des procédures collectives (plan de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées.

Ce montant correspond à une première évaluation des créances éteintes susceptibles de s'enregistrer en 2026 suite aux procédures de liquidations judiciaires en cours de finalisation.

Un ajustement pourra être proposé courant 2026 sur la base d'un suivi de l'évolution des contentieux en cours et des risques d'irrécouvrabilité en lien avec les services de la Paierie Régionale

3) Cotisations, gestion de créances et reversement de fiscalité

Un montant de 388 K€ est également inscrit en vue de couvrir, principalement, la cotisation relative à l'adhésion de la Région à l'association Régions de France.

Un montant de 16,52 M€ en fonctionnement et 1 M€ en investissement est inscrit pour la gestion des créances (prévisions d'admissions en non-valeur et créances éteintes) et les annulations de titres sur exercice clos. Ces montants intègrent notamment 14,52 M€ destinés à l'admission en non-valeur de la créance relative à ARC Holding.

L'article 186 de la loi de Finances pour 2025 a créé le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO). En 2026, le prélèvement opéré au titre de ce dispositif est évalué à 31,87 M€ (contre 25,6 M€ en 2025 soit + 24,5%).

Par ailleurs, un montant de 2,7 M€ en fonctionnement est inscrit pour les reversements de fiscalité correspondant à la contribution au fonds de solidarité des Régions au profit de la Corse et des outre-mers.

Enfin, sur le chapitre 902, 9,56 M€ sont inscrits, en dépenses et en recettes, en raison de l'annulation de titres dans le cadre du contentieux sur les reversements de cités mixtes avec le département du Nord.

BUDGET PRIMITIF 2026

1ERE VICE-PRESIDENCE

Madame Brigitte FOURE

**ADMINISTRATION GENERALE, AFFAIRES JURIDIQUES,
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, PERSONNEL ET
DIALOGUE AVEC LES SYNDICATS**

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	7 153 186	4 995 513	5 749 673	4 060 000	14 805 186
900 - Services généraux	6 584 486	4 835 982	5 250 504	3 062 000	13 148 486
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				368 000	368 000
905 - Aménagement des territoires et Habitat	470 000	119 530	400 470		520 000
908 - Transports	98 700	40 000	98 700	630 000	768 700

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	4 401 205	3 441 202	2 893 544	493 254 997	499 589 743
930 - Services généraux	2 556 905	2 369 929	1 579 216	240 899 595	244 848 740
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				249 993 091	249 993 091
935 - Aménagement des territoires et Habitat	1 725 000	989 749	1 214 522	10 000	2 214 271
938 - Transports	119 300	81 524	99 806	648 321	829 651
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus				1 703 990	1 703 990

A) Administration générale

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	300 000	2 155 000	100 000	3 545 000	5 800 000
900 - Services généraux	300 000	2 155 000	100 000	2 715 000	4 970 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				200 000	200 000
908 - Transports				630 000	630 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				13 290 042	13 290 042
930 - Services généraux				12 494 886	12 494 886
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				236 835	236 835
938 - Transports				558 321	558 321

1) La gestion des bâtiments administratifs de l'institution (hors lycées)

Pour répondre aux enjeux de transition énergétique, la Région a dans le prolongement des politiques menées, initié différentes actions :

- Un programme d'investissement sur la performance énergétique du patrimoine régional tertiaire hors lycées de 10 M € sur la période 2022-2030 a été adopté le 1^{er} février 2022 avec une première tranche de travaux d'investissement de 5 M € sur le patrimoine administratif.
- Un budget de 1,5 M € a été voté le 5 octobre 2021 pour la solarisation du patrimoine hors lycées avec un objectif d'autoconsommation.

La Région s'est engagée dans le déploiement d'une production d'énergie en autoconsommation (étude en cours sur la solarisation de 2 000 m² de surface sur le patrimoine hors lycées). La Région a produit 15.817 kWh d'énergie photovoltaïque en 2023 et 19.892 kWh en 2024.

En complément, une démarche continue est engagée depuis plusieurs années à travers les travaux de gros entretien (abandon du fioul, raccordement au Réseau de Chaleur Urbain notamment) et les modalités d'exploitation (plan de maîtrise énergétique).

Enfin la rationalisation du patrimoine régional en réduisant notre empreinte immobilière contribue à :

- optimiser l'occupation de notre patrimoine en prenant en compte les nouveaux usages (télétravail, nouveaux modes de travail),
- organiser notre présence territoriale autour des antennes régionales de proximité,
- céder le patrimoine ne pouvant être mobilisé pour accompagner les objectifs d'aménagement du territoire, en limitant l'artificialisation des sols.

Sur nos différents sites, la programmation accompagne le développement de la mobilité décarbonée (installation de bornes de recharge de véhicules électriques).

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	300 000	2 155 000	100 000	2 055 000	4 310 000
900 - Services généraux	300 000	2 155 000	100 000	1 425 000	3 680 000
908 - Transports				630 000	630 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				7 410 924	7 410 924
930 - Services généraux				6 852 603	6 852 603
938 - Transports				558 321	558 321

a) Fonctionnement

Cette politique recouvre les charges liées au bon fonctionnement de ses bâtiments « hors lycées » administratifs et portuaires où travaillent les agents régionaux. Les interventions varient en fonction du statut immobilier de ces sites - à savoir si la Région en est propriétaire ou locataire, occupant ou non occupant - et de leurs particularités.

Les charges d'exploitation représentent à elles seules 54 % du budget total de la Direction du patrimoine et de la sécurité (DPS). La partie forfaitaire des marchés de maintenance des bâtiments quant à elle représente 21 %. Les autres dépenses concernent pour l'essentiel les travaux urgents non programmables, les études et les vérifications et contrôles réglementaires.

Le Programme « opérations immobilières HDF bâtiments administratifs » de 64 800 € permet notamment de prendre en compte des dépenses de réalisation des diagnostics et frais d'études (mise à jour notamment de certains diagnostics amiante, études de structurels, études de sols, ...), d'accompagnement du déploiement de la Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) et de préparation du renouvellement des marchés de maintenance en 2026.

Le Programme « maintenance programmée bâtiments administratifs » de 1 369 221 € couvre quant à lui la part forfaitaire estimée de différents marchés de maintenance et correspondant notamment à :

- Maintenance Electricité courant fort et faible
- Maintenance des Ascenseurs
- Chauffage Ventilation Climatisation, Désenfumage, Plomberie
- Entretien des chéneaux, gouttières, toitures terrasses
- Maintenance des fermetures automatiques
- Maintenance des nacelles de nettoyage des façades du siège de Région Lille
- Entretien des espaces verts
- Maintenance et Réparation des cloisons mobiles /portes du siège de Région

Le Programme « travaux urgents non programmables bâtiments administratifs » de 441 360 € comporte différents volets répartis comme suit :

- Interventions d'urgences nécessaires au bon fonctionnement des bâtiments administratifs
- Travaux en complément de cloisons mobiles, huisseries métallerie et menuiseries
- Changement des pièces mainteneurs supérieures à 400 €

Le Programme « sûreté - bâtiments administratifs » de 1 076 850 € permet quant à lui de couvrir les frais liés à la sécurité sureté tels que :

- La maintenance du tunnel à bagage
- L'achat équipements divers tels que des défibrillateurs
- Le gardiennage.

La hausse s'explique par la revalorisation des salaires dans le domaine de la sécurité privée et à l'augmentation des évènements.

Le Programme « charges d'exploitation bâtiments administratifs » d'un montant de 3 900 372 € représente à lui seul 53% du budget de fonctionnement concernant l'Administration générale. Il reprend toutes les dépenses liées aux loyers et charges ainsi qu'aux divers frais relatifs au foncier.

Il est retrouvé les mêmes éléments sur des programmes différents pour les bâtiments qui hébergent des agents territoriaux à savoir :

Le Programme « opérations immobilières portuaires » pour 30 000 € est la déclinaison des dépenses liées à la réalisation des diagnostics et frais d'études.

Le Programme « maintenance programmée bâtiments portuaires » pour 163 321 € correspond à la part forfaitaire des différents marchés de maintenance.

Le Programme « travaux urgents bâtiments portuaires » pour 85 000 € est dédié aux interventions d'urgences nécessaires au bon fonctionnement des bâtiments portuaires.

Le Programme « charges d'exploitation bâtiments portuaires » s'élève à 280 000 €

b) Investissement

La Politique « Administration Générale » (s'établit en investissement en AP à 300 000 € et en CP à 4 310 000 €)

Le Programme « opérations immobilière HDF bâtiments administratifs » de 3 035 000 € regroupe les opérations programmées ci-dessous :

Lieu	Localisation	Objet	Montant en CP
Lille	SDR	Rénovation sanitaire	100 000,00
Lille	SDR	Remplacement d'un groupe froid	100 000,00
Amiens	Germain BLEUET	Toiture phase 1	250 000,00
Amiens	St Leu	Climatisation de secours salle serveurs	120 000,00
Clermont	Déportés	Etude réfection toiture + étanchéité mitoyenne	15 000,00
Clermont	Déportés	Désaffectation anciens sanitaires	20 000,00
Amiens	Verne Delpech	Travaux acoustiques suite contentieux	65 000,00
Lille	42, Thionville	Réfection cheminée chaufferie	60 000,00
Amiens	Crèche	Réfection mur de clôture	50 000,00
			780 000,00

Concernant la gestion pluriannuelle, les opérations sont réparties comme suit :

- 70 000 € pour les Ad'AP (travaux d'adaptation) afin de terminer les travaux de mise aux normes des passerelles à Le Fresnoy Tourcoing et les travaux du CHM.
- 100 000 € pour l'installation de bornes de recharges des véhicules électriques.
- 235 000 € pour la solarisation.
- 100 000 € pour les travaux de démolition et la rénovation des bâtiments du Mail Albert 1er à Amiens.
- 1 650 000 € pour les travaux liés au décret tertiaire (Délibération 1ère tranche 2022.00268 du 01/02/2022) qui se répartissent :
 - 500 000 € pour terminer la Gestion Technique Bâtimentaire (GTB) du siège de Région
 - 800 000 € pour finir le relamping des bureaux et des circulations du siège de Région lié à la GTB (pour économiser des interventions de dépose/repose de faux plafonds notamment)
 - 100 000 € pour le relamping de St Leu et Germain Bleuet
 - 100 000 € pour la GTC de St Leu : travaux sur la chaufferie
 - 150 000 € pour la réfection de la toiture et l'isolation de la Maison de la Recherche de Villeneuve d'Ascq.

Le relamping du siège de Région et les travaux de chaufferie de St Leu vont entrainer des économies de fonctionnement d'une part et une recette prévisionnelle de 400 000 € de crédits de Certificat d'Economie d'Energie (CEE) d'autre part.

En 2026, la Région lancera des Schémas Directeurs Immobiliers Energétiques SDIE (Etude globale sur le patrimoine) pour son patrimoine hors lycée, qui engendrera par la suite, une planification pluriannuelle de travaux (AP de 300 000 € et 100 000 € de CP).

Le Programme « maintenance programmée bâtiments administratifs » de 50 000 € couvre les travaux dans les bâtiments en copropriété et la fourniture de matériaux et matériels pour la régie.

Le Programme « travaux urgents non programmables bâtiments administratifs » de 595 000 € comprend :

- les interventions d'urgences nécessaires au bon fonctionnement des bâtiments.
- les travaux de cloisonnement
- l'achat de stores intérieurs.
- le changement des pièces mainteneurs supérieures à 400 €.

Le Programme « opérations immobilières portuaires » de 500 000 € permet de réaliser les opérations programmées ci-dessous, qui ne peuvent pas être décalées :

Lieu	Localisation	Objet	Montant en CP
CALAIS	Rue de Moscou	Mise aux normes du réfectoire	300 000,00
CALAIS	Maisons éclusières	2ème phase des toitures	40 000,00
CALAIS	PAE	Renforcement charpente métallique	30 000,00
BOULOGNE	Loubet	Etude préalable à la démolition ancienne écluse	50 000,00
BOULOGNE	PAE	Remplacement butons charpentes métallique	50 000,00
BOULOGNE	Atelier Huguet	Etudes reprise structurelle	30 000,00
			500 000,00

Enfin le Programme « « travaux urgents bâtiments portuaires » de 130 000 € concerne les interventions d'urgences nécessaires au bon fonctionnement des bâtiments portuaires.

2) La gestion des moyens de l'institution

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				1 205 000	1 205 000
900 - Services généraux				1 005 000	1 005 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				200 000	200 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				4 690 338	4 690 338
930 - Services généraux				4 453 503	4 453 503
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				236 835	236 835

Les dépenses en gestion annuelle en faveur de l'administration générale s'élèvent à 1 205 000 € en investissement et à 4 690 338 € en fonctionnement.

Elles ont pour objet :

- Les déplacements à savoir : la gestion du parc de véhicules (l'acquisition de véhicules et les charges d'exploitation), la billetterie et l'hébergement, les carburants, péages, la gestion de la flotte, les locations de batteries, les assurances, la maintenance vélos, le Plan de Mobilité Employeur (PDME) pour un montant de 1 025 000 € en investissement et 2 179 335 € en fonctionnement ;
- La gestion de la documentation à savoir : les abonnements papier et numérique, le traitement de l'information, les achats d'ouvrages, ainsi que le traitement des archives, pour un montant pour un montant de 332 225 € en fonctionnement ;
- La logistique à savoir : l'achat de matériel et accessoires, le mobilier, l'entretien des locaux, la gestion des déchets, les travaux de reprographie, les fontaines à eau, les fournitures de bureau, le petit matériel, la blanchisserie, les arts de la table, les produits alimentaires, pour un montant de 180 000 € en investissement 1 942 175 € en fonctionnement;
- L'accueil des usagers et la gestion des manifestations à savoir pour un montant de 227 002 € en fonctionnement.

3) Exploitation du palais du Nouveau Siècle

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				170 000	170 000
900 - Services généraux				170 000	170 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				668 780	668 780
930 - Services généraux				668 780	668 780

Le budget du Nouveau Siècle a vocation à poursuivre la valorisation de l'équipement régional, lieu emblématique. L'année 2026, à l'instar de l'année 2025 sera une année de fonctionnement atypique. La première phase de travaux initiée en avril 2025 prend fin mi-janvier 2026.

La réouverture du site pour une durée de deux mois au titre de l'évènement « Séries Mania » nécessite la remise en fonctionnement du bâtiment afin d'assurer dans les meilleures conditions la programmation de cet évènement jusqu'au 31 mars 2026. La seconde phase des travaux démarrera début avril jusque fin août 2026 dans le but d'une réouverture mi-septembre 2026.

Les dépenses en investissement sont destinées principalement à la poursuite de la modernisation du site, à la réalisation de travaux ainsi qu'à l'intégration de nouvelles technologies. Il s'agit en autres de l'acquisition d'équipements de sonorisation dans l'espace Valladolid, la salle Québec et les salles attenantes et d'un nouvel écran de cinéma.

Les dépenses majeures de fonctionnement sont destinées principalement à assurer la mise en œuvre des modalités d'exploitation du site pour l'ensemble des évènements programmés. Il s'agit, entre autres, des charges incompressibles liées à l'exploitation du lieu (frais de gardiennage, de ménage, prestations techniques et d'accueil).

4) Communication interne

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				20 000	20 000
900 - Services généraux				20 000	20 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				460 000	460 000
930 - Services généraux				460 000	460 000

Le budget consacré à la communication interne est inscrit à hauteur de 460 000 € en dépenses de fonctionnement et 20 000 € en investissement.

Ce montant correspond à l'organisation de plusieurs évènements à destination des agents de la Région Hauts-de-France, notamment la cérémonie des vœux qui connaît un succès croissant, la cérémonie des médailles et des retraités et la journée de cohésion « Hauts Détours ». Pour célébrer les 10 ans de la Région, un temps fort spécial sera intégré à ce rendez-vous majeur, mettant à l'honneur cet anniversaire et les réalisations collectives.

En complément, une communication régulière est maintenue avec les agents via l'intranet Léo et une newsletter dédiée, afin de renforcer le lien et l'information partagée au quotidien.

5) L'achat public

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				95 000	95 000
900 - Services généraux				95 000	95 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				60 000	60 000
930 - Services généraux				60 000	60 000

Pour 2026, le budget consacré à l'Achat Public s'élève à 60 000 € en fonctionnement, soit un niveau identique à celui de 2025. En investissement, il atteint 95 000 €. Il correspond principalement aux prestations de publicité des marchés publics dans le cadre des obligations réglementaires, ainsi qu'aux annonces légales arbitrées par l'institution.

B) Affaires juridiques

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				3 248 512	3 248 512
930 - Services généraux				591 789	591 789
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				2 566 723	2 566 723
938 - Transports				90 000	90 000

- « Frais contentieux » : 130 000 €

Ce programme concerne les frais d'avocat, les honoraires d'experts et les frais de justice.

- « Assurance hors lycées » : 398 089,43 €

Ce programme concerne le paiement des assurances « hors lycées ».

- « Assistance juridique » 20 000 €

Ce programme concerne les honoraires d'avocats « Hors contentieux ».

- « Etudes et recherche » 43 700 €

Ce programme concerne le renouvellement des abonnements et supports d'expertises juridiques indispensables au travail des juristes et au fonctionnement de la Direction des affaires juridiques.

- « Assurance lycées publics » 2 425 207,72 €

Ce programme concerne les assurances des lycées.

- « Assurance Cités mixtes » : 141 515,17 €

Ce programme concerne les assurances des citées mixtes Collège/Lycées.

- « Juridique et contentieux transports » : 90 000 €

C) Aménagement numérique du territoire (RRT)

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	470 000	119 530	400 470		520 000
905 - Aménagement des territoires et Habitat	470 000	119 530	400 470		520 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 725 000	989 749	1 214 522		2 204 271
935 - Aménagement des territoires et Habitat	1 725 000	989 749	1 214 522		2 204 271

En fonctionnement, la proposition de crédits de paiement s'élève à 2 204 271 €.

En investissement, la proposition de crédits de paiement s'élève à 520 000 €. Les investissements prévus pour 2026 concernent essentiellement le remplacement d'équipements arrivant en fin de vie :

- Remplacement du cœur de réseau à Amiens : 300 000 €
- Renouvellement des licences : 50 000 €
- Remplacement des serveurs Kubernetes de Compiègne : 160 000 €
- Remplacement de 2 des routeurs mobiles 4G : 10 000 €

D) Assemblées et CESER

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				185 000	185 000
900 - Services généraux				185 000	185 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				13 432 011	13 432 011
930 - Services généraux				11 718 021	11 718 021
935 - Aménagement des territoires et habitat				10 000	10 000
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus				1 703 990	1 703 990

Les crédits de paiement prévus pour la politique « assemblées et CESER » s'élèvent à 185 000 € en investissement et à 13 432 011 € en fonctionnement, répartie ainsi :

- 165 000 € pour la rénovation du système de vote de l'hémicycle en investissement.
- 1 703 990 € concernant les frais de fonctionnement des groupes d'élus.

Il est à noter une diminution des dépenses liées aux frais de fonctionnement des groupes d'élus à hauteur de 42 720 €, baisse du forfait mensuel par élu passant de 60 € à 40 €. Ainsi qu'une diminution de 29 426,45 € sur les ressources humaines des groupes politiques liée au nombre d'élus membres d'un groupe, 169 élus au début 2025 contre 166 en décembre 2025.

Le budget 2026 du CESER de 2,49 M€ dont 2,47 M€ en fonctionnement s'inscrit dans la poursuite de la maîtrise des dépenses de l'institution tout en respectant les dépenses réglementaires ainsi que celles liées au fonctionnement du CESER.

E) Communication institutionnelle :

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				70 000	70 000
900 - Services généraux				70 000	70 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				4 140 000	4 140 000
930 - Services généraux				4 140 000	4 140 000

La communication institutionnelle vise à associer l'ensemble des acteurs du territoire à la construction et à la mise en œuvre des politiques régionales. En garantissant un soutien durable et efficace, elle met en lumière le dynamisme et l'attractivité du territoire à travers la feuille de route REV3, tout en renforçant la visibilité et la reconnaissance des actions régionales.

La communication joue un rôle clé en créant un pont entre la Région, les habitants, les associations et les acteurs économiques. Elle permet à chacun, citoyens, entrepreneurs, lycéens, étudiants, apprentis ou collectivités de mieux appréhender les actions régionales et de s'approprier les dispositifs mis à leur disposition.

Pour valoriser l'institution, elle est présente dans le domaine de l'emploi, de l'éducation et la jeunesse, de l'orientation professionnelle, de la culture, de l'agriculture, de la santé, des transports, du travail et de l'emploi, de l'économie.

Pour être au plus proche des habitants et du monde entrepreneurial, la Région maintient sa présence sur les événements et les manifestations d'importance.

2026 marque également les 10 ans de la Région Hauts-de-France, une occasion spéciale pour célébrer cet anniversaire à travers une série d'événements festifs et fédérateurs.

En section d'investissement 70 000 euros sont inscrits pour permettre l'achat de matériels nécessaires à la réalisation de nouveaux modes de communication signalétique pérenne ainsi que du matériel photographique, audio et vidéo.

F) Ressources humaines

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				260 000	260 000
900 - Services généraux				92 000	92 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				168 000	168 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				458 779 583	458 779 583
930 - Services généraux				211 590 049	211 590 049
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				247 189 534	247 189 534

1) Fonctionnement

« Rémunération du personnel » :

Le besoin est estimé à 435 249 053 € afin de prendre en charge l'ensemble des dépenses de personnel de la collectivité selon une structure des effectifs définie comme suit :

- les agents sur postes permanents dans une gestion de maîtrise des effectifs,
- les emplois de cabinet au regard du nombre de postes pourvus en 2025 et du nombre de postes maximal fixés par décret en fonction du nombre d'habitants de la région
- la prise en compte des agents en situation particulière (mise à disposition extérieure, détachement extérieur, représentants du personnel avec décharge à 100%),
- les contrats de projet majoritairement pour la gestion de fonds européens et rattachés à des financements européens,
- les agents recrutés sur des remplacements de permanents absents, pour faire face à un surcroît d'activité ou dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire,
- les apprentis au regard de la politique employeur d'insertion des jeunes,
- les vacataires, stagiaires écoles et contrat CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche).

A cela s'ajoute d'autres dépenses de rémunération, la hausse de 3 points CNRACL, la hausse prévisionnelle du SMIC, le versement des allocations retour à l'emploi, la prise en charge des rémunérations des agents mis à disposition de la collectivité, la contribution annuelle au fond national de compensation du SFT etc.

L'exercice 2026 sera marqué par des mesures structurelles et des engagements politiques impactant le BP 2026 telles que :

- l'impact des avancements d'échelon et de la reconnaissance des parcours professionnels dans le cadre des lignes directrices de gestion,
- la poursuite du plan de déprécarisation des agents lycées,
- la reconnaissance des compétences par la revalorisation du régime indemnitaire voté en 2023,
- la revalorisation de la participation employeur sur la prévoyance en lien avec le nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2026.
- la revalorisation du SMIC 2026 de 1.18% au 1^{er} janvier 2026

« Prestation d'actions sociales » :

Le besoin est estimé à 17 403 740 € afin de maintenir les dispositifs existants relatifs : aux prestations familiales versées par la direction des ressources humaines, au remboursement domicile-travail, le forfait professionnel du télétravail, les titres restaurants, les subventions versées à CLEA, l'ASCPDR et l'ASPDR, l'adhésion au CNAS, la gestion du fond social, la protection sociale complémentaire, le forfait de mobilité durable...

« Formation du personnel » :

Le besoin est estimé à 1 980 330 € prenant en compte

- les crédits alloués à la formation du personnel de la Région, pour un montant de 992 330 € (hors cotisation CNFPT compris dans la masse salariale),
- les crédits concernant le reste à charge des coûts de formation des apprentis après le financement du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour un montant de 988 000 €.

« Frais médicaux, médecine du travail » :

Le besoin est estimé à 1 708 000 € prenant en compte:

- les crédits pour le financement du socle commun permettant notamment le passage des dossiers devant le conseil médical des 5 départements par le paiement d'une cotisation correspondant à 0.1% de la masse salariale au CDG59 pour un montant de 240 000 €.
- les crédits afin de prendre en charge les frais relatifs à la médecine préventive pour un montant de 1 036 000 €,
- les coûts induits par les accidents du travail, les maladies professionnelles et les expertises réalisées auprès des médecins agréés pour un montant de 432 000 €.

« Exploitation de la crèche » :

Le besoin est estimé à 1 050 000 € dans le cadre du marché faisant l'objet d'un avenant visant à prolonger d'une année la dernière période contractuelle avec People and Baby. Cette estimation intègre la révision annuelle des prix ainsi que les éventuelles primes liées au fonctionnement de la crèche.

Par ailleurs, une consultation est lancée en vue du renouvellement de la contractualisation.

« Frais de déplacements » :

Le besoin est estimé à 1 026 000 € afin de prendre en charge les frais de missions des agents (déplacements, repas, missions...).

« Prestations de services et conseils » :

Le besoin est estimé à 232 460 € afin de permettre la mise en œuvre des bilans « bien vieillir » via le

contrat de coopération « Tempo forme », d'assurer le financement récurrent de plateformes de test RH, de la plateforme d'écoute RPS, l'achat des produits pharmaceutiques et d'assurer une provision dans le cadre des procédures contentieuses...

« Projets transversaux transformation et QVT »

Une enveloppe de 130 000 € pour accompagner la mise en œuvre des actions liées aux différents projets, à savoir : En forme à la Région, Mission Innovation Animation Managériale (MIAM). Il est à noter le transfert sur le budget de la DRH de l'enveloppe « Expérimentation temps collectif pôle » initialement gérée par la direction soutien et performance opérationnelle, dont la gestion sera prise en charge par la MIAM.

2) Investissement

« Prestation d'actions sociales » :

Le besoin est estimé à 260 000 € afin de prendre en charge :

- les dépenses relatives aux aménagements de poste réalisé par la direction des moyens institutionnels et la direction équipement et patrimoine lycée pour le compte de la direction des ressources humaines dans le cadre de la convention avec le Fond d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour 177 500 €.
- l'octroi de prêts sociaux aux agents connaissant des difficultés financières occasionnelles pour 82 500 €.

G) Système d'information

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	6 284 486	2 680 982	5 150 504		7 831 486
900 - Services généraux	6 284 486	2 680 982	5 150 504		7 831 486

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	2 556 905	2 369 929	1 579 216	364 850	4 313 995
930 - Services généraux	2 556 905	2 369 929	1 579 216	364 850	4 313 995

La proposition de budget primitif de 2026 est de 12,1 M € dont 4,3 M € en fonctionnement et 7,8 M € en investissement.

Le détail par programme est exposé ci-dessous :

Environnement de travail

En fonctionnement, la proposition de crédits de paiement s'élève à 663 515 €.

Il est important de préciser que les coûts récurrents (copieurs et télécoms) représentent 95% des dépenses de fonctionnement. Le reste concerne du petit matériel dont les aménagements de postes demandés par la médecine du travail.

En investissement, la proposition de crédits de paiement s'élève à 1 185 000 €.

La flotte d'ordinateurs portables acquise en 2020 pour la crise sanitaire arrive en fin de vie et n'est plus sous garantie. Ces ordinateurs vieillissants et à bout de souffle sont donc à remplacer. Ces remplacements représentent un montant de 360 000 €.

Il est important de préciser que le renouvellement des licences sur le poste de travail représente 40 % des dépenses d'investissement soit 483 400 €.

Infrastructures

En fonctionnement, la proposition de crédits de paiement s'élève à 1 701 100 €.

Il est précisé que les coûts récurrents (infogérance, maintenance, engagement forfaitaire, ...) représentent 88% des dépenses de fonctionnement soit 1,5 millions d'euros.

Les autres dépenses de fonctionnement concernent de l'expertise sécurité et gestion de crise en cas de cyberattaque, l'expertise et intégration poste de travail, l'accompagnement au passage libre office.

En investissement, la proposition de crédits de paiement s'élève à 4 587 000 €.

Il est important de préciser que le renouvellement des licences représente 78 % des dépenses d'investissement soit 3,5 M €.

En 2026, des **investissements matériels** sont essentiels pour maintenir la continuité de fonctionnement du SI :

Remplacement cœurs de réseaux pour un montant de 270 000 €

Renouvellement des commutateurs : ces matériels permettent de distribuer le réseau des serveurs aux différentes baies informatiques jusqu'aux postes de travail pour un montant de 240 000 €.

Sécurisation de salles informatiques de Lille pour un montant de 330 000 € par le remplacement des onduleurs anciens.

Projets, applications et urbanisation du système d'information

En fonctionnement, la proposition de crédits de paiement s'élève à 1 949 380 €.

Cette répartition est liée aux nouveaux modes de licences des éditeurs (souscription, droits d'usage, abonnement, etc...) qui passent désormais en fonctionnement car ce ne sont plus des licences perpétuelles.

De plus, plusieurs nouveaux outils et projets impactent le budget de fonctionnement :

- TRUSTPAIR (contrôle de cohérence RIB et détection de fraudes finances) 30 000 €
- ELISE (impact du passage en mode SAAS) coût récurrent à 110 000 €
- PAS module MESSEC (messagerie sécurisée permettant les échanges avec les demandeurs) : 42 000 €
- OVH CLOUD (abonnement à l'infrastructure OVH pour permettre le déploiement de l'intelligence artificielle (LLMs)) : 12 000 €
- OKAVEO (outil de pilotage des achats) : 58 000 €
- PRA ASTRE GF ET RH (plan de reprise d'activité) : 65 000 €
- ADVIZEO (acquisition d'un logiciel de gestion énergétique des bâtiments) : 30 000 €
- PUBLIACT / IASSISTACT (publication des délibérations/intégration de l'IA sur la génération de délibérations) : 15 000 €
- AI.LISE(intégration IA dans Elise) : 22 000 €
- IA CALLBOT (mise en place d'un callbot sur les transports scolaires) : 40 000 €
- ARCGIS : 12 000 € pour l'abonnement du module Indoors d'ArcGis permettant la mise à disposition des informations patrimoniales aux utilisateurs non-experts

Il est important de relever que les coûts récurrents représentent 88% des dépenses de fonctionnement soit 1,7 millions d'euros.

En investissement, la proposition de crédits de paiement s'élève à 2 059 486 €.

Le projet MAINTI4 (GMAO) : prestations d'études et d'évolutions en particulier pour absorber l'application PILOTE.

Les coûts récurrents représentent 83 % des dépenses en investissement soit 1,7 millions d'euros.

H) Transports scolaires et interurbains

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	98 700	40 000	98 700		138 700
908 - Transports	98 700	40 000	98 700		138 700

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	119 300	81 524	99 806		181 330
938 - Transports	119 300	81 524	99 806		181 330

En fonctionnement, la proposition de crédits de paiement s'élève à 181 330 €. Le surcout en 2026 en fonctionnement est dû aux prestations nécessaires sur la migration vers PEGASE3 et au maintien sur une période simultanée de PEGASE 2 et PEGASE 3 (hébergement).

En investissement, la proposition de crédits de paiement s'élève à 138 700 € qui correspond notamment aux coûts récurrents de maintenance évolutive.

BUDGET PRIMITIF 2026

2EME VICE-PRESIDENCE

Monsieur Christophe COULON

MOBILITES, INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET PORTS

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	484 596 008	460 515 912	97 050 263	46 811 342	604 377 517
908 - Transports	484 596 008	460 515 912	97 050 263	46 811 342	604 377 517

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	642 030 152	192 350 083	609 670 706	1 238 433 907	2 040 454 695
938 - Transports	642 030 152	192 350 083	609 670 706	1 238 433 907	2 040 454 695

A) Ports

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	19 030 000	13 486 665	8 825 335	225 000	22 537 000
908 - Transports	19 030 000	13 486 665	8 825 335	225 000	22 537 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	8 382 714	5 302 305	5 847 695		11 150 000
938 - Transports	8 382 714	5 302 305	5 847 695		11 150 000

1) Les dépenses d'investissement

Elles concernent les postes suivants :

- **Les opérations immobilières** pour un montant de **2 207 000 € en CP** et 1 650 000 € d'AP 2026, réparties comme suit :
 - 225 000 € de CP pour des travaux liés à la réfection de la climatisation et aux entrées d'eau de la capitainerie ;
 - 500 000 € de CP et 1 250 000 € d'AP pour le lancement des travaux du Pôle Exploitation Maintenance (PEM) de Boulogne ;
 - 150 000 € de CP et 400 000 € d'AP pour les archives portuaires ;
 - 1 332 000 € de CP pour les opérations antérieures : 1 312 000 € pour le Pôle Exploitation Maintenance (PEM) de Boulogne et 20 000 € pour la capitainerie de Calais.

Les opérations de réhabilitation ou de construction neuve s'inscrivent dans la démarche REV3 (efficacité énergétique, économie circulaire...) en présentant des objectifs environnementaux et énergétiques très ambitieux, au-delà de la réglementation thermique et environnementale en vigueur. Bien que le programme soit propre à chaque opération, la prise en compte de la démarche REV3 imprègne chaque projet : chantier vert, production et emploi d'énergie renouvelable avec ou sans stockage d'énergie, prise en compte de l'impact carbone, emploi de matériaux biosourcés, performance de l'enveloppe, choix d'équipements performants. L'opération de construction du Pôle exploitation Maintenance à Boulogne sur Mer dont les travaux commenceront en 2026, s'inscrit dans cette démarche.

La Région Hauts de France, propriétaire et autorité portuaire du port Boulogne-sur-Mer – Calais (troisième port de France), fixe trois objectifs à l'horizon 2030, lesquels résument la vision stratégique 2030 pour le port de Boulogne-sur-Mer – Calais du point de vue de la Région autorité portuaire :

- › Objectif 1 : réussir un haut niveau de service portuaire H24-7 sûr réduisant d'au moins 55% des émissions de gaz à effet de serre du port Boulogne-sur-Mer – Calais ;
- › Objectif 2 : assurer une haute performance économique du hub portuaire régional (inscrit dans l'axe Nord) innovant ;
- › Objectif 3 : assurer la gouvernance territorialisée du port Boulogne-sur-Mer – Calais et son exemplarité environnementale.

Dans la présente proposition du BP 2026, section investissement, quatre opérations sont concernées par la prise en compte de l'ambition REV3 :

- **Recherche et développement pour la conception d'une stratégie énergétique du port - tranche optionnelle** (AP 2025 – 91 380 € de CP 2026)

Un programme de recherche et développement conduit par Efficacity est actuellement en cours de finalisation sur le site portuaire de Boulogne-sur-Mer et se mettra en place sur le site portuaire de Calais. Il a pour objectifs de permettre à la Région d'acquérir une vision d'ensemble précise et cartographiée des enjeux énergétiques du port, de proposer plusieurs scénarios de stratégie énergétique et des projets concrets. Cette tranche optionnelle de l'étude est destinée à couvrir le site de Calais.

- **Étude d'opportunité et de définition des enjeux d'un projet marémoteur sur le site portuaire de Boulogne sur Mer** (AP 2025 – 40 000 € de CP 2026)

En 2013, une étude concluait à l'existence d'un gisement important d'énergie marémotrice à Boulogne-sur-Mer tout en alertant sur les impacts potentiels d'un tel projet (impacts hydraulique, hydro-sédimentaire, faune, flore et usages).

L'étude devra déterminer si les impacts d'un projet marémoteur sur l'environnement, sur les usages, sur la protection du port et sur la production d'énergie sont globalement en faveur d'un tel projet. Il s'agit donc d'une première étape avant de s'engager dans une étude de faisabilité.

- **Étude d'avant-projet détaillé d'un projet petit marémoteur** (AP 2025 – 36 000 € de CP 2026)

En 2025, une étude de faisabilité concluait positivement à l'installation de turbines au niveau des écluses du port de Boulogne-sur-Mer – Calais. La Région souhaite approfondir ce sujet et commandera une étude d'avant-projet détaillé.

- **Cofinancement d'une étude prospective des zones d'activité économique sur l'électrification de l'agglomération GCT&M**, (AP 2026 – 24 000 €)

Grand Calais Terres & Mers et la Région Hauts de France souhaitent mener une étude de prospective sur l'électrification de l'agglomération, intégrant le site portuaire régional de Calais. Cette étude s'inscrit dans une vision du territoire de long terme et dans l'esprit de la démarche Rev'3.

Son objectif est d'effectuer un état des lieux des infrastructures électriques du territoire et de leur capacité en injection/soutirage, et d'établir des recommandations opérationnelles pour l'aménagement des ouvrages électriques.

Il sera proposé sur l'exercice 2026 un projet de convention entre la Région et Grand Calais Terres & Mers pour le portage technique de cette étude et son financement.

Ainsi que deux opérations qui se poursuivent en section de fonctionnement :

- **Le schéma directeur de développement et d'aménagement portuaire** (AE 2023 – 380 000 € de CP 2026) : Ce schéma directeur constituera une aide à la prise de décisions et un outil de communication pour l'ensemble des acteurs de la place portuaire (privés et publics) afin de planifier

l'aménagement spatial et fonctionnel des potentialités. Il prendra en compte la transition énergétique du port avec la production et la fourniture d'énergie décarbonée aux usagers, la nécessaire adaptation du port aux effets du changement climatique sur les infrastructures portuaires et l'économie circulaire, et les objectifs du zéro déchet, qui a un impact sur l'organisation spatiale du port. Ces besoins doivent être qualifiés afin d'évaluer leurs impacts et leur prise en compte dans le développement et l'aménagement portuaire.

- **L'étude socio-économique ferroviaire de Boulogne-sur-Mer** (AE 2022 – 200 000€ de CP 2026) : Cette étude aura pour objectif d'évaluer et de monétariser l'ensemble des impacts et bénéfices d'un éventuel raccordement ferroviaire du quai de commerce du site portuaire de Boulogne-sur-Mer. Deux scénarios de desserte (utilisation du faisceau Loubet ou utilisation du faisceau Manihem) seront étudiés pour les comparer à la situation actuelle (pas de desserte ferroviaire).

➤ **Les investissements dans les ports**

La Région tient à jour un atlas de l'état patrimonial des ouvrages portuaires, selon la méthode des visites simplifiées, méthode techniquement et scientifiquement éprouvée et reconnue dans l'univers portuaire. Les pathologies observées, conjuguées à la criticité des ouvrages, permettent de prioriser les opérations afin de garantir la sécurité et la sûreté d'exploitation tout en répondant à nos obligations de propriétaire et à la qualité de service portuaire attendue par les usagers-clients du port régional. C'est ce processus qui aboutit au Plan Pluriannuel des Travaux (PPT).

Pour 2026, les prévisions budgétaires s'élèvent à **20 330 000 € en CP** et **17 380 000 € d'AP 2026**, réparties selon les items suivants :

- *Programme « Exploitation maintenance des ports »*

Ce programme couvre l'équipement, l'exploitation et la maintenance courante sur les ouvrages et infrastructures portuaires pour un montant de **5 201 806,64 €** de crédits de paiement en 2026 et **4 230 900 d'AP**.

Le suivi régulier d'ouvrages fait état de dégradations des infrastructures portuaires conduisant à l'élaboration d'un programme annuel de maintenance et de sécurisation. Ainsi, en 2026, **3 185 766,64 € de CP** et **2 200 000 € d'AP** permettront la réalisation d'opérations de travaux (programme 2026 – travaux de carénage, de rejointoiement, de mise en conformité, de maçonnerie...)

Il permet la continuité d'exploitation des ouvrages portuaires et l'acquisition d'équipements spécifiques pour un montant de **1 319 040 € de CP** et **1 530 900 € d'AP**.

Il œuvre au renforcement de la sécurité des réseaux informatiques industriels des sites portuaires pour **497 000 € de CP** et 500 000 € d'AP en 2026.

Il rend possible les opérations de mise aux normes par la réalisation de travaux spécifiques comme la création d'un nouveau cheminement pour réseaux techniques pour un montant de **200 000 € de CP 2026**.

- *Programme « Développement des ports – Domaine »*

Le montant global de ce programme s'élève à **6 064 434,84 € de CP** et 4 814 434,84 d'AP.

Dans le cadre de sa stratégie foncière de développement du domaine portuaire, a été budgété sur ce programme l'acquisition du site Prysmian à Calais pour un montant de **4 759 500 €** de CP et d'AP.

Il est prévu le versement de **1 200 000 € de CP** de subventions pour la construction d'un bâtiment halieutique et d'une descente à bateaux (sous maîtrise d'ouvrage CAB) initialement programmé en 2025.

Enfin la Région finalise l'acquisition de terrains en établissant un avenant à l'acte de vente d'Umicore et la mise en sécurité des sites pour **104 934,84 € de CP**.

- *Programme « Aménagement des ports »*

Ce programme réunit une série d'opérations pour **9 028 758,52 €** de crédits de paiement et **8 334 665,16 d'AP**. Les opérations les plus significatives sont les suivantes :

- **1 623 903 €** de CP (**1 620 000 €** d'AP) consacrés à des études et des prestations de maîtrise d'œuvre externe nécessaires à la réalisation d'opérations de travaux.
- **1 300 000 €** de CP pour lancer les travaux de confortement du système d'endiguement ouest du port de Calais imposés par arrêtés préfectoraux. Ces travaux sont inscrits au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du delta de l'Aa et sont source de financements extérieurs.
- **1 200 000 €** de CP pour la réalisation des travaux de confortement du quai Gambetta et extrémité sud du quai des Paquebots avant cession à la commune de Boulogne-sur-Mer. Cette opération majeure doit respecter un calendrier opérationnel qui conditionne la mise en recouvrement de recettes.
- **750 000 €** de CP pour le lancement des travaux de nettoyage et de maintenance des écluses de la Batellerie et Carnot afin de maintenir la continuité de services aux usagers et les conditions de navigation et **1 700 000 €** d'AP pour poursuivre l'amélioration de l'exploitation du bassin Carnot.
- **750 000 €** de CP et **500 000 €** d'AP complémentaires destinés à financer les travaux de sécurisation de la traverse sud du bassin Loubet à Boulogne-sur-Mer qui menace ruine.
- **749 506 €** de CP (**300 000 €** d'AP) permettant d'engager sans délai les opérations d'urgence relatives aux infrastructures portuaires.
- **350 000 €** de CP pour des études préalables au développement d'une filière de gestion des sédiments à terre.
- **250 000 €** de CP pour des travaux d'aménagement préalables à la commercialisation du foncier.
- **225 000 €** de CP (**1 119 665,16 €** d'AP) pour des travaux liés au déploiement des mesures compensatoires inhérentes aux obligations environnementales (stratégie laridés)
- **100 000 €** de CP (**1 500 000 €** d'AP) pour des travaux liés à l'augmentation de capacité d'accueil de navires sur le site portuaire de Boulogne-sur-Mer (adaptation et création de pontons)

- *Programme « Exploitation maintenance Boulogne sur Mer Calais »*

Les dépenses de ce programme permettront de finaliser les travaux de protection anticorrosion des parties métalliques des ouvrages pour un montant de **35 000 € de CP**.

2) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont rigides. Elles couvrent les dépenses de dragage essentielles pour entretenir les fonds et garantir l'accès des navires, la maintenance assurée par les équipes de régie (H24 7/7), les taxes foncières et des études.

Les crédits de paiement représentent pour l'essentiel des dépenses récurrentes au bon fonctionnement du port.

- *Programme « Exploitation maintenance des ports »*

Ce programme rassemble les trois quarts des dépenses de fonctionnement, soit **8 604 150 € de CP** et **3 947 150 € d'AE**.

Il englobe les opérations de dragage indispensables pour assurer l'accessibilité des navires et garantir la sécurité de la navigation sur les plans d'eau. Le dragage d'entretien des zones navigables du port de Boulogne-sur-Mer – Calais est estimé à **5 627 000 € de CP** et **2 027 000 € d'AE**.

Les fournitures nécessaires à l'entretien en régie des ouvrages, les frais et services externalisés ainsi que les dépenses engendrées par les nouvelles acquisitions foncières sont estimées à **2 977 150 € de CP** et **1 920 150 € d'AE**.

En raison du report du vote du budget 2026, une mesure de continuité budgétaire a déjà été adoptée à hauteur de **4 000 000 € d'AE en 2025** (DM technique) pour effectuer une opération de dragage indispensable pour assurer l'accessibilité des navires et garantir la sécurité de la navigation sur les plans d'eau et pour assurer l'exploitation et l'entretien des infrastructures et des équipements portuaires au cours des quatre premiers mois.

- *Programme « Développement des ports – Domaine »*

Les dépenses de fonctionnement liées à ce programme recouvrent partiellement les estimations à date des taxes foncières à la charge de la région sur le port, et des études et analyses à engager dans le cadre des perspectives d'aménagement, des modes de gestion envisageables, des conditions de mise à disposition... Elles sont estimées en **crédit de paiement à 2 278 059,88 €**.

Les AE d'un montant de **4 335 563,60 €** sont destinées à engager principalement les taxes foncières à la charge de la région.

- *Programme « Aménagement des ports »*

Les dépenses envisagées dans ce programme appartiennent au domaine des frais et services externalisés (prélèvements et analyses, campagne de levés topographiques, gestion des DT/DICT...). Elles concernent principalement les démarches et études relatives au renouvellement des arrêtés préfectoraux d'autorisation de dragage à Boulogne-sur-Mer et à Calais. Les **crédits de paiement** sont évalués à **267 790,12 €**. Les AE, d'un montant de **100 000 €**, permettront d'engager des études sur les sources potentielles de pollution sur les sites portuaires.

B) Transports interurbains et scolaires (hors régularisation liée à l'assujettissement à la TVA en 2025)

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 100 000	650 000	628 234		1 278 234
908 - Transports	1 100 000	650 000	628 234		1 278 234

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				397 803 718	397 803 718
938 - Transports				397 803 718	397 803 718

1) Les dépenses d'investissement

Les investissements 2026 d'un montant de **1,278 M€** en CP et 1,1 M€ en AP seront consacrés :

- À la sécurité des points d'arrêt pour **200 000 €**.
L'aménagement des points d'arrêt est un élément essentiel pour la sécurité des transports scolaires et interurbains. En raison des transferts intervenus conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe, la Région a hérité de situations disparates selon les territoires. L'aménagement des points d'arrêt relève à la fois de compétences dévolues au gestionnaire de la voirie et de la Région. Il est proposé une convention avec une aide, à hauteur de 80 % du montant des travaux, plafonnée à 1 000 € par point d'arrêt.
- À la mise en place de poteaux d'informations voyageurs : **578 234 €**
La Région est ainsi compétente pour autoriser la mise en place des dessertes et l'implantation des poteaux d'informations voyageurs. Dans ce cadre, il lui appartient d'autoriser ou non les dessertes sur la base d'un diagnostic relatif à la sécurité des usagers. Certains territoires comme l'Aisne doivent changer l'entièreté de leurs poteaux.
- Au matériel billettique embarqué dans les cars pour améliorer le parcours client : **500 000 €**.
En effet, la Région Hauts-de-France est propriétaire des équipements de billettique et de géolocalisation des cars interurbains et scolaires des départements du Pas-de-Calais et de l'Aisne. Ces équipements (smartphones, tablettes, imprimantes, valideurs, câbles, etc.) doivent être maintenus et faire l'objet de remplacements progressifs.

2) Les dépenses de fonctionnement

La proposition budgétaire 2026 est de **397,8 M€ HT** et comprend :

- 65,50 % de dépenses contractuelles pour assurer la compétence transport interurbaine et scolaire (260,57 M€)
- 19 % de charges incompressibles liées au versement d'équilibre des charges du département (75,58 M€)
- 14,96 % correspondant à la part des transferts de charges auprès d'Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM et AO2), soit 59,52 M€
- 0,54 % sur les autres dispositifs (prestations TER, Contrôle, billettique, assistance juridique des contrats), soit 2,16 M€

Le budget 2026 est en réduction de 6,2 M€ par rapport à 2025. Cette évolution est notamment due à plusieurs facteurs : +6,1 M€ liés à l'indexation contenue des contrats (+2,5%) combiné à un plan d'optimisation d'environ 3,7 M€ sur les charges d'exploitation des contrats en cours. Par ailleurs, l'évolution du modèle fiscal et les évolutions de périmètres (prise de compétence de l'agglomération Cœur de Flandres à hauteur de -5 M€) viennent modifier le montant des dépenses contractuelles.

C) Transports (hors régularisation liée à l'assujettissement à la TVA en 2025) et infrastructure

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	464 466 008	446 379 247	87 596 695	2 272 727	536 248 668
908 - Transports	464 466 008	446 379 247	87 596 695	2 272 727	536 248 668

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	633 647 438	187 047 778	603 823 010	22 292 243	813 163 032
938 - Transports	633 647 438	187 047 778	603 823 010	22 292 243	813 163 032

Les différents programmes sont en adéquation avec les objectifs de la troisième révolution industrielle (**REV3**) au travers de plusieurs actions :

- **Les actions régionales engagées au titre des services de transport** (déplacements par TER et par autocar) sont par nature en adéquation avec les objectifs de la troisième révolution industrielle (REV3) en facilitant le développement de l'usage des transports collectifs. Pour parvenir à cet objectif, tous les leviers sont mobilisés : le financement d'un matériel roulant dernière génération, le développement des outils d'information voyageurs, la mobilisation de ressources appropriées à une exploitation de qualité. C'est donc une très grande majorité des dépenses effectuées pour les services de transport qui peuvent être comptabilisées au titre de l'ambition REV3.
- par le développement de l'usage des transports collectifs par la **régénération des voies et l'accessibilité aux gares**, ainsi que par la mise en œuvre de la LOM (conclusion et mise en œuvre des Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) et des premiers Plans d'actions en faveur de la Mobilité Solidaire (PAMS) de France)
- en favorisant les **mobilités actives** dans les pratiques de loisirs des habitants et des touristes par la **pratique du vélo**, du **covoiturage** et du **report modal**.

De plus, les actions en faveur de la **décarbonation du transport de marchandises**, ou encore de la **mobilité solidaire**, permettent de répondre pour tout ou partie, à l'axe sectoriel 4 de la Feuille de route REV3 en matière de mobilité durable.

Un **Appel à Projets (AAP)** est mis en place sur la période 2024-2028. Ainsi, la Région accompagne les territoires dans la mise en œuvre de **solutions de mobilité** présentant un **intérêt**

régional, participant à une meilleure coordination des actions comme discuté à l'échelle des **bassins de mobilité** et visant une **mobilité durable et décarbonée**. Les modalités d'accompagnement pourront être révisées chaque année pour répondre au mieux aux besoins réels des territoires et aux priorités régionales. Pour 2026, troisième année du dispositif, il visera prioritairement à accompagner les territoires peu denses et les lieux d'accompagnement des publics vulnérables (maisons de la mobilité).

Par ailleurs, le BP 2026 prévoit le financement des opérations inscrites dans l'avenant du **CPER 2021-2027 portant sur les mobilités** dont la mise en accessibilité des **gares** de Creil et Chantilly, la poursuite des travaux de la ligne Laon/Hirson, la modernisation des lignes ferroviaires **FRET** et des ITE, la poursuite des travaux de la **RN2** et le financement des opérations dans le cadre des contrats de territoires du Canal Seine Nord Europe (**CSNE**).

1) Les dépenses d'investissement

Les investissements 2026 sont prévus pour un montant de **536,25 M€** en CP et 464,47 M€ en AP et répartis comme suit :

- Au titre du Programme Convention TER

Les charges d'investissement prises en charge par la Région dans le cadre de la convention TER sont en investissement de **51,79 M€** dont 34,13 M€ correspondant au montant de la capexisation des péages et 12,2 M€ correspondant au montant des charges de capital en gares dans le cadre de la convention TER.

Des CP à **1,50 M€** sont prévus pour les travaux pour la création d'un système régional de distribution et d'information voyageur pour les réseaux régionaux de transport, dont la modernisation des 239 actuels DBR (distributeurs automatiques régionaux) en AMR (automates mobilités régionales).

- Au titre du programme « SPL Mobilités »

Le contrat de concession signé en juillet 2024 avec la Société Publique Locale "gestion des actifs et appui à la mobilité en Hauts-de-France" (SPL GAAM HDF) a permis de lever un financement pour un montant total de 1 406,162 M€ remboursable en 40 ans.

Pour 2026, il est prévu une mobilisation de la Région à hauteur de **60,033 M€** au titre du remboursement du capital d'acquisition des droits d'entrée versés par le concédant au concessionnaire par l'intermédiaire de l'émission d'un titre de recette. Pour 2026, les apports en fonds propres à la SPL sont inscrits à hauteur de **25,047M€**.

En 2026, les charges d'investissements financées par une recette en provenance de la SPL s'élèvent à **203,27 M€**

- Au titre du Programme « Contrat Exploitation de l'Etoile d'Amiens (SVEA) » (hors capexisation)

Le montant en CP pour 2026 est évalué à **38,36 M€**, décomposé de la manière suivante :

- **9,652 M€** pour le programme de remplacement des organes majeurs (GER gros entretien et renouvellement) de la convention SVEA, qui, à l'instar de la convention TER, ne sont pas pris en compte par la SPL,
- **14,726 M€** sur la contribution des charges de SMR, fonction de l'avancement des travaux engagés par SVEA.
- **12,899 M€** pris en charge par la SPL au titre des opérations de maintenance sur les 46 rames XGC et BGC affectées à SVEA.
- **2,95 M€** correspondant au montant de la capexisation des péages.

- Au titre du programme « Matériel roulant »

Le montant en CP est évalué à **212,15 M€**, incluant le remplacement des organes majeurs pour 45,25M€. Les opérations nouvelles au titre de ce programme concernent la conversion des rames BB22000RC en rames BB22000R à hauteur de 3,565 M€, ainsi que les mesures d'obsolescence réglementaires concernant les antennes 2 et 3G, les compteurs d'énergies et les phares fanaux à hauteur de 0,669 M€.

Les dépenses prises en charge par la SPL sont les suivantes :

- 29,79 M€ concernant les études et travaux sur les ateliers ferroviaires des sites existants et à construire,
- 9,35 M€ concernant l'acquisition de 5 rames BB2200 et la fiabilisation des 6 rames BB22000 précédemment achetés à la Région Sud, ainsi que l'acquisition d'une rame Z24500 à la Région Normandie,
- 70 M€ concernant l'acquisition de 33 nouvelles rames dont 19 qui vont pouvoir être mises en circulation dans les prochaines semaines
- 52,97 M€ pour la rénovation mi-vie des 34 AGC et 70 TER2N NG mis à disposition de SNCFV TER, le reste a été transféré à SVEA, ainsi que les études relatives au verdissement du parc,

- Au titre du programme Train Equilibre du Territoire

Les 19 REGIO2N TET sont livrés. Il reste encore des crédits de paiement pour 2026 d'un montant de **1,089 M€** correspondant au solde de la convention.

- Au titre du programme Vallée de la Marne

La convention avec la Région Grand Est pour la ligne Vallée de la Marne inclut un montant de **2,10 M€**.

- Au titre du Programme Convention TER (Billettique)

Le montant en CP pour 2026 est évalué à **1,50 M€** pour les travaux pour la création d'un système régional de distribution et d'information voyageur pour les réseaux régionaux de transport, dont la modernisation des 239 actuels DBR en AMR.

- Au titre du Programme Transfert de propriété matériels roulants et centre de maintenance (Ouverture à la concurrence)

Le montant en CP pour 2026 est évalué à **3,302 M€ (7,305 M€ en AP)**, pris en charge par la SPL, dans le cadre du transfert de Propriété des sites de Le Landy, Amiens, Calais et Lille.

- Au titre des Infrastructures ferroviaires :

Le montant en CP pour 2026 est évalué à **93,7 M€ (9,195 M€ en AP)**

Les opérations prévues en AP au BP 2026 sont inscrites au CPER. Les **CP 2026** permettront de procéder aux mandatements des opérations déjà engagées notamment sur les opérations suivantes qui seront en pleine phase « **travaux** » : la poursuite des travaux des lignes ferroviaires : Roissy/Picardie, Laon/Hirson, les travaux sur les ouvrages d'art de la ligne Beauvais/Abancourt/Le Tréport, la fin des travaux de ligne Douai/Cambrai et la poursuite des études **SERM**.

- Au titre des gares :

Le montant en CP pour 2026 est évalué à **15,6 M€ (20 M€ en AP)**

Les CP 2026 sont inscrits pour les opérations engagées les années précédentes, notamment la **poursuite des travaux** et aménagement **des gares** inscrites au Schéma D'Accessibilité Programmé (**Sd'AP**) dont les gares de Cambrai, Maubeuge, Château-Thierry et Dunkerque qui seront en pleine phase de réalisation des travaux. Les AP permettront de lancer les travaux sur les gares de Creil et Chantilly.

- Au titre des Infrastructures ferroviaires fret :

Le montant en CP pour 2026 est évalué à **4,3 M€ (10,79 M€ en AP)**

En AP, il est prévu le financement pour la régénération de 5 lignes **capillaires fret** en démarche GIC (Gestionnaire d'Infrastructure Conventionné) et d'éventuelles demandes de subventions pour la remise en état d'**ITE** (Infrastructures Terminal Embranchée).

Les CP permettront le paiement des appels de fonds des 4 **GIC** (Gestionnaires d'Infrastructures Conventionnés) conventionnés sur les lignes de Compiègne/Lamotte, d'Hesdigneul/Desvres, de Mézy/Artonges et de Saint-Omer/Lumbres.

- Au titre des Infrastructures routières :

Le montant en CP pour 2026 est évalué à **7,55 M€ (14,84 M€ en AP)**, répartis comme suit :

- **Routes nationales : AP 6 M€ - CP 5,5 M€**

Les AP et les CP permettront de continuer les engagements sur la section de La Capelle de RN2.

- **Routes d'Intérêt Régional (RRIR) : AP 8,84 M€ - CP 2 M€**

Les AP inscrites concernent 2 opérations avec les départements du Nord et de l'Oise : la phase 1 de l'aménagement de la RD 642 située entre l'autoroute A25 et Saint-Omer, et la mise à 2x2 voies de la RD200 entre Pont-Sainte-Maxence et Nogent-sur-Oise.

- Au titre du Fluvial et Canal Seine Nord Europe (CSNE) :

Le montant en CP pour 2026 est évalué à **11,58 M€ (25,2 M€ en AP)**.

Concernant le **CSNE** : le remboursement d'emprunt du capital s'élève à 1,42 M€ pour 2026. Les études concernant les **4 ports intérieurs du CSNE** sont inscrites en CP à hauteur de 0,4 M€. 0,25 M€ d'AP sont inscrits dans le cadre des **contrats de territoires (CPER)**.

Une AP de 24,95 M€ est prévue pour l'engagement des **opérations fluviales** inscrites au **CPER 21/27**, notamment le recalibrage de la Lys mitoyenne, la poursuite des études concernant l'aménagement de l'écluse des Fontinettes et la poursuite de la remise en navigation du canal de Condé-Pommeroeul. Des CP sont inscrits à hauteur de 9,2 M€ pour ces opérations nouvelles et les opérations engagées précédemment.

- Au titre des appels à projets d'investissement :

Le montant en CP pour 2026 est évalué à **1,5 M€ (2,5 M€ en AP)**, répartis comme suit :

- **Pôles d'échanges multimodaux (PEM) : AP = 400 K€**

Dans le cadre de l'AAP, il est prévu une AP d'1 M€ pour le financement sur certains territoires de l'aménagement de Pôles d'Echange multi Modal (PEM) qui ne pourraient pas prétendre à l'aide européenne au titre du FEDER.

- **Véloroutes - Voies Vertes : AP 2 M€ - CP 1,5 M€**

2 M€ en AP permettront la poursuite du développement du **réseau de véloroutes voies vertes** dans le cadre de l'AAP et les 1,5 M€ de CP permettront le règlement des opérations engagées précédemment.

- **Covoiturage** : AP = 100 K€

- Au titre des voies ferrées d'intérêt local

1,71 M€ de CP sont inscrits pour la poursuite des travaux (solde de la partie métallique et travaux de la partie maçonnerie) des ouvrages d'art sur la voie ferrée régionale fret St Quentin/Origny-Sainte-Benoîte.

2) Les dépenses de fonctionnement

La proposition budgétaire 2026 est de **813,16 M€ en CP (633,65 M€ en AE 2026, hors DM technique** passée en décembre permettant la continuité budgétaire). Les postes de dépenses sont les suivants :

- Au titre du programme « TER »

Le budget pour le contrat d'exploitation SNCF Voyageurs - TER de **(691,45 M€)** comprend :

- **Les acomptes 2026 au titre de la Convention TER (669,81 M€)**. Le montant 2026 est significativement plus élevé en dépenses et en recettes qu'en 2025 en raison d'une opération de reprise des recettes commerciales TER. En effet, l'année 2026 est la première à voir la Région prendre la propriété des recettes commerciales TER évaluées à **226,89 M€** (ces crédits sont inscrits en dépenses et en recettes). Jusqu'en 2025, la Région finançait la Convention TER dans le cadre d'une contribution financière « nette » des recettes perçues par l'opérateur SNCF Voyageurs. Désormais, ces recettes seront reversées après leur collecte, par SNCF Voyageurs. En contrepartie, la Région s'acquittera de la totalité des coûts d'exploitation de la Convention TER.

- **Le solde estimatif du pré-décompte 2025 (21,65 M€)** qui sera présenté en CP d'avril 2026 ; A cela s'ajoute des dépenses annexes liées à la mesure de la qualité du service ferroviaires régionale (389 K€), le paiement de la réciprocité tarifaire avec la région Grand Est (231 K€), la convention de sécurisation du réseau ferroviaire pour les années 2025 (300 K€) et 2026 (300 K€), le contrat de performance réseau (800 K€), le comptage automatisé des passagers (183 K€).

- Au titre du programme « SPL Mobilités »

La redevance domaniale au titre de la mise à disposition du matériel roulant aux entreprises ferroviaires (SNCF Voyageurs pour la Convention TER et SVEA Etoile d'Amiens) s'élève à **8,01 M€** (6,15 M€ en AE 2026). Cette redevance est payée à la SPL par la Région. Des recettes à hauteur de 3,6 M€ TTC sont encaissées par la Région.

- Au titre du programme « Exploitation Etoile d'Amiens (SVEA) »

S'agissant du contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du lot Etoile d'Amiens, mis en service en décembre 2024 pour 9 années d'exploitation, une AE et des CP à hauteur de **98,07 M€** sont nécessaires pour l'année 2026 (64,4 M€ en AE 2026). Ce montant, bien qu'intégrant une actualisation de la redevance IFER et de l'indexation 2021 à 2025, est inférieur à 2025 car, outre la bascule des montants en Hors Taxes (10%), il a été procédé à une « capexisation » d'une partie des charges de péages, comme c'est déjà le cas avec la Convention TER depuis 2023. Ainsi, un montant prévisionnel de 2,190 M€ HT a été transféré en section d'investissement.

- Au titre du programme Pré-exploitation du nouveau lot des Dessertes Parisiennes

En 2026, il est prévu l'attribution du deuxième lot ouvert à la concurrence, celui des Dessertes Parisiennes, en vue de sa mise en service au SA 2028 (décembre 2027) pour une durée de 9 ans. Avec une mise en exploitation préalable de 18 mois, prévue de mi-2026 à fin 2027, il est indispensable de voter une AE pour la période de pré-exploitation de **32,51 M€ d'AP** et des CP de **3,66 M€** pour 2026.

- Au titre du programme « Vallée de la Marne »

Ce programme d'un montant forfaitaire de **0,210 M€ en AE 2026 et 6,37 M€ en CP** a été créé pour différencier les différentes lignes de dépenses contractuelles liées à la desserte régionale. Il comprend :

- La convention avec la Région Grand Est pour la ligne Vallée de la Marne pour un montant forfaitaire de 6,3 M€
- La réciprocité tarifaire avec la Région Grand Est pour un montant de 0,210 M€.

- Au titre du programme Billettique

Une mission d'assistance et de conseils sera mise en place pour 2026 pour un montant prévisionnel de **1 M€** (1 M€ en AE 2026) pour accompagner la Région dans la création de son futur système régional de distribution et d'information voyageurs.

- Au titre des intérêts d'emprunt CNSE :

Les crédits de fonctionnement concernant les règlements des intérêts d'emprunt relatif au CSNE sont estimés à hauteur de 549 K€ pour 2026.

- Au titre des participations statutaires

Une **participation statutaire** régionale 2026 pour le syndicat mixte des ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe est inscrite à hauteur de 100 K€ en AE et CP.

- Au titre des voies ferrées d'intérêt local

Une enveloppe de **564 K€ de CP** est prévue. Pour l'entretien et la maintenance des **voies ferrées d'intérêt local** (VFIL) de Saint-Quentin/Origny-Sainte-Benoîte et Berry-au-Bac/Guignicourt, il est inscrit 0,562 M€ en 2026. Des CP sont également inscrits afin de régler les impôts fonciers de la VFIL.

- Au titre de la mobilité inclusive :

Il est prévu une enveloppe de 500 K€ d'AE et 324 K€ de CP pour les subventions aux **plateformes de mobilité (AAP)**.

L'élaboration des **Plans d'Actions en matière de Mobilité Solidaire (PAMS)** sur les **bassins de mobilité** se terminera en 2026. 37 K€ de CP sont prévus pour la rémunération de l'AMO.

- Au titre des études et prestations d'expertise :

En 2026, 220 K€ de CP et 250 K€ en AE sont inscrits pour le paiement des bons de commande des accords-cadres, car pour exercer sa compétence Transports, la Région réalise des études sous forme de contre-expertises (par exemple, état des voies capillaires fret ou régénération d'axes ferroviaires), études opérationnelles, conseils stratégiques, audit financier, analyses juridiques, AMO techniques.

De plus, 20 K€ de CP hors AE sont inscrits afin de gérer les petites manifestations/événements de la direction tels que les rencontres régionales du **vélo** et les différents **ateliers PAMS/Clubs de la mobilité** sur les **bassins de mobilité** dans le cadre de la LOM.

- Au titre du programme « Véloroutes - Voies Vertes »

73 K€ d'AE et 104 K€ de CP 2026 sont inscrits pour les participations aux **comités d'itinéraire** de l'EuroVelo 4 et l'EuroVelo 3, et la mise en œuvre des actions du **plan vélo**, avec la poursuite des Plans de Déplacement des Établissements scolaires auprès des lycéens.

Une partie de ces CP (13 K€) sont prévus pour la **cotisation** à l'association « Réseau vélo et marche ».

- Au titre des Infrastructures fret

Une **AE de 100 K€ et 50 K€ de CP** sont inscrits pour la déclinaison régionale du schéma directeur national de transport combiné au travers de l'étude d'identification des sites d'implantation de terminaux multimodaux de la Région Hauts-de-France. Ce schéma est en cohérence avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région afin de s'engager en faveur des mobilités alternatives à la route pour le transport de marchandises.

De plus, **36 K€ d'AE et CP** sont prévus pour une subvention à Norlink dans le cadre de l'intérêt stratégique des actions menées pour le développement des sites portuaires de la Région, le développement de leur hinterland et plus largement l'essor des activités fret et logistique en cohérence avec les objectifs du SRADDET.

D) Rétroactivité au 01/01/2025 de la reprise en propriété des recettes commerciales et régularisation liée à l'assujettissement à la TVA en 2025

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				44 313 614	44 313 614
908 - Transports				44 313 614	44 313 614

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				818 337 946	818 337 946
938 - Transports				818 337 946	818 337 946

La Région a décidé de devenir propriétaire de l'ensemble des recettes commerciales liées aux services de transports de voyageurs d'intérêt régional avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

Cette décision concerne aussi bien les services de transports ferroviaires ainsi que les services de transports scolaires et interurbains.

La Région perçoit les recettes d'exploitation et supporte le risque d'exploitation. Elle doit ainsi être considérée aux fins d'application des règles de TVA comme opérateur exploitant du service de transport sur une partie de ces contrats (hors DSP). Par suite de l'accord obtenu auprès de l'administration fiscale (rescrit DGFIP), la Région devient ainsi bénéficiaire du droit à déduction de TVA sur l'ensemble des dépenses d'exploitation des transports.

Conformément à la législation fiscale en vigueur, la Région est ainsi redevable de la taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre des différents contrats. Elle bénéficie dorénavant d'un droit à déduction de la TVA sur ces dépenses.

Dans le cadre de la rétroactivité au 1^{er} janvier 2025, il est nécessaire de procéder à des écritures de régularisation permettant notamment d'annuler les mandats réalisés en 2025 en base TTC et de les réémettre en HT.

Au titre de la rétroactivité 2025, le gain budgétaire au BP 2026 de la récupération de TVA associée s'établit à 17,76 M€, dont 17,70 M€ en fonctionnement et 0,06 M€ en investissement :

	RECETTES (a)	DEPENSES (b)	GAIN BUDGETAIRE (a-b)
FONCTIONNEMENT	836,04	818,34	17,70
Transports	750,02	740,00	10,02
Transports scolaires et interurbains	86,02	78,34	7,68
INVESTISSEMENT	44,37	44,31	0,06
Transports	44,02	44,02	0,00
Transports scolaires et interurbains	0,36	0,30	0,06
Total général	880,41	862,65	17,76

Par ailleurs, le gain au titre de l'exercice 2026 lié à la reprise en propriété des recettes commerciales est estimé à 27,2 M€.

Il en résulte au BP 2026, un gain total de récupération de TVA sur l'activité transports de voyageurs valorisé à hauteur de 45 M€.

BUDGET PRIMITIF 2026

3EME VICE-PRESIDENCE

Madame Florence BARISEAU

**RURALITE, PROXIMITE, SOLIDARITES ET POLITIQUE DE
L'EAU**

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	10 720 962	26 498 019	3 827 962	10 000	30 335 981
900 - Services généraux				10 000	10 000
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	350 000	45 500	154 500		200 000
905 - Aménagement des territoires et habitat	9 003 462	25 872 811	3 213 462		29 086 273

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	8 532 975	5 108 301	4 955 175	102 560	10 166 036
930 - Services généraux				40 000	40 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 730 000	1 348 800	1 091 200	50 000	2 490 000
935 - Aménagement des territoires et habitat	874 975	341 658	799 975	12 560	1 154 193
936 - Action économique	5 700 000	3 350 000	2 950 000		6 300 000
937 - Environnement	228 000	67 842	114 000		181 842

A) Aménagement du territoire

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL :	7 450 000	25 872 811	1 660 000		27 532 811
905 - Aménagement des territoires et Habitat	7 450 000	25 872 811	1 660 000		27 532 811

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL :		154 158			154 158
935 - Aménagement des territoires et habitat		154 158			154 158

Forte de 3 788 communes, dont 3 249 ont moins de 2 000 habitants, la Région Hauts-de-France est riche de ses villages, bourgs et villes qui font vivre le quotidien des habitants des Hauts-de-France. Structurées en 90 intercommunalités, ces communes sont au cœur des priorités régionales.

En vue d'intégrer les priorités REV3 et d'accompagner les collectivités dans la prise en compte de cette dynamique, la Région a défini le cadre de son intervention d'aide aux collectivités pour la période 2023-2027 au travers de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) adoptée lors de la Séance Plénière du 29 septembre 2022.

Cette politique répond à une triple volonté :

- Disposer d'un dispositif qui décline les orientations stratégiques du SRADDET pour tenir compte de l'armature régionale, renforcer les pôles intermédiaires et les différents espaces ruraux
- Fédérer et mobiliser nos territoires autour du projet régional de soutien à la création d'emplois, à l'attractivité et à la cohésion des territoires et contribuant à l'ambition REV3
- S'appuyer sur un pilotage simple et souple comprenant des appels à projets annuels pour s'articuler au mieux avec les autres partenaires financeurs, notamment l'Etat et les Départements

« ACTes » vise à offrir aux collectivités locales des possibilités d'aides sur les projets d'aménagement qui complètent les dispositifs régionaux mobilisables dans d'autres champs thématiques.

Ainsi, la politique ACTes accompagne les projets des communes et des territoires contribuant aux objectifs prioritaires du SRADDET et qui s'inscrivent également dans la dynamique REV3 :

- Accélérer de façon avérée les dynamiques de transition territoriale (énergétique, numérique, économique...)
- Soutenir l'émergence de projets qui répondent à un objectif de sobriété foncière (gestion économe de l'espace, lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des espaces agricoles et naturels)
- Préserver les ressources (biodiversité, eau, continuités écologiques, paysages) et améliorer la qualité de vie des habitants de la Région

- Apporter un dispositif opérationnel adapté aux problématiques des territoires régionaux dans leurs diversités rurales et urbaines

En 2026, cette composante du budget « Aménagement » permettra de poursuivre la mise en œuvre du volet « **projets d'aménagement urbain** » de la **politique de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs** destiné à soutenir et consolider un maillage local essentiel au développement économique, à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale. Par ailleurs, ce budget permet de poursuivre l'accompagnement des communes labellisées « Action cœur de Ville ».

Ce budget permettra également de continuer à aider les collectivités touchées par des événements climatiques exceptionnels à réparer les dégâts occasionnés sur les espaces ou équipements publics au titre du fonds d'intervention « inondations / tempêtes ».

B) Aménagement numérique du territoire

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 553 462		1 553 462		1 553 462
905 - Aménagement des territoires et habitat	1 553 462		1 553 462		1 553 462

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	874 975	187 500	799 975	12 560	1 000 035
935 - Aménagement des territoires et habitat	874 975	187 500	799 975	12 560	1 000 035

La politique d'aménagement numérique s'est historiquement axée sur la couverture du territoire en très haut débit. Cette couverture étant presque achevée, la Région se tourne à présent sur la promotion des usages innovants (smart city, Intelligence Artificielle...).

La Mission Intelligence Artificielle et Numérique met en œuvre la politique « numérique » (secteur « aménagement numérique du territoire du budget) organisée en trois lignes principales concernant le budget régional. Une très large partie de la politique, dont des projets relatifs à la REV3, ou à l'IA, est financée sur crédits européens, environ 12 M€/an.

Les crédits régionaux ne sont sollicités que pour ce que le FEDER ne permet pas, ou pour mobiliser du FEDER :

- La couverture en infrastructures de fibres optiques très haut débit dans les zones rurales ou péri-urbaines, opéré par quatre syndicats mixtes, désormais limité à nos obligations pour celui du Nord – Pas de Calais (fonctionnement, emprunt...),
- Les tiers lieux dans l'ensemble des territoires, lieux d'incarnation de l'appui aux transitions (numérique, énergétique, économique...) pour les habitants et acteurs des territoires, pour honorer les seuls engagements déjà pris, le dispositif n'étant plus en vigueur.
- L'aide à l'émergence d'expérimentations numériques (internet des objets, données et désormais surtout les IA) par du partage des meilleures pratiques et la prise d'appui sur une structure ressource de conseils technologiques en tiers de confiance.

Infrastructures

Le soutien 2026 aux réseaux très haut débit par fibre optique nécessite en CP :

- **679 975 euros de fonctionnement**
- **1 553 462 euros d'investissement.**

Les AE et AP sont égales aux CP nécessaires, tout est engagé et payé dans l'année.

Les infrastructures de fibre très haut débit sont le socle nécessaire pour développer les usages numériques (offre de services privés, publics et accès grand public).

La couverture est à la charge d'opérateurs privés (Orange, SFR...) dans les zones urbaines et à la charge d'opérateurs publics (quatre syndicats mixtes pour les Hauts-de-France) pour les zones rurales et périurbaines

La Région a pris l'engagement d'assurer, par ses crédits, (et sur fonds européens quand cela était possible) une équité de soutien aux opérateurs publics, pour s'assurer de l'équité territoriale, en mode de subvention pour les syndicats mixtes de l'Oise, la Somme et l'Aisne, et en étant membre de celui couvrant le Nord et le Pas-de-Calais.

Les Hauts-de-France ont la deuxième plus grande couverture de France métropolitaine après l'Île de France. La couverture régionale assurée par les opérateurs publics est désormais achevée.

Oise THD, Somme Numérique et USED A (Aisne) n'appellent plus de fonds.

Pour le Nord – Pas-de-Calais, la Région en tant que membre doit participer (dans un rapport 50%, 25% à la charge du Nord et 25% du Pas de Calais) :

- au remboursement d'un emprunt (967 000 € en capital, sur crédits d'investissement, et 265 975 € en intérêt, sur crédits de fonctionnement),
- au financement des raccordements finaux des usagers (le dernier kilomètre : 586 462 € sur crédits d'investissement),
- au fonctionnement du syndicat mixte. En 2025, avait eu lieu une double baisse :
 - o - 10% (46 000 €) durable
 - o et – 107 000 € exceptionnelle.

En 2026, seule la baisse durable reste ; soit un besoin de 414 000 €.

Tiers lieux

L'ancien dispositif Tiers Lieux du Numérique (TINU) est désormais soldé (solde des derniers paiements courant 2025) et seuls sont appelés des crédits de paiements pour les projets du second dispositif Aide aux Tiers Lieux en Emergence (ATLE). Les CP visent à payer la seconde des deux années des dossiers engagés en 2024.

Il n'est pas prévu de nouveaux soutiens financiers même si la pérennisation de l'animation régionale et inter-directions du sujet des tiers lieux est envisagée.

Pour cela, sont sollicités :

- **122 195,68 euros de fonctionnement**, en CP historiques.

Expérimentations

Le soutien aux expérimentations numériques dans les territoires vise à réaliser des actions inéligibles au FEDER et représentent le besoin de CP suivant :

- **197 864,32 euros de fonctionnement** (65 304,32 euros de CP historiques et 132 560 euros de CP nouveaux, dont 12 560 € hors AE),
- Il n'est pas demandé de crédits d'investissement.

Les CP sur cette ligne concernent trois sujets :

- A) adhésions à deux réseaux, FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et Les Interconnectés (12 560 €),
- B) soutien renforcé au pôle de ressource technologique EDIH (European Digital Innovation Hub) porté par l'association CITC (Centre d'Innovations des Technologies sans Contact) en lien au plan IA 360 (appui à la Région) (150 000 €),
- C) animation politique et technique (réseau des « numériciens », Parlement du Numérique des Territoires annuel, groupes de travaux et visites de terrain, événements sur l'IA, la data et autres enjeux numériques d'avenir) (35 304,32 €).

Ecart significatif de BP à BP

Les écarts sont liés principalement à :

- Investissement : les raccordements finaux chez les habitants se font plus rares, approchant de la complétude ;
- Fonctionnement : la baisse des intérêts sur l'emprunt La Fibre 59-62 et la fin du dispositif sur les tiers lieux qui permettent de dégager des fonds re priorités sur le soutien à EDIH, structure en appui/conseil technique au plan IA 360 (dont l'appui aux Directions et à leurs partenaires ou acteurs cibles).

C) Solidarités

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	350 000	45 500	154 500	10 000	210 000
900 - Services généraux				10 000	10 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	7 430 000	4 698 800	4 041 200	90 000	8 830 000
930 - Services généraux				40 000	40 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 730 000	1 348 800	1 091 200	50 000	2 490 000
936 - Action économique	5 700 000	3 350 000	2 950 000		6 300 000

1) Aides au travail

a) Aide au permis de conduire

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 000 000	1 050 000	650 000		1 700 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 000 000	1 050 000	650 000		1 700 000

Depuis sa création en 2021, l'aide au permis de conduire répond à un double objectif :

- favoriser l'égalité des chances d'accès à un emploi et l'égalité de choix des formations, en soutenant la mobilité des jeunes s'engageant dans un projet d'insertion professionnelle ;
- en lien avec les structures d'accompagnement, soutenir les jeunes demandeurs, et mobiliser avec eux les aides nécessaires à la réalisation de leur projet de mobilité, dont l'aide de la Région, qui viendra en complément des autres dispositifs publics.

Depuis 2025, un accompagnement territorialisé est systématisé pour individualiser l'aide proposée au regard de la situation du demandeur et de l'évaluation de sa potentielle éligibilité aux autres aides publiques.

Pour répondre aux enjeux budgétaires et poursuivre un accompagnement qualitatif et financier optimal aux bénéficiaires, il est proposé une AE de 1 000 000 € qui s'ajoute à la somme de 300 000 € déjà affectée dans le cadre des mesures de continuité budgétaire, soit un montant total de 1 300 000 € d'AP rattaché à l'exercice 2026 et 1 700 000 € de crédits de paiement, qui permettront de finaliser le versement des aides déjà accordées et continuer à accompagner les nouveaux bénéficiaires.

b) Aide à la garde d'enfants

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	800 000	350 000	450 000		800 000
936 - Action économique	800 000	350 000	450 000		800 000

L'aide à la Garde d'Enfants est gérée par année scolaire, donc par campagne de septembre de l'année N à juillet de l'année N+1.

Les CP à mandater s'échelonnent sur 2 exercices glissants, au gré de l'instruction des demandes. L'aide versée annuellement par famille est estimée à 230 € en moyenne.

Depuis avril 2023, les familles composées d'un parent, d'un ou plusieurs enfants en situation de handicap bénéficient d'une majoration de l'aide à hauteur de 10 € par enfant en situation de handicap et/ou de 10€ dès lors que l'un des parents est en situation de handicap.

Il est proposé une AE de 800 000 € et 800 000 € de crédits de paiement pour l'année 2026 et la campagne 2026-2027.

2) Aide aux transports de particuliers

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	4 900 000	3 000 000	2 500 000		5 500 000
936 - Action économique	4 900 000	3 000 000	2 500 000		5 500 000

Depuis le 1er mars 2016, la Région a mis en place un dispositif d'Aide au Transport aux Particuliers. Cette aide régionale de 20€/mois soutient les salariés, les étudiants et famille contraints de prendre leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail ou leur lieu de formation.

Depuis le 01/01/2023, les dossiers sont validés pour une année complète et non plus au prorata du nombre de mois de l'année en cours (année glissante). Ainsi, l'année suivante, le dépôt de renouvellement ne se fait pas automatiquement au 1er janvier.

En 2025, dans un souci de lisibilité et de cohérence entre nos différentes aides individuelles, des modifications telles que le calcul des droits sur 11 mois, comme c'est le cas pour l'aide à la garde d'enfants, ont été apportées au dispositif.

Il est proposé d'inscrire une AE de 4 900 000 € qui s'ajoute à la somme de 600 000 € déjà affectée dans le cadre des mesures de continuité budgétaire, soit un montant total de 5 500 000 € d'AP rattaché à l'exercice 2026 et 5 500 000 € de crédits de paiement pour assurer le versement des trimestres d'aide préalablement accordés tout en instruisant favorablement de nouvelles demandes en 2026.

3) Lutte contre les violences faites aux femmes

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	330 000	120 000	210 000		330 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	330 000	120 000	210 000		330 000

Les Hauts-de-France sont particulièrement touchés par le fléau des violences faites aux femmes et plus spécifiquement par les violences conjugales. La sensibilisation et les actions contre les violences faites aux femmes demeurent, plus que jamais, indispensables.

En réponse, les associations, sur notre territoire, sont particulièrement investies dans l'accompagnement des publics confrontés à cette problématique.

La Région maintiendra donc en 2026 sa volonté d'agir, via un budget dédié, auprès des acteurs associatifs qui œuvrent au plus près des habitants contre ce fléau, en soutenant notamment la Fédération régionale des CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) et les projets portés par les associations sur le terrain.

Il est proposé une AE de 330 000 € et 330 000 € de crédits de paiement pour l'année 2026

4) Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	300 000	128 800	181 200	50 000	360 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	300 000	128 800	181 200	50 000	360 000

La Région Hauts-de-France est un territoire particulièrement touché par la problématique de l'illettrisme. Une étude portant sur les facteurs de risque face à l'illettrisme a été publiée en mars 2025. Elle permet de mieux connaître les publics, d'identifier des typologies de territoires dans l'objectif de mieux agir. L'illettrisme a fait également l'objet en 2025 de la rédaction d'une fiche spécifique dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et des Orientations Professionnelles dans laquelle des actions dans six territoires seront réalisées en 2026 en lien avec les branches professionnelles notamment.

Un plan de professionnalisation des structures accompagnant les personnes en situation d'illettrisme va démarrer à l'été 2026. Ce plan piloté par le Groupement d'Intérêt Public de la Formation Continue et de l'Insertion Professionnelle, par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, la Région et la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités s'adresse notamment aux organismes de formation, aux Centres de Formation d'Apprentis, et aux Opérateurs de Compétences (OPCO). L'objectif principal est d'améliorer la détection et prise en charge des publics.

Dans ce cadre, la Région souhaite poursuivre son action en faveur de la lutte contre l'illettrisme en accompagnant les associations qui mettent en place des projets pour lutter contre cette problématique et en soutenant la filière livre, sans oublier les actions mises en place dans le cadre global de la politique de formation afin que l'illettrisme puisse bénéficier d'un accompagnement mieux concerté et organisé.

Parmi les actions 2026, il s'agit également de continuer de déployer le projet FAIRE "Ensemble, facilitons la reconnaissance pour agir contre l'illettrisme et l'inclusion numérique" qui permet l'utilisation d'Open badges pour les habitants et accompagnants

Concernant l'illectronisme, il touche près de 800 000 personnes dans les Hauts-de-France, soit 17% de la population régionale. Par la création en 2022 d'un service d'intérêt économique général (SIEG) dédié à l'inclusion numérique et à la lutte contre l'illectronisme, la Région Hauts-de-France contribue à faire reculer l'illectronisme et éviter les nouvelles formes de fracture liées à la transition numérique.

Ce SIEG, dont les objectifs ont été actualisés en février 2024, répond à plusieurs enjeux de service public, à savoir l'accompagnement au plus proche du citoyen, la transformation favorable de la vie des habitants, et le numérique « responsable ». Les enjeux sont l'accès à la connexion, l'accès à un équipement informatique et enfin la montée en compétences des habitants face à l'évolution technologique du numérique et aux enjeux nouveaux de l'Intelligence Artificielle.

Pour lutter contre l'illectronisme, la Région a aussi choisi de soutenir une filière de reconditionnement et réemploi des équipements informatiques au profit des publics en précarité numérique et d'accompagner les structures qui expérimentent le reconditionnement et la distribution en circuit court. En outre, en 2025, la Région a fait don d'équipements à des associations œuvrant dans la lutte contre l'illectronisme et propose de prolonger la démarche en 2026.

Enfin, la Région mobilisera le Fond Européen de Développement Régional en 2026, comme depuis de nombreuses années, afin de soutenir des projets et acteurs agissant dans le domaine de l'inclusion. Pour rappel, le montant s'élève à une moyenne annuelle de 3,4 M€ de fonds européens mobilisés pour accompagner l'écosystème régional.

Il est proposé une AE de 300 000 € et 360 000 € de crédits de paiement pour l'année 2026.

5) Politique régionale du handicap

INVESTISSEMENT					
Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	350 000	45 500	154 500		200 000
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	350 000	45 500	154 500		200 000

FONCTIONNEMENT					
Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	100 000	50 000	50 000		100 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	100 000	50 000	50 000		100 000

Depuis 2023, la Région Hauts-de-France développe une politique volontariste dont l'objectif est de mieux intégrer les enjeux du handicap dans l'ensemble de ses politiques régionales à l'horizon du mandat.

Cette politique régionale du handicap se matérialise dans une feuille de route dont le premier volet a été voté en mars 2023 et le deuxième en juin 2024. Elle souligne l'engagement conséquent de la Région dans de nombreux domaines : le transport et l'éducation (mise en accessibilité des gares et des lycées), la formation professionnelle (convention de l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées), les RH (convention du Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), l'aménagement du territoire, l'accessibilité numérique et téléphonique, le soutien à la vie associative, le parasport, ...

Les premières mesures (volet 1) adoptées ont permis la bonification de dispositifs de droit commun destinés à apporter des solutions concrètes aux personnes en situation de handicap (PSH), afin de compenser les surcoûts qu'elles rencontrent au quotidien en matière de mobilité, de garde d'enfants, d'inclusion numérique, ...

Le deuxième volet est d'avantage centré sur les besoins repérés dans nos domaines de compétences et sur les fonctions propres de l'institution. Il s'articule autour de plusieurs nouvelles mesures et a notamment permis la création d'un dispositif de soutien à l'investissement dans le champ du handicap, la création d'un dispositif régional de soutien aux dynamiques associatives dans le champ du handicap: « Hand'Innov », la création d'un label handi-accueillant pour les organismes de formation de la Région, l'ajustement de plusieurs politiques régionales, avec l'intégration des coûts de mise en accessibilité (fonds d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes), dispositifs de soutien aux équipements sportifs de proximité et de restauration du patrimoine), la mise en accessibilité des supports numériques de la Région Hauts-de-France (mise en conformité avec le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA)) et la mise en accessibilité téléphonique et physique de la Région Hauts-de-France (via la solution Acceo, dispositif d'accueil téléphonique pour les sourds et les malentendants).

Le troisième volet de la feuille de route handicap est en cours de réflexion et sera développé.

Il est proposé une AP de 350 000 € et 200 000 € de crédits de paiement en investissement ainsi qu'une AE de 100 000 € et 100 000 € de crédits de paiement en fonctionnement pour l'année 2026.

6) Maisons de notre Région

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				10 000	10 000
900 - Services Généraux				10 000	10 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				40 000	40 000
930 - Services Généraux				40 000	40 000

10 ans après l'ouverture des antennes, l'ensemble du territoire est désormais couvert, soit par une Maison de notre Région, soit par une antenne délocalisée, soit par un espace Région. Ce sont près de 120 lieux d'accueil et d'accompagnement au service des habitants. Pour que chaque site soit correctement identifié par les publics et pour optimiser les conditions d'accueil, il est proposé un budget de 50 000 € de crédits de paiement en gestion annuelle (40 000 € en fonctionnement et 10 000 € en investissement).

D) Politique de l'eau

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 367 500	579 708	460 000		1 039 708
907 - Environnement	1 367 500	579 708	460 000		1 039 708

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	228 000	67 842	114 000		181 842
937 - Environnement	228 000	67 842	114 000		181 842

Au regard de l'évolution de la feuille de route REV3, les projets relatifs aux milieux aquatiques et humides et de lutte contre les inondations contribuent à l'ambition de REV3, à 100 %, sur l'axe Agir en faveur des écosystèmes et prévention des inondations et de la ressource en eau.

Le territoire régional présente des particularités et des enjeux forts autour des questions liées à l'eau. Il est concerné par deux grands bassins hydrographiques. Ses fleuves côtiers, ses vallées, ses estuaires présentent des milieux naturels remarquables et des spécificités en matière de gestion hydraulique. L'eau et ses milieux associés sont le support de nombreuses activités humaines.

Mais ces milieux ont subi au cours du temps de nombreuses modifications ; les zones humides connaissent de fortes pressions et continuent de régresser ; l'état de la ressource est dégradé voire préoccupant dans certains secteurs. La multiplication des phénomènes climatiques extrêmes augmente les risques, en particulier le risque inondation, coulées de boues et exacerbe certaines tensions sur la ressource et les milieux aquatiques et humides. Le territoire régional a lourdement subi fin 2023 et en 2024 des inondations dramatiques impactant les biens des personnes, les entreprises et la profession agricole.

La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau vise à la fois à assurer la préservation des écosystèmes et des zones humides et à contribuer à la prévention des risques naturels, tout en prenant en compte les adaptations nécessaires au changement climatique. Cette gestion permet de satisfaire ou de concilier au mieux les exigences de la vie biologique du milieu récepteur, le libre écoulement des eaux, la protection des biens et des personnes et les activités humaines.

Le diagnostic du SRADDET (Schéma Régionale d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) met en avant les différents éléments pesant sur la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau ainsi que sur les risques générés par l'excès ou le déficit d'eau, variations aggravées par le changement climatique.

Le SRADDET met en avant deux objectifs afin de lutter contre ces phénomènes : « **Développer des modes d'aménagement innovants et prenant en compte les enjeux de biodiversité et de transition énergétique** » et « **Maintenir et développer les services rendus par la biodiversité** ».

En 2026, la Région mettra en œuvre la feuille de route "Eau 2025-2028", adoptée à l'unanimité en séance plénière le 9 octobre 2025 qui définit une stratégie régionale de gestion durable et solidaire de la ressource en eau.

Ses principaux objectifs sont de préserver la qualité et la disponibilité de la ressource, de prévenir les risques liés aux inondations et aux sécheresses et de favoriser la restauration des milieux aquatiques et humides.

Sur le plan opérationnel, la Région déploiera le nouveau dispositif "PREO" (Préserver – Retenir – Évacuer – Organiser), structuré autour de trois volets complémentaires :

- Préserver la ressource et les milieux aquatiques,
- Retenir et évacuer les eaux pour limiter les effets des événements extrêmes,
- Organiser la gestion locale de l'eau par la mobilisation des acteurs et des territoires.

Les crédits mobilisés permettront d'accompagner la mise en œuvre de cette politique régionale et ainsi de soutenir les initiatives locales en faveur d'une gestion équilibrée de l'eau.

BUDGET PRIMITIF 2026

4EME VICE-PRESIDENCE

Monsieur Daniel LECA

EUROPE, STRATEGIE TERRITORIALE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	13 215 000	22 543 316	2 710 000		25 253 316
900 - Services généraux	40 000	1 256 201	40 000		1 296 201
905 - Aménagement des territoires et Habitat	13 000 000	21 180 558	2 600 000		23 780 558
907 - Environnement	175 000	106 557	70 000		176 557

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	6 493 388	3 684 095	5 672 918	1 769 654	11 126 666
930 - Services généraux	1 810 994	691 399	1 291 023	1 719 654	3 702 076
937 - Environnement	4 682 394	2 992 696	4 381 894	50 000	7 424 591

A) Europe

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	558 140	306 179	314 740	692 400	1 313 319
930 - Services généraux	558 140	306 179	314 740	692 400	1 313 319

La politique REV3 menée par la Région Hauts-de-France est au cœur des priorités européennes et se décline dans l'ensemble des programmes européens que ce soit dans le cadre de la politique de cohésion, de la PAC ou encore des programmes sectoriels directement gérés par la Commission.

Dans son rôle d'Autorité de gestion, la Direction Europe intervient de façon indirecte dans le financement des projets REV3 au travers la mise en œuvre de son programme régional FEDER/FSE, FEADER, une partie du FEAMP, des programmes INTERREG, du Programme EUI sur la période 2021-2027. En effet, l'ensemble de ces programmes contribue à développer et cofinancer des projets pleinement en lien avec la REV3, notamment dans les domaines de la décarbonation, de l'économie des ressources, de l'économie circulaire – bâtiment durable, mobilité durable, bio économie par exemple – de l'emploi et du bien-être social et ce notamment par le soutien à la recherche et à l'innovation, le soutien à l'emploi et aux entreprises, le développement des compétences, etc...

- Le budget est composé de trois parties :
- ☐ L'une consacrée aux initiatives locales et participations
 - ☐ Une autre consacrée aux programmes opérationnels
 - ☐ Une dernière consacrée à la représentation de la Région à Bruxelles

Seules des propositions en section de fonctionnement sont formulées.

1) Politique « Initiatives locales et participations »

- « Soutien aux réseaux d'information » : AE de 371 140 € / Un total de CP de 449 957 € dont 81 218 € de MAD et hors AE 84 000 €.

Parmi les opérations couvertes figurent :

- l'adhésion aux **Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT)** « Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et « West-Vlaanderen-Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale » ; le montant de l'adhésion constitue une obligation statutaire : AE 155 140 €
- le financement du programme d'activité des **structures locales d'information sur l'Europe** (maisons de l'Europe de Dunkerque-Flandres Littoral, de la Grande Thiérache à Fourmies, la maison Douaisienne de l'Europe, association Interphaz, GIP Europe-en-Hainaut et Europe Direct d'Amiens): AE 216 000 €;

Le financement de ces structures fait partie intégrante de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens renouvelées pour la période 2025 – 2027. Le financement des structures est critérisé en fonction de la labellisation en tant qu'Europe Direct ou non.

- la cotisation annuelle à la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (80 000 €) pour défendre et promouvoir les intérêts de la région, notamment dans le cadre de ses responsabilités importantes dans la politique de cohésion.
- l'accueil des partenaires (4 000 €)

▪ **« Accompagnement des programmes INTERREG » : Un total de CP de 283 230 € soit de 43 230 € MAD et hors AE de 240 000 €**

Sur la période de programmation 2021-2027, la Région endosse des responsabilités dans la gestion et la gouvernance de plusieurs programmes de coopération européenne et doit contractuellement honorer une participation :

- en tant qu'autorité de gestion de 2 programmes de coopération territoriale européenne : INTERREG Europe du Nord-Ouest, INTERREG Europe,
- en tant qu'autorité nationale des programmes INTERREG Flandre-Wallonie-France, Europe du Nord-Ouest, INTERREG Europe, et INTERREG Mer du Nord pour la programmation 2021-2027 ;
- en gestion indirecte de l'Initiative Urbaine Européenne.

Le besoin en CP est de 283 230 € car il comprend notamment des engagements pluriannuels antérieurs, ainsi que la participation aux loyers du Gecotti en hors AE, et la contribution de la Région au budget d'assistance technique pour la part qui lui incombe du programme de coopération INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen.

La Région dispose également d'un budget pour l'organisation de certaines réunions des programmes Interreg (hors AE 4 000 €) qui se tiendront en Région (par exemple : Accueil de comités de suivi des programmes ou autres réunions partenariales transfrontalières).

▪ **« Soutien aux projets européens – préparation » : AE de 187 000 € ; 183 131 € de CP dont 3 400 € en hors AE et 149 731 € de MAD**

Il s'agit de fournir le financement :

- de l'expertise technique et spécifique (ingénierie) nécessaire pour répondre aux appels à projets européens, notamment ceux gérés directement par la Commission Européenne. Grâce au FRAPPE (Fonds régional d'aide aux porteurs de projets européens), cette mise à disposition de journées de consultants auprès des porteurs de projets européens régionaux et de la Région permet de générer des recettes européennes très importantes pour la Région et le territoire (141 309 €)

En 2025. Le dispositif FRAPPE a repris une activité importante et 137 K€ de CP ont été engagés.

Il agit comme un levier essentiel pour les porteurs de projets européens. Il les accompagne vers des financements directs issus des fonds européens, leur permettant de réaliser leurs projets sans solliciter de subvention régionale. En optimisant l'usage des ressources publiques, il renforce la compétitivité et l'attractivité du territoire, tout en valorisant l'image dynamique de la Région au niveau européen. De plus, le dispositif a permis et permet d'accompagner des directions opérationnelles de la Région, porteuses de projets européens, engrangeant des recettes directes pour la Région.

L'année 2026 sera particulièrement stratégique pour les programmes sectoriels. Il s'agira des dernières enveloppes européennes à saisir avant la bascule sur la période de programmation 2028-2034.

- de l'accueil des partenaires (2 500 € en hors AE et 8 422 € en MAD)

- d'un service d'aide à la traduction pour permettre aux directions opérationnelles le nécessitant d'instruire les dossiers Interreg uniquement en anglais (abonnement annuel de 900 €)

▪ **« Soutien aux projets européens – réalisation » (32 000 € de MAD)**

La Région participe à des projets européens, sélectionnés et financés par des programmes de coopération européens tels que Innocom, SmartCon et LIM-EX, et perçoit les recettes à ce titre pour la réalisation des actions prédéfinies de ces projets.

Pour information, le projet « Observatoire Transfrontalier Franco-Belge » initié en 2025 et porté par l'Agence Hauts-de-France 20-40 est génératrice de recettes (équivalente à 0.8 ETP d'un agent de la Direction Europe).

Les deux premières périodes, en 2025, ont permis de percevoir 48 000 € pour la Direction Europe et 28 200 € pour l'Agence Hauts-de-France 20-40.

2) Programmes opérationnels (PO) – Hors AE de 300 K€

La « **Sensibilisation et Communication** » vise à permettre la mise œuvre d'actions en matière de communication et de représentation et les frais de comitologie dans le cadre de l'assistance technique du programme régional Hauts-de-France.

Ces dépenses encourues constituent une obligation au regard de la Commission Européenne et sont cofinancées au titre de l'assistance technique du programme.

La communication est un engagement contractuel avec l'Union européenne (rôle et missions de l'autorité de gestion).

Un budget sera engagé sur plusieurs temps forts tels que le Joli Mois de l'Europe, Comité de suivi, Campagne de promotion des dispositifs de financement et des événement, Promotion et animation sur les appels à projet.

Trois enjeux pour 2026 : rendre compte des résultats des financements européens sur le territoire (bilan 2014-2020 / perspectives programmation 2028-2034), Accompagner la dynamique de programmation 2021-2027 post révision et se mobiliser sur les enjeux 2028-2034.

3) Représentation de la Région à Bruxelles – Hors AE de 65 K€.

Le budget 2026 doit permettre de couvrir les besoins induits par :

- une régie de dépenses permettant de couvrir les dépenses courantes de la MUE (15 K€),
- la rémunération annuelle d'un jeune inscrit dans le dispositif « volontariat international en entreprise » affecté à la MUE (40 K€),
- l'organisation de manifestations concourant à valoriser la marque Hauts-de-France à Bruxelles (10 K€).

B) Prospective

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	40 000	1 256 201	40 000		1 296 201
900 - Services généraux	40 000	1 256 201	40 000		1 296 201

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 252 854	385 219	976 283	1 027 254	2 388 756
930 - Services généraux	1 252 854	385 219	976 283	1 027 254	2 388 756

L'Agence HDF 2040 pense le long terme, organise la réflexion prospective sur les transitions à l'horizon 2040, coordonne l'action régionale en matière d'aménagement durable du territoire, adapte l'action régionale aux contextes territoriaux des Hauts-de-France, accompagne la mise en œuvre locale des stratégies régionales et le suivi des impacts territoriaux et cherche à innover et expérimenter de nouveaux modèles d'action publique. Ses travaux s'articulent en quatre grandes missions qui concourt à l'accompagnement des grandes transitions pour transformer les Hauts-de-France :

- ✓ La mise en œuvre du (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) SRADDET
- ✓ L'accompagnement des stratégies régionales et de leur traduction opérationnelle
- ✓ La production, mutualisation, et diffusion de la connaissance
- ✓ La prospective et innovation publique

Elle pilote une stratégie régionale de la donnée et de la connaissance visant à produire et partager une vision des dynamiques et des enjeux en terme d'aménagement et de développement du territoire ; éclairer la construction des politiques publiques ; impulser les grandes transformations qui concernent le territoire, les acteurs et la population de la Région.

Concernant la mise en œuvre de la feuille de route REV3 marqueur du mandat, il ne s'agit pas tant pour l'Agence de la décliner, mais au contraire de s'assurer de la bonne cohérence et de la bonne articulation entre les objectifs et les règles du SRADDET et cette feuille de route à portée opérationnelle.

Les quatre grands objectifs du SRADDET que sont l'Attractivité économique, les Atouts inter-territoires, le Modèle d'aménagement et la Gestion des ressources offrent la stratégie et le cadre favorables à la mise en œuvre des trois grands défis porté par REV3, que sont les défis énergétiques, économiques et sociétaux, qui dans la feuille de route se traduisent au travers d'axes opérationnels : efficacité et sobriété énergétique, promotion des Energies Renouvelables (EnR) et gestion des ressources.

Le projet d'aménagement et de développement régional traduit dans le document du SRADDET constitue le cadre d'action partagé, le cadre de référence, pour l'ensemble des acteurs territoriaux pour *Faire Région*, ce document facilite et éclaire le lien entre la stratégie régionale d'aménagement et la mise en œuvre des projets des maitrises d'ouvrages.

Aussi, le budget de l'Agence HDF 2040 contribue à la déclinaison de REV3 au travers de missions d'aide à la décision ou de missions d'accompagnement des acteurs territoriaux qui concourent eux-mêmes directement à la feuille de route REV3. Il finance la mise en œuvre de fonctions dites supports pour les directions régionales ainsi que pour de nombreux acteurs et partenaires territoriaux (cartographie, valorisation de données, conception et gestion de données, calcul d'indicateurs, expertise technique sur les données).

Le budget Prospective soutient les missions de planification qui offrent le cadre de référence de la mise en œuvre des objectifs REV3 :

- élaboration, animation de la mise en œuvre, adaptation du SRADDET (au travers de procédures de modification ou de révision), outil de planification central de la déclinaison de REV3 sur les nombreux volets climat, air, énergie et déchets, ainsi que sur le foncier,
- accompagnement des territoires de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour traduire les ambitions régionales dans leurs projets de planification et d'aménagement notamment avec les Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement (ARAA)
- appui à l'élaboration des politiques publiques et animation de plusieurs outils de contractualisation, dont le Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2021-2027 et plus spécifiquement l'axe 1 accompagnement de la transition grâce à l'objectif de décarbonation de l'économie tout en préservant les ressources et les milieux naturels.

Enfin, ce budget finance également l'animation des deux feuilles de route : Climat air énergie et Prévention et gestion des déchets, volets thématiques stratégiques de REV3 : L'Agence assurant le secrétariat en partenariat avec l'Etat du Comité Régional de l'énergie et contribue à la mise en œuvre de la nouvelle feuille de route régionale sur l'économie circulaire

De par la nature des missions réalisées essentiellement en régie, du fait de son positionnement transversal et de sa fonction support pour de nombreuses directions de la collectivité, mais aussi pour des partenaires et acteurs régionaux, l'Agence HDF 2040 s'inscrit dans les objectifs REV3, et son budget de fonctionnement et d'investissement contribue pour une majeure partie à la déclinaison de la feuille de route REV 3 et l'accompagnement de la transformation du territoire régional.

FONCTIONNEMENT

En fonctionnement, la proposition budgétaire de l'Agence HDF 2040 se décompose comme suit :

Observation et prospective (SOP) : 50 000 € CP (hors AE)

Ce programme porte sur des dépenses d'achats de données, d'études et de contribution en cofinancement d'études, dans le cadre de conventions opérationnelles avec des partenaires (INSEE, laboratoires de recherches régionaux, notamment universitaires et autres acteurs publics...) sur les thématiques relevant de la mise en œuvre des politiques publiques de la collectivité (ex : étude relative aux centralités commerciales). Les travaux Observation Prospective concourent à l'animation des travaux d'expertises et de prospective, au suivi du SRADDET, à la mesure de l'impact des politiques régionales et à la mesure des impacts territoriaux des contractualisations CPER 2021-2027, Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), Pacte Sambre Avesnois Thiérache (SAT)...

SIG et appui à la connaissance (SIGAC) : 360 579 € CP (hors AE)

Ce programme couvre les frais de fonctionnement et de maintenance de la plateforme Géo2france (hébergement souverain, évolution des fonctionnalités ...), la maintenance de la suite logiciel MEDDI, le financement de données cadastrales pour le suivi des objectifs du SRADDET, incluant le suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets -PRPGD- (observatoire déchets matières, zéro artificialisation nette, éolien...).

Planification et appui territorial (SRA et SCAAT) : 849 464 € AE et 1 044 464 € de CP dont 653 571,20 € CP sur AE et 390 892,80 € CP (hors AE)

Ce programme finance des dépenses liées à:

- l'exécution de conventions de soutien à des partenaires : Convention Urba8, Convention Mission Bassin minier ;
- l'animation et la mise en œuvre du SRADDET : Procédure de modification du SRADDET pour l'Appel à Projets, Projets d'Envergure régionale (AAP PER), avec une provision en 2026 supplémentaire pour une éventuelle seconde procédure de modification pour la mise en œuvre du décret de Programmation pluriannuelle de l'Energie – PPE, animation des Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement –ARAA –
- l'animation des conventions de contractualisations partenariales territoriales : CPER, ERBM, Pacte SAT, Vallée de Somme – Vallée Idéale et contrat de partenariat métropolitain avec la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole,
- l'adhésion au CEREMA.

PRPGD / Climat Air Energie : 403 390 € AE et 447 493,85 € de CP dont 322 712, 00 € CP sur AE et 124 781, 85 € CP (hors AE)

Ce programme couvre des dépenses liées à des reliquats de missions 2024, à l'exercice de la compétence prévention des déchets et notamment au fonctionnement de l'Observatoire déchets ODEMA géré par le CERDD, à hauteur de 138 K€, de l'expertise pour l'animation de la CCPGD, du soutien au Centre d'Etude et de Recherche sur la Construction -CER- pour le suivi de la gestion des déchets du bâtiment, à l'animation du réseau des PCAET, à l'outillage et l'animation du CRé ; l'ensemble étant lié à la mise en œuvre des compétences de la Région en matière d'aménagement du territoire et de prévention déchets (SRADDET et PRPGD).

A noter dans cette proposition des crédits prévisionnels spécifiques pour les missions d'appui aux collectivités locales et d'accompagnement des territoires pour la mise en œuvre des objectifs du SRADDET sur les thèmes climat, air, énergie et sur la prévention déchets, à hauteur de 48 000 €.

Projets européens : 0 € AE et 486 219,36 € de CP dont 385 219,36 € de CP sur AE et 101 000 € de CP hors AE

Ce programme est nouveau dans le budget de l'Agence HDF 2040 et correspond à l'exécution budgétaire de trois programmes européens : Climaxx du Projet Atlas (Horizon Europe), GOT Observatoire Transfrontalier (Prog Interreg), SFP Prospective (Prog Interreg).

INVESTISSEMENT

Le budget Prospective dispose d'une section d'investissement depuis 2025. Cette section permet le financement de travaux d'investissement sur deux codes programme.

SIG et appui à la connaissance (SIGAC) : 1 256 201,44 € CP.

Ce programme finance le développement des outils de la stratégie régionale de la DATA et d'aide à la décision, notamment en vue du développement des usages du numérique, mais également de l'IA pour le plus grand nombre. Les investissements prévus pour 2026 :

- le développement de l'OCS2D pour le suivi de la mise en œuvre du SRADDET,
- un projet nouveau d'élaboration d'un jumeau numérique pour simuler l'impact des projets d'aménagement. Il s'agit de la modélisation d'une réalité de terrain à travers une base de données géographiques en 3D. Le jumeau numérique territorial permettra des

représentations et des simulations du territoire, à plusieurs échelles, (d'une grande précision pour les grandes échelles), mobilisables par différents outils (visualiser, simuler).

PRPGD / Climat Air Energie : 40 000 € AP et 40 000 € CP

Ce programme finance un soutien en investissement pour ATMO qui constitue une contrepartie de recettes FEDER pour le déploiement du programme d'activité AGUA.

A noter pour cette charge d'investissement, cette dépense est financée en interne par une recette exceptionnelle de l'Europe de 1,4 M € obtenue par la direction de l'Europe.

C) Stratégie territoriale

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	13 000 000	21 180 558	2 600 000		23 780 558
905 - Aménagement des territoires et Habitat	13 000 000	21 180 558	2 600 000		23 780 558

La politique d'aménagement a été redéfinie en 2023 en vue d'intégrer les priorités REV3 et d'accompagner les collectivités dans la prise en compte de cette dynamique (ACTes). On peut ainsi estimer que 80 % des crédits engagés pour le fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) de ACTes soutiennent des projets dans les territoires qui contribuent aux objectifs REV3.

La Région Hauts-de-France est forte de 90 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont une métropole européenne.

Elle a défini le cadre de son intervention d'aide aux collectivités pour la période 2023-2027 au travers de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) adoptée lors de la Séance Plénière du 29 septembre 2022.

Cette politique répond à une triple volonté :

- Disposer d'un nouveau dispositif qui décline les priorités stratégiques du SRADDET pour tenir compte de l'armature régionale, renforcer les pôles intermédiaires et les différents espaces ruraux
- Fédérer et mobiliser nos territoires autour du projet régional de soutien à la création d'emplois, à l'attractivité et à la cohésion des territoires et contribuant à l'ambition REV3
- S'appuyer sur un pilotage simple et souple comprenant des appels à projets pour s'articuler au mieux avec les autres partenaires financeurs, notamment l'État et les Départements

« ACTes » vise à offrir aux collectivités locales des possibilités d'aides sur les projets d'aménagement qui sont complémentaires des dispositifs régionaux mobilisables dans d'autres champs thématiques.

Pour cela, « ACTes » accompagne les projets des communes et des territoires contribuant aux objectifs prioritaires du SRADDET et qui s'inscrivent également dans la dynamique REV3 :

- Accélérer de façon avérée les dynamiques de transition territoriale (énergétique, numérique, économique...)

- Soutenir l'émergence de projets qui répondent à un objectif de sobriété foncière (gestion économe de l'espace, lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des espaces agricoles et naturels)
- Préserver les ressources (biodiversité, eau, continuités écologiques, paysages) et améliorer la qualité de vie des habitants de la Région
- Apporter un dispositif opérationnel adapté aux problématiques des territoires régionaux dans leurs diversités rurales et urbaines

En 2026, cette composante du budget « Aménagement » permettra de mettre en œuvre les projets engagés dans le cadre du **Fonds de soutien aux projets structurants pour l'aménagement du territoire (FSPS)**, bénéficiant aux communes et aux intercommunalités. Il vise à soutenir les projets de grande envergure assortis d'un haut niveau d'exigence au regard de leur contribution à la démarche REV3 et leur articulation avec les stratégies territoriales.

Ce budget permettra également de mettre en œuvre les engagements visant les territoires vulnérables, dont ceux inscrits dans le Contrat de Plan Etat-Région et en particulier la mise en œuvre de la requalification des espaces publics et urbains des cités dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier. Pour mémoire, 100 M € d'autorisations de programmes pluriannuelles ont été adoptés au budget 2022 pour la période 2022-2027.

D) Les Parcs naturels régionaux (PNR)

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	175 000	106 557	70 000		176 557
907 - Environnement	175 000	106 557	70 000		176 557

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	4 682 394	2 992 696	4 381 894	50 000	7 424 591
937 - Environnement	4 682 394	2 992 696	4 381 894	50 000	7 424 591

La Région est compétente dans la mise en œuvre de la politique des Parcs Naturels Régionaux (PNR). Celle-ci contribue fortement à la dimension REV3 dans les territoires ruraux : de l'ordre de 80 % des crédits concourent ainsi directement ou indirectement à des actions répondant aux objectifs REV3.

Le territoire des Hauts-de-France réunit **5 PNR** :

- Avesnois (Nord)

- Baie de Somme Picardie Maritime (Somme)
- Caps et Marais d'Opale (Pas-de-Calais et Nord)
- Parc naturel interrégional Oise Pays de France (Oise et Val-d'Oise)
- Scarpe-Escaut (Nord).

Les enveloppes budgétaires dédiées à la politique régionale des Parcs comprennent à la fois les contributions statutaires apportées par la Région aux cinq Syndicats mixtes de gestion des Parcs ainsi qu'au Syndicat mixte des Espaces Naturels Régionaux (ENRx), et des crédits complémentaires permettant de soutenir certaines actions prioritaires relevant des programmes d'activités des PNR et pour accompagner les démarches de révisions de Charte en cours (démarche de renouvellement du label des Parcs Avesnois, Scarpe-Escaut et Caps et Marais d'Opale).

Pour les participations statutaires, **2 268 698,33 €** ont été affectés lors de la DM de décembre 2025 au titre de mesures de continuité budgétaire. Ce montant n'est donc pas comptabilisé pour l'AE 2026 inscrite au présent Budget Primitif.

BUDGET PRIMITIF 2026

5EME VICE-PRESIDENCE

Madame Manoëlle MARTIN

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, VIE ETUDIANTE,
RECHERCHE, ORIENTATION**

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	7 870 000	26 448 273	836 127		27 284 400
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	2 870 000	17 434 400	40 000		17 474 400
906 - Action économique	5 000 000	9 013 873	796 127		9 810 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	26 718 000	14 210 300	2 572 700		16 783 000
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	11 358 000	4 630 300	2 552 700		7 183 000
936 - Action économique	15 360 000	9 580 000	20 000		9 600 000

A) Enseignement supérieur

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	2 800 000	17 320 000			17 320 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	2 800 000	17 320 000			17 320 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	10 140 000	4 186 000	2 334 000		6 520 000
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	10 140 000	4 186 000	2 334 000		6 520 000

La Région Hauts-de-France compte 5 universités publiques, l’UTC de Compiègne et l’Université Catholique de Lille, ainsi que plus d’une trentaine d’écoles et grandes écoles du supérieur, réparties sur plusieurs pôles universitaires reconnus, dans lesquels plus de 250 000 étudiants suivent une formation d’enseignement supérieur.

Ces atouts formidables pour l’avenir de la Région doivent s’appréhender au regard de constats tels qu’un taux d’accès aux études longues encore inférieur à la moyenne nationale, un taux de boursiers supérieur à la moyenne française, et des jeunes dont il faut encourager la mobilité culturelle comme géographique.

Dans ce cadre, le budget primitif 2026 entend maintenir **l’accompagnement des communautés d’étudiants et de recherche**, acteurs du développement économique du territoire (notamment pour répondre aux besoins de cadres supérieurs et d’ingénieurs du fait des gigafactories, EPR (Evolutionary Power Reactor) et autres projets d’intérêt régional majeur) ; le tout en étroite cohérence avec la dynamique REV3.

Pour la politique Enseignement supérieur, le budget primitif 2026 vise donc les objectifs principaux inscrits dans le Schéma régional de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation (SRESRI) qui se déclineront sur toute la durée de ce schéma jusqu’en 2028.

La politique régionale de **soutien à l’Enseignement supérieur** contribue à la mise en œuvre de la feuille de route REV3. Le SRESRI, schéma régional piloté par la Région, intègre un volet réglementaire dédié à la transition écologique ; l’ensemble des dispositifs régionaux de soutien à l’enseignement supérieur affichent des « critères REV3 » d’intervention.

A titre d’exemple, le déploiement des **contrats étudiants et le soutien aux initiatives étudiantes** permettent notamment la mise en place d’actions de sensibilisation à destination des étudiants. Par ailleurs, le soutien de la Région aux projets immobiliers universitaires dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2021-2027 qui vise à améliorer l’accueil des étudiants et renforcer l’attractivité et le rayonnement des établissements des Hauts-de-France, poursuit l’objectif **des baisses de dépenses énergétiques en cohérence avec les enjeux de transitions énergétiques portés par REV3**.

1) Soutenir les établissements d'enseignement supérieur

Fonctionnement - AE : 1,35 M€ CP : 0,6 M€

Investissement - AP : 1,2 M€ CP : 0,2 M€

Cette enveloppe concerne spécifiquement le soutien aux universités et écoles d'enseignement supérieur, afin de favoriser leur développement, leur rayonnement et leur attractivité au niveau national et international, ainsi que l'innovation pour les parcours de formation et l'insertion professionnelle des étudiants.

Concrètement, il s'agit de soutenir au travers du Dispositif d'Appui aux Acteurs de l'Enseignement Supérieur (D2AES), les projets portés par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur des Hauts-de-France en cohérence avec les ambitions du SRESRI.

4 priorités régionales guident ainsi ce soutien à l'enseignement supérieur des HDF :

1. Améliorer les conditions de vie et le pouvoir d'achat des étudiants du supérieur ;
2. Soutenir les parcours de formation et de professionnalisation de ces étudiants (innovation pédagogique) ;
3. Accompagner le développement des compétences, valoriser les filières émergentes, et mener une action prospective des métiers et des filières (attractivité) ;
4. Impulser / soutenir une dynamique territoriale en favorisant l'émergence et le développement des schémas locaux en déclinaison du schéma régional.

Au travers de ce dispositif, il s'agit aussi de soutenir les initiatives visant à animer la vie étudiante, au travers des initiatives étudiantes, citoyennes, sociales et durables de l'accès à la vie culturelle et sportive des étudiants et plus particulièrement les actions visant à dynamiser les campus et contribuer à la vie étudiante.

2) Soutenir les constructions universitaires

Investissement - AP : 1,6 M€ CP : 17,12 M€

En lien avec le volet réglementaire des transitions porté par le SRESRI, l'objectif est de soutenir au travers de ce programme les projets portés par les établissements et associations étudiantes en vue d'améliorer les cadres de vie étudiante des sites universitaires notamment, ceux relevant de territoires moins centraux.

Les CP estimés à 17,12 M€ permettront d'assurer les paiements des engagements sur les projets CPER programmés depuis 2021.

3) Accompagner les étudiants

Fonctionnement - AE : 8,79 M€ CP : 5,92 M€

a. Contrats étudiants et Etudiants relais santé / PRREL

AE : 3,22 M€ CP : 1,60 M€ dont 0,25 M€ PRREL

La Région encourage tout ce qui permet **l'insertion et l'employabilité des étudiants**, le renforcement de leurs compétences et expériences, à la fois transversales et adaptables, contribuant ainsi à leur professionnalisation. Elle a mis en place les dispositifs « Contrats Etudiants Région » et « Etudiants Relais Santé » qui donnent aux étudiants l'opportunité d'un emploi qui, au-delà d'être une source de revenu, offre une expérience professionnelle dans le cadre d'une mission d'intérêt général pouvant être valorisée par la suite.

A Partir de 2026, les missions du PRREL - Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (accompagnement des jeunes vers l'enseignement supérieur et sécurisation de leur parcours par du tutorat) seront intégrées dans les missions des Contrats Etudiants Région permettant une diffusion et imprégnation forte des priorités régionales avec les projets des établissements d'enseignement supérieur partenaires de ce dispositif pionnier ayant inspiré les Cordées de la réussite de la Région Académique des Hauts-de-France.

Cette initiative vertueuse a d'ailleurs été reprise par d'autres collectivités, car permettant d'allier intérêt individuel de l'étudiant avec intérêt de la structure porteuse du contrat pour animer son projet d'établissement et intérêt de la collectivité régionale qui soutient ses priorités d'action (inclusion et prise en compte du handicap, REV3, amélioration du recours aux droits, etc.).

Véritables marqueurs de l'action régionale en faveur à la fois des étudiants et des structures, et outils d'accès à l'emploi, **les « Contrats Etudiants Région » - et leur pendant sur le volet santé, les « Etudiants Relais Santé » - constituent donc une priorité de ce budget 2026.**

b. Mobilité internationale - Bourses MERMOZ

AE : 3,77 M€ CP : 3,22 M€

Afin d'aider les étudiants à se préparer au contexte européen et international de leur future activité professionnelle, en répondant aux exigences de l'organisation des études dans le continuum Licence-Master-Doctorat, la Région **accompagne la mobilité internationale des jeunes pour en faire un levier de développement du territoire régional, via les bourses Mermoz.**

L'enveloppe prévisionnelle pour 2026 permettra d'accompagner plusieurs milliers d'étudiants des HDF dans ces mobilités, y compris les apprentis et élèves de BTS, en complémentarité des dispositifs mis en œuvre au niveau européen (Erasmus), national et/ou plus local.

A noter, en dépit des contraintes fortes pesant sur son budget, la Région HDF maintient ce soutien volontariste, à la différence d'autres régions, car elle est consciente des enjeux massifs de mobilités de tout type pour sa jeunesse encore moins mobile que dans d'autres territoires, car davantage marquée par les inégalités sociales comme culturelles.

Par ailleurs, ce dispositif intègre la délivrance de prix d'excellence à des jeunes des HDF répondant à des critères très sélectifs ; dispositif que l'exécutif régional souhaite consolider en 2026, en soutenant l'excellence sous toutes ses formes.

c. Aides aux étudiants

AE : 1,8 M€ CP : 1,1 M€

L'aide sociale d'urgence proposée par la Région montre toute sa pertinence afin d'apporter une solution individualisée à des étudiants en grande difficulté et éviter des ruptures de parcours de formation supérieure. En complémentarité avec les aides de l'Etat et des territoires, la Région maintient donc en 2026 ce fonds régional d'aide d'urgence réservé aux étudiants. Il pourra être mobilisé pour des motifs plus diversifiés (hygiène, alimentation durable, aide ponctuelle aux frais de la vie étudiante), également pour les jeunes ne relevant pas du dispositif national des bourses et donc à la limite des plafonds de revenus, ceux qui n'ont droit à rien. Les modalités administratives de saisine de ce fonds sont en cours de simplification par les services régionaux en lien avec les CROUS pour l'aide à l'alimentation.

B) Recherche

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	5 000 000	9 013 873	796 127		9 810 000
906 - Action économique	5 000 000	9 013 873	796 127		9 810 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	15 360 000	9 580 000	20 000		9 600 000
936 - Action économique	15 360 000	9 580 000	20 000		9 600 000

Les politiques régionales en faveur de la recherche et de l’innovation s’inscrivent dans la stratégie recherche innovation, qui identifie des domaines d’activités stratégiques et des pistes de *spécialisation intelligence* (SRI-SI) ou *smart specialisation strategy* (S3), en cohérence avec le Programme Régional des fonds structurels européens 2021-2027.

La politique Recherche est très liée à REV3. Plusieurs domaines d’activités stratégiques et pistes de spécialisation de la stratégie recherche innovation sont directement articulés autour de REV3 : Transition sociétale et maîtrise des risques – Economie circulaire et nouvelles fonctionnalités des matériaux –Efficacité énergétique décarbonée – Bioraffineries et bio ressources durables – Intelligence artificielle embarquée. De nombreux programmes de recherche contribuent à la dynamique REV3, car ils portent sur l’anticipation des mutations à venir, les transitions énergétiques, numériques, économiques (économie circulaire...).

La région Hauts-de-France présente **un véritable potentiel de recherche et d’innovation, ainsi qu’un positionnement géographique unique** aux frontières de l’Europe du Nord, elle souhaite maintenir les efforts engagés pour favoriser l’attractivité et le rayonnement scientifique des Hauts-de-France tout en préparant l’avenir de son économie. Ainsi, la Région entend promouvoir sur l’ensemble de son territoire une dynamique d’excellence, un écosystème de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation structuré et visible, ainsi que la spécialisation de ses territoires.

En ce sens, le soutien à la recherche et à l’innovation doit contribuer au déploiement de l’excellence scientifique, par l’accompagnement de projets, tout en stimulant la chaîne de valeurs de la recherche fondamentale jusqu’à l’innovation, au bénéfice de la transformation économique, sociale et environnementale des Hauts-de-France.

Pour la politique Recherche, le Budget Primitif 2026 vise les objectifs principaux inscrits dans le Schéma Régional de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation (SRESRI) 2022-2028, adopté en novembre 2022, notamment :

- o Le développement et la structuration des forces de recherche, la différenciation des forces régionales, l’accompagnement des transitions (objectif 6 du SRESRI) ;
- o L’amplification des dynamiques d’innovation, des collaborations public-privé et la valorisation de la recherche auprès des entreprises (objectif 7 du SRESRI) ;

o L'attractivité de l'ESR régional, le rayonnement international et la mobilité (objectif 10 du SRESRI).

1) Renforcer la structuration et le capital humain de la recherche

Fonctionnement - AE : 11,91 M€ CP : 7,15 M€

Investissement - AP : 3 M€ CP : 8,16 M€

a. Grands projets structurants – CPER

Fonctionnement - AE : 6 M€ CP : 2 M€

Investissement - AP : 2,5 M€ CP : 7,91 M€

La programmation 2026 reposera prioritairement sur la sécurisation par l'Etat et la MEL de l'investissement restant à opérer dans les CPER recherche en cours, la Région ayant déjà couvert la quasi-totalité des engagements en équipements prioritaires sur ces opérations. Dans cette 6^{ème} programmation, l'essentiel des équipements d'envergure doivent donc avoir été acquis, ce qui peut permettre pour les projets nécessitant encore de faire valoir des investissements prioritaires, d'obtenir des garanties des autres financeurs de solder une grande partie des engagements en la matière.

La Région continuera en 2026 à agir en matière de **préservation des emplois scientifiques sur le territoire, de réduire ainsi le risque d'une fuite de talents**, en soutenant le fonctionnement des CPER en cours, l'avancement des travaux scientifiques menés par les équipes et l'activité des personnels faisant tourner les équipements et plateaux déjà livrés et opérationnels.

b. Partenariats et contractualisations avec les acteurs de la recherche

Fonctionnement - AE : 0,91 M€ CP : 1,15 M€

Investissement - AP : 0,5 M€ CP : 0,25 M€

La contractualisation avec des établissements publics ou privés de recherche du territoire permet à la Région de poser les bases de partenariats pérennes et équilibrés. Il s'agit ici de mettre en avant des projets ciblés correspondant aux spécificités et besoins de notre territoire, avec des retombées attendues à court et moyen terme.

La Région entend plus généralement contribuer à la structuration de la recherche et amplifier son attractivité, en encourageant **l'ancrage et à l'implication des organismes nationaux de recherche en Hauts-de-France** et leur mobilisation autour d'objectifs répondant aux ambitions régionales inscrites dans le SRESRI.

En fonctionnement comme en investissement, le Budget primitif 2026 permettra ainsi la prise en charge d'actions spécifiques en déclinaison des protocoles signés avec la MESHS (Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société), la FUPL (Fédération Universitaire et Pluridisciplinaire de Lille), le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), l'Université Gustave Eiffel, l'INRIA (Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique), l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail), l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) et l'IFREMER (Institut Français de de recherche pour l'exploitation de la mer) dont la signature du protocole est prévue le 29 janvier 2026.

c. Soutien au capital humain de la recherche

Fonctionnement - AE : 5 M€ CP : 4 M€

Afin de renforcer le capital humain des laboratoires régionaux et de favoriser la montée en compétences des étudiants au travers de la poursuite d'études longues jusqu'à la recherche, la Région décide de faire évoluer en 2026 son soutien aux doctorants dans les Hauts-de-France, en promouvant une nouvelle aide : les Contrats Doctorants Région, à l'instar des Contrats Etudiants Région.

Une enveloppe de 5 Millions d'Euros d'AE est prévue en 2026 pour soutenir l'emploi scientifique et aider les doctorants à mener leurs travaux de recherche sur des projets intéressant prioritairement les politiques régionales (REV3, sport et santé, IA, transformation territoriale, culture, réindustrialisation, mobilités douces, prise en compte du handicap, économie circulaire...).

Le Programme Régional FEDER 2021-2027 continuera d'être mobilisé pour les thèses menées avec des PME (sous réserve d'éligibilité et sans cofinancement régional).

2) Soutenir des projets de Recherche Développement Innovation (RDI) en lien avec les enjeux régionaux

Fonctionnement - AE : 3 M€ CP : 1,9 M€

Investissement - AP : 2 M€ CP : 1,28 M€

a. Soutien aux projets de recherche en lien avec les acteurs

Fonctionnement - AE : 3 M€ CP : 0,3 M€

Investissement - AP : 2 M€ CP : 1,028 M€

Au-delà des programmes contractualisés et de ses dispositifs ou appels à projets, la Région entend pouvoir **soutenir des projets majeurs en lien avec ses priorités** et a entendu la demande de **simplification** exprimée par les communautés scientifiques, afin d'alléger la charge de travail administrative des porteurs de projets.

L'année 2026 permettra ainsi de lancer la deuxième édition des programmes pluriannuels de recherche ciblés, **les programmes InSPIR** (Initiatives Scientifiques Pilotes d'intérêt Régional de la nouvelle ambition pour la recherche régionale votée à l'automne 2024), qui tiendront compte des grands projets soutenus par ailleurs dans le cadre du CPER, dont ils sont complémentaires.

Ils veilleront en lien avec le SRESRI à la **structuration des forces de recherche régionales** autour des problématiques posées, en encourageant la **pluridisciplinarité et les collectifs, sur toute la chaîne de valeur, jusqu'aux acteurs de l'innovation et du monde socio-économique en partenaires des opérations.**

Les programmes InSPIR porteront des moyens alloués exclusivement aux laboratoires académiques du territoire régional, après consultation par **appel à manifestation d'intérêt (AMI)**. Les AMI pourront couvrir différents types de besoins **en fonctionnement** : ressources humaines (dont accueil de talents, chaires...), frais de fonctionnement, et en investissement (équipement).

Par ailleurs, plusieurs dispositifs sont maintenus pour conforter l'une des ambitions portées par le SRESRI : favoriser la création de valeurs par le transfert de technologies issues de la recherche et par le renforcement des collaborations entre laboratoires et entreprises.

Cela se traduit ici par la dotation de plusieurs fonds en gestion par Bpifrance :

- le Fonds Régional pour la Recherche et l'Innovation (FRRI) pour le dispositif **StartAIRR**, dédié à l'accompagnement de projets de recherche académique porteurs d'un potentiel de maturation en vue de leur transfert vers le monde socio-économique ;

- le fonds dédié au dispositif **Industrie du futur** Hauts-de-France (volet Recherche) en faveur des projets collaboratifs d'innovation ;

- le fonds dédié à l'appel à projets **i-démo régionalisé** (volet Recherche) (projets collaboratifs de grande envergure entre entreprises et laboratoires académiques), dispositif de France 2030 décliné en Région, répondant également aux objectifs du SRDEII.

b. Soutien aux projets thématiques ou structurants

Fonctionnement - AE : 1,6 M€

CP : 0 M€

Investissement - AP : 0 M€

CP : 0,25 M€

En cohérence étroite avec la politique volontariste de santé portée par la Région Hauts-de-France, un appel à projets destiné à soutenir **des projets de recherche clinique** est lancée tous les 3 ans, permettant un soutien ambitieux à des collectifs de recherche, maillant le territoire régional. Une prochaine édition de cet AAP sera lancée en 2027 et l'affectation des projets sélectionnés sera à prévoir en 2028.

3) Renforcer l'attractivité et le rayonnement de la recherche au niveau européen et international

Fonctionnement – AE : 0,35 M€ (dont 0,2 M€ pour Fullbright et 0,15 M€ pour ValoRIS) CP : 0,47 M€

Investissement - AP : 0 M€

CP : 0,05 M€ pour Fullbright

La Région poursuit son soutien à la mobilité de chercheurs des Hauts-de-France vers des établissements de recherche aux Etats-Unis et à l'accueil de chercheurs américains dans des laboratoires régionaux, avec le dispositif **Fullbright**, qui implique la Commission Franco-Américaine, grâce à un protocole de partenariat qui a fêté ses 20 ans en 2024 et qui a été renouvelé pour les années à venir.

Plus généralement, le Programme Régional FEDER 2021-2027 peut être mobilisé pour l'accueil de chercheurs dans les établissements de recherche des Hauts-de-France (sous réserve d'éligibilité).

Par son soutien à des manifestations et éditions scientifiques, la Région contribue à la visibilité et au rayonnement de la recherche mais aussi à la valorisation de la communication scientifique (dispositif ValoRIS).

4) Valoriser la recherche par l'animation et la communication via des missions d'expertises de projets de recherche

Fonctionnement - AE : 0,1 M€

CP : 0,08 M€

Le BP 2026 prévoit l'inscription de CP à hauteur de 80 000 € afin de financer les projets en lien avec l'animation du volet recherche du SRESRI.

5) Mettre en œuvre des opérations immobilière (hors CPER)

Investissement - AP : 0 M€

CP : 0,32 M€

Des crédits de paiement sont notamment prévus pour permettre les décaissements relatifs aux marchés conclus pour la construction du Plateau technique santé de l'UPJV ; opération portée par la Région en tant que maître d'ouvrage.

C) Aider au choix d'orientation des jeunes des Hauts-de-France

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	70 000	114 400	40 000		154 400
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	70 000	114 400	40 000		154 400

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 218 000	444 300	218 700		663 000
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	1 218 000	444 300	218 700		663 000

La compétence régionale liée aux missions d'information sur les métiers et les formations qui est exercée au travers du dispositif Proch'Orientation entre dans sa sixième année budgétaire de fonctionnement.

Pour 2026, le budget prévisionnel proposé se veut au plus près des besoins réels du dispositif. En effet, dans un souci constant d'efficacité et de rationalisation des dépenses, le budget en CP présente une valeur faciale globalement en diminution et, sur le fond, reste néanmoins dans la continuité de celui proposé lors de l'exercice précédent.

Ce budget prévisionnel vise, d'une part, le maintien des activités et des outils existants tout en tenant compte des évolutions possibles en fonction des besoins territoriaux identifiés et, d'autre part, le développement d'outils innovants en cohérence avec les objectifs de la politique d'information vivante et pédagogique, ancrée dans la réalité économique de la Région et son futur, afin d'animer l'orientation auprès du public conséquent à toucher (collégiens, lycéens, décrocheurs, étudiants ou futurs apprentis mais aussi les parents ou responsables légaux).

Ce projet de budget s'inscrit à nouveau dans une volonté de se doter de recettes afin de réaliser des objectifs ambitieux et à la hauteur des besoins de la population (crédits de l'État dans le cadre de transferts de compétences, CPER et notamment FSE + du Programme Opérationnel Régional (POR) FEDER/FSE+ 2021/2027).

Le dispositif sensibilisera les publics cibles aux enjeux des filières d'avenir stratégiques, innovantes et créatrices de richesses et d'emplois, en s'associant à la dynamique REV3, en ciblant les domaines d'activités stratégiques (les mobilités, la santé-nutrition, la bio économie, les industries culturelles et créatives, les matériaux, les énergies et le numérique).

Au travers de l'action des référentes territoriales, mais aussi grâce aux publications des guides d'orientation, des articles en ligne sur le site web Proch'Orientation, voire les ENT, la dynamique REV3 est parfaitement intégrée au dispositif et relayée auprès de ses publics cibles.

1) Fonctionnement

a. Priorité 1 : Agir et Innover pour une orientation davantage choisie via une information régionale vivante sur les métiers et les formations

AE : 920 000 €

CP : 365 000 €

Les Compétitions WorldSkills, outil de promotion de la voie professionnelle dans toutes ses composantes (avec des candidats issus de l'apprentissage, de la voie scolaire, voire continue), entrent en 2026 dans une année charnière : poursuite de la 48^e et lancement de la 49^e édition. Les 49^e Compétitions WorldSkills seront, quant à elles, lancées au cours du premier semestre 2026. Elles se dérouleront de 2026 à 2029. Des actions de communication (notamment digitale) en prévision des sélections régionales de février 2027 seront mises en œuvre. Il est également prévu d'agir par anticipation, dès 2026, afin d'accentuer la présence de points info-métiers sur les sites de compétitions et d'en faciliter l'accès au visitorat, qui sera développé davantage.

À noter qu'en 2025, dans le cadre de la finale nationale des 48^e Compétitions WorldSkills qui s'est déroulée à Marseille, 41 jeunes des Hauts-de-France ont été récompensés (7 médaillés d'or, 9 médaillés d'argent, 11 médaillés de bronze et 14 médaillés d'excellence). Cela contribue pleinement à valoriser l'excellence des jeunes issus du territoire régional.

La Mission Proch'Orientation assure et sécurise le volet de la ligne éditoriale régionale relative à l'information sur les métiers et les formations à destination des élèves de 3^{ème}, de 3^{ème} SEGPA et de terminale. En 2026, la Mission Proch'Orientation poursuivra alors l'édition et la diffusion de guides à l'usage des équipes éducatives, des familles et des jeunes qui s'inséreront dans la stratégie globale définie par la Région en matière éditoriale. Les niveaux charnières d'orientation que sont la classe de 3^{ème} et celle de terminale nécessitent que des outils soient adaptés et diffusés largement dans un calendrier précis permettant aux familles et aux jeunes de conforter leurs vœux définitifs d'orientation.

Enfin, la Mission Proch'Orientation maintiendra l'organisation du concours régional « Je Filme Le Métier Qui Me Plait », outil de promotion des métiers en Hauts-de-France, innovant et vivant, qui se déroulera en mai 2026, pour la 6^{ème} année consécutive, avec environ 1 000 jeunes participants attendus.

b. Priorité 2 : Agir pour une proximité de l'information et de l'action de Proch'Orientation dans les territoires

AE : 98 000 €

CP : 98 000 €

L'année 2026 vise à la fois le maintien des actions et partenariats existants et l'accentuation des actions partenariales auprès du monde économique. Pour ce faire, la Mission Proch'Orientation a pour objectifs de :

- Maintenir les subventions à diverses associations œuvrant pour l'information sur les métiers et les formations, notamment l'association « Euro France » dans le cadre de l'organisation du concours national « Je Filme Le Métier Qui Me Plait » ;
- Poursuivre l'organisation de forums et d'événements autour de la thématique « information sur les métiers et les formations » répondant aux attentes des différents publics cibles ;
- Maintenir les temps de restitution et de pilotage des actions menées auprès des acteurs clés de l'orientation au sein du territoire régional ;
- Développer de manière concrète et agile les partenariats avec le monde économique (entreprises, branches professionnelles, opérateurs de compétences, entre autres).

La Mission Proch'Orientation vise également à poursuivre son activité sur le territoire, en toute proximité des publics cibles et de manière toujours plus vivante et concrète, à travers la dotation de ses référents territoriaux et ambassadeurs en supports et outils de communication ambitieux et innovants pour leurs interventions (casques VR, tablettes, communication digitale et supports de communication divers). La communication via les réseaux sociaux est un axe qui sera développé avec le lancement du site refondu.

c. Priorité 3 : Agir pour sécuriser les parcours des jeunes et favoriser, en cas de rupture, leur retour en formation ou leur accès à l'emploi régional

AE : 200 000 € CP : 200 000 €

La Région a intégré fin 2021 dans le périmètre de Proch'Orientation sa compétence d'animation des dispositifs de lutte contre les ruptures de parcours des jeunes afin d'engager des politiques et démarches de raccrochage ou visant une information et un accompagnement à l'orientation le plus éclairé possible, favorisant ainsi une orientation choisie et non plus subie, par un appel à projet permanent.

Lors de l'année 2026, le dispositif se poursuivra, via son appel à projets permanent, son soutien aux projets d'information sur les métiers et les formations portés par les EPLE (collèges et lycées) des Hauts-de-France, afin de lutter contre les ruptures de parcours des jeunes.

L'appel à projets permanent est de plus en plus prisé des établissements éligibles. Une augmentation de l'enveloppe annuelle, à hauteur de 200 000 € est nécessaire pour 2026. Le nouveau cadre d'intervention de l'AAP, effectif au 1er janvier 2026, a été repensé pour optimiser le traitement des dossiers et garantir une répartition équitable des ressources entre tous les établissements du territoire, notamment via la mise en place d'un plafond de subvention de 3 000 € par année scolaire par établissement. Les critères d'éligibilité et de contrôle de service fait des projets sont aussi renforcés.

En 2025, il n'a pas été souhaité de poursuivre la collaboration avec le prestataire Articque dans le cadre de la mise en œuvre d'un outil de cartographie des solutions de remédiation sur le territoire régional. Un outil de cartographie développé en interne, plus abouti, s'est substitué dès la fin 2025 à la version précédente.

2) Investissement

Priorité 2 : Agir pour une proximité de l'information et de l'action de Proch'Orientation dans les territoires

AP : 70 000 € CP : 154 400 €

Un environnement numérique régional est mis en place depuis 2020 pour répondre aux modes de communication avec les publics destinataires en matière d'aide à l'orientation. Les outils numériques doivent être optimisés en continu et adaptés aux besoins des usagers (familles, professionnels, jeunes), mais aussi permettre à la fois des interactions fluides entre le réseau des ambassadeurs Proch'Orientation, les établissements demandeurs d'intervention et les référents départementaux, et une visibilité plus forte de l'action régionale portée par Proch'Orientation, en cohérence avec « l'ère du digital ».

L'année 2026 marque le lancement du nouveau site web Proch'Orientation, développé durant l'année 2025. Cette mouture s'accompagne d'une nouvelle charte graphique, de nouveaux contenus pertinents pour les usagers et de l'intégration d'un questionnaire d'intérêts sur les métiers et les formations, à la fois accessible, innovant, complet et propulsé par l'IA.

Les opérations d'investissement se poursuivent en matière d'outils numériques via l'acquisition d'une application mobile d'information sur les métiers sous forme de vidéos. Cet outil se verra accessible à tous les publics cibles disposant d'un terminal numérique (smartphone, tablette, navigateur web).

BUDGET PRIMITIF 2026

6EME VICE-PRESIDENCE

Monsieur Laurent RIGAUD

EDUCATION ET LYCEE

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	158 433 332	118 756 936	37 078 664		155 835 600
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	158 433 332	118 756 936	37 078 664		155 835 600

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	158 744 547	135 690 693	52 703 533	1 702 774	190 097 000
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	158 744 547	135 690 693	52 703 533	1 702 774	190 097 000

A noter : lors de la décision modificative 2025 votée en séance plénière du 11/12/2025, 22 M€ d'Autorisations d'Engagement 2025 et 22,5 M€ d'Autorisation de Programme ont déjà été affectées au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées pour la politique lycées.

Le projet de budget 2026 de la politique « Éducation et Lycée » s'inscrit dans le cadre d'un projet régional pour les lycées dont les principaux objectifs sont de :

- Faire des lycées des campus de la transition écologique et inscrire les lycées dans l'ambition « REV3 » en faisant des bâtiments régionaux des outils exemplaires en matière d'économie d'énergie,
- Créer des dynamiques entre formation, emploi et innovation, les lycées agricoles et l'approvisionnement local,
- Faire le lien entre les lycées, les entreprises et les territoires,
- Faire des lycées des lieux de vie sécurisés, modernes et connectés répondant aux exigences actuelles de limitation de l'impact carbone et en capacité de répondre aux nouvelles manières d'enseigner,
- Donner aux lycées les moyens de leur autonomie,
- Être aux côtés des familles et des lycéens en poursuivant la lutte contre le harcèlement et en maintenant la carte génération,
- Miser sur l'ouverture culturelle et citoyenne pour la « génération lycée ».

A) Assurer le fonctionnement des EPLE

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	97 376 226	102 195 620	7 740 462	1 200 000	111 136 082
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	97 376 226	102 195 620	7 740 462	1 200 000	111 136 082

Face aux divers défis (climatiques, énergétiques, économiques, biodiversité etc.), la Région souhaite engager l'ensemble des établissements dans la dynamique régionale REV 3, permettant de changer durablement les pratiques au quotidien, de sensibiliser les jeunes générations à ces enjeux, et d'engager avec les établissements toutes les actions permettant une maîtrise énergétique.

La Région, à travers le fonctionnement des EPLE est engagée sur plusieurs volets du service public d'éducation, volets essentiels au bon fonctionnement des établissements :

L'énergie avec la poursuite dans les lycées de Plans de Maîtrise Énergétique, le développement de mix énergétiques et la systématisation du raccordement des lycées aux réseaux de chaleur urbains (58 lycées sont raccordés totalement ou partiellement aux réseaux de chaleur urbains). La suppression des ultimes chaudières au fioul (5) et l'étude de toutes les solutions alternatives au gaz (Pompes à

chaleur, Géothermie...) dans le cadre des rénovations doivent permettre de limiter durablement l'empreinte carbone des lycées.

À noter la généralisation du marché de maintenance d'exploitation de chauffage depuis le 1^{er} juillet 2025 couvrant l'ensemble des établissements. Ce marché va permettre de consolider la connaissance des installations et de renforcer le pilotage des installations dans le sens de la sobriété et de la performance énergétique. L'engagement dans le cadre du SDIE (Schéma Directeur Immobilier et Energie) va permettre de franchir une étape clé en identifiant les établissements les plus énergivores et de prioriser les travaux permettant d'atteindre la cible du décret tertiaire.

La restauration, avec le renforcement des marchés portés par la centrale d'achat, la systématisation de la solution Easylis, permettant de renforcer le pilotage et de poursuivre la mobilisation des équipes sur l'alimentation durable (approvisionnement local, respect de la loi Egalim... limitation du gaspillage alimentaire et gestion des bio déchets).

S'agissant de la mobilisation des agents techniques dans les lycées, et particulièrement les agents en charge de l'entretien des surfaces, la poursuite des dialogues permettant de revoir l'allocation des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement de chaque établissement, et la poursuite du déploiement de la méthode de nettoyage par pré imprégnation.

1) La dotation globale de fonctionnement

La DGF 2026 marque l'engagement de la collectivité en direction de ses établissements publics dans le cadre de **modalités de calcul rénovées**.

La dotation globale de fonctionnement a donc été repensée afin de la rendre plus lisible et plus transparente pour les établissements.

Le mode de calcul a été revu afin d'être au plus près des besoins réels des établissements, tout en assurant une gestion optimisée et responsable des fonds publics.

La dotation est désormais structurée autour de deux grandes parts :

- La part Patrimoine, déterminée par la Région, avec deux blocs :
 - Une dotation « viabilisation », basée sur les consommations réelles, les prévisions de prix et des objectifs d'économies d'énergie
 - Une dotation « contrats de maintenance », fixée à la fois par un montant de base (18 000 euros) et un forfait au m² (4,5 euros).
- La part Élève, qui couvre le fonctionnement pédagogique et général, calculée par forfait différencié selon les filières.

S'agissant de la part patrimoine et en particulier de la viabilisation, il est essentiel de rappeler que les achats de gaz et d'électricité pour 2026 sont déjà connus et ont été intégrés dans l'estimation du bloc viabilisation. 100% des achats d'énergie des lycées sont déjà réservés à un tarif en baisse (hors fiscalité) de -22% sur le gaz et -14% sur l'électricité. Les factures 2026 ne seront donc pas impactées par le contexte actuel de forte hausse.

À noter que la DGF 2026 intègre également un objectif de baisse de consommation énergétique de 6%.

Plusieurs mécanismes permettent d'ajuster aux capacités financières mais également de limiter la hausse et la baisse, permettant ainsi l'accompagnement du changement dans la durée.

La DGF 2026 s'appuie donc sur des modalités de calcul profondément rénovées et qui ont donné lieu à une large concertation.

Le montant affecté pour la DGF 2026 initiale est de 88 330 226 €.

Il est également proposé d'inscrire 5 000 000 € d'AE 2026 et de CP permettant d'accompagner les établissements qui devraient faire face à une difficulté. Un fonds d'intervention régional lycée est proposé.

A la dotation globale de fonctionnement, il convient d'ajouter d'autres contributions financières de la Région telles que le dispositif « Transports des internes et demi-pensionnaires », à hauteur de 750 000 euros pour les EPLE qui ne disposeraient pas d'internat ou de restauration sur place.

Inscription également de la démutualisation des personnels transférés pour les cuisines centrales/EMOP pour un montant de 1 200 000 € de CP en crédits hors AE.

2) Les dépenses de fonctionnement prises en charge directement par la Région

Après plusieurs années de travaux, l'ensemble des établissements bénéficie depuis le 1^{er} juillet 2025 et le 1^{er} novembre 2025 (pour quelques établissements relevant d'un lot infructueux dans la première phase) d'un contrat régional de maintenance des installations de chauffage. L'ensemble des AE nécessaires à l'exécution a été voté en 2025.

Ce marché, tout à fait stratégique pour la collectivité d'une durée de 6 ans, va permettre d'harmoniser les pratiques de maintenance, de renforcer la connaissance de notre patrimoine, de contribuer à son amélioration et de renforcer l'efficacité énergétique de nos lycées.

Cette enveloppe intègre d'autres marchés nécessaires au bon fonctionnement des lycées de la Région, la gestion des déchets et l'acquisition des équipements de protection individuelle pour les agents des lycées. Elle a été ramenée à son strict minimum pour pouvoir honorer les marchés et bons de commandes passés antérieurement, tout en s'inscrivant dans la stratégie régionale sur l'IA en permettant d'expertiser et d'expérimenter certains outils en capacité d'optimiser la gestion des établissements (notamment sur les consommations d'eau et d'énergie).

Le montant proposé s'élève pour 2026 en AE à 1 750 000 € et en CP /AE 2026 à 14 035 863,81 €.

3) Le Service de Restauration et d'Hébergement (SRH)

Lors de la décision modificative 2025, 300 000 € d'Autorisations d'Engagement 2025 ont été affectées au titre du FA2SRH (Fonds d'Aide Spécifique au Service de Restauration et d'Hébergement).

Depuis la loi du 13 août 2004, la Région a la compétence pleine et entière en matière de restauration et d'hébergement. Il revient donc à la collectivité régionale de définir les tarifs de restauration et d'hébergement ainsi que les conditions et les modalités devant être appliquées à l'ensemble des usagers de ces services et de les communiquer aux lycées pour mise en œuvre.

Afin de garantir l'égalité des familles et des usagers devant le service public, la Région Hauts-de-France s'est engagée dans une démarche d'harmonisation progressive des tarifs et acte des principes communs destinés à l'ensemble des établissements.

Aussi, il est proposé de poursuivre la démarche d'harmonisation des tarifs sur le même rythme qu'en 2025 pour la rentrée 2026 avec une réévaluation des tarifs cibles.

La collectivité est particulièrement attentive à la qualité nutritionnelle des repas proposés en service de restauration scolaire des lycées de la Région Hauts-de-France.

Le temps du midi est un moment privilégié pour sensibiliser les jeunes à l'éducation au goût et à la citoyenneté, tout en prenant en compte leurs attentes. Proposer une alimentation saine à un jeune, à partir d'un service de restauration régulier, est la meilleure façon de lui assurer, en tout temps, des conditions optimales pour sa scolarité.

Le SRH faisant l'objet d'une comptabilité distincte, dans un contexte où l'instruction comptable des EPLE prohibe son financement par la dotation globale de fonctionnement, la Région s'est dotée d'un instrument financier spécifique permettant d'apporter un financement aux lycées dont le SRH est en difficulté. Ces crédits sont mobilisés après un contrôle approfondi de la situation de l'établissement, et notamment après vérification qu'aucun autre levier (amélioration des approvisionnements, meilleure maîtrise des quantités...) ne permettrait un rééquilibrage des comptes.

Ce fonds appelé FA2SRH doté à 500 000 € en AE et 650 000 € en CP doit permettre de traiter les situations déficitaires ou les pertes de denrées.

La stratégie de la collectivité fondée sur la baisse du PRSRH (Prélèvement Régional au titre du Service de Restauration et d'Hébergement), le réajustement des tarifs et l'utilisation systématisée d'Easylis, doit permettre de redonner de la marge de manœuvre aux services de restauration et de renforcer le pilotage de la politique régionale de restauration.

L'engagement en faveur de l'alimentation durable (renforcement de l'approvisionnement local, respect de la loi Egalim, lutte contre le gaspillage alimentaire...), s'illustre notamment à travers le dispositif « Je mange local au Lycée » qui se poursuit avec une gratification financière maintenue à hauteur de 500 000 € d'AE et 813 992 € de CP.

Cette enveloppe permet également d'accompagner des situations particulières comme la participation à l'internat d'Excellence de Noyon ou à la restauration scolaire de Douai gérée par la Ville de Douai pour le lycée Edgar Morin, à hauteur de 260 000 € d'AE 2026 et 220 000 € de CP/AE.

Le montant global de cette enveloppe s'élève à 1 260 000 € d'AE 2026 et 1 683 992 € de CP 2026/AE.

B) Équiper les EPLE en matière de restauration

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	6 700 000	1 800 000	6 600 000		8 400 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	6 700 000	1 800 000	6 600 000		8 400 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	850 000	700 000	300 000		1 000 000
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	850 000	700 000	300 000		1 000 000

L’enveloppe en investissement intègre :

- La ligne de remplacement des équipements de restauration
- La ligne d’investissement s’agissant des laveries,
- La gestion des systèmes de contrôle d’accès aux restaurants scolaires (bornes de réservation, distributeurs de plateaux...).

Cette enveloppe s’élève pour l’investissement à 6 700 000 € d’AP et à 8 400 000 € de CP, pour le fonctionnement à 850 000 € d’AE et de 1 000 000 € de CP.

L’enveloppe de fonctionnement sur ce segment permet d’accompagner les restaurations en cas de casse de matériel : FURECR (Fonds d’Urgence de Réparation) et de poursuivre l’utilisation généralisée de la GPAO (Gestion de la Production Assistée par Ordinateur). Ces deux dispositifs sont essentiels pour le pilotage de la Politique Régionale de Restauration et d’hébergement. Ils permettent d’intervenir en urgence pour maintenir la production et le service mais aussi de renforcer le pilotage de cette politique majeure.

Il est en effet essentiel d’avoir un pilotage plus resserré du nombre de repas produits, de renforcer la traçabilité des approvisionnements en particulier bio et locaux dans le cadre de l’ambition régionale et de la Loi Egalim, ainsi que de sécuriser les menus et la qualité nutritionnelle des repas.

Cette généralisation nécessite d’être confortée et accompagnée.

Lors de la décision modificative 2025, 150 000 € d’Autorisations d’Engagement 2025 ont été affectées au titre du FUREC (Fonds d’Urgence pour la Réparation des Equipements de Cuisine et de Restauration).

C) Participer au financement et à l’accompagnement des Parcours Emplois Compétences dans les lycées

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /		840 000			840 000
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage		840 000			840 000

Pour rappel la baisse des **objectifs de « Parcours-Emplois-Compétences » (PEC) a été amorcée en 2025 au niveau national par l'Etat.**

En effet dès 2025 dans le cadre des échanges sur le Projet de loi de finances (PLF) 2025, l'Etat a revu de manière assez significative le nombre de PEC financés en 2025 au niveau national à **32 000**, alors que **50 000** étaient initialement prévus.

Cette réduction a amené la collectivité à revoir son engagement historique.

Une réduction plus forte est prévue en 2026.

En effet, à ce stade des travaux, le **PLF 2026** prévoit la poursuite de la baisse du nombre d'entrées en PEC. Cette position, qui évidemment s'explique et s'inscrit dans un contexte budgétaire plus large, impacte également l'engagement emploi pris dans le cadre de la politique Lycées.

Ces évolutions ne permettent pas de garantir un maintien à l'échelle antérieure des PEC.

Le projet de budget 2026 propose donc d'acter la fin du dispositif. Les crédits alloués à hauteur de 840 000 euros de CP/AE vont permettre de finaliser les ultimes contrats engagés sur 2025 conformément à la délibération prise.

D) Participer au financement des lycées privés sous contrat

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	2 000 000	2 000 000			2 000 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	2 000 000	2 000 000			2 000 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	29 566 815	16 633 185	29 566 815	421 774	46 621 774
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	29 566 815	16 633 185	29 566 815	421 774	46 621 774

1) Les forfaits régionaux d'externat

Lors de la décision modificative 2025, 16 633 185 € d'Autorisations d'Engagement 2025 ont été affectées en guise d'acompte à la contribution obligatoire au fonctionnement des établissements d'enseignement privés sous contrat au titre du forfait régional d'externat pour l'année scolaire 2025/2026.

La Région finance le fonctionnement des lycées privés sous contrat d'association avec l'État, par le biais de « forfaits régionaux d'externat » (FRE) prévus à l'article L442-9 du Code de l'Éducation.

Ces forfaits sont théoriquement calculés sur la base des dépenses supportées par la collectivité pour l'externat des lycées publics au cours de l'année n-2 :

- Dépenses liées au fonctionnement matériel ;
- Dépenses de rémunération des personnels techniques qui interviennent dans les lycées pour en assurer le fonctionnement.

Les dépenses liées à l'hébergement et à la restauration sont exclues.

Ces dépenses d'externat sont ramenées à l'élève de l'enseignement public et multipliées par le nombre d'élèves accueillis dans l'enseignement privé.

Ces modalités de calcul sont négociées et stabilisées dans les conventions-cadres conclues avec les fédérations concernées.

L'intervention de la Région, juridiquement encadrée, vise les mêmes objectifs que le financement des lycées publics, dans le cadre des protocoles d'accord adoptés pour la période 2023 – 2028.

Au vu du contexte budgétaire, des échanges ont eu lieu avec l'ARSEC permettant de renégocier le montant du FRE 2026. Le Forfait Régional Externat (FRE) est calculé à partir du compte administratif N-2 (soit 2024 pour 2026). Les modalités ont été modifiées, en substituant dans l'assiette de calcul la DGF 2026 à la DGF 2024.

Les Forfaits Régionaux d'Externat sont ainsi fixés au global à 46 200 000 € d'AE (soit 16 633 185 € d'AE affectées en DM 2025 et 29 566 815 € d'AE 2026) et 46 621 774 € de CP/AE au budget 2026.

2) Le soutien aux investissements des lycées privés

Le dispositif d'aides à l'investissement des lycées privés permet de participer au financement des établissements privés sous contrat avec l'État. Dans le cadre des conventions cadres conclues avec les réseaux et couvrant la période 2023-2028, la Région accompagne les établissements dans la réalisation de travaux ou l'acquisition d'équipements.

Pour rappel, les montants fixés dans les conventions cadres sont établis sous réserve du vote du budget.

Au vu de la situation globale, il est proposé d'allouer aux établissements concernés 2 000 000 € en subvention sur le volet investissement (après une suspension en 2025) et de maintenir le dispositif de garantie d'emprunt.

Par ailleurs, 2 000 000 € de CP sont inscrits pour liquider les projets antérieurs arrivant à échéance en 2026 .

E) La Région aux cotés des jeunes et des familles

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	6 930 000	20 000 000	6 690 000		26 690 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	6 930 000	20 000 000	6 690 000		26 690 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	24 831 506	6 541 744	13 316 256		19 858 000
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	24 831 506	6 541 744	13 316 256		19 858 000

1) Aider financièrement les familles pour faire face aux frais liés à la scolarité et soutenir les dispositifs d'intégration scolaire et de réussite éducative

Dans le cadre d'une politique volontariste, la Région poursuit ses efforts en matière d'accompagnement financier et matériel des jeunes et des familles et veille à l'amélioration régulière des conditions de réussite éducative des lycéens.

La Région est aux côtés des familles et des jeunes des Hauts-de-France, qu'ils soient scolarisés dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat.

La **carte génération HDF** permet d'apporter une aide universelle à cette rentrée à des dizaines de milliers de jeunes de 100 euros pour ceux qui entrent dans un cycle d'études et 55 euros pour ceux qui poursuivent.

Elle conforte également le dispositif carte Génération HDF en développant les services offerts (outre les aides financières, l'accès aux actualités des partenaires facilitant l'ouverture à la culture, l'accès aux locaux des établissements et au service de restauration ...). Seront mobilisés en 2026, 16,5 M€ d'AE et 10 M€ de CP pour la carte et 1 M€ d'AE et en CP pour la gestion de la carte.

À cela, il faut aussi ajouter, **l'aide complémentaire** aux lycéens dont les familles rencontrent des difficultés financières (CP : 150 000 €) ainsi que les **dispositifs d'aide à la scolarité** pour les publics qui sont en situation de handicap ou en interruption scolaire pour raison de santé ; il s'agit de maintenir ces jeunes dans un cadre scolaire adapté à leur situation et d'éviter ainsi toute rupture dans leur parcours de formation avec 80 000 € en AE et 80 000 € en CP pour le fonctionnement et 40 000 € d'AP et 40 000 € en CP pour l'investissement.

À noter, lors de la décision modificative 2025 votée en séance plénière du 11/12/2025, 150 000 € d'Autorisations d'Engagement 2025 ont été affectées au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées pour l'aide complémentaire à la scolarité pour l'année 2026.

2) Favoriser l'ouverture culturelle, sportive et citoyenne

L'ouverture des lycéens à la culture constitue également un axe prioritaire pour la collectivité. Outre **l'enveloppe forfaitaire liée aux actions éducatives** (2 610 000 € en AE et 2 340 000 € en CP) permettant aux établissements scolaires de réaliser les projets éducatifs en lien avec leur projet d'établissement, la Région développe également **de multiples dispositifs de soutien aux projets d'éducation** tels que la prévention contre le sexisme et l'éducation à la scolarité, la lutte contre le harcèlement scolaire, le travail de mémoire, la participation aux olympiades de la chimie, au FIGRA, Festival International du Grand Reportage d'Actualité d'Arras et aux Après-midis du zapping, la mise à disposition de serviettes hygiéniques, la coupe du potager des Hauts-de-France, les projets emblématiques et citoyens... Ces dispositifs représentent 504 006 € d'AE et 545 500 € de CP pour 2026.

La proposition budgétaire intègre par ailleurs la décision du Président de reconduire chaque année le dispositif « travail de mémoire » ainsi que l'appel à projets permanent permettant aux établissements de mettre en place des actions visant à lutter contre le harcèlement scolaire.

En complément, la **décision modificative 2025 a permis l'affectation de 21 000 € pour le soutien aux établissements participant aux olympiades de la chimie 2026 et 10 494 € pour la lutte contre le harcèlement scolaire au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées pour la politique lycées.**

3) Développer les usages numériques et doter les lycées d'équipements numériques adaptés

L'Espace Numérique de Travail (ENT) HDF constitue désormais le socle de la communication et de la collaboration entre l'école et les familles. Service numérique éducatif de proximité, il accompagne l'évolution des pratiques pédagogiques, en facilitant notamment l'enseignement à distance et l'hybridation des apprentissages.

L'enjeu réside en l'adaptation et l'amélioration continue des services proposés et le développement des usages, afin de consolider cet outil comme un levier quotidien au service de l'ensemble de la communauté éducative.

Ce programme budgétaire concerne à la fois le fonctionnement, la maintenance et le développement d'évolutions fonctionnelles et techniques de la plateforme relatives aux besoins spécifiques de la collectivité et de la communauté éducative de l'ENT HDF NEO /ONE. Il comprend également la mise à disposition d'un bouquet de ressources éducatives en ligne au profit des membres de la communauté éducative et des parents à titre gracieux et un partenariat avec Canopé portant notamment sur

l'accompagnement des familles dans l'appropriation de l'ENT HDF, des services numériques proposés par la Région et l'acculturation au numérique (lutte contre la désinformation, parentalité numérique, usage raisonné du numérique etc.).

Cette enveloppe de fonctionnement représente 1 610 000 € d'AE et 1 560 000 € de CP.

À la suite de la cyberattaque subie le 10 octobre dernier par le système d'information des lycées, des mesures de renforcement de la sécurisation des infrastructures ont été réalisées, ainsi que des actions de remédiation indispensables au rétablissement des fonctions pédagogiques et administratives de chaque établissement. Parallèlement, le renouvellement régulier des équipements informatiques qui le nécessitent est poursuivi.

Ce sont ainsi 3 400 000 € en Autorisations de Programme et 23 160 000 € en Crédits de Paiement et 2 100 000 € en Autorisations d'Engagement et 3 755 000 € en Crédits de Paiement qui sont proposés d'inscrire.

Lors de la décision modificative 2025, 300 000 € d'Autorisations d'Engagement 2025 ont été affectées pour assurer la sécurité informatique des lycées et 1 355 000 € d'Autorisations d'engagement 2025 et 17 895 000 € d'Autorisations de Programme 2025 ont également été affectées pour le plan de remédiation et de renforcement du système informatique des lycées au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées pour la politique lycées.

Outre les mesures exceptionnelles liées à la cyberattaque, 3 millions d'euros sont proposés en Autorisation de programme et en crédits de paiement afin de compléter le parc informatique et prévoir l'entretien des infrastructures informatiques, notamment les serveurs.

4) Accompagner les projets innovants et expérimentaux

Espaces d'Innovation Partagés (EIP) : un levier de transformation technologique

Véritables piliers de la stratégie régionale en faveur de l'innovation et de l'esprit d'entreprendre, les Espaces d'Innovation Partagés (EIP) assurent la diffusion d'une culture de la création au sein des lycées. Inspiré du modèle des « FabLabs », ce réseau — qui compte aujourd'hui près d'une centaine d'EIP déployés depuis 2016 — fait l'objet d'une montée en gamme constante pour répondre aux évolutions des pratiques et des technologies.

L'effort d'investissement est maintenu afin de doter ces espaces d'équipements de pointe (fabrication additive, numérisation 3D, usinage de précision, dispositifs holographiques), garantissant ainsi un maillage territorial équilibré. Désormais intégrés à la stratégie des Campus d'Excellence, les EIP favorisent l'émergence d'écosystèmes locaux en étroite synergie avec les établissements (EPL) et les acteurs économiques.

Il est proposé l'inscription de 490 000 € en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) équivalents.

Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) : l'excellence pour la formation et l'insertion professionnelle

Issu de la loi de refondation de l'école de 2013, le label « Campus des Métiers et des Qualifications » (CMQ) s'impose comme un outil majeur de valorisation de la voie professionnelle. En structurant des pôles de compétences autour de filières stratégiques, ces campus facilitent l'insertion des jeunes et répondent aux besoins de recrutement des territoires.

La Région Hauts-de-France affiche une dynamique exemplaire avec 14 Campus actifs, dont 7 ayant atteint le label « Excellence ».

Les crédits régionaux permettront de financer le fonctionnement opérationnel et le programme d'actions des 14 CMQ ainsi que les actions de transfert de compétences technologiques et l'animation du réseau des EIP.

Les crédits dédiés s'élèvent à 427 500 € en Autorisations d'Engagement (AE) et 427 500 € en Crédits de Paiement (CP).

Une partie de ces crédits sera dédiée à des projets menés par les établissements en lien avec l'IA.

F) Placer le patrimoine des lycées au cœur des dynamiques régionales

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	142 803 332	94 956 936	23 788 664		118 745 600
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	142 803 332	94 956 936	23 788 664		118 745 600

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	6 120 000	8 780 144	1 780 000	81 000	10 641 144
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	6 120 000	8 780 144	1 780 000	81 000	10 641 144

Le Plan Pluriannuel d'Investissement doit répondre aux objectifs suivants :

1. Favoriser l'amélioration des niveaux de qualification en accompagnant l'acquisition des compétences par les élèves par la mise à disposition des plateaux et d'équipements pédagogiques performants et adaptés, en ciblant davantage les investissements sur des pôles de formation lisibles et en prise avec les pôles de compétitivité et d'excellence de notre Région.
2. Faciliter l'accès aux formations, encourager la mobilité et prévenir le décrochage par la création de places d'internat dédiées aux formations à recrutement large et l'aménagement de locaux attractifs, sensibilisant les jeunes aux pratiques citoyennes (maisons des lycéens...), apportant un cadre de vie convivial et adapté à l'ensemble de la communauté éducative.
3. Assurer le respect des normes et de la sécurité des usagers, qu'il s'agisse de l'accessibilité, de la sécurité incendie, de la sécurité des machines-outils ou encore de la sécurité alimentaire. Il s'agit également de

préserver le patrimoine en état normal de fonctionnement par la maintenance efficiente des bâtiments permettant d'éviter une dégradation qui occasionnerait à terme des travaux plus lourds de remise en état.

4. Inscrire les lycées dans le « REV3 » en faisant des bâtiments régionaux des outils exemplaires en matière d'économie d'énergie, en ajustant le parc immobilier des lycées, en investissant pour regrouper des sites de formation en entités de taille critique et en les dotant d'infrastructures informatiques performantes.

A ce titre, différentes actions visent à préparer les lycées à la transition énergétique et répondre à la feuille de route REV3 (SDIE, PRET...).

Ce budget global en investissement s'élève à 118,7 M€ en CP; ce dernier est complété par un budget de fonctionnement, représentant un peu plus de 10,6 M€ en CP.

Les programmes d'intervention consacrés aux lycées publics ont été répartis selon 8 typologies

1) Les opérations lourdes de restructuration ou « grosses opérations »

La stabilisation du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) avec un contenu partagé de l'avancement des opérations permet d'envisager plus aisément les AP (études et travaux).

Au vu de l'avancée et/ou de la priorisation de certains projets, vous trouverez quelques-unes des grosses opérations patrimoniales proposées au budget 2026 : (en coût d'opération TTC)

- DUNKERQUE – Lycée Angelier : Restructuration des bâtiments A, B, C (2^{ème} phase) : 7,76 M€
- VALENCIENNES – Lycée Watteau : Réhabilitation patrimoniale du bâtiment scientifique : 3,28 M€
- LE TOUQUET – Lycée Hôtelier : Réfection des réseaux : 2,5 M€
- BOULOGNE – Lycée Maritime : 1^{ère} phase construction : 16 M€
- AMIENS – Cité Sud : Réfection des réseaux (3^{ème} phase) : 2,5 M€

En CP 2026, les crédits historiques s'établissent sur les lycées publics (GOP et études pré-opérationnelles) à 20,7 M€ de dépenses sur les mesures antérieurement décidées notamment pour les lycées :

- CHATEAU THIERRY - Lycée Jean de La Fontaine : Restructuration de locaux pédagogiques et réhabilitation partielle – 1,5 M€
- SOISSONS - Lycée Gérard de Nerval : Réhabilitation du bâtiment extension et amélioration du bilan énergétique – 2,3 M€
- CREIL - Lycée Jules Urhy : Amélioration des performances énergétiques – 0,9 M€
- LILLE - Lycée Pasteur : Création de salles de classe – 1 M€
- TILLOY-LES-MOFFLAINES - Lycée agricole : Réhabilitation patrimoniale – 1,5 M€

Pour les cités mixtes, ce sont 520 000 € de crédits historiques prévus, dont entre autres (en coût d'opération) :

- Lycée Eugène Thomas Le Quesnoy : Restructuration partielle RDC : 570 K€
- Cité scolaire Alfred Manessier à FLIXECOURT : restructuration des ateliers et du bâtiment A – 205 K€

Les opérations (TILLOY LES MOFFLAINES Lycée agro environnemental ; SOISSONS Lycée Gérard de Nerval) émanent au Fonds vert.

Il convient de rappeler que le prêt de la BEI (Banque européenne d'investissement) ainsi que la subvention BEI (concernant 4 opérations : BOULOGNE-Lycée Maritime, MARCQ-Lycée Kernanec, RAISMES-Lycée Horticole et BAVAY-Lycée des Nerviens) sont étroitement liés à l'avancement des opérations ciblées.

Parallèlement aux grosses opérations patrimoniales financées en investissement, il est proposé dans le cadre du BP 2026 d'inscrire une AE à hauteur de 50 000 € et 100 000 € de CP pour financer les provisions de taxes et redevances liées aux opérations de construction (taxes d'urbanisme, participation d'assainissement, taxes permis de construire, ...).

2) Les opérations de rénovation et de maintenance (dont le Programme Annuel de rénovation et de maintenance (PARM))

Les travaux menés dans le cadre des opérations lourdes de restructuration sont complétés par d'autres dispositifs de rénovation et de maintenance comme le Programme Annuel de Rénovation et de Maintenance (PARM).

Le PARM demeure un volet très important dans la rénovation du patrimoine et notamment la remise en état du clos et couvert des bâtiments régionaux.

En 2026, les CP nouveaux consacrés au PARM sont de 11 M€ dans les lycées publics et 1,5 M€ dans les cités mixtes afin de prendre en compte les thématiques antérieurement spécifiques désormais intégrées au PARM telles que les travaux dans les logements de fonction, les sanitaires, la mise aux normes des gardes corps...

Les projets s'attacheront à préserver la sécurité des personnes et des biens, à réaliser des économies d'énergie, à prendre en compte les attentes du référentiel REV3 et à encourager la désimperméabilisation des sols.

Parallèlement au PARM, il conviendra d'ajouter d'autres thématiques financées dans le cadre de cette enveloppe, comme la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmés (7 M€ AP et 4,8 M€ de CP/AP), la sûreté (3 M€ AP et 9,2 M€ CP/AP), l'amélioration du cadre de vie de la communauté éducative (3,9 M€ AP et 2,9 M€ CP/AP).

A noter que la décision modificative 2025 votée en séance plénière du 11/12/2025 a permis l'affectation d'1,7 M€ d'Autorisations d'engagement au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées afin d'assurer la continuité de service pour l'acquisition de matière d'œuvre, outillage et autres frais et services à destination des équipes mobiles ou pour l'acquisition de fournitures et matière d'œuvre pour les Agents Techniques Territoriaux pour mener des chantiers dans les lycées.

Il s'agit d'abord de l'achat de matière d'œuvre réalisé et mis à disposition des 29 équipes mobiles, mais également pour les Agents Techniques Territoriaux d'Entretien.

Les 5 200 000 € d'AE reflètent aujourd'hui le rythme annuel d'engagements de crédits des 29 équipes mobiles qui interviennent en maintenance de niveau 2 sur les lycées et également celui d'achat de matière d'œuvre afin que les ATTE puissent réaliser l'entretien de locaux (réfection de peinture...).

a) La préparation à la transition écologique

Cette thématique s'inscrit dans l'accompagnement de REV'3 mais doit également viser à préparer la transition des lycées vers davantage de sobriété énergétique, de préservation de l'eau et accompagner

nos lycées vers le Lycée de Demain (un lycée sobre en énergie et vertueux, un lycée adaptable, un lycée ouvert à d'autres publics).

Elle doit permettre de poser les diagnostics et les plans d'accompagnement de travaux à opérer dans les choix de gestion énergétique.

Outre les expérimentations telles que : réemploi de câbles électriques, détection de fuites d'eau, abris vélos solaires, cuve pour la récupération d'eau, peinture anti-chaleur (roof-cooling), isolation en matériaux bio-sourcés (paille), solarisation... cette thématique budgétaire vise à accompagner deux futurs schémas structurants pour la politique lycées.

➤ Le Schéma Directeur Immobilier et Energie (SDIE) des EPLE :

Il a pour objectif de structurer la politique immobilière des 269 lycées (prioriser, optimiser les actions), en mettant l'accent sur la nécessaire sobriété énergétique imposée par le décret éco énergie tertiaire. Ce projet s'inscrit dans les objectifs du SRADDET qui visent une réduction de 67% des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires à l'horizon 2050 (label BBC-Énergie visé).

Ce Schéma Directeur Immobilier et Énergétique vise à :

- Connaître l'état de vieillissement du patrimoine et maîtriser les coûts de maintenance et de gros entretien.
- Embarquer la transition énergétique et les nouvelles réglementations, notamment le dispositif Éco-Énergie Tertiaire.
- Élaborer un plan d'actions détaillé et budgétisé jusqu'en 2050, aligné avec la trajectoire budgétaire de la Région.
- S'inscrire dans une démarche de réduction des consommations énergétiques conformément aux objectifs du Décret Tertiaire (-40% d'ici 2030, -50% en 2040, -60% en 2050).
- Proposer des scénarios de rénovation énergétique et d'optimisation du patrimoine à court, moyen et long terme.
- Fournir des outils de suivi et de gouvernance pour assurer la mise en œuvre du SDIE et son actualisation.

➤ Le Plan de Résilience et de Transition (PRET)

Pour compléter le SDIE, il est important d'avoir une projection des causalités externes pouvant impacter les EPLE tels que :

- Les défis climatiques
- Les risques pour les usagers
- Les risques pour les bâtiments liés à l'environnement du site

Le Plan de Résilience et de Transition viendra faire un état de ces risques afin de mieux élaborer des scénarios de transition.

Afin de poursuivre les démarches engagées et d'amorcer les travaux pour répondre au scénario retenu, il est envisagé pour 2026 un montant d'AP de 10 M€ et 3,3 M€ de CP.

b) Le plan « rénovation sanitaires »

Volonté de poursuivre l'engagement d'un plan « rénovation sanitaires » afin d'améliorer le volet santé publique, enjeu identifié par Santé Publique France de redonner confiance à 100 % des lycéens dans l'usage des sanitaires, en faisant de ces espaces des lieux sains et accessibles à tous.

Le Plan de rénovation des sanitaires s'attachera à améliorer les lieux de vie des lycéens.

Les AP demandées au budget 2026 sont de 3 M€ pour les lycées publics (1,4M€ de CP) et de 0,5 M€ pour les cités mixtes (355 K€ de CP).

3) Les subventions gérées en maîtrise d'ouvrage communale (MOC)

Ce programme concerne plus spécifiquement des participations régionales sous forme de subventions d'investissement sur des projets gérés en maîtrise d'ouvrage communale ou d'EPCI.

- Les principales AP nouvelles concernent les futurs équipements adossés aux nouveaux lycées à CHAUMONT EN VEXIN - Création d'un nouveau lycée (1,6 M€ AP 2026) et BAVAY (1,6 M€ AP 2026).

4) Les travaux liés aux installations thermiques

A noter que la décision modificative 2025 votée en séance plénière du 11/12/2025 a permis l'affectation de 2,8 M€ d'Autorisations de Programme au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées afin d'assurer la continuité de service pour la rénovation des installations thermiques dans les lycées.

La rénovation des installations thermiques, programmée par les équipes, est réalisée par les subdivisions.

Les dépenses d'investissement concernent non seulement les travaux programmés pour le renouvellement des installations thermiques mais également les grosses réparations indépendantes des contrats d'entretien maintenance P2P3 ayant été conclus en 2025.

Au total, ce sont 9 M€ d'AP (dont 2,8 M€ d'AP affectées en DM 2025) prévues et 15,06 M€ de CP pour financer ces travaux en 2026.

5) Les charges d'exploitation des bâtiments

La décision modificative 2025 votée en séance plénière du 11/12/2025 a permis l'affectation de 600 000 € d'Autorisations d'engagement au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées afin d'assurer la continuité de service pour l'entretien annuel des ascenseurs.

La gestion du patrimoine immobilier des lycées recouvre parallèlement l'ensemble des charges d'exploitation des bâtiments telles que la vérification périodique des ascenseurs, le respect des normes liées à la qualité de l'air ou encore la mise à jour des diagnostics techniques amiante (...).

Au total, ce sont 800 000 € d'AE (dont 600 000 M€ d'AE affectées en DM 2025) et 1,34 M€ de CP pour financer ces interventions.

6) La prise en charge des travaux urgents non programmables

La décision modificative 2025 votée en séance plénière du 11/12/2025 a permis l'affectation de 780 000 € d'Autorisations d'engagement et 1,8 M€ d'Autorisations de programme au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées afin d'assurer la continuité de service.

L'enveloppe de travaux urgents et/ou non programmables assure en priorité la continuité du service public pour faire face aux multiples demandes urgentes de réparations et d'aménagements dans les lycées.

De surcroît, elle permet de répondre aux demandes des EPLE ainsi que de parer à des travaux non programmés d'entretien courant gérés par les subdivisions. Les dépenses sont maîtrisées par secteur d'intervention à hauteur d'un fonds annuel en investissement de 5,5 M€ d'AP (dont 1,8 M€ d'AP affectées en DM 2025) et 8,77 M€ de CP (lycées publics et cités mixtes) et en fonctionnement pour couvrir le fonds d'urgence régionale et les frais de service liés aux interventions (Diagnostic, prélèvements...), il est proposé une AE de 2,35 M€ (dont 0,78 M€ d'AE affectées en DM 2025) et des CP à hauteur de 3,11 M€.

Depuis 2023, les dépenses liées aux tempêtes et aux inondations ont été imputées sur ce programme en fonctionnement.

7) Les travaux dans les restaurations scolaires

Ce programme permet de financer les travaux dans les restaurants scolaires, notamment les rénovations des locaux dédiés à la production et aux laveries pour l'ensemble des établissements concernés.

Depuis 2024, sur les bases d'une programmation stabilisée et anticipée et avec des outils de commande renouvelés (accords-cadres d'immobilier par destination, accords-cadres travaux), les opérations peuvent se poursuivre sereinement.

Il est proposé d'inscrire au budget 2026 pour les lycées publics et cités mixtes : 2,74 M€ d'AP et 1,48 M€ de CP.

8) L'acquisition d'équipements (pédagogiques, mobiliers, fonctionnement général)

Les équipements sont également au cœur de l'action régionale. Les nouvelles politiques régionales viseront à renouveler et à valoriser l'équipement des filières générales, professionnelles et technologiques et à moderniser le cadre de vie des apprenants.

Sur la thématique Equipements différents chantiers sont conduits afin :

- De pouvoir établir une programmation des besoins plus fine (avec une campagne de dépôt des demandes par les lycées unique et encadrée)
- De favoriser le réemploi (transfert, bourse d'échange...)
- D'adapter les achats aux évolutions impulsées par la collectivité (« Tous aptes », « Gestion différenciée des espaces »).

Les achats d'équipements sont de trois ordres :

a) Les achats d'équipements de fonctionnement général

Les achats représentent au BP 2026 une enveloppe globale de 2,55 M€ d'AP et 2,39 M€ de CP.

En 2026, l'enveloppe sera consacrée principalement à la généralisation de la méthode de nettoyage par pré-imprégnation 1 200 000 € d'AP et 900 000 € de CP, ainsi qu'aux dépenses relatives aux défibrillateurs, aux engins de manutention, au renouvellement des équipements d'entretien des sols et des espaces verts 1 100 000 € d'AP (1 370 000 € de CP historiques et nouveaux).

b) Les achats d'équipements mobiliers

Les achats représentent au BP 2026 une enveloppe globale de 3 M€ AP et 3,3 M€ CP

Cette enveloppe permet d'acquérir du mobilier manquant, de renouveler le mobilier cassé voire endommagé par un sinistre (dites « Petites Opérations » : POP) ainsi que d'acquérir ou de renouveler du mobilier pour accompagner la livraison d'opérations lourdes de restructuration (dites « Grosses Opérations » : GOP).

En CP 2026, les dépenses envisagées couvrent essentiellement :

- 80 K€ d'achats d'équipements pour les espaces d'innovation partagés (EIP),
- 3,2 M€ pour les acquisitions/remplacements de mobiliers GOP et POP,
- 20 K€ d'accompagnement des aménagements de postes d'ATT (mission handicap).

c) Les achats d'équipements pédagogiques

Les achats d'équipements pédagogiques atteignent 7,7 M€ d'AP et 7,03 M€ de CP au BP 2026.

Les principaux équipements financés seront consacrés à :

- La cinquième phase du Bac Pro « Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés » (1,5 M€ AP 2026). 61 lycées sont concernés pour un budget prévisionnel de 10 M€ (2021 : 3 M€, 2023 : 2 M€, 2024 : 1,5 M€, 2026 : 1,5 M€ et 2027 (et plus) : 2 M€).
- La filière « structures métalliques » a débuté en 2015 et s'étale sur plusieurs exercices budgétaires. Les AP totales votées s'élèvent à 25 744 000 € (équipements et travaux), les plateaux sont livrés avec un coût moyen de 1 M € par plateau (1,34 M€ de CP/AP)
- L'accompagnement de la rentrée scolaire (0,5 M€ AP et 0,2 M€ CP/AP),
- Les fonds (subventions) à destination du renouvellement et des urgences des EPLE (0,6 M€ AP 2025 et 0,26 M€ CP/AP),
- L'achat de matériels de sciences (physique, chimie, SVT, STL...) qui concerne l'ensemble des 269 lycées publics, (0,6 M€ AP 2026 et 0,44 M€ de CP/AP),
- Les achats de matériels de filières dédiées pour le renouvellement des plateaux pédagogiques de l'ensemble des 377 diplômes professionnels (CIRA, conduite routière, EXAO, Soins à la personne, laboratoire de langues, transports, maintenance automobile) (3 M€ AP 2026 et 1,9 M€ de CP/AP). Cette enveloppe permet de répondre aux besoins des lycées suite à une usure prononcée, casse ou panne irréparable, sinistres...

Les achats d'équipements pédagogiques sont complétés en fonctionnement par un fond d'urgence de réparation versé aux EPLE qui font réparer en direct leurs équipements : une AE de 800 000 € et des CP à hauteur de 800 000 € en fonctionnement sont consacrés à ce fonds.

BUDGET PRIMITIF 2026

7^{EME} VICE-PRESIDENCE

Madame Marie-Sophie LESNE

**AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE, ENSEIGNEMENT
AGRICOLE ET PECHE**

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	29 698 240	14 060 404	7 244 670		21 305 074
906 - Action économique	29 698 240	14 060 404	7 244 670		21 305 074

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	10 298 640	8 066 746	1 933 254		10 000 000
936 - Action économique	10 298 640	8 066 746	1 933 254		10 000 000

A) Agriculture

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	27 245 000	13 397 225	5 970 267		19 367 492
906 - Action économique	27 245 000	13 397 225	5 970 267		19 367 492

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	8 808 640	7 541 809	1 635 254		9 177 063
936 - Action économique	8 808 640	7 541 809	1 635 254		9 177 063

Le projet de budget 2026 de la politique « Agriculture » s'inscrit dans le cadre d'un projet régional REV3 :

- Axe 5. L'agriculture, les activités de bio économie et la filière forêt-bois

La politique agricole de la Région vise à soutenir le développement et la valorisation du secteur comme à en faciliter les transitions nécessaires. L'agriculture est un des rares secteur de l'économie qui peut offrir des solutions en matières de stockage de carbone et donc de lutte contre le changement climatique, pour peu qu'un modèle économique cohérent soit favorisé.

A ce titre :

- Le plan régional agroécologie et les actions qui y sont rattachées accompagnent la transition agro-environnementale et contribuent notamment aux objectifs d'amélioration des bilans carbone (ferme laitière bas carbone) ;
- Le soutien à la gestion durable de la forêt optimise le rôle des forêts (tant environnemental qu'économique).

- Axe 1. Les filières du mix énergétique au travers des programmes comme le soutien au développement de la filière solaire en agriculture

L'année 2025 a vu se concrétiser la montée en puissance de la Région comme partenaire incontournable de l'agriculture régionale comme maître d'œuvre des aides non surfaciques des programmes européens FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et des aides régionales, ou encore la participation aux travaux d'élaboration/orientation de la future PAC, au service d'une agriculture Hauts-de-France plus forte et plus résiliente, la Région Hauts-de-France poursuivra en 2026 son engagement au côté des agriculteurs et de tous les acteurs de la filière.

Aussi, le budget présenté permettra la mise en œuvre des priorités et actions répondant à 5 enjeux de la stratégie agricole régionale :

- Soutenir le développement des exploitations et la professionnalisation des agriculteurs ;
- Valoriser les productions agricoles des Hauts-de-France ;
- Développer la qualité et la diversification des productions ;

- Favoriser l'innovation ;
- Valoriser le métier d'agriculteur et l'image de l'agriculture des Hauts-de-France.

A ce titre, la Région déploiera des actions de soutien pour accompagner les agriculteurs tout au long de la vie des exploitations agricoles : de l'installation à la transmission, en passant par la transition agro-écologique et l'adaptation au changement climatique, l'amélioration de leur résilience technico-économique, sans oublier le soutien aux plus fragiles, et, ce, tant par des actions multi filières que d'actions spécifiques à certaines filières, notamment les filières d'élevage qui demeurent en 2026 une priorité régionale majeure.

Concernant les contreparties FEADER, pour le PSN (Plan Stratégique National) 2023-2027, celles – ci atteignent le pic de la cinétique dans la mise en œuvre de cette programmation en 2026.

1) Fonctionnement

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	8 808 640	7 541 809	1 635 254		9 177 063
936 - Action économique	8 808 640	7 541 809	1 635 254		9 177 063

a) Faciliter la création et la transmission des exploitations

Accueil, accompagnement et suivi des jeunes agriculteurs

La politique de renouvellement des générations en agriculture est cruciale pour le maintien et le dynamisme de l'agriculture régionale. Cette initiative vise à apporter un soutien substantiel aux nouveaux agriculteurs en leur fournissant les ressources nécessaires pour réussir leur installation et la gestion de leurs exploitations. Les candidats à l'installation qui bénéficient d'un accompagnement personnalisé pour les aider à surmonter les défis initiaux de leur installation via un soutien aux structures soutenues aux travers 3 dispositifs : « *ACTIV'ton installation, prépare ta transmission* », le Point Accueil Installation Transmission et le Programme Régional à la Création et à la Transmission en Agriculture Hauts-de-France.

AE : 905 450 €

CP : 970 607 €

b) Soutenir les agriculteurs en difficulté

Accompagnement des agriculteurs en difficulté

En 2025, le dispositif a été transformé en un appel à projets auquel pourront candidater les structures historiques, notamment Arcade ruraux, Solidarité Paysans Picardie, Réagir Oise et Réagir Aisne

AE : 528 920 €

CP : 368 160 €

c) Encourager les nouvelles pratiques agricoles

Plan agroécologie

Cette politique a pour objectif d'accompagner la transition de l'agriculture régionale pour répondre aux attentes sociales et environnementales des citoyens et des consommateurs. Elle vise à faire des agriculteurs des acteurs susceptibles d'optimiser leur système de production tout en protégeant l'environnement et en améliorant le bilan carbone. Elle accompagne :

- L'évolution des exploitations vers la triple performance (économique, sociale et environnementale) ;
- La transition agroécologique des exploitations.

Il est ainsi proposé de :

- Poursuivre le soutien aux programmes d'expérimentation et de diffusion de pratiques nouvelles, notamment en matière de réduction des intrants et économies en ressources naturelles, pour répondre aux enjeux de préservation de la ressource en eau, la biodiversité et les sols (programmes Agrotransfert, AFAC Hdf agroforesterie, stations de recherches...) ;
- La mise en place d'actions du Plan Agroécologie : Clim3agir, diagnostics agro-écologiques des exploitations, projets protéines végétales, Hub de référence agro-écologie ;
- D'adapter les dispositifs de soutien à l'agriculture pour répondre aux enjeux du changement climatique.

AE : 1 609 350 €

CP : 1 285 822,30 €

d) Soutenir le plan BIO

Pôle d'accompagnement BIO

Depuis 2023, la Région est copilote du plan de développement de l'agriculture biologique. Ce plan prévoit de soutenir et encourager les actions d'animations auprès des filières et des agriculteurs, conduites via les programmes d'actions des associations A Pro Bio (association de promotion de l'agriculture bio), Bio HDF et de la Chambre régionale d'agriculture avec un objectif à 2027 de doubler les surfaces en AB. Compte tenu de la crise conjoncturelle que la filière bio affronte depuis 2 ans, l'objectif principal de l'accompagnement bio vise en premier lieu à sécuriser les agriculteurs de cette filière notamment en améliorant la valorisation des produits bio et en favorisant la demande régionale.

AE : 912 200 €

CP : 1 095 746,50 €

e) Soutenir les filières à forte valeur ajoutée

La politique régionale de soutien à l'alimentation de qualité et à la filière alimentaire locale se traduit par plusieurs axes d'intervention destinés à promouvoir la qualité des produits, renforcer l'économie locale, et favoriser des pratiques durables. Ce soutien se décline au travers les dispositifs suivants :

Soutien Valorisation Production Agricole et Approvisionnement local

Lancé en 2018, le dispositif « Valorisation Production agricole et approvisionnement local » (VPAAL) avait pour objectif d'accompagner la structuration des filières agricoles. En 2023, il a été profondément révisé avec l'intégration de la démarche CAP FIL'AGRI laquelle à soutenir les filières différenciantes, structurantes ou nouvelles présentant un potentiel de développement, tant pour l'amont (production agricole) que pour l'aval (logistique, transformation, commercialisation), à l'échelle régionale ou infrarégionale.

Dans sa version actuelle, le dispositif VPAAL continue de soutenir des projets en veillant à la complémentarité avec le dispositif Pass'Agri Filières et, le cas échéant, en alternative aux appels à projets FEADER de la programmation 2023-2027. Egalement, il renforce la coopération avec les agriculteurs dans le développement de circuits courts et de marchés locaux notamment en mobilisant les producteurs des Hauts-de-France. Ces orientations s'inscrivent dans les besoins identifiés lors des Etats régionaux de l'approvisionnement local de 2022. Le nouveau volet CAP FIL'AGRI en faveur des filières génère de nouveaux besoins financiers.

AE : 704 490 €

CP : 671 445 €

Accompagnement de la diversification

Le plan Activ'ta Diversification permet de soutenir les agriculteurs dans leurs efforts de diversification et de création de valeur ajoutée à la ferme. Ce plan offre des conseils et un accompagnement spécifique pour les investissements nécessaires à diverses activités, telles que la transformation des produits, la commercialisation directe et l'accueil à la ferme. Les programmes d'activités des partenaires soutenus sont AMAP HDF (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) , Campus Vert, CIVAM (Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural), Accueil paysan, Chambre d'agriculture, ARVD (association régionale des vendeurs directs) et Savoir Vert. Les projets des exploitations en diversification sont orientés vers des dispositifs régionaux comme le Pass'Agri Filières ou les appels à projets du FEADER.

AE : 644 370 €

CP : 862 108 €

Promotion des produits de qualité

Les consommateurs sont de plus en plus attentifs à l'origine des produits alimentaires et exigent une transparence accrue concernant les conditions de production. Ils souhaitent notamment que les produits respectent les normes sanitaires, la traçabilité, le bien-être animal et l'environnement, ainsi que la qualité organoleptique et l'authenticité. Dans ce contexte, les Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) jouent un rôle essentiel, les SIQO constituent également une opportunité de se différencier, de créer de la valeur ajoutée et d'accéder plus facilement au marché et de susciter des dynamiques collectives positives.

Cette politique a donc pour objectif de développer et de promouvoir les produits sous signe officiel de qualité, dont la Région est en fort déficit, alors que la loi EGALIM donne la priorité à ces productions dans l'approvisionnement de la restauration collective.

Ce budget soutient les programmes d'activité du GRQA (Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire) et le volet « grand public » du programme du comité de promotion des produits régionaux porté par la chambre régionale d'agriculture.

AE : 860 360 €

CP : 922 246 €

Aide à la certification SIQO

Encourager les agriculteurs à produire mieux est une priorité de la stratégie agricole régionale. Elle a été affirmée dans le Plan d'actions pour le développement de filières sous système de qualité (dit Plan SIQO) et s'inscrit également dans le cadre du Plan Bio 2023-2027.

AE : 50 000 €

CP : 55 500 €

f) Maintenir l'élevage et les herbages

Animation et accompagnement des filières d'élevage

L'objectif opérationnel principal du programme est la montée en compétence des éleveurs en termes de gestion technico-économique de leur exploitation, mais il cible également d'autres thématiques comme l'amélioration de l'image du métier ainsi que l'accès à des références technico-économiques actualisées. Les actions qui en découlent, menées et financées dans le cadre du PRE, s'adressent aux différents acteurs de la filière, et principalement aux éleveurs par le biais des structures de conseil, dans leur rôle d'accompagnement des éleveurs au quotidien.

Elle permet d'apporter un soutien spécifique aux filières en déficit d'éleveurs pour reconquérir des parts de marchés infra régionales : ovins, lapins, porcins, volailles, cuniculture, apiculture....

L'attractivité de l'élevage à l'herbe par la démonstration de ses performances économiques, écologiques et techniques est aussi soutenue. Il s'agit notamment d'accompagner la diffusion des techniques et des indicateurs et d'encourager la valorisation des filières à l'herbe auprès des industriels, des distributeurs et des consommateurs.

A partir de 2026, le nouveau dispositif CAP Conseils Elevage se met en place et remplace les anciens dispositifs (PRE, bas carbone et Contrat de filière ovine). Il est géré en appel à candidatures désormais.

AE : 800 000 €

CP : 730 660 €

Initiatives bas carbone

Le dispositif est intégré dans le nouveau dispositif Cap conseils Elevage. Il ne reste, pour 2026, que les engagements déjà pris à honorer en CP.

AE : 0 €

CP : 218 358 €

Plan cheval

La Région s'est engagée dans un « Plan cheval 2 » pour la période 2023-2026, qui reprend et optimise les actions du 1^{er} plan au regard de l'expérience et du retour terrain. Principales actions du plan financées par le budget DADR :

- Programme d'activités du Conseil des chevaux Hauts-de-France ;
- Soutien aux races locales ;
- Autres : études territoriales, références micro-économiques, soutien à l'organisation de concours, amélioration génétique.

AE : 643 500 €

CP : 701 025 €

g) Communiquer sur l'agriculture et ses métiers

Manifestations, salons agricoles

La Région soutient les manifestations qui permettent de valoriser l'image de l'agriculture, des agriculteurs, des produits agricoles et agroalimentaires. Elles constituent un levier pour rétablir le lien avec le consommateur et le citoyen, et la confiance dans la qualité et la sécurité sanitaire des productions régionales.

En 2026, sera soutenue, en sus de l'accompagnement habituel, la manifestation « Terres en Fête » (plus grand salon agricole au nord de Paris).

AE : 270 000 €

CP : 203 585 €

h) Encourager la gestion durable de la forêt

Animation et accompagnement de la filière forestière

La filière bois-forêt des Hauts-de-France représente 8 800 entreprises et 42 000 emplois, 428 000 ha de forêts, 4 millions de m³ de bois produits par an et 120 000 propriétaires se partageant les 72 % de forêt privée.

La filière forêt-bois porte un enjeu économique, mais est aussi un régulateur déterminant des effets du changement climatique et un pourvoyeur d'aménités sociales et environnementales. L'amont de la filière, et notamment la forêt privée, a donc pour responsabilité d'alimenter en matière première durable toute une filière régionale.

Le soutien de la Région incite à une gestion durable des forêts, pour en concilier les fonctions économiques, sociales et environnementales.

AE : 430 000 €

CP : 150 000 €

i) Contrepartie FEADER

Ces crédits permettent de mobiliser des crédits du FEADER via des appels à projets pour soutenir des projets innovants (PEI), et l'engagement des agriculteurs sur les MAEC.

AE : 450 000 €

CP : 941 800 €

2) Investissement

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	27 245 000	13 397 225	5 970 267		19 367 492
906 - Action économique	27 245 000	13 397 225	5 970 267		19 367 492

a) Faciliter la création et la transmission des exploitations

Accueil, accompagnement et suivi des jeunes agriculteurs

Cette politique est dédiée au renouvellement des générations en agriculture, enjeu majeur pour le maintien de l'agriculture régionale. Elle permet d'apporter un soutien aux nouveaux installés via des aides directes aux jeunes non éligibles à la dotation jeunes agriculteurs, ainsi que des prêts d'honneur.

AP : 700 000 €

CP : 710 000 €

b) Soutenir les filières à forte valeur ajoutée

La Région soutient, la promotion de la gastronomie et de la filière alimentaire locale, le développement de circuits courts dans les territoires, et la création de valeur ajoutée à la ferme via des aides directes aux agriculteurs ou aux structures d'animation. Ce soutien se décline au travers des dispositifs suivants.

Soutien Valorisation Production Agricole et Approvisionnement local

Lancé en 2018, révisé en 2020 et 2023, ce dispositif permet notamment de cofinancer des projets soutenus par LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) et des projets dans les Programmes Alimentaires Territoriaux, s'agissant de projets portés par des entités non-agricoles mais qui valorisent et s'approvisionnent auprès de producteurs locaux.

AP : 150 000 €

CP : 968 552,69 €

Accompagnement de la diversification

Ce programme alimente le dispositif Pass'Agri Filières, révisé en 2026, qui soutient les projets des agriculteurs pour la création de valeur ajoutée à la ferme (diversification des productions, transformation, commercialisation, accueil à la ferme...). Il est cofinancé par plusieurs Départements.

AP : 1 400 000 €

CP : 1 321 940,16 €

c) Maintenir l'élevage et les herbages

Animation et accompagnement des filières d'élevage

Les crédits de ce programme sont destinés à l'aide à la régénération des prairies, aide particulièrement pertinente dans le contexte de changement climatique, pour aider les éleveurs à faire face aux périodes de sécheresse en rendant leurs prairies plus résilientes.

En cas de nouvelle crise climatique et de besoin accru sur ce dispositif, un transfert depuis le programme Accompagnement de la diversification pourra, éventuellement, être opéré

AP : 0 €

CP : 95 358,05 €

Plan cheval

Les crédits investissement de ce programme alimenteront les dispositifs investissement du plan cheval, en particulier les appels à projets ou dispositifs en investissements spécifiques à la modernisation des élevages, centres équestres et hippodromes.

AP : 500 000 €

CP : 448 395,39 €

c) Aider à la modernisation et l'innovation agricole

Investissement agricole (prêt à taux réduit)

Cette enveloppe permettra d'alimenter le dispositif « avance remboursable » revu et devenu « Soutien aux projets de développement agricole – Prêt à taux réduit » pour soutenir les projets d'envergure, des agriculteurs qui investissent pour développer, diversifier ou commercialiser leur production.

Le taux du prêt consenti est variable et fonction du taux Euribor.

AP : 450 000 €

CP : 578 245,71 €

d) Encourager la gestion durable de la forêt

Aides forestières

Ces crédits permettent de soutenir l'élaboration de documents de gestion durable de la forêt au bénéfice des propriétaires privés, dans un contexte où la gestion durable des espaces forestiers devient essentielle pour atténuer les effets du changement climatique, produire de l'énergie renouvelable et éviter les incendies.

AP : 45 000 €

CP : 45 000 €

e) Contrepartie FEADER

Ces crédits permettent de mobiliser des crédits du FEADER via des appels à projets principalement en matière d'installation, de modernisation et de développement des exploitations agricoles (Pré-ad « Plan de résilience et d'Adaptation » sur la programmation 23-27,) et forestières.

Les besoins d'affectations concernent les contreparties nécessaires pour les appels à projets de la programmation 23-27.

Ce sont ainsi 30 M€ qui ont été engagés à l'issue du Comité Unique de Programmation de février 2026, pour lesquels des compléments d'appels de fonds de l'Agence des Services de Paiement (ASP) devraient être effectués suivant les termes de la convention qui nous lie.

Une première avance a été versée à l'ASP de 3 M€ en investissement en 2023 ; un second versement de 7 M € a été réalisé fin 2025.

Les prochains décaissements se feront sur appels de fonds en fonction du niveau d'engagement des dossiers.

Néanmoins, le PSN se terminant en 2027, les années 2026 et 2027, seront des pics de versement à l'ASP.

Pour ces différents besoins, les inscriptions demandées sont :

AP : 24 000 000 €

CP : 15 200 000 €

B) Pêche et aquaculture

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	2 453 240	663 179	1 274 403		1 937 582
906 - Action économique	2 453 240	663 179	1 274 403		1 937 582

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 490 000	524 937	298 000		822 937
936 - Action économique	1 490 000	524 937	298 000		822 937

Le plan d'actions sur le volet pêche et aquaculture, voté en 2023, favorise le développement de REV3, notamment sur la transition énergétique et le développement de l'algoculture et aquaponie (ressources plus durables). Compte tenu des actions menées visant à accentuer l'émergence et l'accompagnement de projets en lien avec REV3, on peut estimer pour 2026 : 55 % des AE et 55 % des AP.

Le plan d'action dédié aux filières des produits aquatiques a été voté en 2023. Ce plan vise à offrir de nouvelles perspectives à la filière sur la période 2023 -2027. Au total, ce seront près de 10 millions d'euros qui seront déployés pour la filière dont 5 millions de crédits européens FEAMPA et 5 millions de crédits régionaux.

Sur 2024, ce plan d'action est entré dans sa phase opérationnelle avec notamment le travail sur la marque ombrelle et le lancement d'appels à projets innovation.

Par ailleurs, concernant le programme FEAMPA : en 2025, 43 dossiers ont été instruits pour un total de 2 637 562 €.

Sur 2026 la dynamique se poursuit avec notamment le déploiement de la marque « Hissez-hauts »

1) Aides aux entreprises du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture

Ce programme vise à accompagner les entreprises de la filière pêche et aquaculture de manière individualisée selon leurs besoins. Dans le cadre du déploiement du plan d'action régional, il sera proposé de déployer des dispositifs dédiés aux entreprises de la filière : accompagnement pré-installation, post-installation, gestion/ RH, sécurité. Ce programme permet également de financer les frais de fonctionnement et d'animation des 3 groupes d'action locaux pêche et aquaculture (GALPA) qui vont assurer l'animation du volet territorial du FEAMPA pour la période 2022-2027.

Dans le cadre du plan d'action pour la filière halieutique validé en 2023, le financement de projets structurants est priorisé. Il s'agira notamment d'accompagner les projets portant sur : l'installation de jeunes pêcheurs, la diversification des activités pour ouvrir la possibilité de cibler de nouvelles espèces, le développement de nouvelles filières et la valorisation des produits.

De plus, le chèque conseil qui avait été envisagé, a été substitué par l'ouverture du Booster transformation REV3 dont les entreprises de la pêche et aquaculture ont été rendues éligibles.

Enfin, l'accompagnement des structures d'intérêt régional pour la pêche et l'aquaculture sera poursuivi. Dans le cadre du plan d'action régional, la marque « Hissez-hauts » désormais créée sera développée avec une subvention complémentaire accordée à AQUIMER.

D'autres actions de valorisation et de promotion des produits aquatiques pourront également être financées.

2) Fonds d'urgence pêche

Cette enveloppe vise à financer des mesures visant à amortir les conséquences d'événements affectant la filière : mortalités en aquaculture, difficultés conjoncturelles rencontrées par certains navires... Il est à noter que la situation des navires en difficulté fait l'objet d'un examen systématique dans le cadre d'un CODEFI piloté par le préfet du Pas-de-Calais. Les situations individuelles sont étudiées à l'aune de l'ensemble des accompagnements mobilisables. Le financement régional pourrait intervenir pour certaines entreprises qui ne peuvent bénéficier d'autres financements.

3) Financement de projets et d'événements

La Région a accueilli en septembre 2025 les assises de la pêche et des produits de la mer à Boulogne-sur-Mer, en collaboration avec le Département du Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. En 2026 le budget pourra être mobilisé sur d'autres manifestation de ce type par exemple sur la marque « Hissez-hauts ».

Cette enveloppe vise également à financer des projets destinés à améliorer la connaissance de la ressource sur le littoral régional et à développer la production de nouvelles espèces comme :

- L'hybridation et l'exploitation des énergies renouvelables à bord des navires,
- Les expérimentations dans le domaine de l'aquaculture : ostréiculture sur le littoral, algoculture,
- La valorisation des coproduits, sous-produits de la pêche et de l'aquaculture.

4) Recherche développement halieutique

Ce programme vise à financer des études destinées à faire évoluer les pratiques dans le cadre du plan d'action 2023-2027 « Filière des produits aquatiques ».

BUDGET PRIMITIF 2026

8EME VICE-PRESIDENCE

Monsieur Philippe BEAUCHAMPS

RELATIONS AUX ENTREPRISES ET EMPLOI

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	46 685 000	35 701 665	20 345 927	850 000	56 897 592
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	435 000	666 073	130 927		797 000
906 - Action économique	46 250 000	35 035 592	20 215 000	850 000	56 100 592

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	176 045 858	214 173 656	70 901 790	18 714 191	303 789 637
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	133 890 000	197 322 950	54 040 785	18 120 410	269 484 145
936 - Action économique	42 155 858	16 850 706	16 861 005	593 781	34 305 492

A) Développement économique

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	46 320 000	35 060 592	20 240 000		55 300 592
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	70 000	25 000	25 000		50 000
906 - Action économique	46 250 000	35 035 592	20 215 000		55 250 592

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	36 583 357	13 267 314	15 135 905	222 781	28 626 000
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	50 000		25 000		25 000
936 - Action économique	36 533 357	13 267 314	15 110 905	222 781	28 601 000

L'objectif de la Région est d'accompagner les entreprises dans l'évolution de leurs modes de production, qui reposent encore largement sur l'utilisation d'énergie fossile, mais également de réfléchir à une démarche plus globale de décarbonation, en activant l'ensemble des leviers permettant une réduction des émissions de CO₂. Certains dispositifs de la Direction Hauts-de-France Entreprises intègrent directement cet objectif soit par un accompagnement spécifique (Booster transformation REV3), soit par des bonus ou un ciblage des investissements (dispositif PME +, Start-up) ...

La feuille de route REV3 s'appuie sur le développement de plusieurs filières stratégiques, en intégrant les enjeux d'économie circulaire et de digitalisation de l'économie. L'innovation est également un enjeu fort pour trouver des solutions à ces problématiques, proposer de nouveaux produits et se positionner sur les nouveaux marchés liés à ce nouveau contexte. Ces enjeux intègrent également les orientations de la feuille de route 2025-2028 du Président Xavier Bertrand, avec notamment :

- La mise en œuvre du plan d'action industrie circulaire, avec notamment le déploiement du volet « économie circulaire » du FRATRI
- La feuille de route « accélérer l'innovation », avec le développement de nouvelles filières, (drones, IA) et du dispositif « Pass innovation »

En conclusion, les grandes orientations politiques sont donc : la massification du déploiement de REV3, l'accélération de la stratégie régionale innovation autour de filières d'excellence et l'entrepreneuriat (S3) demandée par l'Europe pour mobiliser le FEDER, et le réajustement de l'écosystème régional d'appui aux entreprises autour des « Ambitions », pour le rendre plus visible et efficace.

En matière de développement économique, ce BP 2026 est un budget de continuité des actions engagées : sauvegarde de l'existant mais surtout continuité de l'ambition et de la construction d'une Région économiquement dynamique et porteuse d'avenir.

En investissement

1) Des aides aux TPE, PME, grandes entreprises en lien avec le SRDE2I

Afin de leur permettre de se développer et de se transformer, la Région propose aux entreprises une large palette d'outils et de dispositifs pour maintenir et renforcer leur position sur les marchés nationaux et internationaux, réinvestir l'outil productif en le modernisant et le flexibilisant. L'offre régionale doit permettre aux entreprises de s'adapter aux nouveaux paradigmes économiques et contribuer ainsi au maintien et à la création d'emplois pérennes.

Ainsi les cadres d'intervention votés en 2023 seront poursuivis comme :

- L'aide à la création d'entreprises innovantes – Start-up
- L'aide au développement des grandes entreprises
- L'aide au développement des PME
- L'aide à l'implantation d'entreprises

Dans un contexte de hausse des défaillances d'entreprises, la Région poursuivra à mobiliser ses outils à destination des entreprises qui rencontrent des difficultés conjoncturelles. Il s'agit de :

- L'aide aux entreprises en consolidation financière. Via ce dispositif, la Région Hauts-de-France accompagne les entreprises confrontées à des difficultés financières ponctuelles afin qu'elles puissent mettre en œuvre leur stratégie économique de retournement et assurer leur pérennité sur le long terme
- Hauts-de-France Prévention. L'objectif du partenariat Région – CCIR est d'accompagner les entreprises lorsqu'elles subissent un accident de la vie économique et prend la forme d'un prêt pour aider l'entreprise à reconstituer son fonds de roulement. Il est complémentaire au Fonds de 1^{er} secours en termes de montant accordé (de 50 000 à 300 000 €)
- Le fonds 1^{er} secours. L'objectif du partenariat Région – Tribunaux de commerce est d'accompagner les entreprises lorsqu'elles subissent un accident de la vie économique et prend la forme d'un prêt :
 - d'un montant inférieur à 50 000 € pour les TPE
 - d'un montant compris entre 50 000 € et 100 000 € pour les TPE et PME pour aider l'entreprise à reconstituer son fonds de roulement et ainsi l'aider à passer un cap difficile.

2) Des financements via des partenaires

Dans ce budget, il convient également de préciser qu'en terme d'outils financiers, la Région maintient, naturellement ses capacités de garanties et de prêts et renforce les fonds propres des PME avec la mobilisation de fonds européens. Ces fonds sont dotés par la Région aux côtés de partenaires privés. Ils se recyclent ou génèrent des recettes pour la Région et permettent un effet levier systématique.

Les fonds de prêts destinés aux entreprises couvrent de nombreux besoins (innovation, international, création, transmission...). Chaque année, en fonction des besoins de chaque territoire, les fonds de prêts d'honneur destinés aux créateurs d'entreprises sont dotés (plus de 2 000 projets soutenus par an). En fonction de leur consommation, la Région abonde les fonds de prêts en partenariat avec BPI France. Pour la 3^{ème} année, les fonds FEDER et le recyclage (remboursement des prêts) permettront de maintenir l'offre sans mobiliser des ressources régionales.

La Région a participé en 2021, aux côtés d'acteurs privés, à la création de fonds d'investissements pour les entreprises en amorçage et pour les PME / ETI en phase de transformation stratégique (FE2T). Il s'agit en 2026 de renouveler la participation de la Région sur ces outils, en souscrivant aux fonds successeurs qui investiront pour les 5 prochaines années. Il s'agira également d'ajuster l'offre de Hauts-

de France Financement, aux besoins des entreprises, en renforçant certaines cibles. L'intervention de la Région a un effet levier sur d'autres partenaires publics et privés.

3) La création d'un Pass Innovation

La Région a lancé, en novembre 2025, plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans l'objectif de faire des Hauts-de France une région pionnière dans différents domaines stratégiques relevant de la Stratégie Régionale Innovation (S3) notamment l'intelligence artificielle embarquée, la robotique, la logistique, la santé, l'agriculture...

Il s'agit d'orienter les acteurs vers un panel d'aides déjà définies et existantes, complété par le dispositif Pass Innovation (pour construire et tester de nouveaux produits), issu de l'élargissement du Pass drones lancé en 2024.

Ce programme vise à soutenir particulièrement les acteurs de l'écosystème mobilisés dans la feuille de route « accélérer l'innovation » adoptée en 2025.

4) Nouveaux modèles économiques et de consommation

Comme pour le volet fonctionnement, ce programme permet de financer les actions et projets d'investissements éligibles au Fonds Régional d'Amplification de la 3^e révolution Industrielle (FRATRI) concourant au développement de l'économie circulaire et des nouveaux modèles économiques. Le FRATRI est également un outil important pour le déploiement du plan d'action industrie circulaire.

En fonctionnement

La Région poursuit son accompagnement par :

1) L'accompagnement des créateurs d'entreprises

La nouvelle politique régionale de soutien à l'entrepreneuriat /création d'entreprise, dénommée « Maison des Entrepreneurs Hauts-de-France », a été adoptée en juin 2022. La Région souhaite intensifier son effort à l'attention des porteurs de projet de création d'entreprise en leur offrant la possibilité de rentrer dans un parcours d'accompagnement allant d'un appui en ingénierie pour monter leur projet jusqu'au conseil à la jeune entreprise durant ses premières années. Un nouvel appel à projets lancé en 2025 a permis de retenir les partenaires de cette politique régionale pour la période 2026 – 2028. Plusieurs de ces partenaires mobilisent en contrepartie des financements FEDER. L'objectif pour 2026 est d'accompagner près de 25 000 personnes dans leur parcours de création d'entreprises.

La Région renforce le déploiement de sa politique de sensibilisation à l'entrepreneuriat à l'attention des étudiants et des jeunes en milieu scolaire. Cette politique qui permet de toucher chaque près de 30 000 scolaires et 30 000 étudiants sera poursuivie en 2026.

Enfin, la Région poursuit son soutien aux publics spécifiques notamment les femmes dans le cadre du Plan Régional pour l'Entrepreneuriat des Femmes (PAREF), signé avec la Banque Publique d'Investissement (BPI) et l'Etat. Le PAREF est actuellement en cours de redéfinition au niveau national. Un soutien spécifique aux projets de création d'entreprises portés par des femmes pourra de nouveau être envisagé en 2026 en fonction de l'avancée des travaux menés au niveau national.

2) L'accompagnement à la transformation des entreprises

Il s'agit du cadre d'intervention Booster transformation REV3, lancé au 2^e semestre 2024. L'objectif est d'accompagner massivement les entreprises dans l'intégration de REV3 (sur la base du référentiel REV3 entreprises), en sélectionnant et mobilisant les meilleures expertises sur chacun de sujets du référentiel (écosystème, CCI, cabinets conseils...).

En 2025, 82 projets ont candidaté au dispositif, le budget prévu permettrait d'accompagner plus de 150 entreprises.

3) Le soutien à l'écosystème d'appui aux entreprises

Le contexte économique actuel reste très incertain, ce qui nécessite un accompagnement accru des entreprises. Des opérateurs, à dimension régionale sur leur thématique, sont soutenus pour déployer des programmes d'accompagnement des entreprises sur des sujets définis avec les entreprises elles-mêmes (transition bas carbone avec Rev 3, digitalisation, innovation avec la S3, exportation). Plus de 1 800 entreprises sont accompagnées chaque année par l'écosystème filières.

Les travaux de refonte de l'écosystème régional doivent se poursuivre pour finaliser une offre de service claire au bénéfice des entreprises.

De plus, les plateformes de transfert de technologie présentes sur le territoire des Hauts-de-France assurent un rôle indispensable comme lien/vecteur entre les académiques et le tissu économique de la Région. La Région accompagne financièrement ces structures annuellement ou ponctuellement sur des projets structurants et collaboratifs de R&D.

Il s'agit de conforter le réseau des plateformes présentes en Hauts-de-France afin de diffuser au sein du tissu économique régional les technologies d'avenir.

Enfin, les parcs d'innovation sont des lieux d'accueil thématiques privilégiés pour la création, le développement et l'implantation d'activités de hautes technologies, de services innovants et d'industrie d'avenir. Ils visent à créer un écosystème favorable pour les entrepreneurs des Hauts-de-France en leur permettant de fonder leur start-up et de se développer de manière pérenne sur l'ensemble du territoire régional

4) Favoriser l'internationalisation des entreprises régionales

Le dispositif CIE (Compte Individuel Export) qui permet aux entreprises de suivre un parcours individualisé de préparation à l'export financé à 50 % par la Région. A travers la mobilisation de services et prestations adaptés (conseil, stratégie, accompagnement, etc.) il offre ainsi la possibilité à des entreprises à potentiel de franchir le pas vers l'export ou d'accéder à de nouveaux marchés source d'accroissement d'activité, de chiffre d'affaires et de créations d'emplois.

Après une année 2025 conforme en terme de mobilisation du dispositif au regard des objectifs fixés (85 CIE réalisés), l'animation du dispositif auprès des entreprises prévoit cette année de poursuivre les mêmes objectifs quantitatifs en accentuant toutefois l'optimisation de sa portée, tant d'un point de vue stratégique pour les entreprises que dans son processus de déploiement sur l'ensemble des territoires.

L'accompagnement collectif des entreprises en mission à l'international s'appuie sur 4 dispositifs, mis en œuvre par l'Agence nationale Business France avec laquelle la Région contractualise de manière triennale à travers une nouvelle convention d'objectifs 2026/2028 :

- Le Programme Hauts-de-France Export (PHFE) et le Programme France Export (PFE) : les entreprises ayant une certaine maturité à l'export sont accompagnées sur des opérations collectives de prospection et de promotion (participations à des salons internationaux en France et à l'étranger, rencontres acheteurs, missions de prospection). Le PHFE, permet par ailleurs de largement contribuer à l'animation de la dynamique « Hauts-de-France International » en

proposant des actions à forte valeur ajoutée sur des salons internationaux à destination des entreprises et des acteurs représentant les filières stratégiques régionales.

- Le dispositif VIE et VIE à temps partagé : les entreprises peuvent individuellement ou collectivement renforcer leurs moyens RH à l'export via l'embauche d'un VIE (Volontaire International en Entreprise) subventionné conjointement par la Région et l'Etat.

Ces dispositifs ont pleinement démontré leur efficacité et ont permis à plus de 390 entreprises de développer leurs démarches export en 2025. Sur cette même période, 28 VIE ont par ailleurs été recrutés.

En matière d'export, il s'agit de s'appuyer sur les filières stratégiques régionales pour optimiser nos modalités d'accompagnement export : améliorer l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises, dont les primo-exportatrices. Plus spécifiquement cette dotation est fléchée vers Euratechnologies pour permettre, d'une part de préparer des start-up à leur participation au salon CES de Las Vegas mais aussi à leur participation à d'autres salons internationaux plus orientés vers les recherches d'investisseurs et les levées de fonds.

Enfin, le financement du dispositif PARI (Programme Artisanal Régional International) permet un accompagnement individualisé des entreprises artisanales dans leur développement à l'international grâce à un bouquet de prestations. Proposé et animé par la Chambre de Métiers et d'Artisanat, il est financé à hauteur de 50% par la Région Hauts-de-France. En 2025, 27 entreprises artisanales ont ainsi été accompagnées. Il s'agit principalement d'entreprises qui contribuent à faire rayonner à l'international la richesse de certains des savoir-faire régionaux (Artisanat d'art, gastronomie, etc.) et les territoires dans lesquels elles sont implantées.

B) IndustriLAB

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				850 000	850 000
906 - Action économique				850 000	850 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				351 000	351 000
936 - Action économique				351 000	351 000

IndustriLAB est une plateforme industrielle dédiée à l'innovation, en particulier dans le secteur aéronautique. Elle est propriété de la Région Hauts-de-France, qui, à ce titre, assure les missions de développement, de commercialisation et de maintenance patrimoniale du site.

Une subvention de 850 000 € en investissement et de 351 000 € en fonctionnement vient équilibrer le budget annexe IndustriLAB.

C) Emploi

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	5 622 501	3 583 392	1 750 100	20 000	5 353 492
936 - Action économique	5 622 501	3 583 392	1 750 100	20 000	5 353 492

Pour 2026, le budget de la politique « emploi » s'inscrit dans la continuité des orientations stratégiques portées par la Région Hauts-de-France, en cohérence avec la mise en œuvre du protocole Région/France Travail. Dans un contexte marqué par des transformations profondes du marché du travail, liées notamment aux transitions numérique, écologique et industrielle (REV3), la politique régionale de l'emploi vise à anticiper l'évolution des métiers et des qualifications, tout en répondant aux tensions persistantes sur certains secteurs et bassins d'emploi. Cette politique repose sur une intervention de proximité, articulant information, accompagnement et mise en relation, afin de sécuriser les parcours professionnels, de favoriser l'accès à l'emploi durable et de soutenir la compétitivité des entreprises locales, en particulier les TPE-PME, artisans, commerces et acteurs de l'économie de proximité, qui constituent un socle essentiel du tissu économique régional et un gisement majeur d'emplois non délocalisables.

Les dispositifs portés par la direction de l'emploi constituent des leviers structurants de cette action régionale. Ils couvrent à la fois l'information et l'orientation des actifs sur l'offre de formation, l'information des demandeurs d'emploi afin de faciliter leur accès à l'emploi, ainsi que l'appui aux entreprises dans la gestion de leurs ressources humaines et de leurs recrutements. À ce titre, les Proch'Info Formation, les plateformes Proch'Emploi, les PLIE ou encore le dispositif ARDAN contribuent à une réponse coordonnée, opérationnelle et adaptée aux réalités des territoires, en facilitant les recrutements de proximité et en renforçant l'adéquation entre offres d'emploi locales et compétences disponibles.

L'année 2026 sera également marquée par une adaptation du maillage territorial des dispositifs, afin de répondre de manière plus fine et plus réactive aux besoins identifiés localement, notamment dans les territoires fragilisés ou en mutation économique. Cette évolution s'inscrit dans une logique de continuité et de renforcement de l'action régionale de proximité, en lien étroit avec les partenaires institutionnels, les acteurs économiques locaux et les collectivités. Dans ce contexte, marqué par un niveau de chômage encore élevé, des difficultés de recrutement persistantes et des besoins importants en formation et en reconversion, le maintien de l'effort régional apparaît essentiel pour accompagner les actifs, soutenir l'économie de proximité et contribuer à un développement économique et social équilibré de l'ensemble du territoire régional.

1) Les plateformes Proch'emploi en lien avec les entreprises

Face aux tensions persistantes sur le marché du travail régional, la Région Hauts-de-France réaffirme son engagement auprès des entreprises et des habitants, en favorisant le rapprochement entre

employeurs et demandeurs d'emploi. Elle déploie à ce titre une politique volontariste d'appui à l'emploi et au tissu économique local, notamment à travers les Plateformes Territoriales Proch'Emploi.

Ces 23 plateformes s'intègrent dans un écosystème territorial en synergie avec les acteurs de l'emploi, de la formation et du développement économique. Elles participent pleinement à la dynamique partenariale renforcée par la loi pour le Plein Emploi, en contribuant à rendre visible le marché du travail. Il est ainsi rappelé que France Travail ne pourvoit actuellement que 24 % des offres, soulignant la nécessité d'une action complémentaire territorialisée.

Le dispositif répond aux enjeux définis dans le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ainsi que ceux du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP). Face aux transformations technologiques, écologiques et organisationnelles, les plateformes Proch'Emploi ont pour mission d'accompagner les entreprises dans l'anticipation des compétences et des évolutions des métiers, en cohérence avec la stratégie régionale REV3.

Les plateformes Proch'Emploi constituent ainsi un outil opérationnel de proximité au service du développement économique et de l'emploi. Déployées à l'échelle des bassins d'emploi, elles assurent une présence territoriale réactive pour répondre aux besoins concrets des entreprises, en particulier des TPE-PME. Leur action repose sur une coordination étroite avec les acteurs locaux, afin de garantir une prospection lisible, complémentaire et efficace auprès des employeurs.

Elles accompagnent les entreprises sur les principaux enjeux liés aux ressources humaines : recrutement, évolution des compétences, attractivité des métiers et fidélisation des salariés. À partir d'un diagnostic propre à chaque entreprise, les plateformes mobilisent des solutions adaptées : mise en relation avec des candidats, ingénierie de formation, ou activation de dispositifs régionaux et partenariaux, contribuant ainsi à sécuriser les parcours professionnels et les projets de développement économique.

Parmi ces plateformes, 22 sont portées par des organismes externes à la Région, dont l'expertise et l'ancrage local contribuent à l'efficacité et à la réactivité du dispositif. Le maintien du financement régional vise ainsi à consolider un outil éprouvé, tout en l'adaptant aux nouvelles réalités du marché de l'emploi et aux attentes croissantes des employeurs en matière de ressources humaines.

Le budget de ce programme est de 2 721 445 € en AE et de 2 542 473 € en CP.

2) Les espaces Proch'info formation

La loi pour la Liberté de choisir son Avenir Professionnel du 5 septembre 2018 a réaffirmé le rôle de la Région dans la mise en œuvre du service public régional de l'orientation tout au long de la vie dans le cadre fixé à l'article L.6111-3 du code du travail. En outre, la Région est chargée de la politique régionale de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle conformément aux articles L. 6121-1 à L. 6121-7 du même code.

Cette loi a modifié en profondeur le champ de l'orientation et de la formation professionnelle en rendant l'individu acteur de son avenir professionnel : avec la loi, il choisit et construit lui-même son parcours de formation. Pour autant, le choix et la construction d'un parcours pour nombre de publics, demandeurs d'emploi ou salariés, cela ne va pas de soi. En effet, nombreux sont ceux qui ont besoin d'être conseillés, aguillés et accompagnés dans le cadre de la formation pour qu'ils puissent être en mesure de déterminer un choix.

La Région, consciente que les actifs ont besoin d'avoir l'ensemble des informations pour viser un parcours de formation et déterminer un métier pour une insertion professionnelle durable voire une reconversion, a mis en place en 2020 un outil territorial : Proch'Info-Formation.

Les Proch'Info-Formation constituent le point d'entrée de proximité pour les actifs et les entreprises en matière d'orientation et d'information sur la formation. Répartis sur l'ensemble des zones d'emploi régionales, ils permettent d'identifier les opportunités de formation disponibles localement, d'en comprendre les conditions d'accès et d'en mesurer les débouchés professionnels. Ils jouent un rôle central dans la diffusion de l'information sur les métiers porteurs et les besoins en compétences, en lien étroit avec les acteurs économiques et les organismes de formation.

Les Proch'Info-Formation assurent également une mission d'animation territoriale en proposant des actions collectives et ciblées selon les enjeux locaux : promotion des métiers, information sur les dispositifs comme la VAE ou le CPF, et sensibilisation aux filières d'avenir. Dans le cadre de la dynamique REV3, ils accompagnent les publics vers les nouvelles compétences liées aux transitions énergétique, économique et numérique, contribuant ainsi à l'adaptation des parcours professionnels aux mutations de l'économie régionale.

Le budget de ce programme est de 1 566 986 € en AE et de 1 470 637 € en CP.

3) ARDAN

L'Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles (ARDAN) est un dispositif inscrit dans la stratégie du SRDEII, visant à soutenir les projets structurants et innovants des TPE-PME et à accompagner leurs transformations. Il repose sur l'intégration de demandeurs d'emploi au sein des entreprises, afin de favoriser à la fois le développement économique et l'insertion professionnelle. Le dispositif est porté par la CCI.

Le budget de ce programme est de 150 000 € en AE et de 145 000 € en CP.

4) PLIE

Dans les Hauts-de-France, une part importante de la population est confrontée à des difficultés d'accès à l'emploi, notamment liées au chômage de longue durée, à la précarité et à des niveaux de qualification insuffisants. Ces réalités se traduisent par de fortes inégalités territoriales : certaines zones urbaines portent encore les conséquences de la désindustrialisation, tandis que des territoires ruraux manquent d'opportunités professionnelles et de solutions de mobilité adaptées.

Face à ce constat, la Région a fait de l'emploi un axe central de son action publique, considérant qu'il constitue à la fois un moteur de développement économique pour les entreprises et un facteur de cohésion sociale. Dans cette dynamique, les PLIE occupent un rôle essentiel : ils accompagnent de manière individualisée les personnes éloignées du marché du travail et contribuent à renforcer la coopération entre les acteurs locaux afin d'apporter une réponse coordonnée aux besoins d'insertion et de formation.

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) interviennent notamment auprès de personnes cumulant des freins (sociaux, professionnels ou de mobilité) à l'insertion et proposent des parcours adaptés vers l'emploi ou la formation, en lien avec les besoins économiques locaux.

À ce titre, les PLIE constituent un levier opérationnel de la politique régionale de l'emploi. En articulation avec les acteurs territoriaux et les dispositifs existants, ils contribuent à sécuriser les parcours, à rapprocher les demandeurs d'emploi des entreprises et à soutenir le développement économique et social des territoires. Leur action s'inscrit pleinement dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP), qui fixe les priorités en matière de formation, d'orientation et d'adaptation des compétences aux besoins des entreprises, ainsi que dans les autres orientations stratégiques régionales.

Le budget de ce programme est de 1 184 070 € en AE et de 1 175 382 € en CP.

5) Evènements/expertises

Il s'agit de poursuivre le financement de salons et d'évènements dans les territoires pour faire connaître l'offre de services de la direction de l'emploi en faveur des demandeurs d'emploi et des entreprises. Le budget de ce programme est de 20 000 € hors AP/AE.

D) Formation professionnelle

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	365 000	641 073	105 927		747 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	365 000	641 073	105 927		747 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	133 840 000	197 322 950	54 015 785	18 120 410	269 459 145
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	133 840 000	197 322 950	54 015 785	18 120 410	269 459 145

L'enjeu opérationnel majeur de la politique régionale de formation réside dans sa capacité à anticiper et accompagner les mutations des ressources humaines liées à la dynamique REV3. L'objectif est d'aligner avec précision les besoins en compétences des entreprises et l'offre de formation disponible.

Pour y répondre, la gouvernance est renforcée par la création d'un comité de pilotage politique REV3 annuel (dès le 1er trimestre 2026), co-piloté par Frédéric Motte, Président de la mission REV3 et Philippe BEAUCHAMPS, vice-président en charge des relations aux entreprises, de l'emploi et de la formation professionnelle. Cette animation transversale s'articule autour de trois axes d'intervention :

- La mobilisation de la demande : engagement et recueil des besoins auprès des entreprises (stratégies de formation collective).
- L'ingénierie de l'offre : adaptation et développement des contenus de formation.
- La valorisation territoriale : promotion du triptyque emploi-formation-métier en capitalisant sur l'écosystème régional des Hauts-de-France.

Ce budget 2026 est fortement impacté par la loi de finances pour 2026 qui prévoit une baisse de l'enveloppe versée par l'Etat aux Régions au titre des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences (PRIC). Ainsi, pour la Région Hauts-de-France, la part de l'Etat baisse de 44 % entre 2025 et 2026.

L'exercice 2026 s'inscrit dans la continuité des chantiers engagés depuis 2023, tout en intégrant les nouvelles priorités définies lors du comité technique de décembre 2025 :

- Coordination des projets « Métiers d'avenir REV3 » avec une feuille de route 2026-2027 actualisée.
- Acculturation des acteurs aux enjeux économiques, RH et sociétaux de la Troisième Révolution Industrielle.
- Veille et diagnostic prospectif des filières émergentes, avec un focus spécifique sur l'industrie circulaire (déconstruction industrielle, recyclage BTP).

Le nouveau marché « Se former pour un emploi en Région » (SFER) traduit ces orientations stratégiques en obligations contractuelles strictes pour les organismes de formation :

- Intégration pédagogique du développement durable : mise en œuvre obligatoire d'un module de sensibilisation d'une demi-journée (enjeux énergétiques, éco-mobilité, sobriété numérique, gestion des déchets) dès la première semaine.
- Évaluation de la performance environnementale : obligation d'autodiagnostic via le référentiel élaboré par la Direction REV3.

Le déploiement des actions de formation sera prioritairement fléché vers les secteurs en forte mutation :

- Les mutations industrielles (Industrie 4.0, décarbonation) et l'industrie circulaire,
- L'électromobilité,
- Les énergies renouvelables,
- Le bâtiment durable et l'éco-construction.

On peut considérer qu'environ 10% du contenu des actions de formations portent sur REV3 et permettent d'accompagner les transitions.

En cohérence avec le CPRDFOP et le SRDEII, la Région construit sa politique de formation en lien étroit avec les branches professionnelles, assurant ainsi une synergie forte entre développement économique et montée en compétences.

La baisse des crédits de l'État (diminution de 100 M€ des AE à 527 M€ par rapport au PLF initial) oblige la Région à opérer des choix stratégiques majeurs pour en limiter l'impact sur son territoire dans la mesure de ses moyens et possibilités. La priorité est de préserver un volume de parcours significatif pour les demandeurs d'emploi, en particulier les plus fragiles, tout en les dirigeant activement vers les filières porteuses ; dans ce contexte cette approche incite encore plus que par le passé, à la formation vers les métiers qui recrutent, répondant ainsi simultanément aux aspirations des usagers et aux pénuries de main-d'œuvre.

Dans son rôle de pilote du triptyque information-orientation-formation, la Région veille par ailleurs à fluidifier l'ensemble du système. Son intervention vise à simplifier l'accès à l'emploi et à sécuriser les transitions professionnelles tout au long de la vie.

1) Développer les savoirs et compétences de bases

Le dispositif « S'engager vers l'emploi » favorise l'élaboration de parcours cohérents, connectant les compétences individuelles aux réalités économiques territoriales ; il fluidifie le passage de la formation au renforcement des savoirs de base vers la qualification.

Face aux enjeux de maîtrise des compétences clés en Hauts-de-France, la Région maintient une politique active de formation aux savoirs fondamentaux. Dans cette même dynamique d'insertion, le financement des Écoles de la deuxième chance est pérennisé en 2026.

2) Mettre en place les parcours d'accès à la qualification et à l'emploi

La stratégie de formation de la Région Hauts-de-France s'articule autour d'une offre structurée en deux piliers majeurs :

- **Le volet qualifiant et professionnalisant** : opéré via la commande publique, ce programme vise l'accès rapide à l'emploi et la montée en compétences par des parcours modulaires. Il intègre des actions spécifiques dédiées aux publics sous main de justice, au soutien à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), ainsi qu'à l'entrepreneuriat (création et reprise d'entreprise).
- **Le volet Enseignement Supérieur** : ce programme a pour vocation de soutenir l'élévation du niveau de qualification par l'accès aux cursus académiques supérieurs.

L'exercice 2026 sera prioritairement consacré au déploiement opérationnel des marchés issus de la consultation « Se former pour un emploi en Région » (SFER). Lancée en juillet 2025, cette nouvelle architecture se décline en quatre dispositifs complémentaires :

- **SFER « Découverte » (sécurisation de l'orientation)** : ce module est conçu pour l'élaboration et la confirmation du projet professionnel. Il offre une immersion concrète dans la réalité des métiers, leurs conditions d'exercice et les itinéraires de formation y afférents. Le dispositif cible prioritairement les secteurs en tension, peinant à recruter, ou les filières méconnues souffrant de déficits d'image, afin de lever les freins à l'attractivité.
- **SFER « Qualifiant » (certification)** : ce pilier central vise l'insertion professionnelle durable par l'obtention de certifications reconnues, répondant ainsi à l'impératif régional d'élévation générale du niveau de qualification des demandeurs d'emploi. L'offre se concentre majoritairement sur les premiers niveaux de qualification, le titre certifiant constituant le levier principal de l'employabilité pérenne.
- **SFER « Perfectionnement » (adaptation des compétences)** : en complémentarité avec l'offre qualifiante, ce dispositif propose une ingénierie de parcours courts et techniques. Il vise le renforcement ponctuel de l'employabilité par l'acquisition de compétences réglementaires obligatoires ou d'expertises techniques spécifiques (briques de compétences) nécessaires à l'exercice immédiat d'un métier.
- **SFER « Filières d'avenir » (prospective et innovation)** : ce programme incarne l'agilité de la commande publique face aux mutations économiques territoriales. Il permet d'adapter l'offre de formation en temps réel — notamment par la « coloration » des référentiels existants ou la création de parcours pour des métiers émergents — afin de répondre aux besoins générés par les grands projets structurants régionaux.

Une priorité transversale est accordée au secteur industriel, nécessitant un accompagnement double : le soutien au redéploiement productif régional et l'adaptation aux mutations technologiques (industrie 4.0, décarbonation). L'ensemble de ces lots s'inscrit en cohérence avec la dynamique REV3, marqueur de la politique régionale, garantissant que l'offre de formation serve les transitions écologique, économique et sociale, gisements d'emplois durables sur le territoire.

3) Accompagner les stagiaires de la formation professionnelle

Le régime de rémunération des stagiaires évolue pour devenir un véritable levier vers l'emploi durable. Tout en garantissant la protection sociale et la rémunération des stagiaires (revalorisées annuellement), le dispositif concentre désormais ses efforts sur les parcours qualifiants vers des secteurs d'activité qui recrutent, en complémentarité avec l'offre de formation initiale ou en apprentissage.

En conséquence, l'aide se focalise sur les formations structurantes : les modules courts de moins de 300 heures (« Découverte métiers » ou « Se spécialiser pour un emploi ») sortent du périmètre d'éligibilité afin de valoriser les cursus garantissant une meilleure insertion professionnelle. La sécurisation des parcours pour les publics les plus fragiles, les plus éloignés de l'emploi est toutefois maintenue (« S'engager vers l'emploi » et « Écoles de la 2^e chance »).

La protection sociale est assurée pour l'ensemble des formations financées par la Région.

4) Orienter et aider aux choix professionnels, financer les réseaux d'accueil

Chargées d'accueillir et de guider les jeunes de moins de 26 ans, les 42 missions locales maillent l'ensemble de la région. La Région s'appuie sur leur expertise pour deux priorités supplémentaires : favoriser l'apprentissage et la formation continue en vue de l'emploi, et assurer la mise en œuvre opérationnelle du dispositif « Proch'info Formation ».

5) Valider et reconnaître les acquis de l'expérience

Afin de faciliter le retour à l'emploi, la loi n°2022-1598 de 2022 modernise la VAE. Ses objectifs principaux sont de simplifier les démarches pour les candidats et de créer un service public dédié. Concernant la prise en charge, le soutien à la VAE est désormais intégré aux aides individuelles, un mécanisme géré en concertation avec France Travail.

6) Faciliter le parcours professionnel grâce à des outils d'accompagnement adaptés :

Par ailleurs la Région a procédé au passage en production de l'outil EDGAR, logiciel permettant la gestion du financement des formations professionnelles. L'émargement des stagiaires est également facilité grâce à une commande de packs d'assistance à l'utilisateur. La dotation de ces outils fait apparaître une hausse des crédits, s'élevant à 52 K€ en fonctionnement.

Les dépenses d'investissement en diminution de 198 K€ atteignent 547 K€ en 2026. Suite à la mise en production de l'outil EDGAR, notons qu'en 2026 nous n'avons que les coûts récurrents en lien avec la maintenance évolutive et au renouvellement de licences.

BUDGET PRIMITIF 2026

9^{EME} VICE-PRESIDENCE

Madame Anne PINON

SANTE, FORMATION SANITAIRES ET SOCIALES

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	6 810 000	3 510 000	2 531 000		6 041 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	2 510 000	2 010 000			2 010 000
904 - Santé et action sociale (hors RSA)	4 300 000	1 500 000	2 531 000		4 031 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	118 695 500	68 299 974	70 476 014		138 775 988
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	115 650 000	66 337 986	69 182 014		135 520 000
934 - Santé et action sociale (hors RSA)	3 045 500	1 961 988	1 294 000		3 255 988

A) Formations sanitaires et sociales

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	2 510 000	2 010 000			2 010 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	2 510 000	2 010 000			2 010 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	115 650 000	66 337 986	69 182 014		135 520 000
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	115 650 000	66 337 986	69 182 014		135 520 000

A noter : lors de la décision modificative 2025 votée en séance plénière du 11/12/2025, 38,63 M€ d'Autorisations d'Engagement 2025 ont déjà été prévues au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées pour le financement des établissements sanitaires publics, privés et de la filière sociale.

Le secteur sanitaire et social représente **plus de 10,5 % de l'emploi régional** (320 000 actifs), bon nombre des emplois occupés après la formation sont de proximité, non délocalisables et en grande partie en tension de recrutement.

Au-delà des défis en termes de santé et de cohésion sociale, l'enjeu de formation en nombre et qualité suffisants des étudiants et élèves vers ces métiers est donc majeur, au regard de la forte pénurie de professionnels qualifiés dans le secteur de la petite enfance, mais aussi des défis du maintien à domicile des seniors et de l'allongement de l'espérance de vie.

Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales intégré au Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) répondra à *minima* aux enjeux suivants :

- Besoins de montée en qualification de la population régionale, jeunes et adultes.
- Une carte des formations répondant aux besoins des territoires les plus en manque de personnels, et notamment dans les territoires ruraux et les zones sous dotées.
- Renforcement de la place et la participation des employeurs dans leur rôle du dispositif de formation et de certification.
- Travail partenarial avec l'ensemble des acteurs concernés, l'Etat, la Région, les employeurs, les écoles, les étudiants ...

Dans ce cadre, **le budget primitif 2026 vise à permettre l'accès à des formations de qualité, sur l'ensemble du territoire, avec une attention particulière dans les zones dites « blanches », les plus enclavées notamment, grâce à la carte des formations issue des préconisations du schéma**, cela se matérialise notamment dans les AAP et les campagnes d'agrément et d'autorisations dans ces secteurs professionnels de l'humain.

Ce budget vise à faciliter l'accès des publics à ces formations de proximité, qui conduisent elles-mêmes à des embauches de proximité fidélisant ainsi ces professionnels de santé dans les territoires.

Chaque année, **ce sont plus de 23 000 apprenants** qui sont inscrits dans ces formations, très souvent **en promotion sociale**. 73 % de ces apprenants se préparent aux métiers du soin, le reste, soit 27 %, aux métiers du social.

La Région a la charge du fonctionnement et de l'équipement des écoles et instituts mentionnés à l'article L4383-3 de la loi du 13 août 2004, lorsqu'ils sont publics. Elle peut participer au financement du fonctionnement et de l'équipement de ces établissements lorsqu'ils sont privés, et ce, dans l'intérêt des publics des HDF, l'appareil de formation privé permettant un maillage territorial renforcé.

De plus l'article L. 451-2 du code de l'action sociale et des familles précise pour les formations sociales que l'aide financière de la Région à ces établissements est constituée par une subvention annuelle couvrant les dépenses administratives et celles liées à leur activité pédagogique. La Région participe également, dans des conditions définies par une délibération du conseil régional, à leurs dépenses d'investissement, d'entretien et de fonctionnement des locaux.

Enfin, la Région est compétente pour attribuer des aides aux étudiants inscrits dans les établissements mentionnés ci-dessus.

C'est dans ce cadre que la participation financière de la Région s'inscrit, et permet de :

- Contribuer aux **charges d'exploitation nécessaires à la mise en œuvre des formations autorisées**, notamment les charges de personnel pédagogique et administratif ainsi que les charges de fonctionnement courant ;
- Prendre en charge, le cas échéant, les **indemnités de stage et les frais de déplacement pédagogiques obligatoires** ;
- Contribuer aux **dotations aux amortissements des équipements et matériels pédagogiques** utilisés pour les formations financées ;
- Contribuer aux **charges de fonctionnement des locaux affectés à l'activité de formation**, hors investissements lourds ;
- Attribuer, dans le cadre du règlement régional en vigueur, des **bourses d'études et autres aides individuelles** aux apprenants éligibles.

1/ Soutien au fonctionnement et à l'investissement des instituts et écoles de formation aux métiers du sanitaire et social

<u>Fonctionnement :</u>	AE : 82 M€	CP : 101,89 M€
<u>Investissement :</u>	AP : 2,51 M€	CP : 2,01 M€

Pour assurer la continuité budgétaire en attendant le vote du budget 2026, la décision modificative 2025 votée en séance plénière du 11/12/2025 a affecté en mesure de continuité budgétaire 24,19 M€ pour le financement des établissements sanitaires publics, 6,37 M€ pour le financement des établissements sanitaires privés et 8,08 M€ pour le financement des établissements filière sociale, soit un total d'AE de 38,63 M €.

La loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 confère aux Régions la compétence en matière de formations sociales, paramédicales et de sages-femmes. Ces compétences ont été réaffirmées dans la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 avec notamment l'inscription de ces formations dans le Service Public Régional de Formation (SPRF) et le transfert aux Régions de

la compétence de délivrance des agréments des formations sociales par décret n° 2017-537 du 13 avril 2017.

Le budget proposé finance les 68 établissements supports des formations sanitaires et sociales pour l'organisation des études et des stages des étudiants et élèves en formation initiale ou en formation continue (demandeurs d'emploi), avec des partenariats très forts entre les milieux professionnels et les instituts de formation.

a) Pour les instituts et écoles de formation sanitaire publics et privés

Fonctionnement

Financement des établissements sanitaires publics :

AE : 52,06 M€

CP : 61,26 M€

Financement des établissements sanitaires privés :

AE : 14,7 M€

CP : 17,31 M€

La Région définit et met en œuvre la politique de formation des professions paramédicales et de sage-femme. A ce titre elle est compétente pour délivrer les autorisations aux établissements dispensant ces formations.

Elle a également la charge du fonctionnement et de l'équipement des écoles et instituts mentionnés à l'article L.4383-3 de la loi du 13 août 2004, lorsqu'ils sont publics. Elle peut participer au financement du fonctionnement et de l'équipement de ces établissements lorsqu'ils sont privés.

Au titre **de cette compétence obligatoire**, les dépenses encourues font à ce jour l'objet d'une compensation partielle de la part de l'Etat.

A noter :

Le protocole État-Région, signé le 14 mars 2022 entre le Premier Ministre et la Présidente de Régions de France a pris fin en décembre 2025. Ce protocole avait permis la création de places supplémentaires financées par l'Etat dans les Régions, sur les formations d'infirmier et aide soignants. L'Etat s'engageait à verser un financement **d'environ 14 M€** par an aux HDF pour la prise en charge de cette offre de formation amplifiée ainsi que la revalorisation salariale des personnels des instituts de formation et enfin pour un appui à l'immobilier sanitaire public.

Le désengagement de l'Etat amorcé largement en 2025 avec la fin prématurée du financement des places d'aides-soignantes a mis un coup d'arrêt aux dynamiques des collectivités sur la carte de ces formations et le calibrage des places financées, au moment même d'élaborer ce budget 2026.

Une recette de 215 M€ pour les régions a été inscrite au PLF2026. Une fraction serait ainsi prévue pour la Région Hauts-de-France, permettant de financer les parcours des apprenants entrés en formation sur les places supplémentaires créées en 2023, 2024 et 2025 Cependant, à ce jour les modalités et garanties de financement ne sont pas connues.

Investissement :

AP : 1,73 M€

CP : 0,64 M€

Le budget primitif 2026 permet par ailleurs d'engager des dépenses à hauteur de 1,73 M€ d'AP et de 0,64 M€ de CP/AP pour lancer un nouvel appel à projet et soutenir l'équipement des organismes de formations sanitaires.

b) Pour les établissements de formation en travail social

Fonctionnement :

Financement des établissements filière sociale :

AE : 15,24 M€ CP : 23,32 M€

La Région définit et met en œuvre la politique de formation des travailleurs sociaux.

Depuis 2017, la Région est compétente pour délivrer les agréments aux établissements dispensant ces formations. Elle assure enfin le financement des formations initiales et continues (demandeurs d'emploi). L'aide financière de la Région à ces établissements est constituée par une subvention annuelle couvrant les dépenses administratives et celles liées à leur activité pédagogique. La Région participe également, dans des conditions définies par une délibération du conseil régional, à leurs dépenses d'investissement, d'entretien et de fonctionnement des locaux.

A noter que ce budget 2026 couvrira les mesures d'évolution de la carte des formations du social suite au renouvellement des agréments menés en 2025 et intègre l'ensemble des coûts pour les écoles concernées inhérents au versement de la prime SEGUR du Social, en dépit d'une absence totale de compensation et de concertation des Régions par l'Etat en amont.

Investissement :

AP : 0,78 M€ CP : 1,37 M€

A l'instar des établissements de formation sanitaire, la Région soutient les besoins en équipement des établissements de formations sociales.

Le budget primitif 2026 permet d'engager des dépenses à hauteur de 0,78 M€ d'AP et 0,3 M€ de CP/AP pour lancer un nouvel appel à projet et soutenir l'équipement des organismes de formations sociales.

Il permet également de poursuivre le soutien à la reconstruction de l'APRADIS à Amiens à hauteur de 0,97 M€ de CP/AP (inauguration prévue en 2026)

Immobilier formations sanitaires à hauteur de 0,10 M€ de CP/AP pour mandater les historiques.

2/ Le soutien aux étudiants dans leur parcours de formation par l'attribution de bourses sur critères sociaux et autres aides individuelles

AE : 33,65 M€ (dont 33,02 M € BESS + 0,63 M€ FRAU / aide à la restauration)
CP : 33,63 M€ (33 M€ BESS + 0,63 M€ FRAU / aide à la restauration)

Le versement de **bourses d'études sanitaires et sociales** (BESS) relève d'une obligation légale. Environ 10 500 étudiants y sont éligibles chaque année scolaire et universitaire ; après la forte revalorisation opérée par un arrêté en date du 13 avril 2023 et intégrée aux budgets 2024 et 2025, **la collectivité ne dispose pas d'informations à ce jour sur une éventuelle nouvelle augmentation décidée par le national de ces BESS en 2026.**

La Région adapte en continu son soutien aux apprenants concernés par la politique des formations sanitaires et sociales, et notamment au travers du dispositif des bourses régionales des formations sanitaires et sociales décentralisé concomitamment à celui sur le financement des formations. Ainsi la principale aide versée aux étudiants de ce secteur est donc constituée par la bourse attribuée sur critères sociaux en fonction de barèmes et de taux minimaux fixés par différents décrets. L'évolution des effectifs boursiers observés depuis deux exercices budgétaires permet de prévoir une enveloppe de crédits sur les BESS en AE de 33,02 M€ et de 33 M€ de CP en tenant compte de la variation annuelle du profil des publics accueillis (vœux des lycéens par Parcoursup pour infirmiers, formation continue accrue pour les formations du travail social...).

Le budget primitif 2026 intègre également une enveloppe de 0,63 M€ d'AE et 0,63 M€ de CP pour soutenir :

- **l'aide à la restauration** destinée exclusivement aux boursiers de niveau inférieur au baccalauréat et aux élèves en situation de monoparentalité, dans les établissements ayant conventionné avec la Région, et ce afin de faciliter leur accès à la restauration
- le **Fonds Régional d'Aide d'Urgence** (FRAU) destiné à soutenir les apprenants de ces formations rencontrant des difficultés financières

B) Santé

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	4 300 000	1 500 000	2 531 000		4 031 000
904 - Santé et Action Sociale (Hors RSA)	4 300 000	1 500 000	2 531 000		4 031 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	3 045 500	1 961 988	1 294 000		3 255 988
934 - Santé et Action Sociale (Hors APA /RSA/Régularisation de RMI)	3 045 500	1 961 988	1 294 000		3 255 988

La transition écologique portée par REV3 continue de structurer l'action régionale. En 2026, la santé demeure un levier prioritaire pour accélérer la décarbonation, réduire les inégalités et renforcer la résilience des territoires. L'évolution vers un système de santé plus préventif et plus sobre s'inscrit pleinement dans les objectifs régionaux de transformation écologique et sociale.

L'adoption du Plan Régional Santé Environnement 4 (2024-2028) a consolidé l'intégration de la santé dans l'ensemble des politiques publiques. Co-piloté par l'État, l'ARS et la Région, ce plan fixe trois orientations majeures :

- Adaptation des territoires au changement climatique,
- Réduction des inégalités sociales et environnementales de santé,
- Prise en compte systématique de la santé-environnement dans les stratégies régionales.

Orientations régionales 2026

Pour 2026, les engagements budgétaires s'articulent autour de deux priorités structurantes, directement alignées avec les objectifs de REV3.

1. Financer des infrastructures de santé durables et sobres

La Région renforcera son intervention en faveur des maisons pluri-professionnelles de santé, en intégrant des critères environnementaux exigeants dans le cadre d'intervention actualisé. Les financements régionaux seront conditionnés à :

- La limitation de l'artificialisation des sols,
- Une performance énergétique élevée ou une amélioration notable en rénovation,
- L'utilisation de matériaux durables et à faible impact environnemental,
- Une gestion optimisée des déchets de chantier et d'exploitation.

Ces exigences visent à faire des équipements de santé des références régionales en matière de sobriété énergétique, contribuant directement à la trajectoire de décarbonation.

2. Accélérer les comportements favorables à la santé et à l'environnement

L'appel à projets « Prévention Innovation Santé Environnement », reconduit en 2026 et aligné sur le PRSE 4, ciblera des actions à fort impact, notamment :

- la réduction des pollutions de l'air intérieur et extérieur,
- la diminution de l'usage de produits à impact écologique (pesticides, nanomatériaux...),
- le développement d'une alimentation saine, locale et durable,
- le renforcement du pouvoir d'agir des habitants, en particulier des jeunes, sur les enjeux santé-environnement.

Ces actions contribueront à améliorer la santé publique tout en soutenant une transition écologique juste et cohérente avec les ambitions régionales.

Permettre à chacun de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge constitue un impératif majeur pour le développement durable de la Région. La santé est un déterminant essentiel de cohésion sociale, d'insertion professionnelle, de qualité de vie, de réussite éducative et de réduction des inégalités territoriales.

La politique régionale de santé s'inscrit dans une **approche intégrée**, en cohérence avec les autres politiques régionales et en partenariat étroit avec l'État, l'Agence régionale de santé, les Départements et les collectivités. Elle vise à renforcer la coordination des acteurs, à mutualiser les efforts et à concentrer les interventions pour répondre efficacement aux besoins récurrents et émergents des territoires.

Réaffirmée lors de la réactualisation de 2022, cette ambition se décline en **trois objectifs stratégiques**, pour lesquels un budget dédié est proposé en 2026 :

- **Un plan de prévention priorisé**, pour agir en amont et réduire les risques sanitaires ;
- **Un accès aux soins facilité**, pour lutter contre les inégalités territoriales et sociales ;
- **La promotion de l'excellence, de l'innovation et de la recherche**, pour renforcer l'attractivité et la performance du système de santé régional.

1/ Un plan de prévention pour la Région : prévenir et encourager les comportements favorables à la santé

L'enveloppe du budget consacré à la prévention s'élève à :

AE 2026 : 1 778 500 €

CP 2026 : 1 790 805 €

La prévention constitue aujourd'hui l'un des leviers les plus efficaces pour améliorer durablement l'état de santé de la population. Dans un contexte marqué par des inégalités territoriales d'accès aux soins et une organisation du premier recours sous tension, la prévention n'est plus seulement une priorité ; elle est devenue une nécessité stratégique. C'est pourquoi, la Région Hauts-de-France consacre, en 2026, la part la plus importante de son budget santé aux actions de préventions primaire et secondaire, afin de permettre à chacun de rester en bonne santé le plus tôt et le plus longtemps possible.

De nombreuses pathologies majeures — cancers, maladies cardiovasculaires, obésité, diabète — sont directement liées à des comportements à risque (tabac, alcool, sédentarité, alimentation déséquilibrée) ou à des expositions environnementales (polluants, pesticides, perturbateurs endocriniens). Renforcer la prévention et l'éducation à la santé est donc essentiel pour protéger la santé globale, favoriser l'insertion sociale et professionnelle et soutenir le maintien dans l'emploi.

La Région poursuit ainsi son soutien aux actions de prévention et de réduction des inégalités d'accès à la santé, en ciblant en priorité les publics les plus vulnérables : personnes en situation de précarité, jeunes, femmes, et plus largement tous les habitants exposés à des risques sanitaires ou environnementaux.

Quatre priorités régionales en matière de prévention, pour 2026, les moyens régionaux sont concentrés autour de quatre axes majeurs :

- La lutte contre les cancers, première cause de mortalité avec les maladies cardiovasculaires ;
- La réduction des expositions environnementales et la prévention des impacts du changement climatique sur la santé ;
- La lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, dont le VIH/Sida ;
- La lutte contre le surpoids, l'obésité et le diabète, enjeux de santé publique particulièrement prégnants dans la Région.

La lutte contre le surpoids et l'obésité constitue un marqueur fort de l'engagement régional. De nouveaux dispositifs, complémentaires à ceux déjà existant, permettront d'agir au plus près des publics vulnérables et de renforcer les actions de prévention sur l'ensemble du territoire (politique « d'aller vers », campagne de communication).

Cet engagement se traduira en 2026 par des actions concrètes :

- Le lancement d'appels à projets dédiés, pour poursuivre la structuration du plan régional de lutte contre le surpoids et du plan santé-environnement ;
- Des dotations spécifiques et le déploiement d'un programme renforcé de prévention des maladies sexuellement transmissibles, dans le cadre du plan SIDA « Vers une Région sans contamination » ;
- La poursuite du soutien aux Espaces Ressource Cancer, afin d'accompagner les patients et leurs proches dans la transition hôpital-ville et de garantir l'accès aux soins de support ;
- La reconduction des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les acteurs majeurs de la prévention, dont les actions structurantes irriguent les territoires à l'échelle intercommunale, départementale ou régionale.

Enfin, pour améliorer la connaissance des besoins, renforcer la prise en charge et consolider les parcours de soins, la Région pourra accompagner des actions expérimentales ou des appels à manifestation d'intérêt, en cohérence avec les priorités régionales et les besoins émergents des territoires.

2/ Un accès aux soins facilité : garantir l'égalité d'accès à des soins de qualité et lutter contre la désertification médicale

L'enveloppe du budget consacré au soutien à la démographie médicale s'élève à :

AE 2026 : 857 000 €	CP 2026 : 955 183 €
AP 2026 : 2 500 000 €	CP 2026 : 2 231 000 €

En tant que chef de file de l'aménagement du territoire, la Région réaffirme en 2026 son engagement à garantir une offre de soins de proximité, accessible et adaptée aux besoins des habitants. Dans un contexte de tensions croissantes sur la démographie médicale, cet engagement constitue un levier essentiel pour réduire les inégalités territoriales et renforcer l'attractivité des territoires.

Soutenir les structures de santé de proximité dans les zones sous-dotées

La Région poursuivra son soutien à l'aménagement et à l'équipement des maisons de santé pluri-professionnelles et des centres de santé, en ciblant prioritairement les zones identifiées comme sous-dotées dans le zonage national arrêté au 31 décembre 2025 (zones d'intervention prioritaires, zones d'accompagnement complémentaire, zones d'accompagnement régional). Ces investissements visent à structurer une offre de soins coordonnée, pérenne et adaptée aux besoins locaux.

Faciliter l'accueil des professionnels de santé et des étudiants

Pour répondre aux enjeux de mobilité et améliorer les conditions d'exercice, la Région reconduira son soutien au logement des professionnels de santé et des étudiants stagiaires au sein des structures d'exercice coordonné et des collectivités. Cet accompagnement contribue à renforcer l'attractivité des territoires, à faciliter les installations et à sécuriser la continuité des soins.

Accompagner les initiatives innovantes et les organisations émergentes

Afin d'éviter que certains territoires ne restent durablement en situation d'iniquité face à la pénurie médicale, la Région pourra accompagner, au cas par cas :

- Les structures d'exercice coordonné en devenir (équipes de soins primaires, projets de MSP en maturation) ;
- Les expérimentations menées par l'ARS, notamment les centres de soins non programmés ;
- Les initiatives portées ou soutenues par les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), y compris via des solutions numériques facilitant l'accès aux soins.

Ces interventions ciblées permettront de soutenir des réponses innovantes, adaptées aux réalités locales et complémentaires de l'action de l'État, de l'ARS et des autres collectivités.

Renforcer la démographie médicale et l'attractivité hospitalo-universitaire

Pour ancrer durablement les professionnels de santé sur le territoire et répondre aux tensions dans certaines spécialités (psychiatrie, oncologie, ophtalmologie, dermatologie, gynécologie), la Région poursuivra son soutien aux professions hospitalo-universitaires, notamment :

- Les assistants à temps partagé,
- Les chefs de clinique en Région.

Ce soutien vise à renforcer les équipes médicales dans les hôpitaux périphériques éloignés des CHU, à développer des services indispensables et à garantir la qualité de la formation des étudiants en médecine grâce à un nombre suffisant d'enseignants.

3/ Promouvoir l'excellence, l'innovation et la recherche en santé : faire des Hauts-de-France un territoire de référence

L'enveloppe du budget 2026 consacrée à la recherche, l'innovation et l'observation s'élève à :

AE 2026 : 410 000 €	CP 2026 : 510 000 €
AP 2026 : 1 800 000 €	CP 2026 : 1 800 000 €

L'excellence en santé repose sur la capacité d'un territoire à innover, à structurer sa recherche et à diffuser les avancées scientifiques au bénéfice de tous. La Région fait de l'innovation médicale, de la recherche clinique et du développement de l'intelligence artificielle en santé des leviers stratégiques pour renforcer l'attractivité des établissements, améliorer la qualité des soins et positionner les Hauts-de-France comme un territoire de référence.

Aller vers les habitants : développer des lieux de santé embarqués

Si la densité moyenne de professionnels de santé progresse, les disparités infra-régionales demeurent fortes et limitent l'accès égal aux soins. Cette inégalité touche particulièrement :

- Les seniors, de plus en plus nombreux et souvent dépendant de soins de proximité ;
- Les personnes en situation de handicap (900 000 dans la Région) ;
- Les personnes isolées ou sans moyen de transport vivant dans des zones peu denses.

Pour ces publics « peu mobiles », l'accès aux soins ne peut plus reposer uniquement sur le déplacement vers les structures de santé. La Région souhaite donc encourager une évolution des pratiques en soutenant, à titre expérimental, le déploiement d'équipes mobiles de santé au plus près des lieux de vie.

Ces dispositifs auront pour objectifs de :

- Proposer une offre de soins de proximité grâce à des unités mobiles ;
- Repérer les fragilités, renforcer la prévention et assurer des dépistages ;
- Diagnostiquer et soigner les patients vulnérables ;
- Prévenir le renoncement aux soins et sécuriser les parcours.

Les actions pourront prendre la forme de maisons de santé ou centres de santé hors les murs, ou encore de centres hospitaliers mobiles permettant l'intervention de spécialistes (ex. gynécologie, imagerie, dépistage). Ces projets seront portés par les acteurs de santé du territoire, notamment les centres hospitaliers et les CPTS. La Région a déjà expérimenté ce type d'initiative, comme l'unité dentaire mobile du Centre hospitalier de Valenciennes financée en 2021.

Soutenir les équipements d'excellence et les technologies de pointe : diffuser l'innovation et l'IA dans l'ensemble des établissements de santé

La Région accompagnera les projets portés par les établissements hospitalo-universitaires lorsqu'ils démontrent un rayonnement régional ou national et qu'ils permettent :

- D'améliorer significativement la qualité et l'accessibilité des soins ;
- De développer des projets médicaux et scientifiques à forte valeur ajoutée ;
- De renforcer l'attractivité des établissements et leur visibilité au-delà du territoire.

Les équipements soutenus devront s'inscrire dans une logique de filière intégrée, en contribuant notamment à :

- Développer la recherche, la recherche clinique, l'enseignement et la formation ;

- Intégrer des technologies innovantes, notamment celles mobilisant l'intelligence artificielle ;
- Favoriser les partenariats industriels et la structuration de filières régionales ;
- Améliorer les diagnostics et les prises en charge par rapport aux pratiques classiques ;
- Attirer et fidéliser les professionnels de santé.

Dans cette dynamique, la Région soutiendra également des projets visant à diffuser les technologies les plus avancées — en particulier celles fondées sur l'IA — dans les centres hospitaliers du territoire, y compris dans les zones les moins dotées. L'objectif est clair : permettre à tous les patients, quel que soit leur lieu de résidence, de bénéficier des innovations développées dans les établissements de référence.

Les projets accompagnés devront contribuer à :

- Exploiter et traiter des données de santé complexes ;
- Améliorer les diagnostics, les pronostics et les capacités de prédiction ;
- Optimiser les pratiques médicales et dégager du temps médical ;
- Fluidifier les parcours patients et faciliter le pilotage des activités ;
- Personnaliser les prises en charge ;
- Proposer des outils attractifs pour les praticiens et les équipes paramédicales.

Ces initiatives devront s'appuyer sur des partenariats territoriaux solides, dans une logique de coopération entre hôpitaux, structures de premier recours et acteurs de santé du territoire. Les projets issus des établissements de référence devront être diffusés dans d'autres structures publiques de la Région afin de garantir un effet d'entraînement et de réduire les inégalités d'accès à l'innovation.

Faire du vieillissement un moteur d'innovation : le Gérontopôle des Hauts-de-France

Face à une transition démographique majeure — la part des seniors atteindra 25 % de la population en 2050 — la Région a cofondé le Gérontopôle des Hauts-de-France avec la CARSAT, l'ARS et les deux CHU. Ce centre régional d'expertise vise à :

- Soutenir la prévention et la qualité de vie des personnes âgées ;
- Améliorer les parcours de soins et médico-sociaux ;
- Accompagner les professionnels et les aidants ;
- Structurer la formation ;
- Développer la silver économie.

Il positionne la Région parmi les territoires moteurs du bien-vieillir en France.

Au titre du Gérontopôle des Hauts-de-France, une affectation 2025 a déjà été délibérée en décembre 2025, à hauteur de 10 000 €, au titre des mesures de continuité budgétaire.

Objectiver les besoins pour éclairer l'action publique

Pour piloter efficacement sa politique de santé, la Région continuera d'investir dans l'observation et l'analyse des problématiques sanitaires et sociales. L'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S) demeure un partenaire central, fournissant :

- Des indicateurs de santé sécurisés ;
- Des diagnostics territorialisés ;
- Des données thématiques (santé-environnement, santé des apprentis, démographie médicale...) ;
- Des expertises indispensables pour adapter les politiques publiques.

La Région soutient le programme annuel d'action de l'OR2S dans le cadre d'une convention triennale multipartenariale avec l'ARS et la DREETS.

BUDGET PRIMITIF 2026

10^{EME} VICE-PRESIDENCE

Monsieur François DECOSTER

**CULTURE, PATRIMOINE, LANGUES REGIONALES ET
RELATIONS INTERNATIONALES**

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	19 032 293	25 527 038	3 005 838	1 325 000	29 857 876
900 - Services généraux		87 876			87 876
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	18 657 293	25 249 163	2 880 838	1 325 000	29 455 000
906 - Action économique	375 000	190 000	125 000		315 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	63 197 608	50 046 404	33 421 755	896 232	84 364 391
930 - Services généraux	1 339 000	691 664	607 500	112 000	1 411 164
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	61 618 608	49 299 127	32 632 967	784 232	82 716 326
936 - Action économique	240 000	55 612	181 288		236 900

A) Culture

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	19 032 293	25 439 163	3 005 838	1 325 000	29 770 000
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	18 657 293	25 249 163	2 880 838	1 325 000	29 455 000
906 - Action économique	375 000	190 000	125 000		315 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	61 858 608	49 354 739	32 814 254	774 232	82 943 226
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	61 618 608	49 299 127	32 632 967	774 232	82 706 326
936 - Action économique	240 000	55 612	181 288		236 900

1) La Culture

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026*	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	17 457 293	18 624 162	2 380 838	15 000	21 020 000
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	17 457 293	18 624 162	2 380 838	15 000	21 020 000

(*) A ce montant s'ajoute la somme de 3 881 025 € d'AP déjà affectée dans le cadre des mesures de continuité budgétaire, soit un montant total de **21 338 318 €** d'AP rattaché à l'exercice 2026.

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026*	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	61 618 608	46 355 901	35 576 193	65 000	81 997 094
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	61 618 608	46 355 901	35 576 193	65 000	81 997 094

(*) A ce montant s'ajoute la somme de 17 963 440,10 € d'AE déjà affectée dans le cadre des mesures de continuité budgétaire, soit un montant total de **79 582 047,60 €** d'AE rattaché à l'exercice 2026

1. Intégration REV3

La nouvelle politique culturelle, dont le cadre a été délibéré en juin 2023 et qui est mise en œuvre depuis 2024, a pleinement intégré l'ambition REV3 comme une priorité transversale afin de favoriser la diffusion des enjeux liés à REV3 auprès des acteurs culturels et des habitants et d'encourager la transition écologique au sein des projets et lieux culturels accompagnés.

Des éléments d'appréciation en lien avec REV3 sont désormais inclus dans l'ensemble des dispositifs de soutien au fonctionnement comme à l'investissement. Une attention toute particulière est, par exemple, donnée aux projets d'investissement permettant une meilleure efficacité énergétique des bâtiments ; certains types de dépenses sont également désormais exclus comme l'achat de véhicule thermique ; et les dispositifs de restauration du patrimoine ont intégré des critères de bonification en lien avec REV3.

De plus, dans le cadre de l'établissement d'un partenariat culturel triennal, les opérateurs structurants souhaitant bénéficier d'un engagement long de la Région doivent désormais s'engager sur des objectifs liés à la transition écologique, évalués chaque année via des indicateurs de suivi.

Finalement, un indicateur a été intégré dans les dossiers de demande de subvention permettant d'identifier les porteurs de projet disposant d'un référent REV3/développement durable au sein de leur équipe.

En 2026, le travail sera poursuivi dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des partenariats culturels triennaux, de l'intégration des enjeux REV3 dans les projets récurrents et de la prise en compte d'éléments d'appréciation afin de prioriser les nouvelles demandes dans un contexte budgétaire que l'on sait contraint.

2. Présentation du BP 2026

De manière globale, à travers la proposition de budget 2026, la Région souhaite poursuivre l'ambition qui est la sienne depuis 2016 en faveur des arts et de la culture avec une volonté forte et revendiquée de se concevoir comme :

- Une Région inventive, accélérateur du développement culturel ;
- Une Région créative, catalyseur des filières et de projets artistiques ;
- Une Région équilibrée, au service du développement culturel des territoires ;
- Une Région participative, en agissant au plus près des habitants, et notamment des jeunes.

Depuis 2020, la Région Hauts-de-France est la 1^{ère} région de France au titre de son accompagnement en faveur de la culture et compte le rester via le déploiement d'une politique culturelle toujours ambitieuse : soucieuse de la sécurisation du développement des filières artistiques et patrimoniales, et attachée à la reconnaissance d'une identité culturelle forte au service des territoires et des habitants des Hauts-de-France.

Pour rappel, en 2024, la politique culturelle a évolué afin :

- d'être plus lisible et plus claire pour simplifier et sécuriser la relation aux opérateurs ;
- et de permettre d'accompagner les mutations sociétales en cours révélées par les crises successives de ces dernières années (sanitaires, économiques, écologiques, énergétiques, sociales etc).

Ce faisant, elle a été recentrée autour de deux axes d'intervention phares :

L'attention portée au secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel, en plaçant la création et la diversité des expressions artistiques et patrimoniales comme point d'entrée central dans son accompagnement et en considérant le secteur culturel en tant que secteur d'activités professionnelles générant des richesses, créant des emplois, soutenant des parcours professionnels ;

L'attention portée aux habitants et à leur espace de vie, en favorisant l'intégration de la culture dans la vie quotidienne des habitants, dans les dynamiques de leurs territoires, afin de donner à tous la possibilité de s'exprimer, de découvrir, de pratiquer et de participer au développement de notre Région.

De plus, deux priorités ont été réaffirmées :

- **le principe d'équité** vis-à-vis des filières artistiques, vis-à-vis des territoires, vis-à-vis des habitants ;
- **la transition écologique** et les mutations environnementales, dans le cadre de la dynamique REV3.

Dans un contexte budgétaire contraint d'une part, et face à une crise structurelle d'une grande partie des secteurs culturels d'autre part, la proposition de budget 2026 s'inscrit ainsi dans la continuité du travail engagé depuis 2016 et dans la réaffirmation de l'engagement fort de la Région en faveur d'une culture accessible à tous les habitants et aux côtés des acteurs culturels des Hauts-de-France.

Les 6 principes directeurs ayant conduit l'élaboration du BP 2025 demeurent donc d'actualité :

1. L'attention aux opérateurs culturels les plus fragiles (équipes artistiques, structures faiblement accompagnées, équipes œuvrant dans les territoires ruraux et plus faiblement dotés...) ;
2. L'attention à la création artistique en soutenant dans toutes les filières les dynamiques de création et en garantissant la liberté de création ;
3. L'attention à ce qui concourt à la découverte et à la pratique artistique et culturelle par la jeunesse (dispositifs et projets d'Education Artistique et Culturelle, comme PEPS (Parcours d'Education, de Pratique et de Sensibilisation à la culture ou Lycéens et apprentis au cinéma)) ;
4. L'attention aux territoires les plus faiblement dotés et présentant des fragilités (accompagnement via le dispositif des résidences longues de territoire, la politique de soutien aux manifestations culturelles de proximité, le soutien aux projets itinérants...) ;
5. L'attention aux filières les plus fragiles : comme le livre et la lecture considérant notamment les enjeux face à l'illettrisme ; les arts visuels considérant les situations de précarité de nombreux artistes-auteurs ; ou encore la Culture Scientifique et Technique Industrielle considérant les enjeux éducatifs qu'elle porte...
6. L'attention aux opérateurs culturels ressources remplissant des missions d'intérêt régional comme les agences, pôles et réseaux culturels régionaux.

2) Le patrimoine et la sécurité

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 200 000	6 625 000	500 000	1 310 000	8 435 000
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 200 000	6 625 000	500 000	1 310 000	8 435 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				709 232	709 232
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs				709 232	709 232

Les dépenses prises en charge sont les suivantes :

- 709 232 € en fonctionnement, essentiellement pour les fluides, mais aussi pour les travaux de maintenance programmée, les travaux d'urgence et les diagnostics divers sur les bâtiments culturels
- 8 435 000 € en investissement (1 310 000 € en gestion annuelle et 7 125 000 € en gestion pluriannuelle), pour la poursuite de travaux (Institut Pour la Photographie, Centre Historique Minier de Lewarde, Studio le Fresnoy, Palais du Nouveau Siècle, Maison de la Poésie, ...) et le lancement de nouvelles opérations (désenfumage et CVC du Palais du Nouveau Siècle, Louvre Lens...), et pour des interventions d'urgence et d'entretien visant au maintien du bon fonctionnement des sites et à leur sécurisation

La politique immobilière intègre la dimension REV3 en investissement comme en fonctionnement, les deux volets se répondant, et s'inscrit pleinement dans l'Axe 3. « le bâtiment durable et son efficacité énergétique » pour répondre aux 3 grandes transitions :

- Evolutions énergétiques et économie des ressources,
- Evolutions techniques, technologiques en lien avec les nouveaux modèles économiques,
- Evolutions sociales et sociétales dans le domaine des usages et des besoins.

En janvier 2023, a été adopté un programme d'investissement de 2,7 M€ sur la performance énergétique du patrimoine régional culturel.

La 2^{ème} tranche de restauration du Centre Historique Minier de Lewarde, en cours de programmation, intégrera pleinement la feuille de route REV3 dédiée à ce site.

3) La coordination de la stratégie « devoir de mémoire »

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL	375 000	190 000	125 000		315 000
906 - Action économique	375 000	190 000	125 000		315 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL	240 000	55 612	181 288		236 900
936 - Action économique	240 000	55 612	181 288		236 900

Les territoires qui composent aujourd’hui la Région Hauts-de-France ont été des champs de bataille qui ont façonné l’histoire de l’Europe et par deux fois celle du monde. Chaque famille des Hauts-de-France, chaque commune demeure tout particulièrement marquée par la Grande Guerre.

Lors de la première guerre mondiale, le front se stabilise dès 1915 et s’étire entre la mer du Nord (Nieuport) et l’Alsace. Il traverse ainsi les cinq départements qui constituent la Région Hauts-de-France. En 1916 et 1917, deux grandes offensives concernent notre Région, celle de la Somme en juillet 1916 et celle du Pas-de-Calais (Vimy et Arras) en avril 1917. Après trois années de conflits et d’offensives meurtrières, il ne faut pas oublier que 1918 fut aussi une année d’affrontements et de dures batailles.

Aux offensives allemandes du printemps succéda la rupture de l’équilibre des forces en faveur de l’Entente notamment avec l’appui des troupes américaines dans l’Aisne, déjà très éprouvée par trois années de conflit et l’offensive du Chemin des Dames en 1917. À l’été, la seconde bataille de la Marne fut un succès des Alliés sous l’autorité unique du maréchal Foch depuis la conférence de Doullens (26 mars 1918). Le 11 novembre 1918, dans la clairière de Rethondes (Oise), le silence des armes est tombé enfin sur la ligne de feu.

Au regard de l’ambition régionale d’affirmer l’image et la notoriété des Hauts-de-France comme la région de la 1^{ère} Guerre Mondiale, la Région poursuivra avec détermination la mise en œuvre des orientations politiques définies au titre du Devoir de Mémoire sur les objectifs suivants :

- Structurer une offre de visite à l’échelle des Hauts-de-France avec le projet régional « **Chemins de mémoire 14/18** » qui va se concrétiser en 2026 par la publication d’un guide et d’un site internet destiné aux habitants des HDF, et notamment les jeunes, aux visiteurs de proximité et aux clientèles internationales ;
- Accompagner l’amélioration de l’accueil et de la visite dans les musées et centres d’interprétation thématiques ;
- Favoriser la connexion avec les opérateurs nationaux et les services déconcentrés de l’État ;
- Développer des partenariats transfrontaliers, européens et internationaux.

Ce budget permettra la mise en œuvre d’actions de cette stratégie régionale tant sur la valorisation des sites et équipements que sur leur mise en réseau au travers des chemins de mémoire afin de poursuivre le programme voté par la commission permanente du 22 novembre 2022.

Par ailleurs, avec la labellisation UNESCO intervenue le 20 septembre 2023 **de 139 sites funéraires et mémoriels** français, allemands, belges, américains et du Commonwealth de la Première Guerre mondiale **dont 43 en Hauts-de-France**, la Région a participé dès 2025 aux actions de la Mission UNESCO dédiée afin de connecter les opérations de valorisation de ces sites au projet régional « Chemins de mémoire 14/18 ». Cette participation sera poursuivie en 2026.

La politique régionale en faveur du devoir de mémoire et du tourisme de mémoire se traduira notamment par :

- La poursuite des dispositifs en faveur de la rénovation des monuments aux morts et des drapeaux pour les associations d’anciens combattants,
- Le déploiement du projet « Chemins de mémoire 14/18 »,

- L'aménagement des sites et équipements mémoriels inscrits dans le projet précité,
- La participation aux travaux de la Mission UNESCO sur les sites funéraires et mémoriels.

A ce titre, sont donc inscrites au budget 2026, en fonctionnement, les sommes de 240 000 € en AE et 236 900 € en CP et, en investissement, les sommes de 375 000 € en AP et 315 000 € en CP.

De plus, en 2026, 3^{ème} année de mise en œuvre de la 2^{ème} génération de contrat avec les territoires au travers des contrats de destination touristique, les enjeux afférant au tourisme de mémoire seront intégrés dans les objectifs des contrats sur les destinations où ces enjeux sont prégnants.

B) Parc de matériel scénique

FONCTIONNEMENT					
Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				10 000	10 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs				10 000	10 000

La fermeture du Parc de Matériel Scénique et d'Exposition (PMSE), annoncée au 1er janvier 2026 résulte d'un ensemble de constats établis de longue date et qui affectent durablement la pérennité du dispositif :

- Une obsolescence marquée du matériel, ne permettant plus de garantir les conditions de sécurité requises ;
- Une baisse régulière de la demande d'équipements ;
- Une situation de concurrence déloyale vis-à-vis des entreprises du secteur marchand proposant des prestations comparables ;
- Une répartition inégale des moyens sur l'ensemble du territoire régional, générant des disparités d'accès pour les usagers.

A cet effet, dans une démarche de rationalisation et d'optimisation des ressources et afin de mieux répondre aux besoins actuels et futurs, chaque équipement fera l'objet d'une affectation adaptée :

- Réaffectation au sein des services : Une partie du matériel sera redéployée afin d'en prolonger l'utilité et de renforcer l'efficacité des moyens existants.
- Élimination conforme : Les équipements obsolètes ou inutilisables seront éliminés selon les procédures réglementaires, en garantissant le respect des normes environnementales.
- Mise à disposition pour réemploi : le matériel encore exploitable sera prochainement mis en vente sur le site officiel de vente aux enchères. Les usagers du PMSE bénéficieront d'un accès prioritaire à ces équipements, dans des conditions favorables.

Consciente des enjeux pour les acteurs locaux, la Région Hauts-de-France veillera à accompagner au mieux cette transition.

Un budget de 10 000 euros est alloué au contrôle et à la vérification du matériel avant sa réaffectation.

C) Relations internationales

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL		87 876			87 876
900 - Services généraux		87 876			87 876

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 339 000	691 664	607 500	112 000	1 411 164
930 - Services généraux	1 339 000	691 664	607 500	112 000	1 411 164

Les demandes formulées au titre du BP 2026 favorisent la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie des relations internationales qui se déclinent en 3 grandes thématiques : diplomatie économique, Mobilité européenne et internationale, Energies pour l'Afrique auxquelles s'ajoute un volet d'intervention territoriale en appui aux actions du territoire de la Région. Il est à noter un fort renforcement notamment sur la stratégie de voisinage.

Une dimension « pays voisins » continue à être introduite progressivement dans la stratégie relations internationales (pays cibles, mobilité transfrontalière des jeunes favorable à un meilleur apprentissage des langues étrangères, missions économiques renforcées).

Le budget 2026 de la direction des relations internationales s'élève à 1,4 M€ en section fonctionnement et 0,08 M€ en section investissement, pour 888 601 € de recettes (Erasmus/OFAJ/diplomatie économique), soit une couverture de 63 % du budget fonctionnement.

Ce ratio traduit un effet levier financier fort et confirme que chaque euro investi dans la politique internationale de la Région génère une valeur ajoutée politique, économique et diplomatique majeure.

Le reste à charge du budget total pour la Région s'établit donc à 610 438,97 €.

Ces recettes d'un montant de 868 601 € proviennent du programme "Mobilité européenne et internationale" (Erasmus, OFAJ) et à 20 000 € du programme « diplomatie économique », traduisant le fort levier des cofinancements européens et nationaux.

1) Programme Diplomatie Economique – AE : 0,08 M € - CP de 0,21 M€

Actions REV3

Des évènements et missions sur des thématiques REV3 : dans le cadre des accords de coopération conclus entre la Région et ses homologues étrangers, les sujets liés à la stratégie REV3 sont intégrés :

Quelques exemples : Coopération du Triangle de Weimar (échanges d'experts sur l'économie circulaire (2024) et les modes de transport dé carbonés (2025) ; Sommet des jeunes sur la sobriété et les nouvelles solutions énergétiques dans nos régions industrielles (2023) ;

Coopération avec le Royaume des Pays-Bas : rencontres entre partenaires étrangers organisées sur les sujets hydrogène et gestion de l'eau ;

Accord de coopération avec l'oblast de Dnipropetrovsk : visite d'un site de méthanisation et échanges sur la stratégie de développement régional dans le domaine.

La proposition budgétaire fléchée REV3 s'élève à s'élève à 40 000 € d'AE pour l'animation de partenariat ainsi que des échanges d'experts autour de la thématique des mobilités actives.

Le montant de 112 000 € de CP en hors AE est fléché 100% REV3

Concernant les dépenses « diplomatie économique »

Poursuite de la politique engagée au titre de la diplomatie économique, il s'agit :

- D'accompagner et de renforcer l'internationalisation des acteurs du territoire régional
- De favoriser la création d'emploi en Hauts de France
- De contribuer au rayonnement international de la Région Hauts de France

La Région est aujourd'hui engagée dans des partenariats stratégiques à l'échelle internationale : en Pologne (Silésie), en Allemagne (Rhénanie-du-Nord-Westphalie et Thuringe), aux Pays-Bas, en Ukraine (Dnipro), aux États-Unis (Maryland), au Maroc (Marrakech-Safi), au Québec, ainsi que dans le cadre du Triangle de Weimar.

Au-delà de ces relations historiques, la collectivité renforce ses coopérations avec les pays voisins, en cohérence avec sa stratégie européenne et de rayonnement territorial.

Ces partenariats s'inscrivent dans une logique de diplomatie économique, de coopération institutionnelle et de mobilité internationale, constituant un levier d'attractivité et de développement pour le territoire régional.

Sur ce programme diplomatie économique de 211 128,57 €, les dépenses se déclinent comme suit :

- 59 128,57 € de mesures antérieurement décidées,
- 40 000 € de CP nouveaux 2026 dont 20 000 € correspondant au financement du Ministère de l'Europe et de l'international pour le projet Académie diplomatique
- 112 000 € en hors AE, missions et événements qui participent au maintien des objectifs de la diplomatie économique

Ce budget de diplomatie économique repose sur des engagements contractualisés. Il constitue un levier stratégique pour notre attractivité, notre rayonnement, et notre développement économique local.

2) Programme Mobilité européenne et internationale – AE : 1,22 M € - CP de 1,13 M€

Actions REV3

Dans le cadre du dispositif de soutien à la mobilité des jeunes (GMOB) financé par la Région, un des critères d'appréciation du projet de mobilité repose sur l'intégration d'une thématique REV3 dans celui-ci (déplacement écoresponsable, actions de recyclage...). La stratégie de voisinage (Allemagne, Pays-Bas, Flandres, Royaume-Uni) porte ses fruits avec plus de 80 % des projets à destination des voisins, plus proches géographiquement. L'organisation du forum régional « Cap sur le monde » en novembre 2025, a permis de valoriser les aides et actions favorisant la mobilité internationale plus durable (Animation MyCO2 Carbone 4, Grands Prix de la mobilité « REV3 ») auprès de 3 100 jeunes, dont 1 740 ont pu venir en TER sur l'évènement.

Le montant de l'AE en lien avec la politique REV3 est évalué à hauteur de 100 000 €.

Concernant les dépenses « Mobilité européenne et internationale des jeunes »

En 2026, il s'agira notamment :

- De poursuivre le soutien à l'information des jeunes sur les opportunités et bénéfices d'une mobilité internationale dans leur parcours vers l'emploi, notamment au travers du forum « Cap sur le Monde », Evènement récurrent mobilisant près de 3 100 jeunes en une journée.
- De poursuivre la dynamique des dispositifs de soutien à la mobilité, au travers de :
 - **L'appel à projets Génération + mobilité** (CP de 0.30 M€) Depuis la rentrée 2023, des critères ont été introduits afin d'orienter les projets des établissements vers les « pays voisins » et les zones avec lesquelles la Région Hauts-de-France entretient des accords de coopération. En 2026, l'enveloppe sera consacrée à la poursuite du financement des mobilités vers les pays voisins et les zones de coopération Hauts de France. Dispositif favorisant la mobilité européenne et internationale des jeunes, notamment des publics éloignés (décrochage scolaire, zones rurales, QPV). En 2026, soutien complémentaire, à destination des États-Unis dans le cadre du 250^e anniversaire de leur indépendance en 2026
 - Une recette de 30 000 € de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) permettra de couvrir partiellement le dispositif Génération+ Mobilité 2026. Cette recette annuelle, couvre depuis 2024, les frais de déplacement et d'hébergement des jeunes en mobilité vers l'Allemagne Cette recette est récurrente jusqu'en 2027.
 - **Le dispositif MOBINOV Erasmus** : Inscription d'un montant de subvention Erasmus de 840 000 € au budget 2026. Ce dispositif fait partie des dépenses obligatoires du budget « Direction des relations internationales », celui-ci est couvert à 100% par une recette provenant de l'Agence Erasmus. Tendance à l'horizon 2027 : forts de ces résultats positifs, les services régionaux envisagent **d'étendre le dispositif à la voie générale et technologique, à travers la création d'un nouveau consortium régional**. Ce projet d'agrément, fondé sur un **plan Erasmus spécifique**, vise à **garantir une égalité d'accès à la mobilité pour l'ensemble des lycéens des Hauts-de-France**.

Sur ce programme « mobilité européenne et internationales » de 1 126 621 € de CP, les dépenses se déclinent comme suit :

- 556 621 € de mesures antérieurement décidées

- 570 000 € de CP nouveaux 2026 correspondants à un financement des programmes encadrés par Erasmus+, dispositif Générations +, dont financement OFAJ de 30 K€ (obligations de cofinancement). + Forum Cap sur le Monde

3) Programme Intervention territoriale – AE : 0,03 M € - CP de 0,03 M€

Ce volet vise à soutenir des acteurs publics et privés impliqués dans les relations internationales, à contribuer au développement et à animer les partenariats.

Il s'agit notamment d'assurer un soutien ciblé à Lianes coopération (17,5 K€) - Réseau Régional Multi Acteurs des Hauts de France.

En 2025, via cette association, nous avons pu obtenir une recette de 3 300 € afin de participer à des actions de coopération décentralisée avec l'Ukraine (Programme INSPIRE financé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et coordonné par le Réseau régional multi-acteurs des HDF, Lianes Coopération).

Arrêt de financement aux autres associations CRAJEP, CEFIR, ADICE, MEDEE

Les « Historiques CP » sur ce programme, concernent principalement le solde de financement à l'association lianes coopération 2025,

4) Programme Energie pour l'Afrique - CP de 0,09 M€ en Investissement et 0,04 M€ en fonctionnement

Ce programme concerne principalement les dispositif « Acteurs de l'Energie pour l'Afrique ». Les CP 2026 concernent les « Mesures antérieurement décidées », en lien avec le dispositif susvisé.

Ce Budget 2026 vise à :

- Préserver les dispositifs structurants (GMOB, Erasmus, diplomatie économique, continuité de l'action régionale vers l'Afrique (historiques)
- Sécuriser les engagements internationaux et ses partenariats contractuels
- Et maintenir un niveau d'investissement stratégique garantissant le rayonnement, la crédibilité et la capacité d'action internationale de la Région à l'international.

BUDGET PRIMITIF 2026

11EME VICE-PRESIDENCE

Madame Marie-Noëlle DELAIRE

ARTISANAT, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	7 640 000	3 796 200	2 534 000		6 330 200
906 - Action économique	7 640 000	3 796 200	2 534 000		6 330 200

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	7 490 000	2 512 441	2 053 857		4 566 298
936 - Action économique	7 490 000	2 512 441	2 053 857		4 566 298

A) Artisanat

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	5 240 000	3 077 200	1 950 000		5 027 200
906 - Action économique	5 240 000	3 077 200	1 950 000		5 027 200

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	2 890 000	646 143	623 857		1 270 000
936 - Action économique	2 890 000	646 143	623 857		1 270 000

L'objectif de la Région est d'accompagner les entreprises dans l'évolution de leurs modes de production, qui reposent encore largement sur l'utilisation d'énergie fossile, mais également de réfléchir à une démarche plus globale de décarbonation, en activant l'ensemble des leviers permettant une réduction des émissions de CO2. Certains dispositifs intègrent directement cet objectif avec des bonus ou un ciblage des investissements. Il s'agit notamment de l'aide REHA pour les TPE (Très Petites Entreprises). De plus, d'autres dispositifs de l'ESS soutiennent des projets s'inscrivant dans la feuille de route « Industrie circulaire ».

L'aide REHA accompagne la transformation du local d'activités de l'artisan ou du commerçant (axe bâtiments durables de REV3).

L'année 2026 devra permettre de poursuivre le déploiement des dispositifs d'aides directes et d'accompagnement redéfinis en 2025 suite à l'adoption du SRDEII, avec notamment :

- Les aides aux TPE reprises dans la feuille de route régionale en matière d'artisanat commerce : soutien régional au commerce et à l'artisanat volets amélioration et mobilité (REHA et MOBI), aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services

Au travers de ces interventions, ce sont plus de 3 000 entreprises de proximité qui sont soutenues par la Région chaque année.

En investissement

La Région s'appuie sur des aides permettant d'accompagner les TPE, en particulier dans les territoires ruraux, dans leurs projets d'investissement. Ces aides peuvent également être complétées par une intervention des intercommunalités.

1) Les aides au développement des TPE artisanales, commerciales et de services

3 objectifs sont particulièrement recherchés :

- Accompagner les entreprises artisanales, commerciales et de services dans leurs projets de développement situés dans les territoires urbains et ruraux ;
- Favoriser la création d'emplois sur le territoire régional ;
- Aider les TPE à franchir une étape cruciale de leur développement en répondant à leur besoin de ressources stables pour le financement de leurs projets d'investissement.

A noter la prise en compte désormais des investissements d'occasion de moins de 5 ans.

2) Soutien régional au commerce et à l'artisanat

Ce dispositif est destiné à aider l'artisanat des villes de moins de 10 000 habitants, dès lors que l'activité artisanale est conjuguée avec un point de vente. Pour 2026, il est proposé de reconduire ce dispositif suite à l'adoption des nouveaux cadres d'aides aux entreprises et au regard du nombre d'aides accordées en 2025 :

- Pour le volet amélioration des points de vente fixe (REHA) : près de 300 entreprises soutenues
- Pour le volet amélioration des points de vente mobile (MOBI) : près de 100 entreprises soutenues

En fonctionnement

En complément des aides en investissement, la Région déploie des dispositifs de soutien en ingénierie :

- Des dispositifs d'accompagnement conseil auprès des TPE déployés en partenariat avec les chambres consulaires : CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) comme le Booster TPE (accompagnement des dirigeants sur la gestion, les RH, la digitalisation, la transmission ou la stratégie commerciale) et la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) avec le dispositif Artisans de Qualité ou les Métiers d'art.
En 2022, la Région a voté un plan d'actions dédié aux Métiers d'art. Celui-ci prévoit un soutien renforcé aux entreprises de ce secteur, dont la plupart ont été fortement affectées durant la crise sanitaire. La Région a pour ambition de donner plus de visibilité aux artisans d'art mais également de travailler à la transmission d'entreprises et au développement d'activités à potentiel.
A noter que les financements de la Région sur le Booster TPE et Artisans de Qualité sont couplés à des fonds FEDER (Fonds européen de développement régional).
- Un soutien spécifique aux communes retenues par la Région dans le cadre de l'appel à projets « centre-ville centre-bourg ». La Région peut ainsi soutenir financièrement les nouvelles communes labellisées sur la période 2023-2027 sur le volet du développement économique (aide au financement de manager de centre-ville, à la réalisation d'études ou à la mise en œuvre d'actions innovantes en matière d'animation commerciale).

B) Economie sociale et solidaire

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	2 400 000	719 000	584 000		1 303 000
906 - Action économique	2 400 000	719 000	584 000		1 303 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	4 600 000	1 866 298	1 430 000		3 296 298
936 - Action économique	4 600 000	1 866 298	1 430 000		3 296 298

L'année 2026 permettra de déployer les nouveaux dispositifs aux entreprises de l'ESS repris dans la feuille de route : BUSIN'ESS, INV'ESS, ACC'ESS, COTE, TESS avec des projets relevant parfois de la feuille de route « industrie circulaire ».

En investissement

La Région s'appuie sur les modalités d'intervention suivantes :

- Des aides à la création et au développement versées par la Région aux entreprises de l'ESS sous forme de subventions à travers le dispositif INV'ESS : aide à l'investissement des entreprises de l'ESS.
- Des financements d'entreprises de l'ESS via le Réseau France Active (outils de garantie, d'apports en fonds propres) ou via le DASESS qui est un dispositif de soutien pour les entreprises de l'ESS connaissant des difficultés économiques et financières permettant un accompagnement et une consolidation financière par la mobilisation d'une avance remboursable de 5 000 à 100 000 € à taux 0 pour une durée de 12 mois.

En fonctionnement

Comme pour le volet investissement, la Région s'appuie sur des modalités d'interventions spécifiques :

- Des aides à l'émergence de nouvelles activités de l'ESS via le dispositif BUSIN'ESS.

- Un réseau (ACC'ESS) d'appui aux porteurs de projet dans le champ de l'ESS qui permet d'accompagner chaque année sur l'ensemble du territoire régional près de 500 projets.
- Un soutien spécifique aux initiatives venant des territoires via les dispositifs :
 - COTE (Coopération Territoriale Economique) qui est un soutien financier aux projets de mutualisation et de développement d'activités portés par un regroupement d'acteurs de l'ESS
 - TESS (Territoire d'ESS) qui est un soutien aux intercommunalités rurales, du Pacte SAT (Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois Thiérache) ou de l'ERBM ((Engagement pour le renouveau du bassin minier) qui souhaitent développer une politique de soutien à l'ESS.
- Le soutien aux actions des acteurs « têtes de réseaux » qui participent activement à la promotion de l'ESS. Ils accompagnent également leurs membres dans leurs projets et leur développement.

BUDGET PRIMITIF 2026

12^{EME} VICE-PRESIDENCE

Monsieur Arnaud DECAGNY

**POLITIQUE DE LA VILLE, LOGEMENT, RENOVATION
URBAINE ET APPRENTISSAGE**

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	62 575 274	31 777 624	6 028 807	200 000	38 006 431
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	15 004 200	16 272 000	340 000	200 000	16 812 000
905 - Aménagement des territoires et Habitat	47 571 074	15 425 624	5 688 807		21 114 431
907 - Environnement		80 000			80 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	17 569 230	8 515 280	13 389 133	50 000	21 954 412
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	15 244 230	7 855 247	12 289 133	50 000	20 194 380
935 - Aménagement des territoires et Habitat	2 325 000	660 033	1 100 000		1 760 033

A) Apprentissage

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	15 004 200	16 272 000	340 000	200 000	16 812 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	15 004 200	16 272 000	340 000	200 000	16 812 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	15 244 230	7 855 247	12 289 133	50 000	20 194 380
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	15 244 230	7 855 247	12 289 133	50 000	20 194 380

A noter :

- Lors de la décision modificative 2025 votée en séance plénière du 11 décembre 2025, la somme de 6 084 996,31 M€ d'Autorisations d'Engagement (AE) 2025 a été prévue au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées.
- Conformément aux décisions du Conseil d'Administration de l'agence France Compétences de novembre 2025 et au PLF 2026 voté en février 2026, France Compétences devrait verser des recettes 2026 divisées par deux par rapport à 2025, soit 15 M€ au lieu de 30 M€ au total (investissement + fonctionnement). Les budgets proposés pour 2026 sont ajustés pour tenir compte de cette baisse des recettes et des mesures antérieurement décidées.

Le budget proposé pour 2026 est de 36 968 880 € de Crédits de Paiement (CP) composé :

- D'une section de fonctionnement de 20 156 880 € consacrés au financement des CFA notamment par le biais du fonds de soutien, au versement des aides aux apprentis et au financement de politiques en faveur du développement et de la promotion de l'apprentissage.

- D'une section d'investissement de 16 812 000 € consacrés au versement des subventions antérieurement votées et aux nouveaux projets d'investissement des CFA au titre de l'aménagement du territoire et du développement économique.

A l'instar de l'ensemble des politiques régionales, les dispositifs de développement de l'apprentissage s'inscrivent globalement dans une réponse aux objectifs de « développement durable » tout en contribuant au modèle régional autour de la dynamique **REV 3**.

La thématique Rev 3 est ainsi prise en compte au sein de la politique apprentissage tant sur le fonctionnement que sur l'investissement.

Sur le fonctionnement :

Les axes d'intervention des différents appels à projets proposés permettent de financer des actions en lien avec la dynamique REV 3 qui permettent aux CFA de :

- Développer la mobilité durable et renforcer l'accessibilité des apprentis aux CFA, principalement dans les zones rurales, par la mise en place de moyens de transport adaptés à chaque situation (Ex : Financement de navette ou de transport collectif, location de véhicule électrique...).
- Sensibiliser les apprentis aux enjeux environnementaux pour les inciter à des changements comportementaux (Ex : Ateliers fresque du climat...).
- Faire découvrir les nouveaux métiers du développement durable en lien avec REV 3 et les opportunités d'emploi possibles (Ex : découverte des métiers autour des réseaux intelligents ; de la décarbonation...).
- Favoriser de nouvelles offres de formations, ou apporter une coloration à des diplômes existants pour répondre aux besoins en métiers émergents ou en transition (valorisation des déchets, réparation/réemploi d'équipements électriques, protection de la nature, génie écologique, etc.)

Sur l'investissement :

Dans le cadre du Programme Prévisionnel Investissement, ou de l'achat d'équipements structurants, les CFA sont tous sensibilisés aux cadres de référence REV 3 à travers le référentiel dédié à la « Rénovation des bâtiments tertiaires, référentiel REV3 » et sont incités à inscrire leurs projets d'investissement dans la démarche REV3.

La construction, la rénovation ou l'achat de gros équipements, financés par la Région, répondent aux enjeux REV 3, permettent directement des économies d'énergie dans le fonctionnement même du centre et répondent au référentiel de formation pour préparer les apprentis à des diplômes en lien avec REV 3.

La politique immobilière intègre également la dimension REV3 en investissement comme en fonctionnement, les deux volets se répondant et s'inscrivent pleinement dans l'Axe 3. « Le bâtiment durable et son efficacité énergétique » pour répondre aux 3 grandes transitions :

- Evolutions énergétiques et économie des ressources,
- Evolutions techniques et technologiques en lien avec les nouveaux modèles économiques,
- Evolutions sociales et sociétales dans le domaine des usages et des besoins.

En janvier 2023 a été adopté un programme d'investissement de 0,90 M€ sur la performance énergétique du patrimoine régional technique affecté à l'apprentissage.

La construction de l'URMA de Saint-Saulve s'est inscrite dans cette dynamique et a également reçu un trophée REV3 en novembre 2024.

FONCTIONNEMENT

1/ Maintenir le pouvoir d'achat des apprentis

La Région Hauts-de-France soutient le pouvoir d'achat des apprentis par le biais d'aides individuelles destinées à sécuriser leur parcours de formation et d'insertion professionnelle.

Ce soutien se traduit par des aides directes et des dispositifs portés par les CFA au bénéfice des apprentis : aide à l'achat de matériel scolaire et professionnel, aides au transport, à l'hébergement et à la restauration (aides dites « THR ») via la carte génération ; Dispositif « Reprise des apprentis » ; Fonds de Solidarité des Apprentis (FSA) mobilisable sous conditions en cas de difficulté financière de l'apprenti mettant en péril la poursuite de sa formation.

Une AE de 12 169 992,69 € (qui s'ajoutent aux 6 084 996,31 € d'AE de mesures de continuité budgétaire votées en décembre 2025) et des CP de 18 679 989 € sont inscrits au budget 2026 pour poursuivre ces différents dispositifs à destination des apprentis.

Ce budget permet de reconduire à l'identique la politique d'aides individuelles aux apprentis. Il représente 92.67% du budget de fonctionnement.

Ce montant prévisionnel (frais de gestion inclus) se décompose comme suit :

- 8 465 000 € sur l'aide à l'équipement
- 8 464 989 € sur l'aide transport – hébergement – restauration
- 400 000 € de fond de solidarité des apprentis
- 1 350 000 € de reprise des apprentis ; dont 425 000 euros de reports à nouveau

2/ Agir pour un environnement favorable au développement de l'apprentissage sur les territoires

La Région Hauts-de-France a adopté un cadre d'intervention régionale en matière de fonctionnement pour programmer le fonds de soutien confié aux Régions, conformément au Code du Travail, et dédié aux CFA pour le développement de l'apprentissage en Hauts-de-France.

Une AE de 2 846 737 € et des CP de 1 230 640,53 € sont inscrits au budget 2026 pour ce fonds de soutien versé par France Compétences dans le cadre de la convention 2025-2027 signée avec la Région Hauts-de-France.

Le montant de CP représente 6,10 % du budget total de fonctionnement.

Il doit permettre de financer des dispositifs :

- D'appui au développement de filières d'avenir
- D'aide au rapprochement entre l'offre et la demande de contrats d'apprentissage
- D'amélioration de la qualité de l'accompagnement des apprentis
- D'initiative de sensibilisation à la création/reprise d'entreprise
- Ou toute autre action portée par les CFA ou les OPCO s'inscrivant dans les objectifs impartis.

3/ Valoriser l'alternance et les formations innovantes comme voie d'excellence

- **Le soutien aux évènements de proximité permettant le rapprochement offre / demande d'apprentissage**

L'objectif de ces évènements est de soutenir des initiatives territoriales visant à valoriser l'apprentissage, l'alternance et les métiers et à rapprocher les offres et les demandes de contrats d'apprentissage.

Ces dispositifs permettent aux acteurs locaux d'organiser sur leur territoire des évènements captant les jeunes, les familles et les entreprises locales (financement de jobs-dating, salons emploi-formation, forums, etc...)

- **Le soutien de partenaires dans leurs actions de développement de formations en alternance ou innovantes en Région Hauts-de-France**

Ce soutien se traduit par des conventions d'objectifs avec différents partenaires au profit de la jeunesse et du développement de l'alternance ou de parcours de formation innovants.

Au total, cette thématique représente 227 500 € d'AE et 233 750 € de CP sont dédiés à ces mesures.

4) Entretenir le patrimoine régional au service des apprentis

En fonctionnement, 50 000 € de CP gérés hors AE, sont inscrits au budget pour des dépenses de réparations courantes (petites interventions nécessaires à l'entretien courant des bâtiments) sur des biens immobiliers hébergeant des activités de formation par apprentissage et dont la Région est propriétaire.

INVESTISSEMENT

Conformément au Code du Travail, les Régions ont la possibilité de financer les CFA en soutien à leurs projets d'investissement « *quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique le justifient* ».

En correspondance avec son Plan Pluriannuel d'Investissement en Apprentissage (PPIA), la Région Hauts-de-France consacre un budget dédié aux opérations de construction, d'extension, de rénovation, de mise aux normes et de financement d'équipements des centres de formation afin de permettre aux apprentis de bénéficier de conditions d'accueil adaptées.

En 2026, le budget consacré à cet effort de modernisation (cf. recettes France Compétences) s'élève à un montant total de 15 004 200 € d'AP et 16 812 000 € de CP. Ces crédits permettent d'honorer les engagements antérieurs et d'affecter des crédits à de nouvelles opérations afin de poursuivre cette mission d'accompagnement aux investissements prévue par la loi.

A noter, un montant de 212 000 € de dépenses en investissement (200 000 € en gestion annuelle et 12 000 € en gestion pluriannuelle) est consacré aux travaux de menuiseries au CEFMA dans le cadre du décret tertiaire ainsi qu'à la poursuite des travaux au CEFMA sur la rénovation du bac dégraisseur ainsi que pour des travaux d'urgence.

B) Politique de la ville et logement

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	47 571 074	15 505 624	5 688 807		21 194 431
905 - Aménagement des territoires et Habitat	47 571 074	15 425 624	5 688 807		21 114 431
907 - Environnement		80 000			80 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	2 325 000	660 033	1 100 000		1 760 033
935 - Aménagement des territoires et Habitat	2 325 000	660 033	1 100 000		1 760 033

La Politique de la ville a intégré les objectifs et priorités REV3 dans ses priorités de mise en œuvre. La politique de renouvellement urbain contribue aux objectifs REV3 suivant l'axe bâtiment durable et son efficacité énergétique et en particulier en matière de gestion économe du foncier (reconstruire la ville sur elle-même). On peut estimer que 30 % des crédits engagés contribuent directement ou indirectement à REV3.

100 % de ces crédits consacrés à la mise en œuvre de la politique visant la réhabilitation énergétique du logement contribue directement à la stratégie REV3.

1) Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

Dans le cadre de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) porté par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) vise en priorité les quartiers de la Politique de la ville qui présentent les dysfonctionnements les plus importants.

En Hauts-de-France, l'ANRU a retenu 25 quartiers d'intérêt national en plus des 32 quartiers d'intérêt régional sélectionnés dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région.

Au regard des enjeux de ce programme, la Région Hauts-de-France se positionne comme un partenaire majeur et soutient les 57 quartiers d'intérêt national et régional identifiés sur son territoire. Elle mobilise à cet effet des crédits spécifiques sur la période concernée. La Région a fixé les modalités techniques et financières de son intervention ainsi que les enveloppes pluriannuelles prévisionnelles mobilisables par EPCI par délibération du 29 juin 2017.

Les crédits « Renouvellement urbain » sont mobilisés sur les priorités régionales suivantes :

- Le développement économique et l'accès à la formation, à l'apprentissage et à l'emploi des habitants des quartiers
- La mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – REV3
- L'amélioration de l'attractivité des quartiers.

Dans le cadre des conventions entre partenaires (ANRU, les EPCI et la Région), les sollicitations des porteurs de projets pour le financement des opérations d'investissement prévus dans ces programmes se poursuivent.

Les autorisations de programmes et les crédits de paiement inscrits au BP 2026 permettront d'accompagner ces opérations sur l'année 2026.

AP 2026 : 44 971 074,00 €

CP 2026 : 14 322 780,38 €

2) Politique de la Ville (Hauts-de-France)

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a instauré un contrat de ville unique porté par les Agglomérations et définit les instruments de la Politique de la ville dont l'objectif est de mobiliser l'ensemble des politiques publiques concernées dans les quartiers prioritaires.

Le cadre régional d'intervention en faveur des habitants des quartiers concernés a été voté à la SP du 05 octobre 2023 pour la période 2024-2030.

39 contrats de ville ont ainsi été élaborés en 2024 pour la période 2024-2030 et concernent 204 quartiers et plus de 750 000 habitants, soit 12,5 % de la population régionale. Le budget permettra de poursuivre la mise en œuvre en 2026 du soutien régional à la citoyenneté et à l'animation de la Politique de ville (Nos Quartiers d'Été, Projets d'Initiative Citoyenne) et le soutien régional aux programmations des contrats de ville. Il permettra également de mettre en œuvre la participation statutaire pour le centre de ressources politique de la ville - IREV ainsi que le soutien au CRPRS (Centre Régional de Prévention des Radicalités Sociales).

AP 2026 : 600 000 €
AE 2026 : 2 225 000 €

CP 2026 : 1 997 200,74 €
CP 2026 : 1 660 032,86 €

3) Politique Habitat / Logement

Dans le cadre législatif posé par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui confère aux Régions la compétence « soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat », la Région Hauts-de-France a défini sa stratégie d'intervention en faveur de l'habitat et du logement via la délibération cadre du 18 mai 2017. Il s'agit de mettre en œuvre une politique transversale au travers des différentes compétences régionales en soutenant la réhabilitation énergétique du parc existant et l'emploi par le renforcement des filières du bâtiment (notamment celle de l'éco-rénovation).

L'accompagnement des ménages propriétaires dans le champ de la rénovation thermique de leur logement repose sur l'action du Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) qui propose un accompagnement global, technique et financier aux particuliers. La Régie du SPEE est un établissement public gérant un service public disposant de l'autonomie juridique et financière. Son contrat de service public a été redéfini et renouvelé pour la période 2025-2029 afin de renforcer l'incitation et l'accompagnement des ménages en vue d'une réhabilitation énergétique qualitative et performante (2 000 logements individuels et 12 500 logements en copropriétés au minimum sur 5 ans), et d'assurer le financement des opérations de rénovation énergétique qualitative et performante dans le respect du principe d'équilibre budgétaire propre à un établissement public industriel et commercial. La mise en œuvre nécessite des évolutions dans l'organisation, le fonctionnement de la Régie du SPEE et dans sa gouvernance.

Le budget prévu permettra la participation complémentaire régionale contribuant à la mise en œuvre de ces nouvelles exigences.

Ce budget permettra également d'assurer la mise en œuvre et le paiement des engagements pris dans les différents programmes et dispositifs antérieurs.

AP 2026 : 2 000 000 €
AE 2026 : 100 000 €

CP 2026 : 4 874 450 €
CP 2026 : 100 000 €

BUDGET PRIMITIF 2026

13EME VICE-PRESIDENCE

Madame Faustine MALIAR

**COORDINATION DES POLITIQUES DU LITTORAL, DE LA
STRATEGIE DUNKERQUE 2030, ANIMATION DES
DYNAMIQUES TERRITORIALES DE L'ESPACE LITTORAL
HAUTS-DE-FRANCE AU SERVICE DES HABITANTS,
STRATEGIE D'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE,
TOURISTIQUE, SPORTIVE ET CULTURELLE DU LITTORAL
DES HAUTS DE FRANCE**

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 185 000	564 592	595 408		1 160 000
905 - Aménagement des territoires et Habitat	1 185 000	564 592	595 408		1 160 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	741 000	30 000	460 000		490 000
935 - Aménagement des territoires et habitat	741 000	30 000	460 000		490 000

L'adaptation au changement climatique et les énergies renouvelables sont deux exemples d'enjeux doublement inscrits dans la délégation mer et littoral et la concertation portée par le parlement de la mer Hauts-de-France.

La politique mer et littoral intervient, historiquement, en contribution régionale à tous les éléments de planification (par exemple le document stratégique de façade) et en appui des acteurs et maîtres d'ouvrages compétents (par exemple la stratégie de long terme Bresle-Somme-Authie). Elle est donc rythmée par la réalité d'exécution de projets complexes et par des opérations ponctuelles suite à des événements climatiques notamment. La vision de l'exécutif positionne un nouveau cadre : d'une part une gouvernance renouvelée avec le parlement de la mer pour nourrir la concertation et la vision de long terme, un cadre opérationnel d'autre part pour intervenir concrètement dans un calendrier mieux maîtrisé.

Investissement

La Région assure une politique littorale et maritime qui a trait à la gestion des risques littoraux, à la gestion et l'aménagement durable du littoral basé sur une délibération cadre.

La Région accompagne la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) au niveau de la submersion marine, de l'érosion littorale et d'éboulements de falaises. Pour l'année 2026, le budget consacré se situe en deçà des prévisions antérieures notamment en raison du démarrage tardif de la phase 2 du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Bresle Somme Authie. Les partenaires assurant la maîtrise d'ouvrage annoncent un démarrage des travaux à partir de 2027.

La Région s'engage également au côté de la SNSM pour le remplacement ou la modernisation de canots de sauvetages essentiels pour assurer la sécurité en mer et l'assistance sur la façade maritime de la Région Hauts-de-France.

Pour les mesures antérieurement décidées, les opérations sont les suivantes :

Libellé opération	CP 2026	CP 2027
SUBV CAB ETUDE MOE PERRE LE PORTEL	22 500,00	
CAB -TRAVAUX DE REPARATIONS DES PERRES ET DE L'EPI DE LE PORTEL ACTION INSCRITE AU CPER 21 - 27	87 201,72	
SUBV PAPI BSA AMENAGEMENT BVD MARITIME CAYEUX SUR MER	432 000,00	108 000,00
subvention pour le carénage de l'embarcation de la station SNSM de Cayeux-sur-Mer	22 890,00	

Pour les Mesures Nouvelles :

Libellé opération	AP 2026	CP 2026
2026 Economie maritime	50 000,00	50 000,00
2026 Gestion Trait de côte (hors SL BSA)	910 000,00	420 408,28
2026 Canot SNSM Le Crotoy	25 000,00	25 000,00
2026 Stratégie Littorale BSA travaux PAPI2 tranche 2 (démarrage tardif du PAPI2)	200 000,00	100 000,00

La dépense en crédits de paiement 2026 en investissement sera de **1 160 000 €**.

Fonctionnement

La Région participe à une série d'études portant sur la connaissance des phénomènes d'érosion dans le cadre de la mise en œuvre de stratégies de suivi et de gestion des risques naturels littoraux et d'adaptation aux effets du changement climatique, de diagnostic et de définition de scénarios de confortement ou de réfection.

L'essentiel du budget de la politique Mer et Littoral se compose de la contribution annuelle et statutaire au fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Réseau d'Observation du Littoral de Normandie et des Hauts-de-France » (ROLNHDF) qui accompagne les territoires dans l'appropriation des connaissances sur les problématiques littorales et des dépenses de fonctionnement du Parlement de la mer.

Le Parlement de la mer attribue annuellement un prix de thèse pour valoriser les travaux de recherche dans les domaines intéressant les enjeux de la façade maritime.

Les mesures antérieurement décidées sont :

- l'attribution du prix de thèse « édition 2025 »
- la participation à la réalisation d'une « Etude de diagnostic structurel du perré de Neufchâtel-Hardelot ».

Pour les Mesures Nouvelles :

Libellé opération	AP 2026	CP 2026
Economie maritime	50 000,00	50 000,00
2026 Milieux marins	50 000,00	41 300,00
2026 Nouvelles activités maritimes (EMR)	30 000,00	30 000,00
2026 FNT SML dont prix de thèse en opération spécifique	45 000,00	45 000,00
2026 Observation, données, connaissance	53 000,00	26 500,00
2026 Gestion du trait de côte	300 000,00	100 000,00
cotisation 2026 au GIP ROL	213 000,00	167 200,00

La dépense en crédits de paiement 2026 en fonctionnement sera donc de **490 000 €**.

BUDGET PRIMITIF 2026

14^{EME} VICE-PRESIDENCE

Madame Véronique TEINTENIER

BIODIVERSITE

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 517 591	1 963 386	337 000		2 300 386
907 - Environnement	1 517 591	1 963 386	337 000		2 300 386

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	3 429 148	2 619 509	1 280 422	8 000	3 907 932
937 - Environnement	3 429 148	2 619 509	1 280 422	8 000	3 907 932

Au regard de l'évolution de la feuille de route REV3, les projets de plantations, de restauration de milieux, de renaturation, d'action des partenaires sur ces sujets, le nouveau dispositif « Plantons dans les lycées des Hauts-de-France et les actions de sensibilisation à l'environnement et d'accompagnement au passage à l'action portés par les 6 Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIEs), le centre Régional Permanent d'Initiatives pour l'environnement et le réseau de structures associées à la Région contribuent à l'ambition de REV3.

Les impacts du changement climatique sur le fonctionnement des écosystèmes, la modification des aires de répartition des espèces, le développement d'espèces exotiques envahissantes sont de plus en plus préoccupants. Symétriquement, les écosystèmes contribuent à l'adaptation du territoire au changement climatique et les solutions fondées sur la nature sont l'une des réponses aux enjeux posés.

La biodiversité qui fournit des biens et services irremplaçables comme l'oxygène, des matières premières et denrées alimentaires représente un enjeu à l'échelle du territoire régional. Les milieux naturels et les espèces animales et végétales associées rendent de nombreux services : pollinisation, qualité de l'air, épuration de l'eau, prévention des risques naturels, amélioration du cadre de vie et attractivité, impacts sur la santé.

La biodiversité des Hauts-de-France est riche et variée, reflétant une mosaïque de milieux naturels. On y trouve des zones humides comme les marais et les estuaires, des forêts, des prairies et des paysages agricoles, des falaises, etc. La Région abrite une faune et une flore diversifiée. Néanmoins, la surface occupée par les milieux naturels est restreinte en raison de la densité de population, de l'artificialisation et de la fragmentation du territoire.

Ainsi, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB, adossée au SRADDET) identifie les enjeux majeurs suivants pour le territoire régional :

- Affirmer la place de la biodiversité dans le développement local et l'aménagement régional pour les territoires et les projets locaux
- Renforcer l'utilisation et la gestion rationnelle des services écosystémiques, en lien avec les activités utilisatrices et leur nécessaire performance
- Préserver et mettre en valeur les milieux naturels remarquables de la Région
- Assurer une place durable de la biodiversité en articulation avec l'action touristique et les activités de nature
- Assurer une meilleure connaissance scientifique pour aider les prises de décision et favoriser une prise de conscience par les habitants des enjeux liés à la biodiversité
- Renforcer la gouvernance, l'échange et l'implication de chacun autour des questions de la biodiversité

Les réponses pour préserver et restaurer la biodiversité sont multiples (la protection et la restauration des habitats et des espèces, une gestion concertée de la nature, une meilleure connaissance, une évolution des modes de transport, de production, de consommation, des pratiques agricoles, de l'occupation du sol...) et nécessitent d'impliquer un maximum d'acteurs des territoires : collectivités, entreprises, agriculteurs, forestiers, aménageurs, associations de protection de l'environnement, usagers de la nature, habitants... C'est dans ce sens que la Région a créé aux côtés de l'Office Français de la Biodiversité, des services de l'Etat et des Agences de l'eau, l'Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB).

En 2026, la Région donnera une nouvelle impulsion à sa politique de préservation et de reconquête de la biodiversité, au travers de la mise en œuvre de la feuille de route "Reconquête de la biodiversité 2025-2028", adoptée à l'unanimité en octobre 2025.

Cette stratégie fixe pour objectifs de restaurer les milieux naturels dégradés, de préserver les réservoirs de biodiversité et de renforcer le réseau naturel régional, tout en protégeant les espèces menacées et en luttant contre les espèces exotiques envahissantes. Elle affirme également la volonté de mieux

connaître la biodiversité régionale, de partager ces connaissances et de favoriser l'accès de tous à la nature, afin d'ancrer durablement la culture de la nature dans les territoires.

Sur le plan opérationnel, la Région déploiera le nouveau dispositif "Biodiversité et Ruralités", spécifiquement destiné aux communes rurales de moins de 2 000 habitants. Ce dispositif vise à les accompagner dans leurs projets de renaturation, de plantations et de valorisation de la nature locale, en facilitant la mobilisation des acteurs de proximité et en encourageant les démarches collectives de reconquête de la biodiversité.

Les crédits mobilisés permettront :

- de mettre en œuvre le nouveau dispositif « Biodiversité et ruralités » ;
- d'accompagner la stratégie d'acquisition de la connaissance sur la biodiversité et l'accès à cette connaissance ;
- de proposer des actions d'envergure régionale visant à mobiliser les habitants, et en particulier Hauts-de-France Nature ;
- de faire des lycées des lieux d'exemplarité en matière de biodiversité grâce à la mise en œuvre avec ENRx (Espaces Naturels Régionaux) du dispositif « Plantons dans les lycées des Hauts-de-France » ;
- de financer la gestion conservatoire de milieux remarquables, des actions de sauvegarde des espèces et de lutte contre les espèces envahissantes ;
- de suivre le réseau Natura 2000 terrestre et de cofinancer l'élaboration ou la révision des documents d'objectifs, l'animation et les mesures de conservation déployées sur ces sites ;
- de soutenir le plan d'actions de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

La Région s'appuiera notamment sur les partenariats existants avec les conservatoires (espaces naturels et botaniques), les centres permanents d'initiative pour l'environnement (CPIE), les fédérations de pêche et des chasseurs, et des associations ou structures de protection de l'environnement qui bénéficient de conventions pluriannuelles d'objectifs.

A) Fonctionnement

Politique « Agir en faveur des écosystèmes »

AE 2026 : 1 756 704 € / CP 26 : 1 795 194 €

Cet axe de la politique permet de poursuivre les partenariats avec des acteurs majeurs, qui accompagnent la politique régionale (conservatoire d'espaces naturels, fédérations des chasseurs et de pêche...).

A noter une dépense hors AE à prévoir pour l'adhésion à Réserves naturelles de France (8 000 €).

Politique « Favoriser l'écocitoyenneté active pour la nature »

AE 2026 : 601 568 € / CP 26 : 911 451 €

Cet axe permet :

- de poursuivre le partenariat avec les CPIE, qui permet également de soutenir l'ingénierie auprès des communes et notamment des communes rurales ;
- de financer en fonctionnement le nouveau dispositif « Plantons dans les lycées des Haut-De-France » qui sera portée par ENRx ;

- d'accompagner les centres de soin à la faune sauvage pour leur prise en charge des espèces protégées ;
- de mener des opérations d'envergure régionale telle « Hauts-de-France Nature » ;
- de mener des actions de communication : Hauts-de-France Nature, mise en valeur de Natura 2000...

Politique « Structurer la connaissance sur la biodiversité »

AE 2026 : 593 010 € / CP 26 : 743 287 €

[N. B. : Une mesure de continuité budgétaire adoptée en décembre 2025 complète les AE 2026 pour porter le montant total dédié aux actions 2026 à 677 100 €.]

Ce programme permet de financer l'acquisition de la connaissance biodiversité et sa diffusion, notamment, le soutien aux bases de données biodiversité régionales.

Il permet également de financer la participation de la Région à l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), créée en 2022 et hébergée par Espaces naturels régionaux (ENRx). L'ARB a pour mission de mieux connaître, valoriser et accompagner la mise en œuvre des actions en faveur de la biodiversité menée par l'ensemble des acteurs du territoire, notamment à travers l'Observatoire régional de la biodiversité qu'elle anime.

Politique « Natura 2000 »

AE 2026 : 477 866 € / CP 26 : 458 000 €

Ce programme permet d'assurer le suivi du réseau de sites Natura 2000 et le financement de l'animation et des contrats permettant de garantir le bon état de conservation de ces sites. Il s'agit d'une compétence récemment transférée par l'Etat (au 1^{er} janvier 2023).

Elle s'appuie sur des fonds FEADER et des fonds régionaux (contrepartie des fonds FEADER et fonds propres liés à la mise en œuvre de la compétence).

La plupart des dépenses liées à Natura 2000 (animation des sites, réalisation et actualisation des documents d'objectifs, contrats passés par les propriétaires ou ayant-droit) sont financées par le FEADER, les crédits inscrits au budget régional permettent de financer la contrepartie nationale ainsi que des dépenses liées au besoin de suivi du réseau (études).

Les crédits prévisionnels sont compensés par l'Etat, et reversés au budget général de la Région.

B) Investissement

Politique « Agir en faveur des écosystèmes »

AP 2026 : 1 389 468 € / CP 26 : 1 332 424 €

Ce programme vise à financer les projets de restauration des milieux (terrestres et aquatiques), ainsi que les programmes d'investissement des partenaires (gestion des milieux remarquables, des réserves naturelles régionales, restauration des cours d'eau et des zones humides), ainsi que la mise en œuvre du nouveau dispositif « Biodiversité et ruralités » voté en séance plénière du 9 octobre 2025.

Ce nouveau dispositif, spécifiquement dédié aux communes rurales de moins de 2 000 habitants, vise à les accompagner dans leurs projets de renaturation, de plantations et de valorisation de la nature locale, en facilitant la mobilisation des acteurs de proximité et en encourageant les démarches collectives de reconquête de la biodiversité.

Plan Arbres

CP 2026 : 753 385 €

Le plan Arbres ayant atteint ses objectifs, l'ensemble des dispositifs associés (Plantations sur propriétés publiques, Nature en chemins, éco-pâturage) est désormais clos. A ce jour, seuls des CP sont inscrits pour honorer les dossiers antérieurs, les paiements intervenant majoritairement en année N+1.

Politique « Favoriser l'écocitoyenneté active pour la nature »

AP 2026 : 75 000 € / CP 26 : 156 577 €

Par ce programme, il s'agit d'accompagner les investissements nécessaires à la mise en œuvre des projets associatifs, des centres de soin ou encore du dispositif « Plantons dans les lycées des Hauts-de-France ». Il peut s'agir de l'achat de plants, de ruches, de matériels d'observation ou pédagogiques.

Politique « Structurer la connaissance sur la biodiversité »

AP 2026 : 53 123 € / CP 26 : 56 000 €

Ce programme permet d'accompagner la collecte et la diffusion de données (matériels d'observation et informatique majoritairement).

Politique « Natura 2000 »

CP 26 : 2 000 €

Il s'agit par ce programme de financer les travaux de restauration et/ou préservation des sites Natura 2000. Les crédits proposés correspondent au montant compensé par l'Etat.

La politique Natura 2000 s'appuie sur des fonds FEADER et des fonds régionaux (contrepartie des fonds FEADER et fonds propres liés à la mise en œuvre de la compétence).

La plupart des dépenses liées à Natura 2000 sont financées par le FEADER (volet investissement des contrats passés avec les propriétaires ou ayant-droits), les crédits inscrits au budget régional permettent de financer la contrepartie nationale.

BUDGET PRIMITIF 2026

15^{EME} VICE-PRESIDENCE

Monsieur Antoine SILLANI

SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	12 900 000	11 000 334	3 204 666	710 000	14 915 000
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	12 900 000	11 000 334	3 204 666	710 000	14 915 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	17 813 096	8 953 307	10 911 009	3 635 044	23 499 360
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	17 813 096	8 953 307	10 911 009	3 635 044	23 499 360

A) Jeunesse

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 665 000	753 151	916 849		1 670 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 665 000	753 151	916 849		1 670 000

Les Hauts-de-France comptent près de 1,1 million de jeunes de 15 à 29 ans, soit la part la plus élevée de France métropolitaine dans cette tranche d'âge (37,7 % de la population régionale). Les jeunes de 15 à 29 ans y représentent 18,5% de la population, contre 17,5% en moyenne nationale (dernières sources de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).

Par ailleurs, il est important de souligner que les Hauts-de-France restent particulièrement touchés par l'ILLETTRISME, puisque 11% de sa population âgée de 11 à 65 ans y est confrontée, contre 7% à l'échelle nationale, ce qui expose ses jeunes au risque d'exclusion sociale.

C'est dans ce cadre que depuis 2017, la Région Hauts-de-France structure son intervention en matière de politique Jeunesse au regard des TRAJECTOIRES de jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle, une orientation confortée par la tenue d'Assises de la Vie associative et des acteurs de jeunesse en octobre 2022.

Si l'année 2026, compte-tenu du contexte économique national, nous impose un cadre budgétaire fortement contraint intégrant de nécessaires économies, la Région Hauts-de-France maintient des moyens pour poursuivre son intervention au regard de ces TRAJECTOIRES de jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle en soutenant et mobilisant les acteurs associatifs de terrain. Ces TRAJECTOIRES pour rappel, s'organisent en 4 leviers (LES 4T) que la Région Hauts-de-France s'engage à mettre en œuvre aux côtés des associations du territoire, dans le cadre d'un dialogue partenarial permanent. Une baisse des crédits de 13 % en Autorisation d'Engagement et de Crédits de Paiements par rapport à 2026 est proposée essentiellement sur le dispositif 4TIL.

Ainsi, la Région :

- soutient les acteurs qui luttent contre l'illettrisme ou contribuent à l'acquisition, par les jeunes, des aptitudes (savoirs, savoir-faire et savoir-être) nécessaires à cette insertion sociale et professionnelle en faisant de chaque jeune un citoyen autonome et ayant accès à une information de qualité sur les opportunités qui lui sont ouvertes (TREMPILIN) ;

- agit par ailleurs en faveur de leur accès à l'emploi (TRAVAIL), à la mobilité (TRANSPORT) et au logement (TOIT).

1) Qualifier l'information à destination des jeunes et accompagner les acteurs jeunesse

Il s'agira, pour la Région de permettre l'accès de tous les jeunes à une information de qualité et de les accompagner pour faire de cette information un levier concret dans leur parcours. La Région Hauts-de-France poursuivra ainsi son soutien à la mise en réseau des structures information jeunesse afin de dispenser, sur tous les territoires et pour tous les jeunes et leur entourage, une information fiable et régulièrement mise à jour sur tous les aspects de leur vie (travail, mobilité, logement, droits, citoyenneté, santé...), afin de favoriser leur autonomie et leur engagement.

Dans le contexte budgétaire 2026, la Région priorisera sur les territoires, au plus près des acteurs associatifs locaux, le déploiement d'outils, de ressources, de méthodologies... permettant de qualifier et professionnaliser les structures accompagnant les publics jeunes, source d'insertion professionnelle.

2) Accompagner les trajectoires d'insertion socio-professionnelles des Jeunes

La Région entend poursuivre son travail partenarial avec les acteurs du territoire qui, dans le cadre de projets ponctuels ou de démarches pérennes, contribuent à la « Trajectoire d'insertion sociale et professionnelle » des jeunes, tout en tentant de répondre à leurs problématiques quotidiennes (transport, logement etc.) propres à chaque territoire.

La Région soutiendra ainsi les projets ponctuels ou pérennes identifiés s'inscrivant dans un large panel thématique : entrepreneuriat, sport, santé, environnement, citoyenneté, numérique, mobilité, éducation aux médias ... en lien avec les 4 leviers régionaux en matière de jeunesse et/ou la lutte contre l'illettrisme chez les jeunes.

En outre, il est à souligner qu'elle poursuivra son soutien aux chantiers de jeunes bénévoles, par lesquels les jeunes découvrent des métiers et savoir-faire à travers des expériences de vie collective et de service de l'intérêt général, **projets qui pourront intégrer et encourager les objectifs poursuivis par REV3**. Un montant de 80 000 € est consacré à l'AE 2026 pour ces chantiers, identique à 2025.

Enfin la Région Hauts-de-France continuera de soutenir les structures qui déploient localement l'outil CLAP (Comité Local d'Aide aux Projets des jeunes) qui ont vocation à accueillir et accompagner qualitativement de façon individuelle et personnalisée les jeunes désirant monter des projets et valoriser leur esprit d'initiative.

3) Accompagner l'expression des jeunes

Il s'agira de permettre à des jeunes de s'exprimer et de s'impliquer dans la prise de décisions, sur des sujets qui les concernent, voire d'adopter ou de faire des recommandations sur des sujets d'importance ou d'actualité portant sur la jeunesse. En 2026, la priorité sera donnée à l'organisation de temps territoriaux autour de thématiques relevant des priorités régionales parmi les préoccupations des jeunes.

Elle continuera par ailleurs, de soutenir les démarches de Dialogue Structuré sur son territoire, démarches par ailleurs inscrites au Contrat de Plan Etat-Région.

B) Sports

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	11 900 000	11 000 334	2 979 666	710 000	14 690 000
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	11 900 000	11 000 334	2 979 666	710 000	14 690 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	13 039 596	6 176 496	7 905 660	267 844	14 350 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	13 039 596	6 176 496	7 905 660	267 844	14 350 000

En 2026, la Région sera vigilante à maintenir son soutien au mouvement sportif et optimiser l'empreinte laissée par la précédente olympiade dans un contexte financier exceptionnel l'amenant à intégrer toutefois quelques économies.

1) La politique sportive poursuit son action en faveur des objectifs de transitions énergétiques et sociétales de REV3

En 2026, la Région maintiendra les critères initiés en 2024 qui permettent de soutenir les manifestations écoresponsables, les équipements sportifs moins énergivores et les structures sportives qui s'engagent à réfléchir à des modalités de pratiques durables, en réponse notamment aux problématiques de changements climatiques.

2) Développer la pratique des activités physiques et sportives pour une population en meilleure santé

Le sport est devenu aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique, la Région s'engage à montrer l'exemple et développe des actions collectives et transversales à destination de la qualité de vie au travail et de la bonne santé de ses agents.

3) Former les futurs sportifs de haut niveau et professionnaliser l'encadrement

Avec près de 1 040 sportifs sur les listes ministérielles et 90 structures de formation (dont 17 centres de formation de clubs professionnels), la Région Hauts-de-France est indéniablement une Région de formation de sportifs de haut niveau.

La Région poursuivra ainsi son soutien :

- aux structures de haut niveau, notamment celles s'inscrivant dans les projets de performance des fédérations ;
- aux clubs et à leurs centres de formation, d'où émergent les futurs talents ;
- ainsi qu'aux sportifs eux-mêmes, qu'ils soient formés au CREPS de Wattignies ou dans une autre région quand la structure de formation répondant à leurs besoins n'existe pas en Hauts-de-France.

Par ce soutien, elle souhaite s'assurer que les jeunes puissent bénéficier d'un suivi médical adapté et des meilleures conditions pour construire leur double projet, sportif et scolaire ou professionnel.

La Région poursuivra par ailleurs son soutien à la formation et à la professionnalisation de l'encadrement, permettant ainsi de mieux structurer les clubs et de mieux accompagner les sportifs.

4) Soutenir le parasport pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap

Le développement du parasport sera encore une des priorités en 2026. La Région souhaite en effet que les personnes en situation de handicap puissent accéder plus facilement à la pratique sportive.

En cohérence avec la politique Handicap formalisée en 2023, elle poursuivra son action pour favoriser l'accessibilité de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap au travers de ses équipements et du soutien aux structures et personnels engageant des actions en faveur de ces publics.

La Région a d'ailleurs adopté en séance plénière du 12 décembre 2024 pour mise en œuvre dès la saison 2025, une délibération portant sur l'ajout des disciplines cécifoot et changement de l'appellation ""classement national"" du niveau 2 handisport basket en fauteuil dans sa grille technique de subventions.

5) Fonctionnement des structures sportives

1. STAB

La Région Hauts-de-France, avec le Département du Nord et la commune de Roubaix ont renouvelé le contrat de délégation de service public pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2030 avec le Vélodrome couvert régional, Jean Stablinski.

Propriétaire de l'équipement et actionnaire majoritaire de la SPL, la Région et les autres collectivités délégantes ont co-construit un nouveau contrat répondant aux enjeux :

- de qualité du service rendu, des engagements, des moyens et efforts mis en œuvre pour assurer l'exploitation du vélodrome couvert régional,
- de l'efficacité économique du modèle proposé, de l'engagement de performance économique du délégataire tant en matière de recettes, de charges, que de performances opérationnelles,
- du renouvellement du projet d'établissement « Sprint 2030 ».

2. Aréna Stade couvert Régional de Liévin

Membre majoritaire du Syndicat Mixte pour l'exploitation de l'Aréna Stade Couvert Régional à Liévin, la Région maintiendra ses engagements pour lui permettre de poursuivre la réalisation des missions qui lui sont confiées (formation, pratique et promotion du sport de haut niveau et rayonnement).

La Région poursuivra ainsi son intervention au sein des instances de gouvernance de ces deux différentes structures afin d'assurer leur développement, leur rayonnement régional, national et international.

6) La Région soutient la création et la rénovation des équipements sportifs

Les principales orientations de la politique d'investissement de la Région sont de permettre la diversité et l'accessibilité des équipements sportifs aux habitants des Hauts-de-France, de maintenir la priorité régionale en faveur de l'aisance aquatique et de l'apprentissage de la natation, d'accompagner les projets d'installations sportives du territoire aux services de ces habitants et de poursuivre l'initiative entreprise en faveur des équipements sportifs d'excellence.

En 2026, la Région Hauts-de-France poursuivra notamment cet engagement en veillant à mailler au mieux son territoire pour un développement équilibré du territoire.

Cette empreinte durable répond positivement aux défis des transitions énergétiques, économiques et sociétales qui s'inscrivent dans la dynamique REV3. Aussi les équipements sportifs accompagnés répondront :

- à l'effectivité de la transition énergétique tant sur la réduction des consommations énergétiques qu'au travers du déploiement des énergies renouvelables ;
- aux enjeux de sobriété foncière ;
- à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la Région.

Ils contribueront en outre également au rayonnement du territoire régional.

Il est à noter qu'un appel à projets a été lancé fin 2025, pour une sélection courant 2026, pour les Equipements Sportifs en Accès Libre (ESAL) et les Equipements Sportifs Structurants (E2ST).

7) La Région assure le bon fonctionnement de ses bâtiments dédiés au sport

La Région prend en charge les interventions urgentes essentielles au bon fonctionnement des bâtiments, à hauteur de 82 844 €.

En investissement, 1 430 000 € (710 000 € en gestion annuelle et 720 000 € en gestion pluriannuelle) pour les travaux de rénovation et d'entretien au CREPS de Wattignies qui se poursuivent, et les interventions d'urgence nécessaires au bon fonctionnement des bâtiments sportifs sont prévues, ainsi que plusieurs opérations au Vélodrome de Roubaix.

La politique immobilière intègre la dimension REV3 en investissement comme en fonctionnement, les deux volets se répondant, et s'inscrit pleinement dans l'Axe 3. « le bâtiment durable et son efficacité énergétique » pour répondre aux 3 grandes transitions :

- Evolutions énergétiques et économie des ressources,
- Evolutions techniques, technologiques en lien avec les nouveaux modèles économiques,
- Evolutions sociales et sociétales dans le domaine des usages et des besoins.

En janvier 2023 a été adopté un programme d'investissement de 1,4 M€ sur la performance énergétique du patrimoine régional sportif.

Les opérations de réhabilitation ou de construction neuve s'inscrivent dans la démarche REV3 (efficacité énergétique, économie circulaire...) en présentant des objectifs environnementaux et énergétiques très ambitieux, au-delà de la réglementation thermique et environnementale en vigueur. Bien que le programme soit propre à chaque opération, la prise en compte de la démarche REV3 imprègne chaque projet : chantier vert, production et emploi d'énergie renouvelable avec ou sans stockage d'énergie, prise en compte de l'impact carbone, emploi de matériaux biosourcés, performance de l'enveloppe, choix d'équipements performants.

B) Communication sportive

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				3 367 200	3 367 200
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs				3 367 200	3 367 200

La collectivité s'engage à renforcer l'attractivité du territoire et la visibilité de ses actions, en mettant particulièrement en lumière son soutien à la politique sportive.

Grâce à des partenariats avec des clubs régionaux de haut niveau participant à des compétitions nationales, elle bénéficie d'une exposition médiatique significative, tout en valorisant l'impact de ses initiatives auprès du grand public.

Au titre de la saison 2026/27, il a été décidé de mettre en place des marchés négociés de prestations de communication appelés plus communément « contrats d'image » à travers les clubs professionnels régionaux de sport collectif, dispensant des disciplines de haut niveau.

Les contrats d'image porteront également sur des manifestations sportives de grande envergure comme Paris-Roubaix Hauts-de-France ou les 4 Jours de Dunkerque – Grand Prix des Hauts-de-France ou encore l'Enduropale du Touquet-Pas-de-Calais.

C) Vie associative

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 000 000		225 000		225 000
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 000 000		225 000		225 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	3 108 500	2 023 660	2 088 500		4 112 160
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 108 500	2 023 660	2 088 500		4 112 160

En Hauts-de-France, près de 100 000 acteurs associatifs proposent des services pour améliorer le quotidien des habitants de l'ensemble du territoire. Portées par l'engagement de près d'un million de bénévoles, appuyées par près de 200 000 salariés, les associations de la Région contribuent activement au développement social et économique de l'ensemble des territoires ruraux et urbains.

Si depuis 2020, les conditions sanitaires et économiques ont fortement impacté le fonctionnement de nombre d'entre elles, les associations ont néanmoins continué, malgré la crise, à dispenser leurs services, au bénéfice notamment des personnes les plus démunies. A ce jour, elles continuent d'être un pilier du développement économique et social des territoires.

C'est pourquoi en 2026 et malgré un contexte économique fortement contraint, la Région maintient des moyens pour soutenir un public déjà lourdement impacté et fragilisé par la situation économique.

1) La politique vie associative relève les défis des transitions énergétiques et sociétales avec REV3

Plusieurs thématiques de la politique Vie associative s'inscrivent dans la dynamique REV3. En effet, en fonctionnement sur le dispositif Hauts-de-France en Fête (HDF) et sur les 1 200 000 € d'AE 2026, une

proportion de crédits sera allouée à des manifestation intégrant dans leur projet une dimension REV3 en mettant en avant une organisation écoresponsable. Pour rappel en 2025, 38 manifestations s'inscrivaient dans la dynamique REV3 (+31 projets par rapport à 2024).

2) Soutien à l'emploi associatif

L'emploi associatif reste un véritable enjeu économique et social pour la Région.

La Région Hauts-de-France agit pour l'emploi associatif depuis de nombreuses années grâce au dispositif de soutien à l'emploi associatif « Création d'Emplois Associatifs Pérennes- CREAP ». Pour l'année 2026, des crédits de paiement permettant de finaliser les financements de la programmation des différents appels à projets depuis 2023 sont prévus.

3) Accompagnement à la structuration de la vie associative

Les enjeux de la mise en réseau des associations sont essentiels et multiples.

Il s'agit notamment d'outiller, de professionnaliser, de mutualiser les bonnes pratiques des associations pour capitaliser un élan collectif et solidaire.

A ce titre, en 2026, la Région poursuivra aussi son soutien volontariste aux Têtes de réseaux associatives, qui offrent aux associations des espaces d'échange, des services, des outils, voire parfois une forme de « labellisation » de leurs projets ainsi qu'aux Guid'Asso.

En outre, elle resserrera en 2026 le soutien aux formations des bénévoles dispensées par les seuls Têtes de réseau et Guid'Asso généralistes pour poursuivre la dispense dans les territoires, de formations gratuites et de qualité.

4) Appuyer les dynamiques dans les territoires

En 2026, la Région Hauts-de-France continuera d'apporter son soutien aux événements organisés sur ses territoires, notamment les plus ruraux, afin de contribuer à leur dynamique de lien social ainsi qu'à leur rôle déterminant dans la préservation et la promotion des patrimoines locaux.

Elle poursuivra ainsi les dispositif « Hauts-de-France en Fête » en mode arrêtés et délibérations, et augmentera son soutien aux acteurs associatifs développant des projets en lien avec les priorités Régionales (REV3, valorisation de l'engagement, prévention de la radicalisation...).

5) Poursuivre le soutien aux Têtes de réseau caritatives (volets investissement et fonctionnement)

Dans le sillage de son action depuis plusieurs années, la Région restera en 2026, aux côtés des acteurs de solidarités, en maintenant son engagement auprès des associations caritatives dans leurs projets d'investissement et de fonctionnement dans le cadre de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs avec les Têtes de réseaux d'associations caritatives agissant en Hauts-de-France.

6) Qualifier les rapports de la Région avec les associations

Les associations manifestent un besoin de communication permanent avec les institutions : informations actualisées, échanges, remontées des principales problématiques de terrain et des besoins, partage d'enjeux.

Ce dialogue partenarial s'entend à l'échelle locale, en s'appuyant sur les antennes Régionales et sur les espaces dédiés à l'accompagnement et à l'échange entre associations.

BUDGET PRIMITIF 2026

PRESIDENT DE LA MISSION REV3

Monsieur Frédéric MOTTE

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	2 600 000	2 739 210	25 000		2 764 210
907 - Environnement	2 600 000	2 739 210	25 000		2 764 210

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	1 267 200	2 216 201	909 946		3 126 146
936 - Action économique		569 553			569 553
937 - Environnement	1 267 200	1 646 648	909 946		2 556 594

L'ensemble du budget 2026 des vice-présidences porte la feuille de route REV3, marqueur du mandat et modèle de développement durable de la Région. Il s'agira en 2026 de poursuivre son déploiement au cœur de l'institution et de l'ensemble des politiques régionales.

Cette ambition institutionnelle vise, par l'action régionale, à réduire la consommation énergétique, à augmenter la production d'énergies décarbonées et renouvelables, à préserver les ressources naturelles, dans une logique d'économie circulaire et de stockage de carbone.

Le déploiement de REV3 dans l'institution se poursuit et la récente présentation du rapport développement durable / REV3 pour l'année 2024 a permis de présenter et de valoriser les avancées en la matière.

Dans ce contexte, la politique portée par la direction REV3 (DREV3) et sa déclinaison budgétaire, en particulier au titre du FRATRI (Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle), s'inscrivent par définition totalement dans la feuille de route REV3, dont la direction assure l'animation et la coordination interne et transversale, en lien avec l'ensemble des pôles et des directions de la Région.

Le budget de la DREV3 s'inscrit presque exclusivement dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région et de la convention d'application du FRATRI signée avec l'Etat (ADEME), qui en fixe les modalités de cogestion.

A) FONCTIONNEMENT

Efficacité énergétique, ENRR Energie Renouvelable et Récupération : AE 657 200 € - CP 1 059 602 €

Il s'agit d'appuyer les structures relais de l'action publique régionale sur le bâtiment durable et les EnR, notamment les pôles d'excellence en lien avec les programmes d'actions d'autres directions régionales et les collectifs opérationnels (méthanisation, REI, hydrogène, solaire, bois...).

Nouveaux modèles économiques et de consommation : AE 0 € - CP 404 271 € (MAD < 2023)

Il s'agit de prendre en charge les mesures antérieurement décidées (MAD) et votées avant 2023 relevant de l'économie circulaire. Depuis 2023, la Direction Hauts-de-France Entreprises (DHDFE) prend en charge les nouvelles actions, ainsi que les MAD à partir de l'année 2023.

Stratégies régionales et territoriales : AE 610 000 € – CP 1 092 719 €

Il s'agit d'accompagner des structures relais de l'action publique régionale sur les stratégies territoriales et citoyennes en transition et notamment le GIP CERDD.

Promotion et qualification des projets REV3 : AE 0 € - CP 569 553 €

Ce programme sera centré sur le soutien de la centrale d'achats des bornes d'électromobilité, sur le recours à une expertise externe autour des enjeux REV3 et sur la poursuite du projet européen « GEAR UP » piloté par la Région des Marches (Italie), au titre du programme DEAR (*Development Education and Awareness Raising*), qui se déploie sur 2024/2027.

B) INVESTISSEMENT

Efficacité énergétique, ENRR Energie Renouvelable et Récupération : AP 2 300 000 € - CP 875 676 €

Par un appel à projets (AAP) dédié aux EnR et à l'efficacité énergétique, il s'agit de soutenir des projets développant des innovations ou permettant de lever des freins au développement des filières concernées.

Il s'agit par ailleurs de prendre en charge les mesures antérieurement décidées (MAD) notamment dans les domaines suivants : démonstrateurs des énergies alternatives (solaire, méthanisation, géothermie, bois...) et partagées (réseaux intelligents, bâtiment producteur d'énergie...), efficacité énergétique en entreprise...

Nouveaux modèles économiques et de consommation : AP 0 € - CP 208 385 € (MAD < 2023)

Il s'agit de prendre en charge les mesures antérieurement décidées (MAD) et votées avant 2023 relevant de l'économie circulaire. Depuis 2023, la Direction Hauts-de-France Entreprises (DHDFE) prend en charge les nouvelles actions, ainsi que les MAD à partir de l'année 2023.

Stratégies régionales et territoriales : AP 250 000 € – CP 93 907 €

Par un appel à projets (AAP) dédié, il s'agit de soutenir des projets s'inscrivant dans des dynamiques territoriales et/ou citoyennes de REV3 (orientations 2 et 4 de la feuille de route REV3).

Il s'agit par ailleurs de prendre en charge les mesures antérieurement décidées (MAD) dans le domaine de l'accompagnement des transitions citoyennes et territoriales.

Prévention des risques technologiques : AP 50 000 € - CP 25 000 €

Il s'agit d'un financement réglementaire à mobiliser aux côtés de l'Etat et des collectivités afin d'organiser la cohabitation des sites industriels à risques (site SEVESO par exemple) et des zones riveraines.

Instrument Financier FEDER : CP 1 500 000 €

Inscription des crédits nécessaires à la mobilisation de la tranche 2026 de l'instrument financier FEDER mis en place en 2025 via la SEM Energies et inscrit dans le programme régional FEDER au titre du développement des énergies renouvelables.

Programmes historiques correspondants aux « Bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie » : CP 61 240 €

Il s'agit de mandater la subvention de la Commune d'Annay-sous-Lens. Subvention qui a été délibérée en 2021 portant sur les travaux de la salle de sport et l'éco-quartier.

BUDGET PRIMITIF 2026

CONSEILLER REGIONAL DELEGUE

Monsieur Daniel FASQUELLE

TOURISME

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2026 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	5 730 000	3 390 000	1 440 000		4 830 000
906 - Action économique	5 730 000	3 390 000	1 440 000		4 830 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2026	Crédits de Paiement 2026			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2026 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	6 629 500	6 551 781	1 638 950		8 190 731
936 - Action économique	6 629 500	6 551 781	1 638 950		8 190 731

L'économie touristique en Hauts-de-France représente aujourd'hui plus de 6,2 milliards de consommation touristique (4% du PIB régional), en constante progression de 3 à 4 % chaque année avec 96 000 emplois (hors saisonniers) représentant 6,2% de l'emploi en Région. Cette économie a généré près de 16 millions de nuitées marchandes et plus de 23 millions de touristes ont été recensés dans les sites de visite.

En constante évolution depuis son avènement au XVIII^{ème} siècle, l'économie touristique connaît ces dernières années une nouvelle tendance dans les attentes des clientèles pour leurs parenthèses touristiques avec des besoins de plus de proximité, plus d'authenticité, plus d'expériences à partager et plus de rencontres.

L'enjeu est donc de miser sur l'innovation et les transitions en confortant les atouts et saisissant les opportunités dont disposent la Région et ses destinations pour agir sur la transformation de l'économie touristique en s'appuyant sur :

- Les préceptes des révolutions touristiques successives survenues depuis l'avènement du tourisme
- Les ambitions de la 3^{ème} révolution industrielle en Hauts-de-France

pour contribuer à la transformation de l'image des Hauts-de-France et à son attractivité au travers des marqueurs de l'identité, de la visibilité, de la notoriété et de l'image.

Dans ce contexte, la feuille de route 2025-2028 « transformer les Hauts-de-France pour l'avenir » fixe au nombre de ses orientations politiques une **action sur le tourisme pour stimuler l'attractivité des Hauts-de-France pour faire de la Région la destination touristique du sud de l'Europe du nord à l'horizon 2040.**

L'année 2026 sera donc consacrée, d'une part, à la poursuite des démarches engagées en matière de structuration des destinations infrarégionales, de marketing et d'attractivité régionale et, d'autre part, à la définition d'une stratégie de développement touristique à l'horizon 2040.

La vision globale est d'aller vers un tourisme responsable, durable et innovant, notamment socialement, qui se structure sur l'identité (une identité créatrice de liens, de valeur, de sens et de différences) des territoires qui n'est pas délocalisable en agissant sur la performance économique, sociale et environnementale des offres tout en respectant la qualité de vie des habitants et la valeur expérientielle et mémorable du voyage.

L'innovation touristique sous toutes ses formes et la REV3 > le tourisme durable constitue ainsi le socle de mise en œuvre de ces démarches et projets qui s'articulent sur 3 axes :

- 1- La transformation des territoires en destinations touristiques
- 2- Un marketing affinitaire et partagé : la générosité naturelle des Hauts-de-France
- 3- Les marqueurs régionaux au service de l'attractivité

1) La territorialisation de la politique de développement touristique

Le tourisme, compétence régionale partagée avec les Départements et le bloc local, est également un vecteur de développement et d'aménagement du territoire. Le dialogue avec les territoires joue ici un rôle fondamental pour développer le potentiel touristique de la Région en adaptant l'offre aux attentes et besoins des visiteurs, en valorisant l'identité et les atouts des territoires dans une logique de proximité.

2026 sera la 3^{ème} année de développement de la 2^{ème} génération des contrats avec les territoires dans le cadre de **contrats de destination touristique** plus axés sur les attentes de la clientèle dans un objectif de transformation de l'offre en produits pour y répondre et en faire des destinations uniques par leur identité et leur authenticité.

25 contrats sont aujourd'hui mis en œuvre et 3 contrats sont en cours de finalisation. Ils couvriront plus de 95% de l'espace régional.

Une AE de 600 000 € est donc proposée pour renouveler ce dialogue avec les territoires et soutenir leurs actions en matière de développement touristique. Cette AE est complétée par des CP d'un montant de 344 832 €.

Une AP de 4 000 000 € est donc proposée avec des CP d'un montant de 2 881 949 €.

2) Le marketing territorial

Pour accroître sa puissance d'attractivité et valoriser son image en Europe et à l'international, la Région Hauts-de-France doit construire une stratégie globale de marketing territorial qui intègre toutes les forces, à la fois économiques, touristiques, culturelles, sportives, associatives et institutionnelles autour d'une marque de territoire dont il faudra assurer le déploiement et l'animation.

Outil de mise en œuvre de la politique globale de marketing territorial de la Région, le comité régional du tourisme et des congrès Hauts-de-France (CRTC) a redéfini sa plateforme de marque avec une marque unique, **Hauts-de-France Tourisme** et une nouvelle signature : **la générosité naturelle** afin de valoriser la destination et les territoires avec un positionnement à la fois légitime, spécifique et en lien avec les nouvelles tendances et valeurs sociétales et de développer la fierté d'appartenance des habitants en leur transmettant les arguments et les outils pour être ambassadeurs de leur région.

En appui sur les filières d'excellence et les facteurs-clés d'attractivité régionale, Hauts-de-France Tourisme contribue ainsi à améliorer l'image concurrentielle de la Région, en s'appuyant notamment sur une stratégie de marketing territorial dont les principales concrétisations sont :

- le portail www.tourisme-en-hautsdefrance.com
- la plateforme d'intermédiation www.weekend-hautsdefrance.com

qui sont les portes d'entrée de l'écosystème digital construit par le CRTC pour capter et fidéliser les clientèles.

Ces outils de marketing ont par ailleurs été complétés par un guichet unique en capacité de fédérer toute l'offre de services disponible pour accompagner les socioprofessionnels et les porteurs de projets dans leurs mutations et transformations.

Pour permettre le déploiement de la stratégie de marketing territorial auprès des clientèles internationales, de voisinage et de proximité, une AE est proposée pour un montant de 4 903 837 € avec une enveloppe de CP de 6 757 629 €. Ces AE et CP viennent compléter l'AE de 2 350 000 € votée en Décision Modificative au titre des mesures de continuité budgétaire portant le volume total d'AE à 7 253 837 €. S'agissant de l'investissement, une enveloppe de CP de 420 000 € est également proposée en complément des 420 000 € d'AP votée en Décision Modificative au titre des mesures de continuité budgétaire.

3) L'attractivité touristique régionale

Il s'agit ici d'accompagner les filières touristiques, les aider à se structurer et se professionnaliser par le développement de projets régionaux pilotés par la Région en lien avec les partenaires identifiés pour accélérer leur mise en œuvre.

C'est dans ce cadre que sont déployés les projets concernant :

- Le développement du tourisme gourmand avec la poursuite d'actions structurantes suite à l'année 2023 consacrée au déploiement du label « Région européenne de la gastronomie » et de la stratégie régionale de développement du tourisme brassicole notamment le projet de création d'une cité de la bière en Hauts-de-France pour révéler l'identité culinaire des Hauts-de-France et faire de cette filière un vecteur d'attractivité régionale ;

- La poursuite du développement de la plateforme Hauts-de-France Innovation Tourisme (HIT) dont l'objectif est de miser sur l'innovation et les transitions pour agir sur la transformation de l'écosystème, des méthodes et des acteurs en lien avec les orientations de Rev3 ;
- La mise en place d'un référentiel tourisme durable>Rev3 pour accompagner les porteurs de projet dans leur transition ;
- Le tourisme de savoir-faire par le développement de la visite d'entreprises dans le cadre de la convention signée avec la DGE et des crédits alloués par l'Etat d'un montant de 500 K€ ;
- La mise en tourisme des itinéraires doux et notamment des véloroutes en lien avec le Plan Vélo et de la Route d'Artagnan en lien avec le Plan Cheval ;
- Le tourisme de mémoire avec les « chemins de mémoire 14/18 » pour faire des Hauts-de-France la Région de la 1ère Guerre Mondiale (projet faisant l'objet d'une présentation spécifique dans le présent budget) ;
- Une réflexion sur le tourisme de répit des aidants familiaux.

Une AE de 1 125 663 € est donc proposée pour répondre à ces objectifs, AE complétée par des CP d'un montant de 1 047 268 €. Sur ce programme, une AE 2025 de 45 833 € a été votée en Décision Modificative de décembre 2025 au titre des mesures de continuité budgétaire pour le programme HIT. Le montant total d'AE est donc de 1 171 496 €.

Une AP de 1 730 000 € est proposée (dont 1 M€ pour le démarrage des travaux de la cité régionale de la bière), AP complétée par des CP d'un montant de 901 576 € (dont 100 K€ pour le démarrage des travaux de la cité régionale de la bière).

13 475 € sont également inscrits au titre du Fonds de Tourisme de savoir-faire.

4) Le soutien aux projets prioritaires d'investissement touristique

Cet axe a fait l'objet d'un appel à projets permanent clôturé par décision de la commission permanente du 28 novembre 2024 (délibération n° 2024.01660).

626 475 € de CP sont inscrits en investissement et 27 526,75 € en fonctionnement afin de permettre le solde des opérations engagées au titre de cet appel à projet.

PARTIE 3 : FONDS EUROPEENS

Rappel des maquettes financières par fonds pour la période 2014-2020

FONDS	NPdC	Picardie	Total Hauts-de-France
FEDER	854,95 M€	308,64 M€	1 163,60 M€
FSE	149,56 M€	72,57 M€	222,13 M€
IEJ	34,25 M€	11,46 M€	45,71 M€
FEADER	168,13 M€	196,46 M€	364,59 M€
FEAMP			16,84 M€
Total	1 206,89 M€	589,13 M€	1 812,87 M€

La Région Hauts-de-France était Autorité de Gestion de deux Programmes Opérationnels (PO) FEDER/FSE/IEJ sur la période 2014-2020. Représentant un peu plus de **1,43 Mds d'euros**, ces fonds ont participé au financement de projets en matière de recherche, de développement économique, de transition énergétique, d'aménagement urbain, de numérique ou encore d'enseignement et de formation.

Pour l'initiative **React-EU (plan de relance européen)**, la Région a bénéficié d'une enveloppe complémentaire globale de FEDER à hauteur de **266,81 M€** pour les deux PO.

La Région était également autorité de gestion de deux Programmes de Développement Rural (PDR) **FEADER** (Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural). Les modalités de gestion étaient exercées de manière partagée avec l'État.

Ces deux programmes de la période 2014-2020 ont été prolongés de 2 ans, ainsi une enveloppe complémentaire FEADER et un fonds de relance FEADER ont été attribués pour un montant global de **111,32 M€** au titre des deux PDR (Picardie et Nord Pas de Calais).

Ces deux programmes représentent une enveloppe de **364,59 M€** pour le territoire des Hauts de France sur la période 2014-2020.

Aussi, la Région Hauts de France s'est vue confier par l'Etat, la gestion déléguée de certaines mesures du Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche (**FEAMP**).

Le FEAMP représentait une enveloppe de **16,84 M€** pour le territoire des Hauts-de-France sur la période 2014-2020.

A l'exception du FEAMP, les fonds européens mobilisables en Région Hauts-de-France étaient territorialisés à l'échelle des deux anciens périmètres régionaux, l'accord de partenariat liant la France à l'Union Européenne pour la période 2014-2020 ayant été approuvé avant la loi de création des nouvelles Régions.

La mise en œuvre des fonds restait donc assurée par versant, seul le FEAMP disposait d'une enveloppe commune à l'échelle des Hauts-de-France.

Rappel des maquettes financières par fonds pour la période 2021-2027

Sur la programmation 2021-2027, l'ensemble des Fonds européens mobilisables sont maintenant territorialisés et sont contractualisés à l'échelle de la Région des Hauts-de-France, à l'exception du Fonds pour une Transition Juste (FTJ) mobilisable uniquement sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais et de dispositifs territorialisés spécifiques (appels à projets urbains et ruraux, dédiés au bassin minier, Investissements Territoriaux Intégrés pour les métropoles de Lille et d'Amiens).

La Région Hauts-de-France est autorité de gestion du Programme Régional FEDER/FSE+/FTJ (Hauts-de-France) sur la période 2021-2027.

La Région Hauts-de-France a de nouveau accès aux cinq fonds européens intervenant traditionnellement sur notre territoire :

- **FEDER, FTJ et FSE +** : A ce jour, **1,36 Md €** sont mobilisables à travers le Programme régional Hauts-de-France 2021-2027 sur le FEDER, le FSE+ et le Fonds pour une Transition Juste (FTJ).

FONDS	Hauts de France
FEDER	897,42 M€
FTJ	227,83 M€
FSE+	232,45 M€
FEAMPA	17,94 M€
FEADER	144,44 M€
total	1 520,08 M€

Il est à noter que le **Fonds pour une transition juste (FTJ)** intégré comme priorité, prévu pour la période 2021-2027, résulte de la communication de la Commission européenne du 11 décembre 2019 sur le pacte vert européen (feuille de route ayant pour objectif de rendre l'économie de l'UE durable avec un objectif : l'amélioration de l'empreinte environnementale par la mutation industrielle des territoires).

Le Fonds pour une transition juste est l'un des principaux outils dont dispose l'Union pour soutenir les régions dans leur transition vers la neutralité climatique d'ici à 2050.

Le Fonds pour une transition juste est essentiel pour soutenir les territoires les plus touchés par la transition vers la neutralité climatique et éviter l'aggravation des inégalités régionales. Ses principaux objectifs sont d'atténuer les effets de la transition en finançant la diversification et la modernisation de l'économie locale.

En Hauts de France, le FTJ finance des projets qui s'inscrivent dans une logique de diversification économique découlant de la transition vers une économie bas carbone. Il agit à travers une mobilisation des filières génératrices de valeur ajoutée associée à l'économie circulaire. En voici quelques exemples :

1. La mise en œuvre à l'échelle industrielle d'unités de production de molécules biosourcées et leur transformation en molécules d'intérêt ou matériaux innovants à plus forte valeur ajoutée
 2. Le développement de plateformes de préparation et mise en circulation des matériaux issus de la déconstruction/rénovation des bâtiments, et des chantiers de travaux publics
 3. Le recyclage des métaux stratégiques peut être soutenu comme les catalyseurs, le recyclage de chutes ou de déchets d'alliage à forte valeur ajoutée.
- D'autre part, peuvent également être soutenues les thématiques de la compétitivité (recherche, soutien des PME, transition numérique), la rénovation énergétique des logements sociaux, la performance énergétique des entreprises et le développement des

ENR.

Le montant de ce fonds alloué dans le cadre du programme régional HdF 2021/2027 s'élève à **227,83 M€** pour soutenir les territoires du Nord et du Pas-de-Calais dans leur transition vers la neutralité climatique.

- **Le FEAMPA** qui s'inscrit également dans le calendrier 2021-2027 et qui, comme pour la période actuelle, fait l'objet d'un programme national dont une part de l'enveloppe est déléguée en gestion partagée aux Régions.
Le montant de l'enveloppe s'élève à **17,94 M€**. Le FEAMPA doit permettre d'accompagner la mise en œuvre du plan d'action régional pour la filière halieutique qui a été voté le 22 juin 2023, notamment sur le volet innovation de l'ensemble de la filière. Ces innovations viseront notamment la décarbonation par l'amélioration de l'efficacité énergétique des navires, des entreprises aquacoles ou de transformation des produits halieutiques. Par ailleurs, le FEAMPA accompagne les investissements permettant l'amélioration des conditions de travail pour rendre attractive l'ensemble de la filière mais également le développement de nouvelles filières (saumon, algues...) et la modernisation des entreprises pour leur permettre d'augmenter leur rentabilité.
- **Le FEADER** qui connaît une situation différente des quatre autres fonds. Le Programme précédent a été prolongé de deux ans (avec une clôture au 31 décembre 2025), avec une dotation financière complémentaire, préemptée sur le budget 2021-2027 et complétée par des crédits européens de relance (Cf. Point 4.1 ci-dessus). Cela a donc permis de poursuivre les dispositifs déjà en vigueur, dans un cadre de gestion similaire à celui en place. Depuis 2023, un nouveau cadre d'intervention pour la Politique Agricole Commune est entré en vigueur, avec la mise en place dans chaque Etat Membre d'un Plan stratégique national pour l'ensemble de la Politique Agricole Commune, au sein duquel est répartie la gestion des mesures entre l'Etat et les Régions. Le montant prévisionnel de la maquette est de **144,44 M€**.

Prévisions 2026 présentation croisée (dépenses/recettes)

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
FSE + IEJ	27 183 514,84 €	27 183 514,84 €	15 794 013,58 €	15 794 013,58 €
05100007 - PO 2021 2027 FSE	27 183 514,84 €	27 183 514,84 €	- €	- €
FSE HDF Programmation 2021/2027	27 183 514,84 €	27 183 514,84 €	- €	- €
61N00003 - Initiative Emploi Jeunes FSE-N	- €	- €	7 122 070,72 €	7 122 070,72 €
61N00004 - FSE (NORD)	- €	- €	4 330 037,37 €	4 330 037,37 €
FSE PO NPDC Programmation 2014/2020	- €	- €	11 452 108,09 €	11 452 108,09 €
61S00002 - Initiative Emploi Jeunes FSE-S	- €	- €	4 341 905,49 €	4 341 905,49 €
FSE PO PICARDIE Programmation 2014/2020	- €	- €	4 341 905,49 €	4 341 905,49 €
FEDER	63 926 046,71 €	63 926 046,71 €	237 194 072,93 €	237 194 072,93 €
05200030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	45 382 052,02 €	45 382 052,02 €	105 891 454,71 €	105 891 454,71 €
05200032 - Fonds de transition Juste	18 543 994,69 €	18 543 994,69 €	74 175 978,74 €	74 175 978,74 €
FEDER HDF 2021/2027	63 926 046,71 €	63 926 046,71 €	180 067 433,45 €	180 067 433,45 €
052N0026 - React-EU (Nord)	- €	- €	21 291 219,00 €	21 291 219,00 €
FEDER REACT-IJE NPDC	- €	- €	21 291 219,00 €	21 291 219,00 €
62N00024 - FEDER (NORD)	- €	- €	18 994 920,99 €	18 994 920,99 €
FEDER PO NPDC Programmation 2014/2020	- €	- €	18 994 920,99 €	18 994 920,99 €
052S0026 - React-EU (Sud)	- €	- €	10 644 863,25 €	10 644 863,25 €
FEDER REACT-IJE PICARDIE	- €	- €	10 644 863,25 €	10 644 863,25 €
62S00024 - FEDER (SUD)	- €	- €	6 195 636,24 €	6 195 636,24 €
FEDER PO PICARDIE Programmation 2014/2020	- €	- €	6 195 636,24 €	6 195 636,24 €
FEADER	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €	32 000 000,00 €	32 000 000,00 €
630N0001 - FEADER NORD	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
PDR NPDC	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
630S0001 - FEADER SUD	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
PDR PICARDIE	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
0580001 - PSN	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	28 000 000,00 €	28 000 000,00 €
PSN - Programmation 2021/2027	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	28 000 000,00 €	28 000 000,00 €
FEAMPA	633 870,34 €	633 870,34 €	2 910 431,35 €	2 910 431,35 €
04100003 - FEAMPA	633 870,34 €	633 870,34 €	2 910 431,35 €	2 910 431,35 €
TOTAL FEAMPA	633 870,34 €	633 870,34 €	2 910 431,35 €	2 910 431,35 €
	99 743 431,89 €	99 743 431,89 €	287 898 517,86 €	287 898 517,86 €

Prévisions de dépenses pour l'année 2026

Les prévisions de dépenses en matière de fonds européens sur l'exercice 2026 s'élèvent à **387,64 M€** tous programmes opérationnels et tous fonds confondus.

L'exercice 2026 est marqué par :

- La poursuite et l'accélération de la programmation et des certifications 21-27 afin d'assurer les cibles du dégageant d'office fixées par la Commission européenne,
- La clôture de la programmation 14-20 par l'apurement budgétaire des préfinancements initiaux perçus au début de la programmation.
- La fin de la programmation des deux PDR FEADER et l'inscription des crédits de paiement compte tenu du dernier exercice comptable,
- La poursuite de la dynamique de programmation du PSN (Plan Stratégique National),
- La poursuite de la programmation et des certifications du FEAMPA 21-27.

Pour 2026, les **387,64 M€ de crédits européens prévus se répartiront à 74,27 % sur de l'investissement et à 25,73 % sur du fonctionnement.**

FONDS	Investissement (chap. 9005) & (chap. 900)	Fonctionnement (chap. 9305) & (chap. 930)	Total Hauts-de- France
FEDER 14-20	57,13M€	0,00 M€	57,13 M€
FEDER 21-27	105,89 M€	45,38 M€	151,27 M€
Fond JUSTE	74,17 M€	18,55 M€	92,72M€
FSE/IEJ	15,80 M€	0,00 M€	15,80 M€
FSE+	0,00 M€	27,18 M€	27,18 M€
FEADER	4,00M€	3,00 M€	7,00 M€
FEAMPA	2,91M€	0,63 M€	3,54 M€
PSN	28,00 M€	5,00 M€	33,00 M€
Total	287,90 M€	99,74 M€	387,64 M€

Avec **208 M€**, la part du FEDER représentera à elle seule **53,76 %** du soutien européen sur le territoire des Hauts de France.

Le FEDER soutient des projets ayant un effet structurant sur l'économie et les territoires. Il intervient à travers 3 thématiques :

L'Objectif stratégique 1 Une Europe plus compétitive et plus intelligente : tourné vers la transformation économique, l'innovation et les TIC ;

L'Objectif stratégique 2 Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone ;

L'objectif stratégique 5 Une Europe plus proche des citoyens : tourné vers les projets des territoires.

Le **FSE+** participera au financement de la politique régionale de formation professionnelle pour **27,18 M€** en fonctionnement.

Des dépenses FEDER/FSE/IEJ (14-20) sont prévues à hauteur de **72,93 M€** en investissement au titre de l'apurement des préfinancement 2014-2020 déjà perçus en début et en cours de la programmation.

Le **FEADER** consacrera **4 M€** en investissement pour soutenir l’installation des jeunes agriculteurs, la modernisation des exploitations agricoles, les investissements du programme LEADER. Tandis que les **3 M€** en fonctionnement permettront de soutenir l’animation des sites Natura 2000 et de cofinancer les moyens mis en œuvre par la Région dans ses missions d’Autorité de gestion.

Les interventions des fonds sur l’investissement s’accompagneront d’un levier financier sur le fonctionnement visant notamment à soutenir l’ingénierie nécessaire au développement des filières d’avenir et à la création des emplois de demain.

La programmation **FEAMPA** entamée depuis juillet 2023 se poursuivra. Les montants prévus en investissement à hauteur de **2,91 M€**, doivent contribuer à l’installation de jeunes pêcheurs ainsi qu’à la remotorisation de navires améliorant leur efficacité énergétique. Ils doivent aussi contribuer à la modernisation de sites mytilicoles ou de piscicultures. Ces crédits d’investissement sont destinés également à accompagner les entreprises de transformation des produits de la pêche ou de l’aquaculture dans leur modernisation.

Un des objectifs est d’améliorer les conditions de travail pour rendre les filières plus attractives et développer également de nouvelles opportunités de développement économique.

Les dépenses de fonctionnement à hauteur de 0,63 doivent permettre aux Groupes d’action locale d’accompagner des études, et des projets dans le cadre du développement territorial et du développement de l’économie bleue.

Détail des dépenses d’investissement :

Programmes	Dépenses aux CHAP 9005 & 900 (pour le FEAMPA)
051 - FSE	15 794 013,58 €
61N00003 - Initiative Emploi Jeunes FSE-N	7 122 070,72 €
61N00004 - FSE (NORD)	4 330 037,37 €
61S00002 - Initiative Emploi Jeunes FSE-S	4 341 905,49 €
052- FEDER	237 194 072,93 €
052000030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	105 891 454,71 €
052000032 - Fonds de transistion Juste	74 175 978,74 €
052N0026 - React-EU (Nord)	21 291 219,00 €
62N00024 - FEDER (NORD)	18 994 920,99 €
052S0026 - React-EU (Sud)	10 644 863,25 €
62S00024 - FEDER (SUD)	6 195 636,24 €
0580- FEADER	32 000 000,00 €
630N0001 - FEADER NORD	2 000 000,00 €
630S0001 - FEADER SUD	2 000 000,00 €
05800001 - PSN	28 000 000,00 €
0581- FEAMPA	2 910 431,35 €
04100003 - FEAMPA	2 910 431,35 €
TOTAL	287 898 517,86 €

Détail des dépenses de fonctionnement :

Programmes	Dépenses aux CHAP 9305 & 930 (pour le FEAMPA)
051 - FSE	27 183 514,84 €
05100007 - PO 2021 2027 FSE	27 183 514,84 €
052- FEDER	63 926 046,71 €
052000030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	45 382 052,02 €
052000032 - Fonds de transition Juste	18 543 994,69 €
052N0026 - React-EU (Nord)	- €
0580- FEADER	8 000 000,00 €
630N0001 - FEADER NORD	1 500 000,00 €
630S0001 - FEADER SUD	1 500 000,00 €
05800001 - PSN	5 000 000,00 €
0581- FEAMPA	633 870,34 €
04100003 - FEAMPA	633 870,34 €
TOTAL	99 743 431,89 €

Prévisions de recettes pour l'année 2026

Les recettes européennes sont constituées des remboursements effectués par la Commission européenne sur la base des dépenses déclarées par l'ensemble des bénéficiaires d'une aide au titre des fonds.

La Région, en tant qu'autorité de gestion des programmes opérationnels 14/20 et du programme régional 21/27, réalise ainsi plusieurs appels de fonds par an auprès de la Commission européenne. Les appels de fonds restent en revanche de la responsabilité de l'Etat pour le FEADER et le FEAMP.

Au stade de la préparation budgétaire, et comme le prévoit l'instruction interministérielle relative au traitement budgétaire et comptable des fonds européens, « *les recettes attendues de l'Union européenne en contrepartie des dépenses exposées au titre de la gestion des programmes européens sont à considérer comme des recettes certaines* ». Les montants et la ventilation des recettes européennes prévues pour 2026 sur la fonction « Gestion des fonds européen » sont donc identiques aux montants et à la ventilation des dépenses, soit **387,64 M€ dont 99,74 M€ en fonctionnement et 287,90 M€ en investissement**.

Par ailleurs, la Région est bénéficiaire directe de recettes européennes pour les projets menés sous sa propre maîtrise d'ouvrage. Ces fonds européens cofinancent à titre d'exemple les dépenses de formation professionnelle portées par la Région (recette prévue de **17 M€** sur le chapitre 932) ou encore l'assistance technique de la Région, c'est-à-dire l'ingénierie mise en place pour la gestion et le suivi des fonds FESI (recette prévue de **9,4 M€** sur le chapitre 930 (8,4M€ sur le PR 21-27, 800 K€ sur le PSN et 181 K€ sur le FEAMPA).

Enfin, le règlement UE 2021/1060 prévoit le versement de préfinancements destinés à couvrir les besoins de trésorerie des autorités de gestion. Ces préfinancements constituent des avances de trésorerie de la part de la Commission européenne et seront calculés au regard des demandes de paiement déjà formulées. Ces préfinancements seront apurés en fin de programmation 2021-2027.

Détail des recettes d'investissement :

Programmes	Recettes aux CHAP 9005 & 900 (pour le FEAMPA)
051 - FSE	15 794 013,58 €
61N00003 - Initiative Emploi Jeunes FSE-N	7 122 070,72 €
61N00004 - FSE (NORD)	4 330 037,37 €
61S00002 - Initiative Emploi Jeunes FSE-S	4 341 905,49 €
052- FEDER	237 194 072,93 €
05200030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	105 891 454,71 €
052N0026 - React-EU (Nord)	74 175 978,74 €
62N00024 - FEDER (NORD)	21 291 219,00 €
052S0026 - React-EU (Sud)	18 994 920,99 €
052S0026 - React-EU (Sud)	10 644 863,25 €
62S00024 - FEDER (SUD)	6 195 636,24 €
0580- FEADER	32 000 000,00 €
630N0001 - FEADER NORD	2 000 000,00 €
630S0001 - FEADER SUD	2 000 000,00 €
05800001 - PSN	28 000 000,00 €
0581- FEAMPA	2 910 431,35 €
04100003 - FEAMPA	2 910 431,35 €
TOTAL	287 898 517,86 €

Détail des recettes de fonctionnement :

Programmes	Recettes aux CHAP 9305 & 930 (pour le FEAMPA)
051 - FSE	27 183 514,84 €
05100007 - PO 2021 2027 FSE	27 183 514,84 €
052- FEDER	63 926 046,71 €
05200030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	45 382 052,02 €
052000032 - Fonds de transition Juste	18 543 994,69 €
0580- FEADER	8 000 000,00 €
630N0001 - FEADER NORD	1 500 000,00 €
630S0001 - FEADER SUD	1 500 000,00 €
05800001 - PSN	5 000 000,00 €
0581- FEAMPA	633 870,34 €
04100003 - FEAMPA	633 870,34 €
TOTAL	99 743 431,89 €

PARTIE 4 : EQUILIBRE DU BP

La balance générale du budget primitif 2026 de la Région Hauts-de-France s'établit comme suit :

Synthèse du Budget Primitif 2026 - Budget Principal

	Dépenses	Recettes
Investissement	Dépenses réelles 1 823 680 369,47 <i>dont crédits liés à la gestion dynamique de la dette</i> 223 239 482,33 <i>dont écritures neutres de rétroactivité de l'assujettissement à la TVA transports en 2025</i> 44 313 614,38	Recettes réelles 931 946 115,14 <i>dont crédits liés à la gestion dynamique de la dette</i> 223 239 482,33 <i>dont écritures neutres de rétroactivité de l'assujettissement à la TVA transports en 2025</i> 44 313 614,38
	Emprunt équilibre 550 483 769,22	
	Dépenses d'ordre 900 606 979,00	Recettes d'ordre (hors virement de la section de fonctionnement) 830 469 138,00
		Virement de la section de fonctionnement 411 388 326,11
	Total investissement 2 724 287 348,47	Total investissement 2 724 287 348,47
Fonctionnement	Dépenses réelles 3 644 262 575,77 <i>dont écritures neutres de rétroactivité de l'assujettissement à la TVA transports en 2025</i> 818 337 945,56 <i>dont reprise en propriété des recettes SNCF 2026</i> 226 886 600,00	Recettes réelles 3 985 513 060,88 <i>dont écritures neutres de rétroactivité de l'assujettissement à la TVA transports en 2025</i> 818 337 945,56 <i>dont reprise en propriété des recettes SNCF 2026</i> 226 886 600,00
	Dépenses d'ordre (hors virement à la section d'investissement) 766 469 138,00	Recettes d'ordre 836 606 979,00
	Virement à la section d'investissement 411 388 326,11	
	Total fonctionnement 4 822 120 039,88	Total fonctionnement 4 822 120 039,88
Total du budget	7 546 407 388,35	Total budget 7 546 407 388,35